

Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes

Stephen Gaetz, Kaitlin Schwan,
Melanie Redman, David French, et Erin Dej

Révisé par : Amanda Buchnea

Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes

Comment mentionner ce document

Gaetz, S., Schwan, K., Redman, M., French, D. et Dej, E. (2018). Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes - Sommaire exécutif. A. Buchnea (Ed.). Toronto, Ontario : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

ISBN : 978-1-77355-026-8

Remerciements

La Feuille de route a été élaborée à partir des réflexions et de la sagesse de jeunes personnes à expérience vécue d'itinérance qui ont participé à [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#). Les auteurs tiennent à remercier ces jeunes gens pour avoir prêté leurs voix à cette œuvre. Nous espérons que leurs perspectives informeront la réforme politique et la pratique partout au pays.

Ce rapport s'appuie également sur l'encadrement conceptuel et l'érudition de [Une nouvelle direction: un cadre pour la prévention de l'itinérance](#) et [Une nouvelle ère : repenser les interventions auprès des jeunes sans-abri du Canada](#). Ce rapport a aussi été élaboré à partir des preuves revues dans [La prévention de l'itinérance chez les jeunes : une revue internationale des preuves](#). Les recommandations issues de ce rapport se reposent sur celles de plusieurs exposés stratégiques et rapports publiés par l'Observatoire canadien sur l'itinérance et Vers un chez-soi Canada. Nous aimerions remercier les auteurs de ces documents pour leurs réflexions et nous espérons que le présent rapport saura amplifier l'impact de leurs travaux.

Les auteurs tiennent à remercier les nombreux universitaires, défenseurs et membres de la communauté qui ont apporté leurs commentaires lors des ébauches préliminaires de la Feuille de route, dont : Dre Naomi Nichols, Jayne Malenfant, Jonathan Robart, Duncan Farthing-Nichol, Dr Peter Mackie, Dr David MacKenzie, Dr Patrick Fowler, Luke Reid, Carol Howes, Dre Amanda Noble, Julia Huys et Mary Birdsell. Nous aimerions spécialement remercier [La Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance des jeunes](#), dont les observations judicieuses tout au long de l'élaboration de cette Feuille de route ont été essentielles à la rédaction du rapport final.

Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes

Cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier de la Fondation Home Depot Canada. Plus qu'un bailleur de fonds. Bien plus qu'un bailleur de fonds, la Fondation Home Depot Canada s'est avérée être un leader national en matière d'itinérance chez les jeunes au Canada. Non seulement la Fondation Home Depot Canada investit dans les collectivités et les organismes locaux de part et d'autre du pays, mais elle est aussi devenue un leader important dans le cadre efforts déployés pour réimaginer notre réponse face à l'itinérance chez les jeunes et pour favoriser les solutions axées sur la prévention.

Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance envers les membres de l'équipe de l'OCI et de Vers un chez-soi qui ont apporté leur aide à la conception de ce document : Allyson Marsolais, Amanda Buchnea, Niveen Saleh, Dylan Ostetto, Adriel McPherson, Lindsay McRae, Pardis Pahlavanlu et Malaika Taylor.

La Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes fait également partie du projet de Changer de direction : Laboratoire d'innovation sociale en matière d'itinérance chez les jeunes. Le premier volet de ce projet est financé par la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Les opinions et interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	8
PLAIDER LA CAUSE	11
LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES	23
TYPOLOGIE DE LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES	29
Prévention structurelle	33
Prévention au niveau des systèmes	52
Intervention précoce	75
Prévention des expulsions	120
Stabilisation du logement	135
OBLIGATION D'AIDER	153
CONCLUSION	179
RECOMMANDATIONS	183
ANNEXE	193
RÉFÉRENCES	205

AVANT-PROPOS

Il est grand temps de changer la façon dont nous répondons au problème de l'itinérance chez les jeunes. Cela signifie que nous devons passer de la simple gestion de crise à une concentration sur la prévention, garder les familles intactes et aider ceux qui sont sans abri (ou à risque imminent d'itinérance) à retrouver le chemin vers un logement doté des soutiens nécessaires pour qu'ils puissent entretenir et garder leur logement, retourner à l'école et promouvoir la santé et le bien-être.

Ce changement d'approche doit passer par un changement au niveau de la politique et de la pratique qui exigera des décideurs et des praticiens qu'ils pensent et effectuent leur travail différemment. Un des plus grands obstacles au [changement de direction](#) vers la prévention est que jusqu'à présent, nous n'avons pas utilisé de langage commun en ce qui a trait à la prévention. *La Feuille de route* pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes est conçue pour nous aider à adopter cette nouvelle façon de penser et de parler de la prévention. Elle répond aux questions fondamentales suivantes :

Qu'est-ce que la prévention de l'itinérance chez les jeunes? Qu'est-ce que la prévention de l'itinérance chez les jeunes N'EST PAS? Pourquoi la prévention de l'itinérance chez les jeunes est-elle importante?

Avant 2015, les organismes nationaux au Canada qui étaient centrés sur le logement et l'itinérance s'étaient associés pour entreprendre un certain nombre d'initiatives importantes ayant trait à l'itinérance chez les jeunes, mais de façon générale, les activités et les ressources n'avaient pas été alignées de manière stratégique afin d'entraîner un impact maximal sur le problème. En même temps, les organismes communautaires de partout au pays offraient des services d'urgence critiques aux jeunes en situation d'itinérance, mais il n'y avait que très peu de parcelles d'activités axées sur la prévention. À la fin de 2015, nous avons lancé une nouvelle coalition nationale appelée Vers un chez-soi Canada ayant pour but d'adopter une approche d'impact collectif face à la prévention et de l'élimination de l'itinérance chez les jeunes. Les membres fondateurs comprennent l'Observatoire canadien sur l'itinérance, Chez

Toit, la Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance chez les jeunes, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance et Egale Human Rights Trust, ainsi que des partenaires financiers tels que la Catherine Donnelly Foundation et la Fondation Home Depot Canada.

En 2016, dans le cadre de nos travaux en tant que coalition, l'Observatoire canadien sur l'itinérance et Vers un chez-soi Canada ont présenté leurs conclusions issues de [Sans domicile](#), la plus grande étude nationale qui ait jamais été effectuée au Canada sur l'itinérance chez les jeunes. Les résultats ont été sidérants et ont montré qu'il était nécessaire d'empêcher que les jeunes ne connaissent jamais l'itinérance. L'âge moyen auquel les jeunes participants à l'étude avaient quitté la maison pour la première fois s'élevait à 15,7 ans et 40,1 % avaient en dessous de 16 ans lorsqu'ils ont connu l'itinérance pour la première fois. En outre, 75,9 % des jeunes interrogés avaient déjà connu plusieurs expériences d'itinérance au cours de leur jeune existence. En ce qui a trait à l'éducation, 53,2 % des jeunes en situation d'itinérance avaient quitté l'école comparativement à la moyenne canadienne de moins de 9 %. De plus, cette recherche a également révélé qu'un pourcentage élevé de jeunes sans abri ont fait l'objet de tests de troubles d'apprentissage (50 %) ou de TDAH (41 %). Les troubles d'apprentissage représentent un des facteurs les plus importants en matière de décrochage scolaire chez les jeunes qui avaient quitté l'école. Il y a néanmoins une statistique positive : parmi les jeunes qui avaient quitté l'école, 73,9 % aimeraient un jour retourner à l'école.

L'âge moyen auquel les jeunes participants à l'étude avaient quitté la maison pour la première fois était de 15,7 ans et 40,1 % avaient en dessous de 16 ans lorsqu'ils ont connu l'itinérance pour la première fois.

Dans la lumière de ces statistiques choquantes, une grande partie de nos travaux en tant que coalition est de soutenir les collectivités et tous les ordres de gouvernement afin de pouvoir travailler au sein de tous les systèmes qui poussent les jeunes à tomber dans l'itinérance et de créer des plans communautaires et systémiques complets qui sont axés sur la prévention et [Logement d'abord pour les jeunes](#).

Cela signifie qu'il faut empêcher l'itinérance des jeunes avant qu'elle ne se produise, ou si elle a lieu, puisque certaines choses tourneront toujours mal, loger les jeunes de manière stable avec tous les soutiens dont ils ont besoin pour aller de l'avant et pour empêcher qu'ils ne retombent dans l'itinérance.

Il est important de souligner l'importance de l'approche de l'impact collectif afin de pouvoir œuvrer à travers tous les systèmes qui poussent les jeunes à tomber dans l'itinérance, car depuis bien trop longtemps, nous avons demandé à la communauté des prestataires de services d'assumer à elle seule la responsabilité de la crise.

Les prestataires de services ne peuvent à eux seuls prévenir et éliminer l'itinérance chez les jeunes. Une partie essentielle de l'ensemble de ces travaux est d'élever les voix des jeunes qui ont de l'expérience vécue d'itinérance afin d'assurer que leurs expériences, besoins et désirs sont reflétés dans les politiques et les pratiques. Nous tenons également à mettre en lumière le rôle critique du leadership et des voix autochtones dans l'œuvre difficile de l'impact collectif. L'impact collectif exige que nous incorporions les enseignements autochtones importants dans tout ce que nous effectuons.

La vérité, l'amour, le respect, l'humilité, la sagesse et le courage sont exigés de la part de tous ceux qui travaillent ensemble pour veiller à ce que nous arrêtions le flux des jeunes dans l'itinérance. Nous devons reconnaître qu'une interdépendance existe entre ceux qui vivent l'itinérance et ceux qui aident et répondent au problème de l'itinérance chez les jeunes, de telle sorte que nous soyons prêts à agir ensemble en tant que communauté.

Ce travail exige également l'adoption d'une approche basée sur les droits de la personne. L'itinérance a une incidence sur la capacité des jeunes à exercer leurs droits fondamentaux sanctionnés, et par conséquent, il incombe à tous les Canadiens de répondre à cette crise.

Alors que les collectivités et les ordres de gouvernement commencent à changer de direction vers la prévention, nous devons être disposés à faire des erreurs et d'apprendre de ces erreurs, de façon à ce que nous puissions faire avancer notre œuvre et assurer que nous atteignons les meilleurs résultats possible pour les jeunes et leurs familles. Cela signifie que les modèles de services doivent être basés sur les résultats que nous espérons et que nous devons continuer à apprendre, à nous adapter, à croître et à réitérer. Mais surtout, nous devons être déterminés afin de garantir que chaque jeune personne au Canada reçoive ce que vous et moi aimerions que nos enfants reçoivent : sécurité, stabilité et tous les soutiens dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Melanie Redman, Vers un chez-soi Canada

Docteur Stephen Gaetz, Observatoire canadien sur l'itinérance

1 INTRODUCTION

Il est temps d'envisager une autre approche face à la lutte contre l'itinérance chez les jeunes.

Historiquement, les collectivités et les gouvernements du Canada et des États-Unis ont considérablement eu recours aux services d'urgence et aux interventions en cas de crise pour aider les jeunes en situation d'itinérance. Les collectivités utilisent toute une gamme de soutiens et d'interventions de crise, y compris les refuges d'urgence, les programmes de jour et d'autres services, tels l'application de la loi, qui typiquement ne forment pas un système cohérent. D'autres collectivités connaissent de sérieuses lacunes au chapitre des services et des soutiens officiels d'aide aux jeunes en cas de crise, ce qui pousse ces derniers à trouver de l'aide à l'extérieur de leur domicile et de leur communauté.

Au cours des dernières années, un mouvement est apparu axant les investissements et les efforts dans l'aide aux individus qui vivent l'itinérance chronique et qui souffrent de maladies mentales graves afin qu'ils puissent quitter l'itinérance, et notamment à l'aide de Logement d'abord. De façon générale, la prévention n'est toujours qu'une arrière-pensée, et dans certains cas, elle a même été activement combattue.

*Même si le **langage** de la prévention de l'itinérance est parfois utilisé dans les cercles politiques en Amérique du Nord, il est rarement bien conceptualisé et n'est pas une priorité dans la plupart des juridictions.*

Comme Culhane et ses collègues le soulignent (2011), cela signifie que notre réponse face à l'itinérance a pour la plupart été centrée sur l'aide aux individus après qu'ils aient déjà perdu leur logement. Ce qui nous a mené à «une situation contre laquelle Lindblom (1991) nous avait mis en garde il y a près de 30 ans de cela, c'est-à-dire que l'absence d'un cadre politique orienté sur la prévention entraînerait l'institutionnalisation des sans-abri» (Culhane et al. 2011, p. 295).

Nous ne verrons jamais la fin de l'itinérance chez les jeunes à moins que nous décidions avant toute chose de nous réorienter sur l'arrêt du flux des jeunes dans l'itinérance.

Dans le présent rapport, nous démontrons que le déséquilibre des investissements dans l'intervention en cas de crise par rapport à la prévention est un grand problème, et surtout en ce qui a trait au bien-être des jeunes personnes affectées par l'itinérance chez les jeunes. Bien que les soutiens d'urgence soient nécessaires et bien intentionnés, ils contribuent très peu à prévenir, réduire ou éliminer efficacement les expériences d'itinérance des jeunes. En plus d'être inefficaces, les réponses de crise sont

chères, coûtant un montant annuel estimatif de 7 milliards de dollars à l'économie (Gaetz et al, 2013). Les coûts ultérieurs que cela représente pour les systèmes publics et les occasions manquées pour les jeunes illustrent que nous devons changer d'approche en matière d'itinérance chez les jeunes. Cependant, pour nous orienter vers la prévention nous devons établir un cadre solide apportant une direction et une clarté conceptuelle.

Les collectivités qui désirent adopter une approche axée sur la prévention doivent mettre sur pied des programmes de prévention et des interventions efficaces qui sont adaptés aux besoins locaux. Un des principaux défis qui fait obstacle au progrès est que bien qu'il existe un ensemble très riche de connaissances sur les causes et les conditions de l'itinérance chez les jeunes, nous en savons toutefois beaucoup moins sur la façon de la prévenir et d'obtenir de meilleurs résultats pour les jeunes qui ont connu l'itinérance.

La Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes aide à combler cette lacune au niveau des connaissances. Elle est conçue pour aider les prestataires de services, les décideurs politiques, les collectivités, les défenseurs et les chercheurs à mieux comprendre ce qu'est la prévention de l'itinérance chez les jeunes, en procurant une définition claire et un langage commun dans le cadre des politiques et pratiques. *La Feuille de route* offre une orientation dans les domaines suivants :

- **Qu'est-ce que la prévention de l'itinérance chez les jeunes et à quoi sert-elle?**
- **Qui est responsable de la prévention de l'itinérance chez les jeunes?**
- **Qu'est-ce que les approches systémiques face à la prévention?**
- **Quels domaines de programmes et interventions existent déjà?**
- **Quelles sont les preuves à l'appui de la prévention de l'itinérance chez les jeunes?**

La Feuille de route se propose de fonctionner comme un guide du rôle critique que la prévention devrait jouer dans la réponse globale des systèmes face à la lutte contre l'itinérance chez les jeunes, décrivant des secteurs de programmes basés sur les preuves et éclairés qui aideront les collectivités et les gouvernements à mettre en œuvre des plans de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes.

La Feuille de route - comment en sommes-nous arrivés ici?

La Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes est en préparation depuis plusieurs années. Elle s'appuie sur la définition et le cadre pour la prévention de l'itinérance présentés pour la première fois dans [Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance](#) (Gaetz et Dej, 2017). La Feuille de route est également le fruit de plusieurs années d'analyses et de révisions d'exemples nationaux et internationaux de politiques et de pratiques de prévention. Une revue de la littérature sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes a été réalisée, examinant des recherches universitaires revues par les pairs et la littérature grise, afin d'évaluer la base de données probantes de la prévention (voir [La prévention de l'itinérance chez les jeunes : une étude internationale des preuves](#) (Schwan et al., 2018b)).

Enfin, la Feuille de route a été directement élaborée à la suite de consultations auprès de jeunes de partout au Canada qui ont connu l'itinérance. Afin de réformer notre réponse à l'itinérance chez les jeunes, il est essentiel que la voix, les expériences, les idées et la sagesse des jeunes deviennent la pierre angulaire du travail. Entre juillet 2017 et janvier 2018, Vers un chez-soi Canada et l'Observatoire canadien sur l'itinérance ont consulté des jeunes d'un bout à l'autre du pays pour savoir ce qu'il aurait fallu faire pour prévenir leur itinérance et quels programmes, politiques, services et soutiens sont nécessaires pour prévenir l'itinérance chez les jeunes au Canada. Leurs précieux aperçus remettent en question notre pensée actuelle et suggèrent une nouvelle approche qui aiderait plus efficacement les jeunes avant qu'ils se retrouvent à la rue. Les résultats de cette consultation se trouvent dans le rapport [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (Schwan et al., 2018a), et des citations issues de cette consultation sont utilisées tout au long de la Feuille de route.

Afin de changer notre réponse à l'itinérance chez les jeunes, il est essentiel que la voix, les expériences, les idées et la sagesse des jeunes deviennent la pierre angulaire du travail.

2 PLAIDER LA CAUSE

Pourquoi nous devons donner la priorité à la prévention de l'itinérance chez les jeunes

L'âge est important pour comprendre et répondre efficacement au problème de l'itinérance chez les jeunes. Même si les adultes et les jeunes en situation d'itinérance doivent faire face à certains des mêmes défis - le manque de logements abordables, les échecs des systèmes des soins de santé et correctionnels, par exemple - il existe des facteurs propres à l'expérience et aux circonstances des jeunes.

Tel que décrit dans la [Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes](#), il y a plusieurs raisons pour lesquelles l'itinérance chez les jeunes est différente de l'itinérance des adultes (Gaetz, 2016) :

- Contrairement à la plupart des adultes sans abri, les jeunes quittent souvent des domiciles où ils sont typiquement à la charge d'adultes aidants (sur le plan économique, social et autre).
- Les jeunes, qui sont en transition vers l'âge adulte n'ont peut-être pas encore acquis des compétences personnelles, sociales et des compétences de vie quotidienne qui rendent la vie autonome possible ou appropriée.
- Bon nombre des jeunes sont aux prises du développement physique, cognitif, social et émotionnel.
- Les jeunes ont tendance à rechercher, à accéder et à répondre de façon différente aux services et soutiens que les autres personnes qui connaissent l'itinérance.
- Les jeunes évitent souvent le système d'aide aux sans-abri par peur des autorités ou par crainte de la violence ou de la discrimination.
- Dans certains cas, les services n'existent pas. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes de moins de 16 ans.
- L'âge auquel on est légalement considéré comme un enfant ou un adulte n'est pas uniforme dans toutes les juridictions et domaines politiques, ce qui entrave parfois l'accès aux services et aux soutiens, et peuvent également créer des problèmes pour la continuité des soins.

L'itinérance chez les jeunes n'est pas seulement une question de perte d'un logement stable, mais aussi de perte d'un domicile dans lequel les jeunes sont ancrés dans une relation de dépendance. Lorsque les jeunes perdent leurs soutiens naturels et les relations sociales avec leurs gardiens, la famille, les amis et la communauté, leur adolescence s'en trouve interrompue. Par conséquent, les jeunes sans abri doivent affronter des obstacles tandis qu'ils font la transition vers l'âge adulte.

Une nouvelle orientation vers la prévention de l'itinérance chez les jeunes est nécessaire car les interventions actuelles ne répondent pas aux besoins des jeunes gens. De plus, le statu quo représente une contravention aux droits de la personne des jeunes gens du Canada.

Afin de prévenir l'itinérance chez les jeunes de manière efficace, nous devons mieux comprendre la dynamique de l'itinérance chez les jeunes ainsi que ses causes et situations.

Définition de l'itinérance chez les jeunes

«L'itinérance chez les jeunes» renvoie à la situation et à l'expérience que connaissent des jeunes âgés entre 13 et 24 ans qui vivent indépendamment de leurs parents et/ou gardiens et qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'acquérir une résidence stable, sécuritaire et permanente.

(Gaetz, 2016, p.1)

L'itinérance chez les jeunes, à titre de problème social, est le résultat du manquement de la société à fournir aux jeunes et à leur famille le soutien dont ils ont besoin pour accéder et maintenir un logement sûr et sécuritaire et aller de l'avant avec leur vie. La grande majorité des jeunes en situation d'itinérance ne choisissent pas d'être sans abri et ne souhaitent pas l'être. La recherche met en lumière le fait que l'expérience soutenue de l'itinérance est souvent négative, malsaine, dangereuse, traumatisante et stressante.

Pour les jeunes, non seulement l'itinérance comprend dormir à la dure ou dans des refuges d'urgence, mais signifie aussi une variété de circonstances de logement et de refuges précaires. Les différents niveaux d'itinérance et d'insécurité du logement que les jeunes peuvent connaître sont décrits dans la [Définition canadienne de l'itinérance](#) et comprennent :

- 1) Les personnes sans abri**, ou les personnes absolument sans abri qui vivent dans la rue ou dans des lieux qui ne sont pas conçus pour le logement des êtres humains;
- 2) Les personnes dans les abris d'urgence**, y compris celles qui restent dans les refuges d'urgence de nuit pour les sans-abri, ainsi que les refuges pour violence faite aux femmes;
- 3) Les personnes logées provisoirement**, signifiant les personnes dont l'hébergement est temporaire et qui ne possèdent pas leur propre domicile ou le droit au maintien dans les lieux, et enfin;
- 4) Les personnes logées de façon non sécuritaire**, soit les gens qui ne sont pas sans abri, mais dont la situation économique et de logement courante est précaire ou ne satisfait pas aux normes publiques de santé et de sécurité (Gaetz et al, 2012, p. 1).

Un aspect important de l'itinérance chez les jeunes est que les jeunes sont plus susceptibles de faire partie de la population des «sans-abri cachés» (voir «Les personnes logées provisoirement»).

Dans ce cas, les jeunes peuvent dormir temporairement sur le sofa d'un ami ou d'un membre de la famille parce qu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux et n'accèdent pas aux services conçus pour aider les personnes sans abri. Certains jeunes peuvent techniquement être hébergés (p. ex. vivre avec des gardiens) mais ne pas avoir un sens réel de domicile significatif en raison d'une situation de vie abusive, dangereuse, sans soutien et/ou intrinsèquement précaire. On considère que ces jeunes sont «à risque» d'itinérance.

Lorsque l'on définit l'itinérance chez les jeunes, il est aussi essentiel de considérer la diversité de la population. L'étude *Sans domicile* (Gaetz et al., 2016) a identifié les caractéristiques suivantes chez la population des jeunes sans abri du Canada :

- **Genre** - Les hommes représentent 58 % de la population des jeunes sans abri comparativement à 36 % des jeunes qui s'identifient au sexe féminin, et 6 % qui s'identifient en tant que transgenres ou genre non binaire.
- **Jeunes autochtones** - Les jeunes autochtones représentent 30,6 % de la population des jeunes sans abri, alors que les personnes autochtones comptent pour moins de 5 % de la population canadienne (Gaetz et al., 2016), une constatation conforme aux recherches antérieures (Baskin, 2007; 2013; Brown et al., 2007a; Segart, 2012).
- **LGBTQ2S+** (Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et/ou bispirituels)- Les jeunes LGBTQ2S+ représentent 30 % de la population des jeunes sans-abri (Gaetz et al., 2016). Le rejet par la famille, des services sociaux inadéquats, la violence homophobique et transphobique, et la discrimination dans les refuges et les programmes de logement font qu'il est difficile pour les jeunes LGBTQ2S+ de se procurer des endroits sécuritaires et d'affirmation où vivre (Abramovich, 2016; Choi et al., 2015; Cray, Miller et Durso, 2013; Durso et Gates, 2012).
- Les jeunes qui font partie des **minorités raciales** représentent 17,4 % de la population des jeunes sans-abri, et les **jeunes nouveaux arrivants** environ 10% (Ratnam, Fitzpatrick et Thang, 2013). Un quart de ces derniers sont arrivés au Canada au cours des cinq dernières années (voir également Smith et al., 2017; Ratnam et al., 2018).

Les intersections entre différentes expériences de discrimination et d'exclusion signifient que certains jeunes sont non seulement marginalisés en raison de leur itinérance, mais aussi à cause du racisme, du sexisme, de l'homophobie et de la transphobie (Galabuzi, 2016; Heinze et Horn, 2014; Hunting, Grace et Hankivsky, 2015; Macdonald, 2015).

Les causes de l'itinérance chez les jeunes

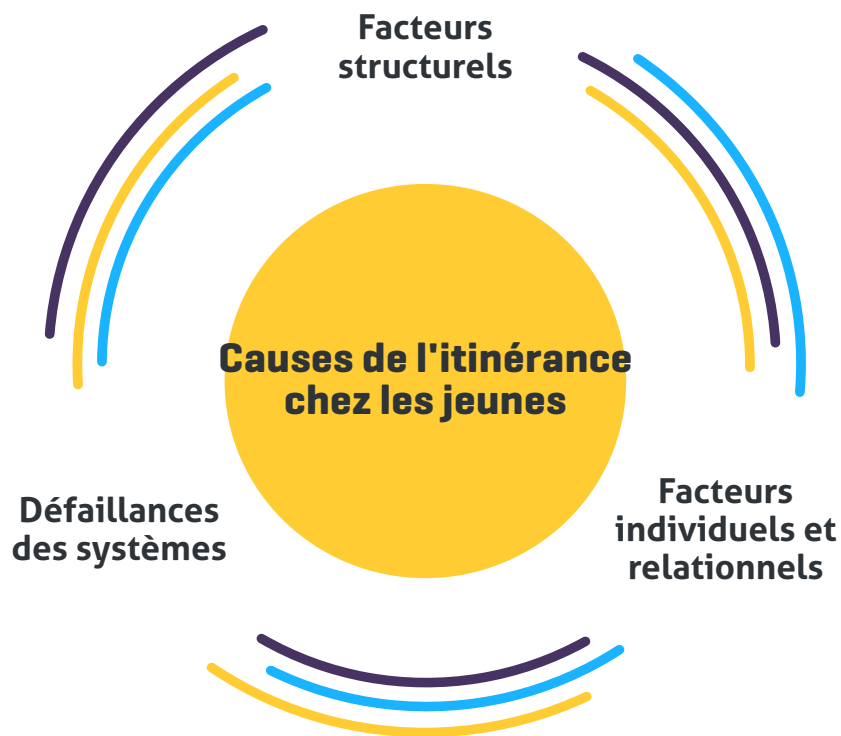
Si l'on veut empêcher que quelque chose arrive, il faut d'abord comprendre quelles en sont les causes.

Pour bon nombre de jeunes, le parcours qui mène à l'itinérance n'est pas linéaire et ne naît pas d'un événement unique. Habituellement, l'itinérance chez les jeunes est le résultat de nombreux facteurs cumulés.

Les jeunes sont susceptibles de vivre plusieurs ruptures familiales et plusieurs épisodes où ils vivent à l'extérieur de la maison. Ce n'est souvent qu'après de longues périodes de précarité en matière de logement et de ruptures familiales ou des relations que les jeunes finissent dans des refuges d'urgence ou dans des lieux qui ne conviennent pas à l'habitation humaine (p. ex. dormir dehors, sur les toits ou dans des bâtiments abandonnés).

Le modèle socio-écologique décrit l'itinérance chez les jeunes comme le résultat d'une interaction complexe entre trois domaines : **facteurs structurels, défaillances des systèmes et facteurs individuels et relationnels** (Gaetz et al., 2013a; Gaetz, 2014c). Au niveau de la population et de la communauté, les facteurs structurels et les défaillances des systèmes peuvent exposer les jeunes et leurs familles à l'itinérance en formant les possibilités qui s'offrent à eux et les obstacles auxquels ils font face. Les facteurs individuels et relationnels (p. ex. les problèmes de santé, la violence d'un partenaire intime, les lésions cérébrales) ont de grandes répercussions sur la vie des jeunes, sur les défis qu'ils doivent relever, sur leur bien-être et sur leurs réactions face à l'adversité, ce qui dans certains cas, contribue à un plus grand risque d'itinérance.

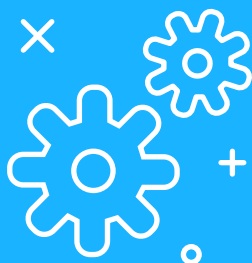
Les facteurs structurels, systémiques et individuels interagissent et sont articulés de sorte à avoir une incidence significative sur les expériences de marginalisation et d'itinérance des jeunes.



Les facteurs structurels comprennent de questions économiques, systémiques et sociétales qui affectent les résultats et les possibilités des jeunes et de leurs familles (Gaetz et Dej, 2017 p. 18).

Étant donné que ces facteurs ont lieu au niveau sociétal, les jeunes ne peuvent pas les contrôler et ont une capacité limitée de les changer. Les facteurs structurels n'affectent pas que les personnes sans domicile, mais aussi des segments beaucoup plus vastes de la population. Les principaux facteurs structurels qui contribuent à l'itinérance comprennent les conditions sociales et économiques telles la pauvreté, la violence, une éducation insuffisante, le sous-emploi et le manque de logements abordables. Un autre facteur contributif est la discrimination sous forme d'homophobie, de transphobie, de racisme et d'intimidation. Le racisme soutenu et l'expérience du colonialisme sont au cœur des expériences d'itinérance pour de nombreux jeunes autochtones et leurs familles. Ces facteurs structurels contribuent non seulement à la précarité du logement pour les individus et leur famille, mais peuvent aussi se manifester au niveau communautaire.

FACTEURS STRUCTURELS



Les défaillances des systèmes indiquent des situations dans lesquelles la politique publique et/ou la prestation des services inadéquates contribuent à la probabilité qu'une jeune personne devienne sans abri.

Certains jeunes deviennent des sans-abri après être passés à travers les mailles du filet des institutions et des systèmes avec lesquels ils interagissent (tels que la protection de l'enfance, les soins de santé physiques et mentaux ou la justice pour mineurs). Ces institutions et systèmes ne répondent pas efficacement aux besoins des jeunes et de leur famille, en particulier dans les situations de crise. Les silos et les lacunes, l'érosion du filet de sécurité sociale du Canada et un manque de transparence de la part des institutions et des services publics font que les jeunes et leur famille ont des difficultés à établir un lien avec les soutiens. De plus, «la compartimentation des services, du financement et des données entrave la collaboration et compromet la capacité des collectivités et du gouvernement à adopter une approche systémique intégrée face aux problèmes sociaux complexes» (Gaetz et Dej, 2017, p. 20).

Dans certains cas, le mandat et la structure des systèmes et programmes publics échouent lorsque les jeunes quittent ces systèmes, ce qui entraîne un risque élevé d'itinérance. Les jeunes qui ont été pris en charge par le gouvernement courent un risque accru de devenir des sans-abri lorsque les placements en famille d'accueil ou en foyer de groupe s'effondrent, les laissant ainsi sans endroit où vivre. Parallèlement, les jeunes peuvent devenir des sans-abri lorsqu'ils choisissent de quitter leur placement et/ou ont été libérés d'une prise en charge (p. ex. en cas de non-respect) sans avoir un lieu de résidence permanent organisé, ni de plan pour acquérir un logement permanent (Dworsky et Courtney, 2009; Gaetz et al., 2013; Goldstein et al., 2012; Lemon Osterling et Hines, 2006; Karabanow, 2004; Nichols, 2013; 2015; Agence de la santé publique du Canada, 2006; Serge et al., 2002). Lorsque les jeunes quittent la charge des systèmes publics sans planification adéquate et sans soutiens continus, leur risque d'itinérance augmente.

DÉFAILLANCES DES SYSTÈMES



Lorsqu'on leur a demandé ce qui avait causé leur itinérance, les jeunes ont généralement cité des facteurs individuels et relationnels.

Bien qu'ils soient importants et perçus très personnellement, il est important de souligner que les facteurs structurels et systémiques créent souvent les conditions dans lesquelles les crises interpersonnelles entraînent l'itinérance.

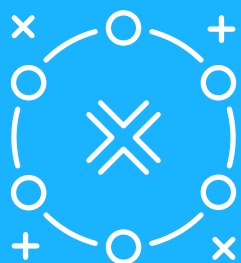
Une des causes principales de l'itinérance chez les jeunes est la rupture des relations étroites ou les conflits au sein du domicile familial. Les expériences négatives de l'enfance peuvent être un facteur d'itinérance important, lorsque les jeunes sont forcés de quitter des lieux non sécuritaires, violents et négligents ou des situations de vie autrement insoutenables (Gaetz et al., 2016; Ballon et al., 2001; Gaetz et al., 2002; Karabanow, 2004; 2013; Rew et al., 2001; Thrane et al., 2006; Tyler et Bersani, 2008; Tyler et al., 2001; Van den Bree et al., 2009).

Les conflits basés sur l'identité, par exemple lors du coming out d'un jeune LGBTQ2S+, peut également contribuer à l'itinérance chez les jeunes (Abramovich, 2013; Abramovich et Shelton, 2018; Choi et al., 2015; Keuroghlian et al., 2016; Shelton et al., 2017). Certains jeunes peuvent quitter la maison en raison d'un décrochage scolaire ou d'une participation à des activités criminelles. Quitter la maison tôt peut aussi être lié aux répercussions d'un handicap d'apprentissage ou à des problèmes de santé mentale et de toxicomanie vécus par les jeunes ou par un membre de leur domicile (Andres-Lemay et al., 2005; Baker-Collins, 2013; Karabanow, 2004; McEwan et Sapolsky, 1995; Sokolowski et al., 2013). Ces facteurs individuels et relationnels peuvent faire partie de l'expérience d'un jeune, qu'ils vivent dans un milieu urbain, dans une petite ville ou en milieu rural.

Reconnaître l'interaction complexe entre ces facteurs nous aide à comprendre *pourquoi* les jeunes deviennent des sans-abri, *pourquoi* certains jeunes courent un plus grand risque et où nous devrions cibler nos efforts de prévention.

En obtenant une meilleure compréhension des risques et des causes de l'itinérance, nous avons en main le point de départ pour explorer les lois, les politiques et les pratiques qui peuvent contribuer à la prévention de l'itinérance chez les jeunes.

FACTEURS INDIVIDUELS ET RELATIONNELS



Notre approche actuelle en matière de lutte contre l'itinérance chez les jeunes est-elle satisfaisante?

Au Canada, la principale réponse à l'itinérance chez les jeunes, si tant est qu'il y en a une, est la fourniture d'une gamme de services et de soutiens d'urgence. Toutefois, souvent les jeunes ne sont pas en mesure d'accéder à ces services avant l'âge de 16 ou 18 ans. Les forces de l'ordre sont également souvent appelées à intervenir en raison d'activités qui découlent de l'expérience d'itinérance des jeunes, comme flâner, dormir dans des espaces publics ou la mendicité. La criminalisation de l'itinérance est malavisée et une façon contre-productive de s'attaquer aux causes profondes de l'itinérance et de répondre aux besoins des jeunes, et entraîne plutôt davantage de dommages et d'obstacles à la sortie de l'itinérance.

Même si les services d'urgence répondent aux besoins immédiats des jeunes et sont souvent bien intentionnés, il n'est ni approprié ni éthique de se fier à la réponse de crise pour aborder les problèmes des jeunes.



De plus en plus de recherches indiquent que nous devons nous axer sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Voici quelques points clés à considérer :

1) Bas âge de la première expérience d'itinérance.

L'étude [Sans domicile](#) (Gaetz et al., 2016) a identifié que 40 % des jeunes en situation d'itinérance avaient quitté la maison pour la première fois avant l'âge de 16 ans. Comparativement aux autres jeunes qui connaissent l'itinérance, ces jeunes avaient vécu des expériences bien plus difficiles durant l'enfance (p. ex. violence physique, sexuelle et émotionnelle, et intimidation), une plus grande instabilité du logement (y compris plusieurs épisodes d'itinérance) et des défis de santé mentale plus sévères.

2) Un pourcentage élevé de jeunes sans-abri avaient été pris en charge par les services de la protection de l'enfance.

Moins de 0,5 % des Canadiens sont impliqués dans les services de la protection de l'enfance en tant qu'enfants ou jeunes. Parmi les jeunes qui connaissent l'itinérance, ce chiffre s'élève à 58 %, dont 47 % rapportent avoir été appréhendés et avoir des antécédents de placements dans des familles d'accueil ou des maisons de groupe. Bon nombre des jeunes tombent dans l'itinérance lors de mauvaises sorties ou de sorties sans soutien de la charge. Il s'agit d'un problème que nous pouvons résoudre si nous nous concentrons sur les jeunes qui quittent la charge et qui sont à risque élevé d'itinérance, et que nous leur procurons les soutiens nécessaires.

3. Les jeunes sans-abri sont plus susceptibles d'être des victimes d'actes criminels.

Les jeunes personnes qui sont en situation d'itinérance sont souvent décrites comme des délinquants et des criminels, mais la triste réalité est qu'ils sont exponentiellement plus susceptibles d'être des victimes d'actes criminels que les jeunes qui sont logés (Gaetz et al., 2010; O'Grady et al., 2011). Les jeunes qui sont sans abri ont rapporté des niveaux extrêmement élevés d'agressions physiques et sexuelles. Par exemple, dans les deux études [Sans domicile](#) (2016) et *Surviving Crime and Violence* (2011), 38 % des jeunes femmes ont avoué avoir subi des agressions sexuelles au cours des 12 mois précédents.

4. Les jeunes sont vulnérables à l'exploitation criminelle.

Lorsque les jeunes deviennent des sans-abri ils deviennent des cibles de choix pour l'exploitation par leurs employeurs, propriétaires et autres (Gaetz, 2002). Étant vulnérables et facilement reconnaissables, les jeunes sont souvent recrutés pour exécuter des activités sexuelles dangereuses et dégradantes, ce qui comprend le trafic sexuel. L'étude récente sur 10 villes de Covenant House International a identifié qu'un jeune sur cinq était trafiqué, dans la plupart des cas à des fins sexuelles (Murphy, 2016).

5. Les problèmes de santé mentale deviennent plus sévères une fois à la rue.

De nombreux jeunes qui se retrouvent à la rue ont vécu des expériences traumatisantes de violence et d'abus durant leur enfance. Une fois à la rue, l'exposition à la criminalité, à la violence et à l'exploitation peut aggraver leur situation et entraîner une détérioration de la santé mentale ainsi que des problèmes de toxicomanie. En ce qui concerne la santé mentale, l'étude [Sans domicile](#) a révélé que 85,4 % des jeunes de l'échantillon appartenaient à la catégorie «symptômes élevés/détresse», ce qui signifie qu'ils auraient besoin de soins se situant entre les soins psychiatriques hospitaliers et les soins externes s'ils étaient logés. Sur l'ensemble de l'échantillon, 42 % ont déclaré avoir tenté le suicide au moins une fois et 35 % ont signalé au moins une overdose nécessitant une hospitalisation. Comparativement aux autres jeunes sans-abri, ce groupe est trois fois plus susceptible de faire partie du groupe à risque de santé mentale plus élevé.

6. Rester à l'école représente un défi une fois que les jeunes deviennent sans abri.

Le fait de finir l'école a un impact important non seulement sur la participation au marché du travail, mais aussi sur la santé, le bien-être, les interactions avec le système de la justice pénale et le besoin en avantages sociaux gouvernementaux. En raison d'améliorations dans le domaine de l'éducation et d'un marché du travail changeant, moins de 9 % des Canadiens ne finissent pas l'école secondaire et nombreux sont ceux qui poursuivent leurs études à l'université ou au collège. Cependant, pour les jeunes en situation d'itinérance, le taux d'abandon s'élève à 53 % et 51 % ne participent à aucune éducation, emploi ou formation formelle à l'heure actuelle.

7. Une expérience prolongée d'itinérance chez les jeunes sape la stabilité du logement et le bien-être, même si les jeunes quittent l'itinérance.

De nombreux jeunes qui connaissent l'itinérance réussissent à s'en sortir et à ne pas récidiver. Certains cependant, et tout particulièrement ceux qui ont vécu des expériences adverses durant l'enfance et une instabilité du logement, peuvent s'enliser dans l'itinérance et subir des conséquences négatives durables. L'étude [Sans domicile](#) a constaté que 22 % des jeunes étaient des sans-abri cycliques (épisodes répétés sur une période de 3 ans), et que 21 % étaient des sans-abri chroniques (continuellement sans abri pendant un an ou plus). L'enracinement dans la culture de la rue fait qu'il est plus difficile de quitter l'itinérance plus le temps passe (Karabanow, 2004; 2008; Schwan et al., 2018a).

«Si tu dors dehors en plein milieu de... sérieusement, pourquoi est-ce que ça doit tellement s'empirer avant de pouvoir recevoir de l'aide qui aurait bien pu nous aider un an plus tôt?»

Jeune d'Edmonton

8. Sans les soutiens nécessaires, les jeunes sans abri d'aujourd'hui peuvent devenir les adultes sans abri chroniques de demain.

Si l'on attaque le problème de l'itinérance chez les jeunes de manière efficace, cela aura des répercussions à long terme sur l'étendue du plus grand problème de l'itinérance des adultes. Les recherches nous révèlent que de nombreux adultes qui sont en situation d'itinérance avaient eu leur première expérience d'itinérance lorsqu'ils étaient plus jeunes (Baker-Collins, 2013). Des nouvelles données du dénombrement ponctuel de 2018 suggèrent que dans beaucoup de collectivités, plus de 50% des sans-abri adultes ont connu leur première expérience d'itinérance avant l'âge de 25 ans¹.

¹ [Victoria, 55.8% \(Hardman, 2018\); Peterborough, 58% \(Vink, 2018\); Niagara, 53% \(Nickel, 2018\), and; Regina, 74% \(Docherty, 2018\).](#)

Ces données soulignent des constations importantes :

Premièrement, nous attendons bien trop longtemps pour intervenir et aider les jeunes personnes à risque d'itinérance ou en situation d'itinérance, et surtout lorsque leur première expérience se passe avant l'âge de 16 ans.

Deuxièmement, vivre l'itinérance pendant tout temps donné peut avoir un effet dévastateur sur la santé, la sécurité, la santé mentale et le bien-être des jeunes.

Troisièmement, certains jeunes en situation d'itinérance, notamment les jeunes autochtones, les jeunes LGBTQ2S, les jeunes nouveaux arrivants et les jeunes femmes, doivent porter le fardeau additionnel d'une discrimination soutenue ainsi qu'une violence et exclusion basées sur les préjugés.

Quatrièmement, les réponses d'urgence à elles seules ne peuvent prévenir l'itinérance et n'aident pas nécessairement les jeunes à sortir de l'itinérance rapidement. L'emploi des interventions en situation de crise n'est pas une solution efficace ni adéquate face au problème de l'itinérance chez les jeunes, et on ne peut pas s'attendre à ce que les jeunes s'extirpent par eux-mêmes de l'itinérance.

Cinquièmement, nos systèmes publics ne parviennent pas à prévenir l'itinérance chez les jeunes. Par exemple, les jeunes sans-abri sont 193 fois plus susceptibles d'être impliqués dans le système de la protection de l'enfance que la population générale (Nichols et al., 2017). Il est clair que nous manquons de nombreuses possibilités de prévenir l'itinérance chez les jeunes au sein des systèmes publics.

Enfin, les personnes qui possèdent de l'expérience vécue d'itinérance ont fortement proclamé que nous devrions passer d'une réponse de crise à une orientation vers la prévention et les sorties durables de l'itinérance. Dans une consultation récente menée par l'OCI et VCS, les jeunes ont insisté sur le fait que nous devons axer nos efforts sur la prévention, et qu'«en bâtissant une réponse qui est principalement réactive, non seulement nous condamnons les jeunes à des épreuves difficiles et au traumatisme, mais nous le garantissons» (Schwan et al., 2018a, p. 122).

Il est temps de passer à une réponse proactive plutôt que réactive face au problème de l'itinérance chez les jeunes

3 LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES

Ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas et qui est responsable

Bien que la plupart des gens comprennent que la prévention de l'itinérance est généralement une chose positive, ils ne comprennent pas clairement ce que la prévention de l'itinérance implique.

Dans le but d'aborder la lacune d'une définition claire, l'OCI a publié [Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance](#). La Définition de la prévention de l'itinérance et la typologie qui l'accompagnent sont des œuvres complémentaires au *Cadre* qui sont conçues pour éclairer les lois, les politiques, les pratiques collaboratives et les interventions qui réduiront la probabilité qu'un individu tombe dans l'itinérance.

Définition de la prévention de l'itinérance chez les jeunes

Bien que les gouvernements et les collectivités manifestent beaucoup d'intérêt dans la prévention de l'itinérance chez les jeunes, il n'a pas été établi clairement ce que cela implique :

*La prévention de l'itinérance chez les jeunes désigne les politiques, pratiques et interventions qui soit (1) réduisent la possibilité qu'une jeune personne devienne sans abri, ou (2) apportent aux jeunes qui vivent l'itinérance les ressources et les soutiens nécessaires pour stabiliser leur logement, améliorer leur bien-être, établir un lien avec la communauté et éviter qu'ils ne retombent dans l'itinérance. La prévention de l'itinérance chez les jeunes nécessite donc la **procuration immédiate** d'un logement et de soutiens pour les jeunes sans-abri, ou la **protection immédiate** d'un logement avec soutiens pour les jeunes qui sont à risque d'itinérance. La prévention de l'itinérance chez les jeunes doit être appliquée à l'aide d'une approche basée sur les droits et doit aborder les besoins uniques des adolescents et des jeunes adultes en voie de développement.*

Cette définition est une adaptation plus large de la [Définition de la prévention de l'itinérance](#) de Gaetz et Dej (2017), mettant l'accent sur des politiques et pratiques qui répondent aux défis distincts que les jeunes doivent relever. Lorsque les gouvernements et les collectivités mettent sur pied des programmes de prévention de l'itinérance chez les jeunes, ils devraient se baser sur des interventions et des politiques basées sur les preuves et prometteuses qui sont adaptées du point de vue développemental et individuel.

Afin de déterminer à quoi ressemblerait la prévention de l'itinérance chez les jeunes au point de vue pratique, il est bon de considérer comment les autres domaines voient et opérationnalisent la prévention. La santé publique a fourni les conceptualisations de prévention les plus robustes, spécifiant que l'objectif primordial de la prévention est de minimiser les préjudices portés aux individus ou aux collectivités en réduisant les risques et les infections, maladies et blessures qui en résultent. Pour ce faire, il faut identifier les facteurs de risque et de protection et mettre en place des interventions structurelles et universelles (p. ex. vaccinations de masse, approvisionnement en eau potable, éducation publique), ainsi que des interventions ciblées visant ceux qui sont jugés être à risque plus élevé ou à risque imminent. En adaptant le modèle de la santé publique de la prévention primaire, secondaire et tertiaire, nous pouvons considérer examiner la prévention de l'itinérance comme suit :

La prévention primaire

signifie traiter «en amont» les problèmes structureaux et les facteurs systémiques qui contribuent à l'éclatement de la famille et à la précarité du logement pour les jeunes. Par exemple, la prévention primaire de l'itinérance peut comprendre des stratégies basées sur les populations pour aborder la réduction de la pauvreté, le manque de logements abordables, la violence interpersonnelle, l'accès à l'éducation et l'anti-discrimination. La prévention primaire de l'itinérance chez les jeunes inclut aussi la prévention au niveau des systèmes, signifiant travailler de pair avec les systèmes publics pour empêcher que les jeunes qui sortent de la protection de l'enfance, du système des soins de santé et du système correctionnel ne tombent dans l'itinérance.

La prévention secondaire

désigne une gamme de stratégies ciblées visant à rapidement soutenir les jeunes qui sont soit à risque imminent d'itinérance ou qui ont connu l'itinérance récemment. Les stratégies secondaires devraient fonctionner rapidement afin d'aider les jeunes à garder leur logement (avec leur famille, leurs soutiens naturels ou indépendamment) ou de les reloger rapidement dans un hébergement permanent et stable qui est abordable, sécuritaire et adéquat. Le but des efforts de prévention secondaire est d'aider les jeunes à rester en place et connectés aux écoles et aux autres soutiens, et de renforcer les soutiens familiaux et naturels pour consolider leurs atouts et leur résilience. Les écoles, les prestataires de soins primaires et les programmes communautaires représentent certains des nombreux partenaires qui peuvent aider à identifier quels jeunes sont à risque d'itinérance et à rapidement faciliter l'accès aux soutiens nécessaires.

La prévention tertiaire

aide les jeunes qui sont en situation d'itinérance à en sortir rapidement, et à obtenir un logement et les soutiens dont ils ont besoin. Il s'agit de veiller à ce que les jeunes soient capables d'obtenir un logement sécuritaire, abordable et adéquat, et qu'ils reçoivent les soutiens nécessaires pour améliorer leur bien-être et inclusion sociale, réduisant ainsi leur risque de retomber dans l'itinérance. Une intervention de prévention tertiaire clé pour les jeunes qui connaissent l'itinérance est le modèle de programme [Logement d'abord pour jeunes](#) (HF4Y), qui adapte Logement d'abord aux besoins des adolescents et des jeunes adultes en développement.

Ce que la prévention de l'itinérance chez les jeunes n'est pas.

La définition donnée plus haut explique ce qu'est la prévention de l'itinérance chez les jeunes, mais aussi ce qu'elle n'est pas.

Toutes les interventions de prévention de l'itinérance chez les jeunes doivent inclure, soit : «(1) la fourniture immédiate d'un logement et de soutiens aux jeunes qui vivent l'itinérance ou la précarité du logement; ou (2) la protection immédiate du logement, avec soutiens, pour les jeunes qui sont à risque d'itinérance» (Schwan et al., 2018b, p. 9).

Bien que nous sachions que de nombreux services et soutiens d'urgence peuvent empêcher la plupart des conséquences négatives de l'itinérance chez les jeunes, telles que la faim ou l'exposition à des conditions météorologiques extrêmes, ces interventions ne peuvent pas être considérées comme des mesures de prévention car elles ne préviennent pas directement (ou indirectement) la *survenance* de l'itinérance.

De même, le terme prévention est parfois employé pour décrire des interventions qui pourraient, à la longue, contribuer à la stabilité du logement. De telles interventions peuvent inclure une formation en matière de compétences essentielles et d'emploi, du soutien pour toxicomanes et des soins tenant compte des traumatismes. Même si ces soutiens sont extrêmement utiles, sauvent des vies et sont très importants pour améliorer la qualité générale des vies, ils ne peuvent être considérés comme des mesures de prévention à moins qu'ils ne fournissent également *un accès immédiat à un logement*. Si une jeune personne demeure dans une situation continue d'itinérance alors qu'elle participe à un programme ou reçoit des services sans espoir immédiat de pouvoir quitter l'itinérance, ces interventions ne devraient pas être considérées comme des mesures de prévention. La prévention de l'itinérance chez les jeunes est fondamentalement une réponse basée sur le logement.

«Nous avons besoin de plus de partenariats et de collaborations avec les différents niveaux de gouvernement. Il faut travailler avec les organismes sans but lucratif et les services sociaux et les personnes qui vivent l'itinérance. Et les promoteurs. Il faut rappeler au gouvernement que le problème du logement touche plus d'un ministère; il touche tous les ministères. Plus tôt cette année, nous sommes allés à une réunion et nous leur avons dit : «Hé... les enfants, les jeunes et les soins gouvernementaux, ce n'est pas juste la responsabilité du ministère du Développement des enfants et des familles... ni juste celle de leurs gardiens. C'est celle de tout le monde! Du gouvernement de la C.-B., du ministère de la Santé, de l'Éducation, de l'Environnement et du Transport. Tout le monde!»

Jeune de Vancouver

Qui est responsable de la prévention de l'itinérance chez les jeunes?

Au Canada, la réponse au problème de l'itinérance chez les jeunes est typiquement fournie par un éventail de services sans but lucratif à l'échelle locale (secteur de l'itinérance), les municipalités et différents niveaux de gouvernement procurant les fonds et créant des cadres de politiques publiques.

Bien qu'il soit nécessaire d'utiliser bon nombre de soutiens de prévention communautaires afin de répondre aux besoins au niveau local, la prévention de l'itinérance chez les jeunes ne pourra être efficace et ne pourra être répandue sans des investissements adéquats et des cadres de politiques à l'appui des travaux. L'adoption de la prévention à grande échelle exigera le leadership des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

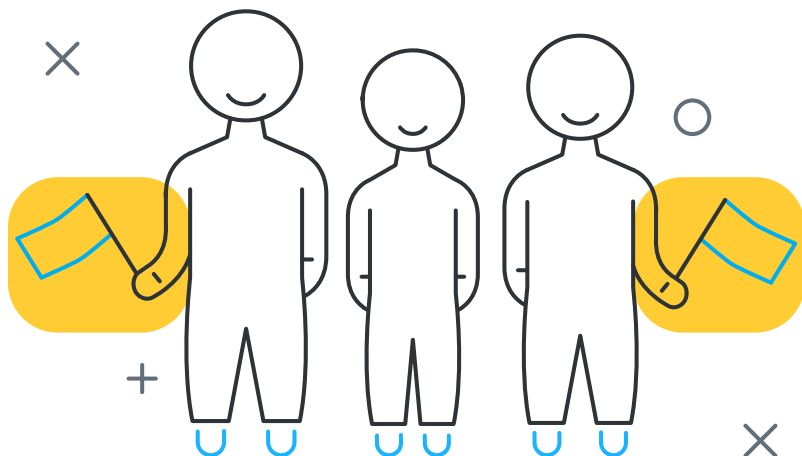
En tant que question de fusion de politiques, l'itinérance relève de la responsabilité de nombreux paliers supérieurs de gouvernement, y compris les soins de santé, le logement, les services correctionnels et la justice pénale, les services à l'enfance et à la famille, les services communautaires, les soutiens au revenu, l'éducation, l'emploi et la formation, etc. (Gaetz et Dej, 2017, p. 41). Ainsi, des stratégies réussies de prévention de l'itinérance chez les jeunes devront comprendre une meilleure collaboration entre les différents ministères et une responsabilisation des ministères qui par le passé n'incluaient pas nécessairement la prévention de l'itinérance chez les jeunes dans leurs mandats. Afin de réaliser de meilleurs résultats pour les jeunes, nous devons nous montrer prêts à collaborer et à investir des ressources financières et humaines de tous les ordres de gouvernement. La collaboration doit être accompagnée d'ententes mutuelles sur la responsabilisation des changements et des résultats

escomptés pour les jeunes. Chaque secteur et ordre de gouvernement impliqué doit reconnaître quelles sont les répercussions de leur travail sur les résultats des jeunes, qu'elles soient négatives ou positives. La prévention de l'itinérance chez les jeunes et autres manifestations de la pauvreté et de l'exclusion sont des responsabilités partagées, et de par ce fait, toute question de responsabilité devient théorique.

Tous les secteurs et ordres de gouvernement sont responsables de la prévention de l'itinérance chez les jeunes, bien qu'ils remplissent des rôles différents.

Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux doivent partager la responsabilité de réaliser des cadres législatifs et politiques et financer le soutien de la prévention de l'itinérance. Le système éducatif, le secteur de la lutte contre l'itinérance et autres services sans but lucratif et communautaires joueront tous un rôle principal pour aider les jeunes marginalisés et socialement exclus à obtenir l'appui dont ils ont besoin.

Afin de réaliser de meilleurs résultats pour les jeunes, nous devons nous montrer prêts à collaborer et à investir des ressources financières et humaines de tous les ordres de gouvernement. La collaboration doit être accompagnée d'ententes mutuelles et de responsabilisation des changements et des résultats escomptés pour les jeunes.



Une approche des droits de la personne face à l'itinérance chez les jeunes

L'œuvre de la prévention de l'itinérance chez les jeunes doit être basée sur les droits de la personne fondamentaux des jeunes Canadiens. Le Canada est le signataire d'un certain nombre d'ententes sur les droits de la personne qui définissent des droits qui sont pertinents pour les jeunes sans abri, dont :

- le droit à un niveau de vie adéquat
- le droit à la sécurité personnelle et à la vie privée
- le droit à une alimentation adéquate
- le droit à un accès égal à la justice
- le droit au travail
- la liberté de réunion
- le droit à la santé
- le droit à la liberté d'expression
- le droit à l'éducation
- le droit à la vie

(Canada sans pauvreté et Vers un chez-soi, 2016)

Le fait que l'itinérance chez les jeunes existe au Canada et que nous permettions aux jeunes de demeurer empêtrés dans l'itinérance, représente un déni des droits fondamentaux de la personne. À titre de violation des droits de la personne, nous devons remédier au problème de l'itinérance chez les jeunes.

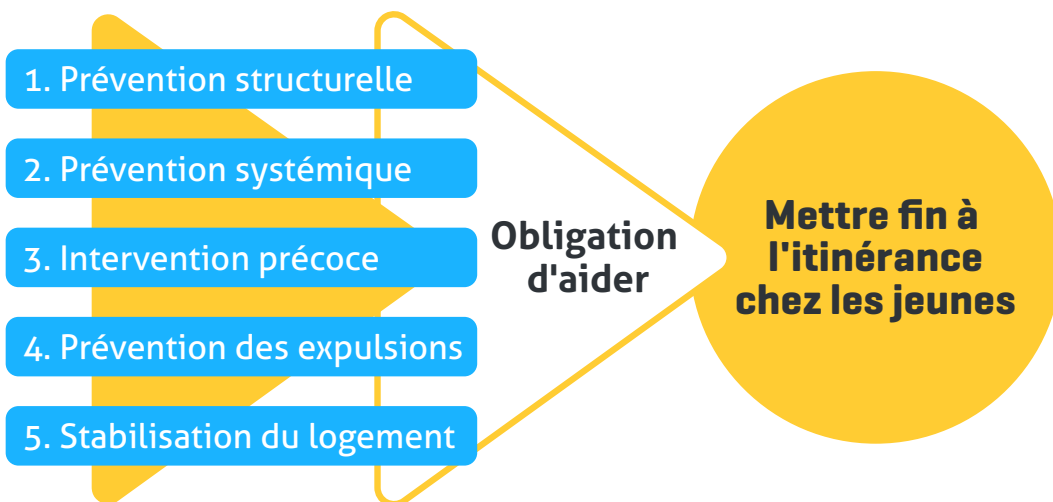
Du point de vue pratique, cela signifie que les politiques, les lois et les stratégies axées sur l'itinérance chez les jeunes doivent s'appuyer sur les droits de la personne à tous les stades du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation. La défense des droits de la personne exige un changement de paradigme, de telle sorte qu'au lieu de créer des lois et de se reposer sur des lois qui punissent les jeunes et leur famille, tous les niveaux de gouvernement doivent immédiatement reconnaître les causes systémiques de l'itinérance chez les jeunes et produire des protections légales contre la discrimination et l'inégalité. Invariablement, cela appuie la transition d'une réponse de crise vers la prévention et l'élimination de l'itinérance.

4 TYPOLOGIE DE LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES

Que pouvons-nous faire pour prévenir l'itinérance chez les jeunes?
À quoi ressemble la prévention en pratique?

Le rapport Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes aide à mettre en lumière de quelles activités la prévention de l'itinérance est forgée grâce à l'inclusion d'une typologie.

La typologie identifie cinq catégories de prévention d'itinérance au Canada qui s'alignent avec la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Le but ultime de toutes les interventions de prévention est de stabiliser le logement, d'améliorer la santé et le bien-être, de favoriser l'inclusion sociale et de contribuer à de meilleurs résultats à long terme. Cette typologie est adaptée dans la *Feuille de route* afin de mieux comprendre la prévention de l'itinérance chez les jeunes.



Typologie de la prévention de l'itinérance chez les jeunes

- 1) Prévention structurelle :** législation, politique et investissements pour aborder les risques d'itinérance et augmenter l'égalité sociale. Exemples : légiférer pour faire du logement un droit de la personne, adhérer au plan d'action de la Commission de vérité et de réconciliation, stratégies réductrices de la pauvreté et aides au revenu.
- 2) Prévention au sein des systèmes :** supprimer les barrières et améliorer l'accès aux services et soutiens. Cela comprend les soutiens de transition pour les individus qui quittent la charge des établissements publics, tels que les établissements correctionnels, les hôpitaux et les systèmes de protection de l'enfance.
- 3) Intervention précoce :** stratégies conçues pour intervenir tôt et aborder les risques d'itinérance, et offrant une intervention en cas de crise à ceux qui ont récemment connu l'itinérance. Exemples : approche efficace, admissions et évaluations coordonnées, gestion de cas axée sur le client et détournement des refuges.
- 4) Prévention des expulsions :** un type d'intervention précoce et de programmes conçus pour garder les individus logés de manière stable et les aider à éviter l'expulsion. Exemples : médiation entre propriétaire et locataire, suppléments au loyer, fonds de secours et conseils et représentation juridiques.
- 5) Stabilisation du logement :** aider les gens qui ont connu l'itinérance à trouver et à garder leur logement. Cela comprend Logement d'abord et les soutiens nécessaires pour améliorer la santé et le bien-être, l'éducation et l'embauche et l'augmentation de l'inclusion sociale.

Les cinq catégories de la typologie travaillent de concert pour prévenir l'itinérance. Ces approches couvrent les efforts en amont axés sur la prévention structurelle, les approches systémiques qui améliorent les expériences au sein des établissements publics et les interventions précoces et efforts de stabilisation du logement qui réduisent les risques d'itinérance et empêchent les jeunes de retomber dans le cycle de l'itinérance.

Obligation d'aider – une approche basée sur les droits

En tenant compte des droits de la personne des jeunes, la *Feuille de route* ajoute une autre stratégie législative : l'obligation d'aider.

L'obligation d'aider allie une responsabilité légale d'aider les jeunes à risque à une obligation d'assurer que les adultes qui font partie des vies des jeunes sont capables de fournir les soutiens nécessaires pour aider les jeunes à éviter l'itinérance, ou de les orienter vers les services et les soutiens pour en faire ainsi. L'obligation d'aider est une réponse de lutte contre l'itinérance de système intégré, impliquant des interventions des services d'aide à l'itinérance et des systèmes publics, des approches d'interventions précoces et des modèles de logement et de soutien qui entraînent de meilleurs résultats pour les jeunes vulnérables. Bien qu'il n'existe pas encore au Canada à l'heure actuelle, il s'agit d'un modèle que nous devrions viser. Dans la section 5 de la *Feuille de route*, **Obligation d'aider : une approche basée sur les droits de la personne**, nous explorons une approche intégrée à l'égard de la prévention, nous reposant sur des lois existantes du Pays de Galles (Mackie, 2015; Mackie et al., 2017) afin d'étudier comment une réponse de lutte contre l'itinérance chez les jeunes basée sur les droits de la personne pourrait être créée au Canada.

La mise en œuvre d'une obligation d'aider légale signifie qu'il existe une **obligation légale** de veiller à ce que les jeunes reçoivent des informations, des conseils et des aides liées au logement afin d'éviter une expérience d'itinérance ou de rendre cette expérience aussi brève que possible. Cette obligation légale n'est pas remplie lorsque les jeunes sont orientés vers un refuge d'urgence ou un autre service pour sans-abri, mais exige que l'on mette fin à son expérience d'itinérance ou que l'on stabilise son logement.

Dans les sections suivantes, la typologie de la prévention de l'itinérance est utilisée pour explorer la gamme de politiques, stratégies, interventions et pratiques pouvant aider à prévenir l'itinérance chez les jeunes au Canada. Chaque cas prend en compte à la fois les connaissances tirées de la recherche et de la pratique ainsi que les lacunes au niveau des connaissances et des preuves. Cet examen des preuves et des pratiques prometteuses peut fournir un soutien pratique aux gouvernements et aux collectivités. Lorsqu'ils existent, des exemples concrets et solides qui peuvent être adaptés et mis en œuvre par le gouvernement et les collectivités sont fournis.

The Roadmap for the Prevention of YOUTH HOMELESSNESS

5 STABILISATION DU LOGEMENT

- › Soutiens au logement
- › Soutiens favorisant la santé et le bien-être
- › Accès à un revenu et à l'éducation
- › Soutiens complémentaires
- › Amélioration de l'inclusion sociale

3 INTERVENTION PRÉCOCE

- | DOMAINES DE PROGRAMMES | SYSTÈMES DE SOINS |
|---|--|
| › Renforcement des soutiens familiaux et naturels | › Services intégrés, systèmes intégrés |
| › Intervention précoce dans les écoles | › Accès coordonné |
| › Diversion des refuges | › Gestion de cas |
| › Soutiens axés sur le logement | |
| › Prévention de l'exploitation sexuelle et du trafic sexuel | |

1 PRÉVENTION STRUCTURELLE

- › Réduction de la pauvreté
- › Augmentation de la disponibilité et de l'abordabilité des logements
- › Lutte contre l'inégalité et la discrimination
- › Prévention structurelle de l'itinérance des jeunes autochtones
- › Briser le lien entre l'itinérance chez les jeunes, la migration et le déplacement
- › Promotion de l'inclusion sociale pour tous les jeunes
- › Prévention des expériences adverses durant l'enfance
- › Lois et politiques de prévention de l'itinérance chez les jeunes

6 OBLIGATION D'AIDER

- › Approche basée sur les droits
- › Obligation légale de faire des efforts raisonnables pour mettre fin à l'itinérance d'une jeune personne ou de stabiliser leur situation de logement
- › L'on doit procurer aux jeunes des informations, des conseils et des aides au logement
- › Lois provinciales/territoriales fournies à l'échelle communautaire
- › Les jeunes ont un endroit où ils peuvent accéder aux services
- › Les adultes ont un endroit qu'ils peuvent recommander aux jeunes

4 PRÉVENTION DES EXPULSIONS

- › Renforcement des lois et de la législation qui protègent les locataires
- › Transmission de renseignements et de conseils aux jeunes et à leurs familles
- › Apport d'une aide financière aux locataires
- › Accès à de l'aide, des conseils et une représentation juridiques
- › Intervention en situation de crise ciblée et en temps opportun

2 PRÉVENTION AU SEIN DES SYSTÈMES

- › Soutiens de transition pour les jeunes qui quittent les établissements et systèmes publics
- › Renforcer les capacités des jeunes à accéder équitablement aux systèmes et à pouvoir bénéficier des systèmes, des soutiens et de leurs droits

DISPONIBLE ACCESSIBLE PERTINENT ABORDABLE



- › Améliorer les expériences et les résultats des jeunes au sein des systèmes publics

Prévention structurelle :

Travailler en amont pour remédier aux causes fondamentales de l'itinérance chez les jeunes

Certains des principaux moteurs de l'itinérance chez les jeunes sont ancrés dans l'arrangement des structures et des institutions de la société. De tels arrangements déterminent la réglementation du marché du logement, la redistribution de la richesse, la conception de nos villes et la répartition des ressources et du pouvoir dans la société canadienne.

Ces arrangements peuvent contribuer à la précarité du logement et à l'itinérance de certains jeunes, et peuvent contribuer à la dynamique relationnelle qui précède l'itinérance chez les jeunes. Étant donné que ces facteurs ont leur origine au niveau sociétal, les jeunes et leurs familles ont une capacité ou des possibilités plus limitées de changer les facteurs structurels.

Afin de prévenir l'itinérance chez les jeunes, nous devons nous attaquer aux grands facteurs sociaux, économiques et politiques qui contribuent à la précarité du logement et à l'exclusion sociale. En ce faisant, nous réduisons le risque qu'une jeune personne devienne sans abri. C'est là le travail de la prévention structurelle.

Définition de la prévention structurelle

Gaetz et Dej (2017) affirment que «la prévention structurelle aborde les facteurs structurels et systémiques qui contribuent à la précarité du logement et à l'exclusion sociale, exposant certaines personnes et certaines familles à un risque accru d'itinérance» (p. 47). Les interventions de prévention structurelles peuvent être universelles (destinées à l'ensemble de la population) ou ciblées sur des groupes spécifiques exposés à un risque plus élevé d'itinérance (p. ex., les jeunes LGBTQ2S+ (Gaetz et al., 2016)). La prévention structurelle implique généralement une politique publique, une législation et des interventions qui augmentent la stabilité du logement, la sécurité économique et l'inclusion sociale. Les exemples comprennent l'augmentation des taux d'assistance sociale, la réduction du coût des transports en commun ou la garantie de l'accès à un logement et à des soins de santé appropriés et abordables. Gaetz et Dej (2017) remarquent que «les politiques et la législation de tels programmes

portent rarement le titre de «prévention de l'itinérance» (et ne peuvent même pas y faire explicitement référence), mais ont pour effet de créer des actifs et de réduire le risque que quelqu'un ne se retrouve en situation d'itinérance» (p. 47).

Pourquoi la prévention structurelle?

La recherche a montré que des facteurs structurels tels que le manque de logements abordables, la pauvreté et la discrimination sont des causes d'itinérance chez les jeunes (Baskin, 2007; Gaetz, 2014; Nooe et Patterson, 2010). D'ailleurs, certaines recherches indiquent que les faibles revenus et la dynamique du marché du logement sont les deux déterminants clés de l'itinérance pour les familles et les individus (Culhane, Metraux et Byrne, 2011; Quigley et Raphael, 2002). Au Canada, la croissance importante de l'itinérance dans les années 1980 et 1990 a été attribuée à des désinvestissements significatifs dans le logement abordable et à une réduction des dépenses consacrées au soutien social et aux soins de santé, ce qui a eu pour effet de «déloger» bon nombre d'individus qui étaient logés à un moment donné (Hulchanski, 2009; Gaetz et al., 2014d).

Les recherches ont démontré que les pays qui détiennent les taux d'itinérance les plus bas, notamment le Danemark et la Finlande, ont généralement effectué des investissements importants dans le logement abordable (O'Sullivan, 2017).

Heureusement, il existe des preuves démontrant que des changements structurels peuvent réduire l'itinérance. Des pays dotés de stratégies de réduction de la pauvreté et des états-providence robustes ont souvent des taux d'itinérance et de pauvreté infantile plus faibles (Fitzpatrick et Stephens, 2007; Olsson et Nordfeldt, 2008). Les recherches ont démontré que les pays qui détiennent les taux d'itinérance les plus bas, notamment le Danemark et la Finlande, ont généralement effectué des investissements importants dans le logement abordable (O'Sullivan, 2017). De telles données suggèrent l'efficacité de la prévention structurelle pour réduire les facteurs de risque au niveau de la population, soit des efforts qui peuvent être combinés à d'autres efforts de prévention (p. ex. l'intervention précoce) pour aider les personnes à risque imminent d'itinérance.

Qui est responsable de la prévention structurelle?

La grande majorité des politiques, des investissements et des interventions de prévention structurelle se situent en dehors du domaine du secteur de l'itinérance.

La prévention structurelle comprend des politiques sociales et économiques, des pratiques et des changements législatifs au sein d'institutions et de systèmes publics, tels que le logement, les soins de

santé, la justice et l'éducation. Bien que le secteur de l'itinérance ait toujours été chargé de s'acquitter des conséquences des défaillances structurelles et systémiques, il n'est pas du ressort de ce secteur de mettre en œuvre les nombreux changements structurels qui aideraient à prévenir l'itinérance chez les jeunes. Les efforts de prévention structurelle nécessitent un leadership, des investissements et des actions partagés entre les nombreux ministères de chaque ordre de gouvernement, dont certains n'avaient pas joué de rôle explicite dans la prévention de l'itinérance jusqu'alors. Cela veut aussi dire que la majorité des fonds alloués au secteur de l'itinérance devraient toujours être utilisés pour veiller à ce que les personnes sans abri, ou qui risquent de le devenir, puissent accéder rapidement et efficacement aux services, aux aides et au logement dont elles ont besoin pour éviter ou sortir de l'itinérance.

Si la prévention structurelle est une composante essentielle à la prévention de l'itinérance chez les jeunes, elle présente aussi des défis au niveau de la mise en œuvre et de l'évaluation des efforts de prévention structurelle. Ces défis comprennent des coûts élevés, des difficultés à cibler les interventions et à mesurer les effets directs et indirects de ces interventions (Shinn, Baumohl et Hopper, 2001).

Il est essentiel que nous continuions à viser le changement structurel en sachant qu'une multitude de ces efforts prendront sans doute beaucoup de temps à mettre sur pied et ne peuvent être réalisés que grâce aux efforts soutenus et concertés d'un grand nombre d'individus et de groupes. Alors que nous visons ces changements structurels à long terme, d'autres interventions basées sur les preuves peuvent immédiatement aider à prévenir l'itinérance chez les jeunes.

Formes principales de la prévention structurelle

La prévention structurelle peut prendre de nombreuses formes et peut cibler des individus, des familles, des collectivités ou l'ensemble de la population. Puisque les facteurs structurels qui mènent à l'itinérance se recoupent souvent et se renforcent réciproquement, il est important de déployer plusieurs formes de prévention structurelle à la fois. La bonne nouvelle est que la prévention structurelle dans un domaine peut avoir des effets positifs dans d'autres. Par exemple, l'augmentation des taux d'aide sociale peut améliorer l'accès des individus et des familles à des logements abordables en rendant le loyer du marché plus accessible et possiblement, en réduisant la demande globale des logements sociaux très abordables.

Cette section décrit les 8 formes clés de prévention structurelle d'itinérance chez les jeunes :

- 1) Réduction de la pauvreté
- 2) Augmentation de la disponibilité des logements abordables
- 3) Aborder le problème de l'inégalité et de la discrimination
- 4) Prévention structurelle de l'itinérance chez les jeunes autochtones
- 5) Briser le lien entre l'itinérance chez les jeunes, la migration et les déplacements
- 6) Promouvoir l'inclusion sociale pour tous les jeunes
- 7) Prévention des expériences adverses durant l'enfance
- 8) Législation et politiques de prévention de l'itinérance chez les jeunes

1) Réduction de la pauvreté

Malgré que le Canada soit un pays riche, une personne sur sept vit dans la pauvreté (*Canada sans pauvreté, 2017*).

La pauvreté mine la santé et le bien-être des jeunes gens et contribue à de mauvais résultats scolaires, à l'exclusion sociale, à la violence et au départ précoce des foyers (Ayllon, 2015; Battin-Pearson et al., 2000; McAra et McVie, 2016; Pantazis, Gordon et Levitas, 2006). La recherche a montré qu'il existe une forte corrélation entre la pauvreté et l'itinérance (Embleton et al., 2016). Même si la pauvreté ne fait pas des sans-abri de tous les jeunes à faible revenu, cela signifie cependant que certains jeunes et leurs familles ne sont qu'à une maladie, un accident, un emploi perdu ou un chèque de paie près de la vie de la rue. De plus, l'extrême pauvreté exerce de la pression sur les familles et peut entraîner un stress financier qui peut déstabiliser les relations, mener à des conflits et affecter les mécanismes permettant de surmonter les situations de crise ou les défis (Banovcinova et al., 2014; Wadsworth et Berger, 2006).

Le manque de revenu est à la base de la pauvreté, ce qui signifie que lorsque les gens vivent la pauvreté, ils n'ont pas accès au revenu dont ils ont besoin pour satisfaire à leurs besoins de base.

L'objectif de la réduction de la pauvreté est de garantir que toutes les familles et jeunes personnes sont dotées du revenu dont elles ont besoin pour satisfaire à leurs besoins fondamentaux et d'obtenir un logement sécuritaire, sûr et permanent, et par conséquent, de contribuer à la prévention de l'itinérance.

«Surtout récemment, j'ai souvent été forcé de choisir entre me procurer des vêtements fonctionnels qui ne tombent pas tout de suite en lambeaux et acheter à manger.»

Jeune de Vancouver

Les stratégies de réduction de la pauvreté au Canada comprennent :

- (1) Accroître la disponibilité d'emplois permanents, sûrs et offrant un revenu de subsistance;
- (2) Accroître les taux d'assistance sociale et l'accès aux soutiens de l'assistance sociale; et
- (3) Mettre sur pied une taxation plus progressive afin de mieux pouvoir soutenir les travailleurs à faible revenu.

Les outils politiques et lois qui peuvent soutenir ces stratégies peuvent inclure :

- Modifier les politiques d'assistance sociale provinciales/territoriales afin de permettre aux jeunes d'obtenir des aides au revenu lorsqu'ils vivent de manière indépendante.
- Réduire les frais de garde au Canada à l'aide de stratégies de financement provinciales/territoriales pour appuyer l'exploitation de garderies accréditées, plutôt que de laisser le soin de la détermination des coûts et soutiens opérationnels aux marchés ([Macdonald et Friendly, 2017](#)).
- Mettre sur pied des politiques provinciales/territoriales qui veillent à ce que les revenus au salaire minimum soient bien [des revenus de subsistance](#), ce qui veut dire que les emplois au salaire minimum permettent aux individus et familles de pouvoir se permettre un logement, des aliments, le transport en commun, des soins de santé, des services de garderie et autres nécessités fondamentales au sein de leur collectivité.
- Modifier les critères d'admissibilité de l'assurance-emploi afin d'assurer que les jeunes qui ont travaillé à des emplois atypiques sont capables de toucher les prestations d'assurance-emploi ([Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes](#)).
- Rétablir les standards nationaux minimums en matière d'aide au revenu dans toutes les provinces et territoires ([Dignity for All, 2017](#)).

Tandis que nous tentons de réduire la pauvreté au Canada, nous devons en particulier nous concentrer sur l'augmentation considérable des possibilités d'emploi pour les peuples autochtones, [dont un quart vit dans la pauvreté](#) (Citizens for Public Justice, 2011). Cela doit impliquer s'attaquer aux obstacles structurels et systémiques à l'emploi pour les jeunes autochtones, aux pratiques d'embauche discriminatoires et à l'accès inéquitable à l'éducation.

2) Augmentation de la disponibilité de logements abordables

Les recherches d'un bout à l'autre du monde ont indiqué qu'un manque de logements sécuritaires et abordables est une des raisons principales de l'itinérance (Brisson et Covert, 2015; Culhane, Metraux et Byrne, 2011; Poppe et Gale, 2018). Le Canada fait l'objet d'une pénurie de logements abordables critique (Gaetz et al., 2014d) et des études nationales ont montré que 18 % des familles à faible revenu au Canada éprouvent des besoins impérieux en matière de logement (Londerville et Steele, 2014)

Vivre dans des habitations inabordables, de médiocre qualité et surpeuplées augmente la vulnérabilité nutritionnelle de enfants et des jeunes (Krieger et Higgins, 2002), a un effet néfaste sur la fréquentation scolaire (Simpson et Fowler, 1994), contribue aux problèmes de santé (Jelleyman et Spencer, 2008) et peut mener à une implication dans le système de la protection de l'enfance (Nichols et al., 2017). De plus, une fois seuls, bon nombre d'individus trouvent difficile d'accéder à un logement abordable, souvent en raison d'un manque de soutiens financiers et d'emplois à faible revenu (Gaetz, 2014).

Heureusement, les recherches indiquent que les investissements dans les logements abordables peut aider à réduire l'itinérance (Fitzpatrick et Stephens, 2007; O'Sullivan, 2017; Pleace, Teller et Quilgars, 2011). Il a été prouvé que l'accès à un logement abordable améliore l'état de santé des nourrissons et des enfants vulnérables (Sandel et al., 2016) et améliore la fréquentation et les réalisations scolaires (Lubell et Brennan, 2007; Schwarz, 2011).

Il y a deux stratégies principales qui peuvent augmenter la disponibilité des logements abordables :

- (1) *Des investissements dans la création, la réparation et l'entretien du parc de logements publics/sociaux; et*
- (2) *De l'aide en espèces pour éviter la perte d'un logement ou pour aider les individus à obtenir un logement sur le marché qu'ils n'auraient pas pu se permettre autrement (Parsell et Marston, 2012).*

«Ils devraient forcer les entrepreneurs à construire des logements abordables, pas juste des condominiums de luxe. Ça doit être proportionné. On ne peut pas retirer tous les logements abordables et ne pas remplacer ce qu'on a retiré de la communauté par quelque chose d'autre pour compenser.»

Jeune de Toronto

Nous pouvons augmenter la disponibilité des logements abordables et prévenir l'itinérance chez les jeunes en :

- augmentant la disponibilité des subventions au logement pour les jeunes et leur famille (Rog et Buckner, 2007; Shinn et al., 2001). Des études ont montré que lorsqu'on subventionne les coûts en logement des personnes touchant de très bas salaires, cela a le plus de répercussions sur la baisse des taux d'itinérance comparativement à d'autres types d'interventions (Quigley, Raphael et Smolensky, 2001).
- créant un éventail de modèles de logements abordables ciblant les jeunes et répondant à leurs divers besoins. La Finlande par exemple a mis au point un système de logement unique pour les jeunes (géré par la [Finnish Youth Housing Association](#)) qui offre un logement aux jeunes qui font la transition vers la vie indépendante entre 18 et 29 ans (Pleace et al., 2015).
- établissant et en étendant des programmes et services de prévention des expulsions qui offrent une gamme d'interventions et de soutiens, y compris un soutien financier, des conseils et une représentation juridiques, de la médiation avec les propriétaires et des soutiens de gestion de cas (Holl, Van den Dries et Wolf, 2016).

Lumière sur la pratique : fiducies foncières communautaires

La gentrification et le développement rapides est un défi majeur lorsqu'on veut s'assurer que les logements demeurent abordables dans certains centres urbains. Le [Parkdale Neighbourhood Land Trust](#) (PNLT) a créé une fiducie foncière communautaire (FFC) en réponse au changement de la dynamique du quartier Parkdale de Toronto. Une fiducie foncière communautaire est un organisme sans but lucratif qui se procure des terrains (en les achetant ou par des dons) et les garde à perpétuité pour la communauté. Un mécanisme propre au modèle FFC est qu'il sépare la propriété du terrain (appartenant à la FFC) de la propriété de l'édifice qui se trouve sur ce terrain. Cette structure de dualité de propriété permet à la FFC de maintenir un niveau d'abordabilité en retirant le terrain du marché de l'immobilier (Parkdale Neighbourhood Land Trust, 2015, p. 2). Un autre parfait exemple de fiducie foncière communautaire et le projet [Hogan's Alley Land Trust](#) de Vancouver.

3) Résoudre les inégalités et la discrimination

L'inégalité et la discrimination peuvent contribuer au risque de l'itinérance pour les jeunes et leur famille. L'âgisme, le sexisme, le racisme, le colonialisme, le capacitisme et autres formes d'oppression oblige certains groupes particuliers de jeunes à devoir faire face à des défis disproportionnés lorsqu'ils cherchent un logement, un emploi, des soins de santé, des services sociaux et une éducation de bonne qualité. La discrimination et l'inégalité peuvent se manifester à la fois au niveau individuel (p. ex. lorsqu'un propriétaire refuse de louer à une jeune personne à cause de sa religion) et au niveau communautaire (p. ex. lorsqu'il y a des services de santé limités dans une région défavorisée au niveau socio-économique). L'inégalité structurelle et systémique et la discrimination privent les jeunes de leurs droits de la personne fondamentaux, parfois même leur droit à la vie.

INÉGALITÉ

Expériences d'injustice qui peuvent être évitées, vécues par des individus ou des groupes.

DISCRIMINATION

Traitement injuste et préjudiciable de personnes en raison de leur identité/identités ou caractéristiques personnelles, y compris en raison de leur race, ethnicité, habileté, genre, sexualité, classe, nationalité, religion, statut d'immigration ou autres identités.

«Selon mon expérience, lorsque les gens se rendent compte que 'Oh, tu es handicapé', ils ne veulent plus vous embaucher parce que la compagnie doit faire plein d'autres dépenses et à ce moment-là on devient plus un problème qu'autre chose, alors ils ne vous embauchent pas.»

Jeune de St. John's

Le travail de la prévention de l'itinérance chez les jeunes doit être basé sur l'égalité et la lutte contre la discrimination, à la fois au niveau structurel et au sein des systèmes et secteurs publics

Ce type de travail de prévention réduit le risque d'itinérance entraîné par la discrimination et l'inégalité pour tout jeune, ainsi que pour les jeunes appartenant à des groupes qui souffrent systématiquement d'inégalité et de discrimination, tels les jeunes femmes, les jeunes LGBTQ2S+ et les jeunes autochtones.

Du point de vue politique, ce travail peut commencer par l'identification et l'élimination de politiques, lois et protocoles fédéraux, provinciaux/territoriaux et municipaux qui discriminent directement ou indirectement les jeunes et leur famille, y compris en raison de leur statut en matière de logement (Schwan et al., 2018a). Les outils politiques et les interventions programmatiques qui peuvent aider dans ce domaine comprennent ce qui suit :

- Application des lois anti-discriminatoires au sein des systèmes privés et publics, y compris discipliner et imposer des amendes aux employeurs, propriétaires, agences et organisations pour leurs politiques et pratiques discriminatoires ([OHCHR, 2017](#)).
- Mise en œuvre de politiques et lois qui garantissent un accès rapide et égal à la justice et à des réparations à tous les jeunes qui ont vécu la discrimination et l'inégalité ([OHCHR, 2017](#)).
- Garantie que nos systèmes éducatifs se concentrent de manière proactive sur l'égalité et la lutte contre la discrimination dans le cadre de leurs politiques, programmes, éducation et formation des enseignants, embauche et soutiens des élèves.
- Étude et élimination des pratiques policières qui profilent, ciblent et criminalisent les jeunes qui sont pauvres ou en situation d'itinérance (O'Grady, Gaetz et Buccieri, 2011).
- Des politiques gouvernementales qui veillent à ce que les municipalités et les provinces/territoires ne financent que des services et programmes dont les politiques et pratiques montrent la même considération envers les différents groupes qui accèdent aux services (p. ex. jeunes LGBTQ2S+) et qui emploient des pratiques d'embauche inclusives (Abramovich, 2016; Schwan et al., 2018a).

4) Prévention structurelle de l'itinérance chez les jeunes Autochtones

Les jeunes Autochtones sont largement surreprésentés parmi les populations des jeunes sans-abri partout au Canada (Gaetz et al., 2016), ainsi que dans les systèmes de la justice pénale et de la protection de l'enfance ([Statistique Canada, 2018](#)). Les femmes et les jeunes filles autochtones sont [trois fois plus susceptibles](#) de devenir des victimes de crimes violents, et la moitié des enfants placés dans des familles d'accueil sont autochtones (Statistique Canada, 2018). Cet état de choses est directement dû à des décennies de colonisation et de racisme qui ont tenté d'éradiquer les systèmes sociaux, économiques et de gouvernance des Autochtones, ainsi que les structures familiales, les pratiques spirituelles et les traditions culturelles autochtones. Pour les jeunes Autochtones et leur famille, cela s'est traduit par de graves désavantages, la pauvreté, la dislocation et le traumatisme intergénérationnel. Ces facteurs contribuent au risque disproportionné d'itinérance que courent de nombreux jeunes Autochtones (Patrick, 2014; Thistle, 2017). Envers et contre tout, les jeunes Autochtones montrent des niveaux de résilience plus élevés que les autres groupes de jeunes qui vivent l'itinérance (Gaetz et al., 2016).

Il est essentiel que nous comprenions que l'itinérance autochtone est le résultat de perturbations historiques et soutenues de «Tous mes frères et sœurs» au sein des communautés autochtones (Thistle, 2017).

La Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada précise que l'itinérance chez les Autochtones est plus qu'un manque de domicile, mais comprend aussi «la séparation de leur relation avec la terre, l'eau, leur région, la famille, leurs semblables, les uns des autres, les animaux, les cultures, les langues et les identités» (Thistle, 2017, p. 6). Afin de prévenir efficacement l'itinérance chez les jeunes Autochtones, nous devons nous attaquer à la source et aux répercussions des [12 dimensions de l'itinérance chez les Autochtones](#), dont l'itinérance causée par la «déconnexion spirituelle», par la «désintégration et les pertes culturelles» et par «l'absence d'endroits où aller» (Thistle, 2017).

«L'itinérance chez les Autochtones a été mal comprise par les colons comme étant un manque de structure d'habitation ou étant sans toit (Somerville, 1992), alors que l'itinérance chez les Autochtones est aussi une question d'être sans Tous mes frères et sœurs. Ne pas posséder de structure physique n'est qu'un symptôme des causes profondes de l'itinérance chez les Autochtones, c'est-à-dire un manque de relations sociales, culturelles, spirituelles, émotionnelles et physiques saines (Christensen, 2013).»

[Thistle, 2017, p. 16]



TERRE



TERRITOIRE



HISTOIRES



PLANTES



ANIMAUX

Dans le cadre de cette œuvre, il est particulièrement essentiel que nous donnions suite aux [Appels à l'action](#) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, y compris ceux qui concernent les jeunes et notamment les jeunes Autochtones et leur famille impliqués dans le système de la protection de l'enfance. L'inégalité dont sont victimes les jeunes Autochtones au sein du système de la protection de l'enfance a été reconnue lors d'un [arrêt historique du Tribunal](#) canadien des droits de la personne en 2016, qui a décidé que le gouvernement fédéral discriminait envers les enfants autochtones sur réserve en manquant de leur procurer le même niveau de services d'aide à l'enfance qu'ailleurs. Le rapport [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada – A Proposal for Action](#) (2017) décrit des actions clés que le gouvernement devrait prendre dans ce domaine, y compris des recommandations voulant que le gouvernement du Canada fournisse des investissements additionnels dans le soutien des réformes en matière de protection de l'enfance menées par les Autochtones (p. 14).

Les stratégies de soutien pour la prévention structurelle de l'itinérance chez les jeunes Autochtones pourraient comprendre :

- une action gouvernementale immédiate pour aborder le problème de la violence contre les femmes et filles autochtones, éclairée par l'[Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées](#);
- une protection des droits des peuples autochtones à l'auto-détermination, l'auto-gouvernance et l'autonomie dans tous les domaines de la société, ancrée dans la loi et les politiques;
- une transformation du système public afin de veiller à ce que les peuples autochtones soient traités respectueusement, justement et également et avec une sensibilisation culturelle au sein de tous les systèmes et les institutions canadiennes, y compris le système de la protection de l'enfance, et;
- des investissements dans les programmes, aides et services qui peuvent donner le meilleur appui à l'égard de l'éducation, la santé, le bien-être, l'auto-détermination, la spiritualité et la connexion communautaire des jeunes Autochtones (Sauvé et al., 2018).

«Même si tu ne peux plus garder le contact avec la famille, tu devrais toujours pouvoir avoir accès à la culture.»

Jeune de Vancouver

Les jeunes experts qui ont participé à l'étude [Que faudrait-il faire? \(2018\)](#) ont réclamé plusieurs interventions importantes qui d'après eux pourraient aider à prévenir l'itinérance chez les jeunes Autochtones, dont :

- l'adoption d'une stratégie nationale pour prévenir et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes Autochtones;
- des investissements dans la création de centres culturels et de Centres d'amitié pour les jeunes Autochtones et leurs communautés, en vue de créer des possibilités pour les jeunes Autochtones de participer à des expériences culturelles, d'apprendre à connaître leur culture et leur héritage, d'entrer en contact avec des pairs, de recevoir des enseignements des aînés et d'accéder à la médecine et pratiques de guérison traditionnelles; et
- du counseling, médiation familiale et soutiens de santé mentale gratuits pour les survivants des pensionnats et leur famille, y compris dans le système des familles d'accueil.

5) Briser le lien entre l'itinérance chez les jeunes, la migration et le déplacement

Les expériences de migration et de déplacement peuvent contribuer au risque de l'itinérance chez certaines familles et jeunes personnes. Lorsqu'ils partent de leur pays ou communauté d'origine, que ce soit par choix ou par force, les jeunes personnes peuvent avoir du mal à accéder à un logement, aux services sociaux, à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé dans leur nouveau contexte (Anisef et Kilbride, 2003; [CAMH et CASC](#), 2014; Preston et al., 2009; Ratnam et al., 2018). Selon des études récentes, 31,4 % des nouveaux immigrants et réfugiés au Canada vivent dans la pauvreté (Citoyens pour la justice publique, 2017) et 10,1 % des jeunes en situation d'itinérance au Canada sont nés dans un autre pays (Gaetz et al., 2016). Des recherches indiquent également qu'un quart des jeunes nouveaux arrivants qui connaissent l'itinérance sont arrivés au Canada au cours des cinq dernières années (Ratnam et al., 2018). L'étude [Sans domicile](#) a trouvé que les jeunes nouveaux arrivants étaient plus susceptibles que les autres groupes de vivre plusieurs épisodes d'itinérance (64,3 %) et d'autres études ont démontré une surreprésentation des jeunes nouveaux arrivants parmi les populations de sans-abri cachés (Preston et al., 2011).

Les jeunes nouveaux arrivants doivent faire face à des défis uniques lorsqu'ils tentent d'obtenir un logement stable et pour assurer la protection de leurs droits. L'étude [Hidden in Our Midst](#) (2014), qui est axée sur les expériences des jeunes nouveaux arrivants en situation d'itinérance à Toronto, a révélé que ces jeunes faisaient face à des problèmes tels :

- "les différences d'attentes entre les parents et les enfants à l'égard des pratiques religieuses et des valeurs culturelles au Canada;

- vivre avec une famille d'accueil au Canada;
- le racisme lorsqu'ils cherchent un logement et un emploi
- différentes attentes culturelles et comprendre ce qu'est la violence physique et les formes acceptables de discipline des enfants; et
- la peur d'humilier leurs parents en quittant la maison et en recherchant des services de soutien."

(Ratnam et al., 2018, p. 113)

Les systèmes publics et le secteur d'aide à l'itinérance chez les jeunes doivent tous deux répondre aux expériences uniques des jeunes nouveaux arrivants et veiller à ce que des changements au système soient mis sur pied avec une humilité culturelle (Ratnam et al., 2018), et à l'aide de la participation, de l'inclusion et du leadership des jeunes nouveaux arrivants mêmes.

Plus généralement, il est essentiel que nous comprenions les connexions qui existent entre l'itinérance chez les jeunes, la migration et le déplacement, dont les causes sont nombreuses et variées. Des millions de jeunes personnes sont forcées de migrer chaque année pour des raisons qui comprennent les guerres et les conflits, l'occupation, la déstabilisation économique, la colonisation, des violations des droits de la personne ou parce qu'ils fuient les persécutions ([Nations Unies](#), 2013). Le changement climatique contribue fortement aux désastres naturels qui engendrent la migration dans certaines parties du globe (Crate et Nuttall, 2009). Les forces du développement et de la gentrification sont également à l'origine du déplacement des gens de leurs communautés et de leurs moyens de subsistance (Kennelly et Watt, 2011) et bon nombre de collectivités autochtones au Canada continuent à être forcées à migrer en raison de la destruction environnementale et de projets d'extraction de ressources (Thistle, 2017).

Les liens complexes entre l'itinérance chez les jeunes, la migration et le déplacement exigent une action dans trois domaines :

- 1)** Réforme politique assurant que les nouveaux arrivants ont un accès égal aux soins de santé, services sociaux, logements, justice et éducation;
- 2)** Investissements dans des soutiens et services ciblant les jeunes nouveaux arrivants et leurs familles, y compris les personnes qui ont un statut légal précaire; et
- 3)** Réforme politique à l'échelle nationale et internationale abordant les moteurs structureaux qui contribuent à la migration forcée (p. ex. conflits, colonisation, changement climatique).

Ce travail peut être appuyé par des politiques et des investissements comme suit :

- Adoption de politiques de «cités sanctuaires» dans toutes les villes canadiennes qui fournissent un accès aux services municipaux sans la peur de détection, de détention ou de déportation aux résidents qui ne détiennent pas de statut d'immigrant complet et/ou de documents de statut d'immigrant complets du gouvernement fédéral ([Congrès du travail du Canada](#), 2018). Ceci devrait comprendre l'adoption de politiques «d'écoles sanctuaires» dans les écoles canadiennes afin d'assurer un accès égal à l'éducation pour les jeunes au statut légal précaire.
- Investissements ciblés dans l'expansion de services d'établissement pour les jeunes nouveaux arrivants (entre 13 et 24 ans) afin d'assurer que ces jeunes personnes et leur famille ont accès à de solides services et soutiens, y compris les soutiens légaux ([CAMH et CASC](#), 2014).
- Expansion des soutiens au revenu et des bons de logement, en plus d'investissements dans les loyers liés au revenu, des subventions et des coopératives d'habitation pour les jeunes nouveaux arrivants ([CAMH et CASC](#), 2014).
- Investissements dans des technologies d'énergie verte et ralentissement de l'extraction des combustibles fossiles au Canada, ce derniers contribuant au déplacement de communautés au Canada et le changement climatique contribuant au déplacements globaux des gens.
- Changements aux pratiques de détention des immigrés qui peuvent détenir les enfants, les jeunes et leurs familles et soignants pendant des périodes de temps déraisonnables, et qui souvent n'aident pas les individus à faire la transition hors des centres de détention des immigrés, contribuant ainsi au risque d'itinérance ([Conseil canadien pour les réfugiés](#), 2017).

6) Prévenir les expériences négatives vécues durant l'enfance

Les recherches identifient continuellement le conflit familial et la violence comme des causes directes ou indirectes de l'itinérance chez les enfants (Karabanow et Naylor, 2013; Gaetz et O'Grady, 2002; Gaetz, 2014). Les jeunes en situation d'itinérance sont plus susceptibles d'avoir vécu des expériences négatives significatives durant l'enfance telles la violence sexuelle, la négligence parentale, l'abus de substances à la maison et l'exposition à la violence physique (Ballon et al., 2001; Gaetz et al., 2016; McMorris et al., 2002; Rew et al. 2001; Tyler et Bersani, 2008). Ces défis sont souvent appelés des «expériences négatives vécues durant l'enfance» et représentent [un important déterminant social de la santé](#). L'étude [Que faudrait-il faire?](#) a montré que les jeunes qui sont sans abri ont également connu des expériences négatives durant l'enfance au sein des systèmes publics (p. ex. familles d'accueil).

«C'est sûr, on a pas choisi que nos parent soient des toxicomanes et qu'ils nous jettent dehors à 12 ans. C'était pas notre choix. On est des humains. On fait de notre mieux avec ce qu'on a. Il faudrait peut-être pas nous voir comme ça. Il faudrait plutôt nous voir comme des individus que peuvent potentiellement réussir et s'occuper de leurs enfants dans le futur, et nous aider.»

Jeune de Calgary

Vu les liens qui existent entre l'itinérance et les expériences négatives durant l'enfance, prévenir ces dernières est un élément important dans la prévention de l'itinérance chez les jeunes.

Ce qui arrive au cours des 1 000 premiers jours de la vie d'une personne a un puissant impact sur leur développement et leur bien-être au cours de leur vie (Leroy et al., 2014). Les recherches ont montré que les expériences négatives durant l'enfance peuvent avoir des répercussions durables sur le développement du cerveau, le développement social et les prises de décision (Baker-Collins, 2013; Sokolowski et al., 2013). Cela devient évident chez les populations des jeunes sans-abri, des [données nationales](#) ayant indiqué que les jeunes qui vivent des expériences adverses durant l'enfance avant de devenir sans abri sont plus susceptibles de tenter le suicide, de souffrir d'une mauvaise santé mentale et d'avoir

une plus mauvaise qualité de vie que les jeunes qui n'avaient pas connu ces expériences (Kidd et al., 2017). Étant donné les liens qui existent entre l'itinérance et les difficultés vécues durant l'enfance, la prévention de ces dernières est importante dans la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Plusieurs études soutiennent l'efficacité des interventions axées sur la famille, telles que des programmes d'éducation des parents (Oral et al., 2016) et des programmes de visites à domicile (Neger et Prinz, 2015), mais nous savons aussi que l'adversité peut être réduite en bâtissant des collectivités saines et en veillant à ce que les familles soient bien soutenues et dotées des ressources dont elles ont besoin pour s'épanouir (Biglan, Ryzin et Hawkins, 2017).

La prévention des expériences négatives durant l'enfance peut inclure les interventions suivantes :

- Médiation familiale et conseils à moindre prix ou gratuits pour les familles qui confrontent la précarité du logement ou autres difficultés. Des modèles basés sur les preuves, tels la thérapie familiale basée sur l'environnement, ont su améliorer les relations familiales (Cully, Wu et Slesnick, 2018; Slesnick et Prestopnik, 2005).
- L'expansion de programmes de prévention de violence basés sur les preuves dont le but est de développer des relations sûres, stables et chaleureuses entre les enfants et leurs parents ou gardiens. L'Organisation mondiale de la santé (2010) a identifié [quatre types](#) de ces programmes appuyés par des preuves : programmes sur les compétences parentales, (p. ex. [Early Head Start](#)); groupes de soutien social (p. ex. [Parents Anonymous](#)); et des interventions médiatiques (p. ex. la série télévisée «Families»).
- La mise sur pied de méthodes d'évaluation des expériences négatives durant l'enfance dans le milieu des soins de santé primaires et du système de l'éducation visant à encourager des réponses rapides, tel que l'outil d'évaluation adopté dans le cadre du [Projet Geelong](#) en Australie.
- Programmes élargis d'éducation de la petite enfance, notamment pour les jeunes issus de familles et de quartiers à faible revenu (McCain, Mustard et McCuaig, 2011; Reynolds et al. 2001).
- Soutiens en matière de santé maternelle et de compétences parentales pour les nouveaux parents faisant face à des difficultés socio-économiques, de santé mentale ou de toxicomanie (Cutts et al., 2018). Il serait particulièrement souhaitable de donner des soutiens aux jeunes parents.

«Si tu deviens un sans-abri, euh, c'est vraiment surréel. Intellectuellement, émotionnellement... c'est un sentiment d'instabilité. Une fois à la rue, tu ne comprends pas tout de suite ce qui t'arrive. Tu es fatigué, tu veux rentrer à la maison, mais tu n'as pas de maison. Où est-ce que je suis supposé aller?»

Jeune d'Edmonton

7) Promouvoir l'inclusion sociale pour tous les jeunes

L'exclusion sociale indique des expériences et circonstances par lesquelles des personnes sont exclues des institutions sociales, économiques, politiques et culturelles de la société (Byrne, 1999; Mandianapour, 1998). De telles situations peuvent arriver lorsque les jeunes :

- doivent surmonter des obstacles pour rester à l'école (p. ex. doivent travailler pour soutenir la famille)
- ne sont pas en mesure de participer à des activités communautaires (p. ex. activités qui ne sont pas accessibles aux jeunes handicapés)
- ne se sentent pas en sécurité ou se sentent discriminés dans un environnement médical (p. ex. en raison de leur identité de genre)

L'exclusion sociale peut entraîner l'isolement social, un accès restreint aux possibilités et des choix de vie plus étroits (Gaetz et O'Grady, 2002). Certains des facteurs principaux relatifs à l'exclusion sociale pour les jeunes en situation d'itinérance sont : logement inadéquat, manque de revenu, décrochage de l'école, santé compromise, capital social faible, vies chaotiques et adolescence interrompue (Gaetz et O'Grady, 2002). Cette exclusion peut être si complète que les jeunes n'ont personne vers qui se tourner lorsqu'ils se retrouvent à la rue (Schwan et al., 2018a).

La promotion de l'inclusion sociale peut impliquer un certain nombre de changements structuraux (p. ex. réduction de la pauvreté) ainsi que des approches ciblées visant à accroître l'inclusivité au sein des collectivités et des quartiers.

Les éléments suivants peuvent appuyer la promotion de l'inclusion sociale :

- Fournir des programmes et soutiens sûrs, confidentiels et respectueux de la culture pour les jeunes qui vivent l'exclusion sociale en raison de leur identité (p. ex. jeunes LGBTQ2S+), abus de substances, santé mentale ou défis dûs à un handicap, participation à des activités criminelles (p. ex. commerce de drogues) ou affiliations (p. ex. affiliation à un gang).
- Offrir des possibilités aux jeunes personnes afin qu'elles puissent devenir plus engagées dans les politiques et les prises de décisions politiques, en veillant à ce que les jeunes qui confrontent des obstacles face à l'engagement (p. ex. langue, handicaps) soient appuyés efficacement et inclus.
- Éliminer les politiques de tolérance zéro dans les écoles qui contribuent au décrochage des jeunes dans les établissements d'enseignement traditionnels et à leur participation à des activités criminelles, ce qui est parfois appelé la filière «de l'école à la prison» ([Heitzeg, 2009](#)).

8) Législations et politiques en matière de prévention de l'itinérance chez les jeunes

Les législations et les politiques sociales peuvent guider, renforcer, appliquer et défendre les efforts de prévention structurelle. Tel que souligné dans [Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (Gaetz et Dej, 2017), «la législation et les politiques gouvernementales peuvent et devraient jouer un rôle important dans (a) l'identification et la prise en charge des moteurs de l'itinérance, (b) la conception des responsabilités et objectifs du gouvernement, (c) la production d'un contexte politique et de financement visant à soutenir les collectivités locales et (d) l'articulation de la façon dont les différents services gouvernementaux peuvent travailler de concert à cette fin» (p.52).

Des exemples importants de législation internationale qui ciblent la prévention de l'itinérance chez les jeunes comprennent le modèle [Homelessness Reduction Act](#) (2017) de la Grande-Bretagne, le [Housing \(Wales\) Act](#) (2014) du Pays de Galles, le [Homeless Youth Prevention and Prevention Act](#) (2015) de l'État de Washington et la [Homeless Prevention Strategy](#) (2002) de l'Irlande. Bien que les recherches sur les effets de ces dernières soient préliminaires, des évaluations du Housing (Wales) Act (2014) suggèrent que la loi a engendré une réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance, y compris les jeunes (Mackie, Thomas et Bibbings, 2017). À mesure que nous avançons vers la prévention de l'itinérance chez les jeunes au Canada, il est essentiel que nous tirions des leçons d'autres pays qui ont mis sur pied et évalué l'efficacité de leurs efforts de prévention. Il convient de prêter une attention particulière sur la façon dont les politiques et lois en matière de prévention touchent les jeunes, et comment ces approches peuvent être adaptées au mieux dans le contexte canadien. Par exemple, la section 5 du présent rapport examine comment adapter des lois d'obligation d'aider provenant d'autres pays tels le Pays de Galles dans le contexte canadien.

À presque tous les égards, l'itinérance chez les jeunes est une violation des droits de la personne des jeunes et appelle une réponse en tant que telle.

Quelle que soit la forme qu'elles prendront, les politiques et lois canadiennes en matière de prévention de l'itinérance chez les jeunes doivent être basées sur les droits de la personne. Tel que décrit dans [Les droits des jeunes n'attendront pas demain](#) (2016), le Canada est signataire de nombreux traités internationaux décrivant le droit des jeunes personnes au logement, à l'éducation, à la santé, à une alimentation et à un standard de vie adéquat. Ces traités comprennent la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) et le [Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'Office du Haut Commissariat des droits de l'homme](#). À presque tous les égards, l'itinérance chez les jeunes est une violation des droits de la personne des jeunes et appelle une réponse en tant que telle. Alors que nous avançons vers la mise en œuvre du droit au logement au Canada, annoncé dans le cadre de la [Stratégie nationale sur le logement](#), il est essentiel que les défenseurs continuent d'exercer une pression pour l'enracinement d'obligations et de responsabilités spécifiques légiférées au niveau de tous les niveaux de gouvernement afin de veiller à ce que ce droit soit respecté.

Conclusion

Afin d'atteindre une efficacité optimale, la prévention de l'itinérance chez les jeunes doit traiter des facteurs structurels sous-jacents qui suscitent le risque de l'itinérance, tels que la pauvreté, la colonisation, l'insuffisance de soutiens en santé et le manque de logements abordables. Ces facteurs ont leur origine principalement dans les structures et les systèmes sociétaux, tels que l'économie du marché du travail, le marché immobilier, les systèmes éducatifs et les institutions démocratiques. La prévention structurelle n'est pas à elle seule responsable du secteur de l'itinérance et les investissements du gouvernement dans les initiatives communautaires de lutte contre l'itinérance ne devraient pas être utilisées pour aborder les problèmes structurels qui engendrent le risque de l'itinérance. La prévention structurelle a plutôt besoin d'une innovation et d'une transformation au niveau du secteur public, d'un leadership politique audacieux et d'investissements importants dans le filet de la sécurité sociale du Canada. L'itinérance chez les jeunes est un problème de politique de fusion, nécessitant à la fois la volonté publique et une collaboration soutenue à tous les niveaux du gouvernement et des systèmes publics.

La prévention structurelle n'est pas à elle seule responsable du secteur de l'itinérance et les investissements du gouvernement dans les initiatives communautaires de lutte contre l'itinérance ne devraient pas être utilisées pour aborder les problèmes structurels qui engendrent le risque de l'itinérance. La prévention structurelle a plutôt besoin d'une innovation et d'une transformation au niveau du secteur public, d'un leadership politique audacieux et d'investissements importants dans le filet de la sécurité sociale du Canada.

Prévention au niveau des systèmes :



Comment les systèmes publics peuvent être modifiés pour prévenir l'itinérance chez les jeunes

L'on comprend maintenant mieux de quelle façon les systèmes publics (p. ex. la justice pénale, la protection de l'enfance, la santé et l'éducation) sont impliqués dans les parcours des jeunes vers l'itinérance. Des expériences négatives, les lacunes des systèmes, les silos, les obstacles pour obtenir les soutiens et des services insuffisants ou sous financés peuvent tous augmenter les risques d'itinérance des jeunes personnes.

De plus, de nombreux jeunes qui sont à la charge des systèmes publics, tels que la protection de l'enfance, ne reçoivent pas un soutien adéquat lorsqu'ils font la transition hors de ces systèmes. En raison des problèmes relatifs aux systèmes publics, il peut être difficile pour les jeunes de sortir de l'itinérance, et surtout dans le contexte des questions structurelles, telles la pénurie de logements abordables. D'ailleurs, beaucoup de jeunes gens au Canada imputent leur itinérance aux défaillances des systèmes et identifient les changements systémiques comme le moyen de prévention de l'itinérance chez les jeunes le plus efficace (Schwan et al, 2018a).

La prévention de l'itinérance chez les jeunes doit comprendre une restructuration de nos systèmes afin de *réduire* le risque de l'itinérance pour les jeunes et *d'augmenter* leurs chances d'atteindre la santé, la sécurité, l'autodétermination, l'éducation, un emploi significatif, l'appartenance et la stabilité du logement. Pour que la prévention de l'itinérance chez les jeunes soit efficace, nous devons aborder «les défaillances institutionnelles et systémiques qui contribuent directement ou indirectement au risque de l'itinérance» (Gaetz et Dej, 2017, p. 44). C'est là l'œuvre de la prévention au niveau des systèmes.

Définir la prévention au niveau des systèmes

La prévention de l'itinérance chez les jeunes au niveau des systèmes implique l'identification et l'évaluation des politiques, programmes et pratiques au sein des systèmes publics qui représentent des obstacles pour les jeunes lorsqu'ils tentent d'accéder aux soutiens et qui les exposent au risque de l'itinérance.

Il est essentiel que chaque système public s'efforce activement à aider les jeunes à obtenir et à préserver un logement stable. Chaque interaction avec un enseignant, docteur, entraîneur ou conseiller est une occasion d'identifier si un jeune risque de tomber dans l'itinérance, et ces interactions doivent être utilisées pour créer des résultats en matière de logement pour les jeunes. Par conséquent, cela signifie que l'itinérance chez les jeunes est une responsabilité partagée par tous les systèmes publics.

Qu'est-ce que la prévention au niveau des systèmes pour les jeunes a d'unique?

Les systèmes publics que les jeunes utilisent, et la façon dont ils se positionnent au sein de ces systèmes, est unique. Premièrement, certains systèmes publics ont pour objectif et pour mandat de satisfaire aux besoins d'enfants et de jeunes alors qu'ils traversent une variété de stades développementaux (p. ex. école secondaire ou post secondaire, protection de l'enfance, système de la justice juvénile). De surcroît, certains systèmes fournissent des services ou soutiens qui sont universels, quel que soit l'âge des individus, mais peuvent aussi offrir des services et soutiens qui ciblent les jeunes (p. ex. installations de soins médicaux d'urgence qui emploient des travailleurs sociaux axés sur les jeunes). La prévention au niveau des systèmes doit aborder les façons uniques par lesquelles les différents systèmes peuvent contribuer à l'itinérance liée à la précarité du logement des jeunes.

Dans de nombreux systèmes publics, les seuils d'âge sont des facteurs importants déterminant quels services, soutiens, programmes et droits sont disponibles pour les jeunes. Si un jeune a moins de 16 ans, cela peut signifier qu'il ne peut pas avoir accès à des soutiens de

Ces seuils d'âge sont créés par la société et sont largement arbitraires, mais décident catégoriquement à quels programmes et soutiens les jeunes ont accès, comment ils peuvent y accéder et quels droits ils ont au sein de ces programmes et soutiens. Donc, la prévention au niveau des systèmes pour les jeunes est non seulement différente de celle des adultes, mais elle peut aussi être très différente d'un jeune à l'autre selon son âge et d'autres facteurs.

santé mentale, ajouter son nom à une liste d'attente pour des logements pour jeunes ou obtenir des subventions au logement. Parallèlement, dès qu'un jeune à la charge de la protection de l'enfance a 18 ans, il peut être rapidement retiré de sa famille d'accueil ce qui le force à faire la transition vers un monde dans lequel ses responsabilités légales, financières et personnelles sont extrêmement différentes. Ces seuils d'âge sont créés par la société et sont largement arbitraires, mais décident catégoriquement à *quels* programmes et soutiens les jeunes ont accès, *comment* ils peuvent y accéder et *quels* droits ils ont au sein de ces programmes et soutiens. Donc, la prévention au niveau des systèmes pour les jeunes est non seulement différente de celle des adultes, mais elle peut aussi être très différente d'un jeune à l'autre selon son âge et d'autres facteurs.

Formes principales de prévention au niveau des systèmes

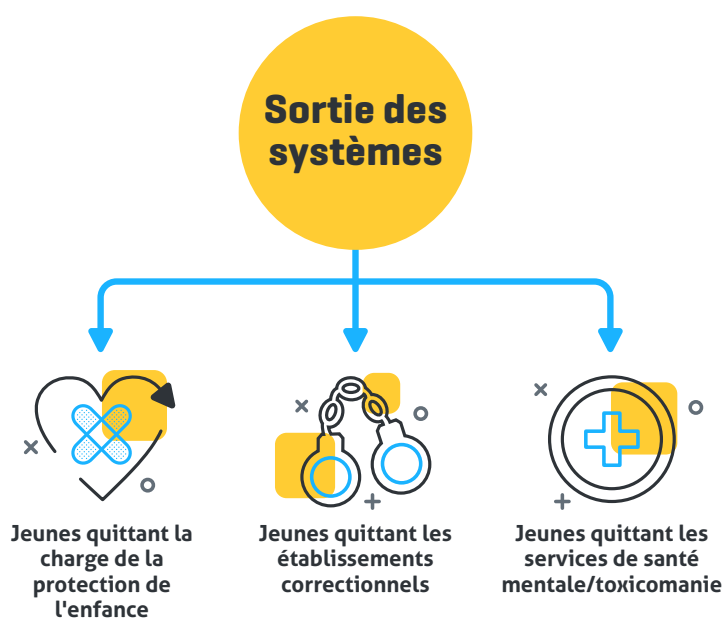
La prévention au niveau des systèmes de l'itinérance chez les jeunes implique trois domaines clés :

- 1) **Des soutiens de transition pour les jeunes qui quittent les institutions et systèmes publics, y compris les jeunes qui quittent le système de la protection de l'enfance, le système correctionnel et le système de soins de santé ou de santé mentale.**
- 2) **Faire en sorte que les jeunes aient un meilleur accès plus égal et puissent mieux bénéficier des systèmes, soutiens et droits publics, ce qui peut être réalisé en améliorant l'accès, la disponibilité, l'abordabilité et la pertinence.**
- 3) **Améliorer les résultats et les expériences des jeunes au sein des systèmes publics, y compris :**
 - aborder le problème de la discrimination et de l'inégalité;
 - incorporer les choix, les voix et l'auto-détermination des jeunes;
 - répondre au problème de la violence et de la négligence; et
 - aborder le problème des silos et fossés qui existent au sein et entre les services qui sont financés par le gouvernement, et au sein des secteurs sans but lucratif

Cette section décrira plusieurs des mesures clés qui peuvent être prises pour mettre sur pied la prévention au niveau des systèmes. Afin d'être efficaces, les stratégies de prévention de l'itinérance chez les jeunes devrait utiliser les trois formes de prévention au niveau des systèmes simultanément.

1) Soutiens de transition pour les jeunes qui quittent les institutions et les systèmes publics

La recherche a systématiquement démontré que les transitions hors des institutions ou systèmes publics sont des parcours communs menant à l'itinérance pour les jeunes personnes (Gaetz et al., 2016; Nichols et al., 2017). Lorsqu'ils quittent les placements, les établissements correctionnels, les centres de détention de l'immigration, l'hospitalisation ou les services de santé mentale, les jeunes ont souvent du mal à trouver un logement abordable et adéquat. Ils auront peut-être également du mal à se réintégrer dans la communauté, à se reconnecter avec les soutiens sociaux et à se réengager dans le système scolaire, de l'emploi ou de la formation. Ces transitions représentent des occasions clés de prévention de l'itinérance chez les jeunes. Cette section décrit les outils et stratégies qui ouvrent la voie à des transitions efficaces à la sortie des institutions et systèmes publics des jeunes, indiquant en détail les soutiens de transition nécessaires pour veiller à ce que les jeunes puissent s'épanouir au sein de leur collectivité.



Soutiens pour les jeunes qui quittent les placements

La recherche nationale et internationale a démontré que les jeunes qui avaient été pris en charge par les systèmes de la protection de l'enfance du gouvernement, ce qui comprend les familles d'accueil, les maisons de groupe et les centres de détention pour jeunes, sont surreprésentés dans la population des jeunes sans-abri (Gaetz et al., 2016; Dworsky et Courtney, 2009; Goldstein et al., 2012; Lemon Osterling et Hines, 2006). Des études ont montré que les transitions hors des placements contribuent tout particulièrement à l'itinérance, ainsi qu'à une santé, une éducation et des résultats d'emploi médiocres (Courtney et Dworsky, 2006; Courtney et al., 2011; Perez et Romo, 2011).

«Pour moi, rien n'aurait pu prévenir mon itinérance, parce que j'ai été dans le système des familles d'accueil dès le début, et quand je l'ai quitté, ils m'ont donné deux sacs poubelle et m'ont dit de frapper la rue.»

Jeune de Montréal

Des constatations tirées de l'étude [Sans domicile](#) (2016) ont révélé que plus de la moitié des jeunes qui sont actuellement sans abri au Canada avaient des antécédents avec la protection de l'enfance. Voici quelques-uns des facteurs qui contribuent à des transitions difficiles : éducation inadéquate, mauvaises santé et santé mentale, soutiens sociaux limités et ressources financières limitées; tous des facteurs sur lesquels la plupart des gens comptent lorsqu'ils commencent l'âge adulte (Courtney et Huering, 2005).

Les recherches indiquent que la stabilité du logement peut être améliorée à l'aide de logements subventionnés, de logements de transition et de logements de soutien flexibles qui seraient à la disposition des jeunes lorsqu'ils font la transition hors des systèmes de prise en charge et ce, en association avec une aide en matière d'éducation et d'emploi, de santé et de formation en aptitudes à la vie quotidienne (Courtney et Huering, 2005; Kimberlin, Anthony et Austin, 2009).

Il existe de nombreux exemples novateurs de pratiques, politiques et législations que rendent ces transitions plus faciles pour les jeunes. En voici quelques-unes :

- [The After Care Guarantee](#) (Europe) - Le programme After Care Guarantee est un projet pilote offert dans plusieurs pays européens. Chaque programme assure que les jeunes qui quittent les placements ont accès à un logement, à l'éducation et à un emploi ou des soutiens de formation. Un préposé de suivi est affecté à chaque jeune entre 16 et 24 ans afin de garantir qu'ils fassent une transition réussie vers la vie indépendante.
- [Care Leavers Accommodation and Support Framework](#) de Barnardo (Angleterre) - Ce cadre ouvre la voie pour la promotion de la stabilité du logement pour les jeunes qui quittent les institutions. Le modèle comprend cinq stades principaux que les jeunes doivent franchir : (1) préparation à la réalité des options de logement; (2) planification de l'hébergement et options de soutien avec les jeunes; (3) réduction de la crise de logement; (4) accès au logement et soutiens tel que requis; et (5) accès et gestion réussie de la vie indépendante et options de soutien.
- [First place for Youth](#) (Oakland, Californie) - Basé sur le modèle Logement d'abord, First Place offre plusieurs programmes pour les jeunes qui font la transition vers la vie autonome. My First Place, par exemple, fournit un logement et des soutiens éducatifs et d'emploi dans cinq collectivités californiennes aux jeunes qui sont devenus trop vieux pour les familles d'accueil (de 18 à 24 ans). D'autres programmes de First Place qui procurent une éducation, le bien-être et l'intégration sociale aux jeunes qui quittent les institutions comprennent Steps to Success, First Foundation et First Steps Community Centre. Une adaptation semblable de Logement d'abord a été mise sur pied à Lethbridge, en Alberta. Woodgreen offre également un site de démonstration à Toronto qui procure un programme [Logement d'abord pour les jeunes](#) qui quittent la charge des institutions dans le cadre du projet de recherche approfondie et d'évaluation [Changer de direction](#).
- [Staying Put Scotland](#) (Écosse) - La loi sur les soins prolongés de l'Écosse permet aux jeunes de demeurer en placement jusqu'à l'âge de 21 ans et fournissent une trousse d'aide sociale aux jeunes qui quittent le placement entre l'âge de 16 et 21 ans. Cette trousse contient des renseignements sur leurs droits en matière de logement, l'accès à l'éducation et autres soutiens dont ils peuvent bénéficier jusqu'à l'âge de 26 ans. Plutôt que de former le processus de transition selon l'âge et le statut légal, Staying Put Scotland se concentre sur des transitions progressives et les besoins individuels des jeunes qui font la transition hors des institutions.
- [Model Reforms to Child Protection](#) (États-Unis) - La American Bar Association a produit de exemples de lois qui peuvent être adaptées à l'échelle nationale afin de mieux appuyer les jeunes personnes qui font la transition hors des placements en institutions.

Bon nombre de ces modèles exigent plus qu'une réforme légale de la protection de l'enfance et reposent sur des partenariats fonctionnels entre les services d'aide à l'enfance, multiples agences et services gouvernementaux et des prestataires de services communautaires desservant les jeunes. En plus de ces modèles et exemples de pratiques, la recherche démontre que les liens avec les autres, la reconnexion avec la famille et l'accès à une variété de soutiens peuvent améliorer les résultats à long terme en matière de logement pour les jeunes qui quittent les institutions (Kidd et al., 2017; Slesnick et al., 2017).

Les jeunes qui quittent les établissements correctionnels ou les centres de détention de l'immigration ont d'énormes difficultés à obtenir un logement, et surtout lorsqu'ils n'ont pas accès aux soutiens des services ou d'adultes bienveillants qui peuvent les aider à naviguer le marché de l'immobilier (Wylie, 2014).

Soutiens pour les jeunes qui quittent les établissements correctionnels et la détention de l'immigration

Les jeunes qui quittent les établissements correctionnels ou les centres de détention de l'immigration ont d'énormes difficultés à obtenir un logement, et surtout lorsqu'ils n'ont pas accès aux soutiens des services ou d'adultes bienveillants qui peuvent les aider à naviguer le marché de l'immobilier (Wylie, 2014). Les jeunes personnes qui possèdent un dossier criminel éprouvent souvent de la difficulté à obtenir un logement locatif (Mendes et al., 2014) et un emploi (Van der Geest et al., 2016), ce qui force certains d'entre eux à se tourner à nouveau vers le crime pour pouvoir satisfaire à leurs besoins de base. Par conséquent, les jeunes qui quittent les établissements correctionnels risquent d'être pris dans une «porte tournante» et d'alterner cycliquement entre l'itinérance, la récidive et le système de la justice pénale (Metraux et Culhane, 2006).

La recherche a identifié plusieurs stratégies qui peuvent améliorer la stabilité du logement des jeunes qui font la transition hors du système de la justice pénale, dont :

- Reconnecter les jeunes avec leur famille et leurs soutiens naturels, ce qui peut être accompli grâce à la gestion de cas par des professionnels bien formés (Mares et Jordan, 2012).
- Planifier la transition des jeunes hors des établissements correctionnels à leur arrivée (Menon et al., 1995), soutenue par une gestion de cas solide lorsqu'ils sont incarcérés (Nichols et al., 2017).
- S'attaquer aux causes profondes des comportements délinquants (p. ex. problèmes de santé mentale, traumatisme, conflit familial, manque d'éducation ou d'emploi) afin d'empêcher le récidivisme.
- Coordonner de manière efficace les soutiens et services à la suite des sorties des institutions afin de veiller à ce que les jeunes ne soient pas laissés pour compte (St. Basils, 2017).

L'approche [Youth Justice Accommodation Pathway](#) de St. Basil est un excellent exemple de la façon dont une approche proactive de planification à la sortie des institutions peut être intégrée dans le système correctionnel. Au fur et à mesure que de nouveaux programmes et interventions pour les jeunes qui quittent les institutions sont mis au point et identifiés, ces derniers devraient s'appuyer sur les modèles et programmes basés sur les preuves qui existent déjà, tels que [Foyer Model](#), [Logement d'abord pour jeunes](#), [Logements de transition](#), Family Reconnect et des [programmes d'embauche](#). Un avantage dérivé des efforts de réduction de l'itinérance chez les jeunes qui sortent des institutions pourrait être une réduction de la criminalité et une sécurité publique accrue dans les collectivités canadiennes.

Très peu d'études ont été menées sur la meilleure façon de stabiliser le logement des jeunes qui font la transition hors des centres de détention de l'immigration, et très peu de modèles existent dans la littérature. Des recherches futures, la défense et la pratique dans ce domaine sont critiques si l'on désire procurer aux jeunes nouveaux arrivants des possibilités d'épanouissement à la sortie des centres de détention.

Soutiens pour les jeunes qui quittent les établissements de santé et de santé mentale

On a lié l'itinérance chez les jeunes aux transitions sans soutiens lorsque les jeunes sortent des établissements de santé et de santé mentale, y compris les services psychiatriques, les hôpitaux et les centres de réadaptation (Backer, Howard et Moran, 2007). Une étude a remarquablement trouvé que parmi les adolescents qui avaient quitté les traitements psychiatriques résidentiels, un tiers avaient connu l'itinérance une fois sortis (Embry et al., 2000).

Des études ont montré que lorsque les gens quittent les institutions sans qu'on leur ait donné accès à un logement abordable adéquat, souvent les problèmes de santé pour lesquels ils avaient été hospitalisés s'aggravent.

Sans logement, les jeunes peuvent être forcés de séjourner dans les refuges pour sans-abri, qui sont souvent des espaces qui ne sont pas équipés ou appropriés pour le rétablissement (Forchuk et al., 2006). Bien que la recherche ait démontré l'efficacité des interventions durant une période critique et des logements et soutiens de transition pour adultes (Forchuk et al., 2006), peu de recherches ont été effectuées sur des modèles efficaces pour les jeunes. On devra faire de plus amples recherches afin de déterminer quels modèles, programmes et interventions seront mieux en mesure d'aider les jeunes au stade de la transition hors des établissements de santé et de santé mentale.

L'intervention durant une période critique (CTI) est un modèle de gestion de cas fondé sur des données probantes et limité dans le temps conçu pour prévenir l'itinérance chez les personnes souffrant d'une maladie mentale lorsqu'elles quittent les hôpitaux, les refuges, les prisons ou toute autre institution. Durant la période de transition, les individus ont souvent du mal à se rétablir «dans un logement stable offrant un accès aux services de soutien dont ils ont besoin. Les interventions durant une période critique fonctionnent de deux façons principales : en procurant du soutien émotionnel et pratique au cours d'une période de transition critique et en renforçant les liens à long terme des individus aux services, à la famille et aux amis.»

(Centre for the Advancement of Critical Time Intervention, 2009, p.1)

Prévenir l'abandon scolaire précoce

Si les soutiens de transition sont typiquement liés aux sorties des jeunes d'institutions dans lesquelles ils résident et qui sont responsables de leur charge (p. ex. familles d'accueil), nous savons aussi que quitter les autres établissements peut également être un défi. L'abandon de l'école peut représenter une transition difficile pour toute jeune personne et peut être particulièrement difficile lorsque cet abandon arrive tôt, ne fait l'objet d'aucun soutien ou n'est pas voulue (p. ex. renvoi de l'école).

Une étude pancanadienne a montré que parmi les jeunes en situation d'itinérance au Canada, 53,2 % avaient abandonné l'école, comparativement à la moyenne nationale de 9 % (Gaetz et al., 2016). Ce taux est alarmant étant donné que les jeunes qui abandonnent l'école tôt ont une espérance de vie plus courte (Montez et al., 2012), font souvent l'objet d'exclusion sociale (Liljedahl et al., 2013) et sont moins susceptibles de se trouver un emploi stable (Gaetz et al., 2013). L'étude [Sans domicile](#) a révélé que 50,5 % des jeunes en situation d'itinérance au Canada n'ont pas d'emploi, ne participent pas à l'école et ne sont pas inscrits à une formation, mais 73,9 % d'entre eux ont indiqué qu'ils aimeraient un jour retourner à l'école.

Dans le cadre de la prévention au niveau des systèmes, nous devrions donner la priorité à la prévention de l'abandon précoce de l'école. Le système éducatif devrait être structuré de manière à soutenir et répondre aux défis immenses que certains jeunes élèves doivent relever, dont la précarité du logement.

Soutiens de transition au niveau de tous les systèmes – Plaider en faveur de politiques «zéro sorties dans l'itinérance»

L'objectif de tous les systèmes devrait être d'adopter des politiques «zéro sorties dans l'itinérance» au niveau de toutes les institutions, agences et établissements. Selon Gaetz et Dej (2016), les éléments principaux de tout soutien aux transitions et planification de transition devraient inclure :

- «une politique, un financement et un cadre opérationnel robustes veillant à ce que tous les individus impliqués dans les institutions aient accès à des soutiens de réintégration et de transition. Cela n'est pas une prévention d'itinérance ciblée en soi, mais plutôt une stratégie de prévention qui est axée sur des aboutissements réussis pour les personnes qui quittent le contexte institutionnel public.
- une réforme des systèmes afin de prendre en compte les circonstances démographiques et économiques changeantes. Par exemple, l'expansion des limites d'âge des services et soutiens du système de la protection de l'enfance.
- une exigence légale selon laquelle toutes les institutions publiques pertinentes doivent identifier ceux qui sont à risque d'itinérance lorsqu'ils quittent leur charge, et qui assure que les individus ont accès à des services et soutiens supplémentaires qui favorisent l'inclusion sociale et l'obtention d'un logement. Pour ce faire :
 - » différents ministères et services gouvernementaux doivent élargir leur mandat et responsabilités au-delà de la période requise par la loi (par exemple, à l'heure actuelle les prisons et les hôpitaux ne sont pas responsables des individus qui quittent leur établissement.)
 - » il faut une coopération et collaboration entre les divers services, systèmes et secteurs pour fournir des soutiens aux individus qui risquent l'itinérance.
 - » il faut un engagement et un financement pour les services communautaires afin de procurer des soutiens de gestion de cas de transition, et dans certains cas des services de suivi (par exemple, revenu, soutiens sociaux et de santé, navigation du système) une fois que les individus et leur famille quittent le système» (p. 61-62).

2) Améliorer la capacité des jeunes à accéder et à bénéficier équitablement des systèmes, soutiens et droits publics

Une composante clé de la prévention de l'itinérance chez les jeunes est d'assurer que tous les jeunes sont capables d'accéder équitablement aux systèmes, soutiens et droits publics, et d'en bénéficier. Cela peut se manifester par les quatre éléments primaires du système de prévention : disponibilité, accessibilité, abordabilité et pertinence.



Disponibilité

Le manque de disponibilité des services et soutiens contribue à la pauvreté, des résultats de santé médiocres, de mauvais résultats éducatifs et d'autres désavantages qui font que certains jeunes et leur famille risquent de tomber dans l'itinérance.

La recherche et les défenseurs ont montré que non seulement la qualité des services et des soutiens varie géographiquement, mais aussi que certaines collectivités ont moins de services et de soutiens à leur disposition. Par exemple, la recherche a démontré que sur réserve, les services de la protection de l'enfance, l'éducation, le logement, les services sociaux et les soins de santé sont systématiquement sous financés et leur disponibilité est par conséquent moindre pour les résidents ([Vérificateur général du Canada](#), 2018). Le Conseil national du bien-être social (2009) a également déterminé que les logements autochtones sont [disproportionnellement insalubres et inadéquats](#) comparativement aux logements non autochtones.

L'amélioration de la disponibilité des soutiens, services, programmes et droits publics est un élément fondamental de la prévention au niveau des systèmes. Voici quelques stratégies d'amélioration de la disponibilité des soutiens :

- Garantir un financement équitable pour les logements, l'éducation, les soins de santé, les services sociaux et autres soutiens et services publics sur les réserves.
- Augmenter la disponibilité des services de garderie à prix abordable dans toutes les collectivités partout au Canada.
- Veiller à ce que les jeunes des régions pauvres, rurales et éloignées puissent accéder à la même éducation de qualité que celle qui est offerte aux jeunes dans les collectivités plus riches.

Accès

L'accès aux soutiens, services, programmes et droits publics est souvent le facteur clé pour déterminer si une jeune personne se retrouvera à la rue. Le rapport *Que faudrait-il faire?* a révélé que de nombreux jeunes ont expressément affirmé que leur itinérance était liée aux défis auxquels ils étaient confrontés pour recevoir du soutien auprès des systèmes publics (Schwan et al., 2018a).

Les problèmes principaux liés à l'accès aux services comprennent les suivants :

- Manque de connaissances sur les services, soutiens et programmes qui existent;
- Défis de mobilité et de transport;
- Manque de logements pour les jeunes handicapés ou qui ont des problèmes de santé chroniques;
- Barrières linguistiques;
- Longues listes d'attente; et
- Comportement discriminatoire des professionnels des systèmes publics.

«Nous préconisons une plus grande compréhension de la part des prestataires de services et des services sociaux en général sur le fait que les jeunes vont enfreindre les règles, ne respectent pas toujours le couvre-feu, n'arrivent pas à se rendre à chaque rendez-vous qu'on a organisé pour eux et ils ne s'abstiendront pas toujours de consommer des drogues, d'avoir des rapports sexuels et de commettre un crime. Cela n'est pas le cas parce que les jeunes sont de mauvaises personnes ou moins méritants, mais parce qu'ils ont appris à ne faire confiance qu'à eux-mêmes; en bref, parce qu'ils ont dû apprendre à survivre.»

Building Bridges: Perspectives on Youth Homelessness from First Nations, Inuit, Metis, Newcomer, and LGBTQ2S+ Youth in Ottawa

Les règlements, politiques, pratiques et procédures utilisées dans les systèmes publics peuvent constituer un obstacle pour les jeunes qui tentent d'accéder aux soutiens. De tels règlements peuvent :

- empêcher les jeunes sans document d'identité (p. ex. certificat de naissance, carte de santé) d'accéder aux services;
- exiger que les jeunes suivent des règles strictes afin d'accéder aux services, soutiens ou logement;
- empêcher les jeunes d'accéder aux services en raison de leur âge;
- exiger que les jeunes s'abstiennent d'utiliser des substances afin de recevoir des services, soutiens ou logement; ou
- empêcher les jeunes d'accéder à un logement ou aux services parce qu'ils ne peuvent satisfaire aux critères d'admissibilité afin qu'on les considère comme des sans-abri (p. ex. ne «dorment pas à la dure»).

L'amélioration de l'accès aux services prendra l'utilisation d'une approche à volets multiples dans tous les systèmes publics, basée sur une revue rigoureuse de la façon dont les politiques et les pratiques créent des obstacles à l'accès aux services pour certains jeunes et leur famille.

De bonnes stratégies incluent :

- Fournir des «navigateurs des systèmes» aux jeunes et à leurs familles.
- Fournir des services de santé et de santé mentale communautaires sans trop d'obstacles, tels que [Jigsaw](#) (Irlande) et [Headspace](#) (Australie).
- Retirer les obstacles financiers entravant l'accès aux services, comme fournir des conseils légaux gratuits et en temps opportun aux jeunes par l'intermédiaire de cliniques d'aide légale ou autres services.
- Améliorer la sensibilisation et les connaissances publiques sur les services et soutiens disponibles, y compris en positionnant les renseignements dans des lieux passants.
- Retirer les politiques de zéro tolérance (p. ex. utilisation de substances ou vol) dans les écoles, les refuges, les maisons de groupe et autres établissements qu'ils fréquentent.

«Si on veut accéder à BC Housing ou toute autre subvention locative pour jeunes tu dois être sans abri depuis au moins six mois avant qu'ils te considèrent. Six mois, c'est long. Les jeunes ne devraient pas passer à travers ça pour obtenir un logement. Parce que certains peuvent tenir le coup pendant six mois, mais d'autres non.»

Jeune de Vancouver

Abordabilité

Un gros problème pour de nombreux jeunes d'un bout à l'autre du Canada est le coût des services et soutiens qui les aideraient à stabiliser leur logement, santé, éducation ou relations avec les autres. Bien que certaines collectivités offrent les services importants gratuitement (p. ex. navigation du système pour les nouveaux arrivants, services de santé mentale), souvent les listes d'attente sont longues et les critères d'admissibilité sont prohibitifs. Sans ces soutiens, les familles et les jeunes qui sont dans la pauvreté sont forcés de choisir entre payer le loyer, acheter leurs médicaments, acheter des appareils de mobilité (p. ex. chaise roulante) ou acheter des aliments.

Les personnes qui vivent dans la pauvreté sont souvent forcées de faire des choix difficiles et risquent de perdre leur logement afin de rester à l'école, de répondre à leurs nécessités médicales, de gérer une maladie ou un handicap chroniques ou de soutenir un membre de la famille.

En rendant les services et soutiens essentiels abordables pour tous les individus au Canada, les systèmes publics peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté et de la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Il existe une multitude de leviers politiques qui peuvent augmenter l'abordabilité :

- Étendre la couverture universelle des médicaments sur ordonnance.
- Inclure les produits sanitaires et produits d'incontinence dans le cadre de la couverture de sécurité sociale universelle.
- Augmenter la disponibilité de services de santé mentale gratuits dans toutes les collectivités canadiennes, et en particulier celles qui sont mal desservies.
- Mettre sur pied un programme universel de garderies au Canada.
- Agrandir la gamme de soutiens, services et appareils couverts dans le cadre des programmes de soutien aux personnes handicapées provinciaux et territoriaux.

«Je ne connais aucun jeune sans-abri qui est capable de payer ses médicaments sur ordonnance. Mais les docteurs leurs disent sans arrêt qu'ils doivent aller chercher une ordonnance et la remplir à la pharmacie parce que tu vas mourir si tu ne prends pas ce médicament. Ben ok. Où est-ce qu'ils peuvent remplir cette ordonnance s'ils sont fauchés?»

Jeune de Calgary

Pertinence

Même si les jeunes et leur famille sont en mesure d'accéder aux services et soutiens publics, ces derniers ne sont pas toujours *pertinents*. Les services et soutiens ne sont pas toujours adéquats pour leurs besoins, circonstances et antécédents uniques, stades de développement ou priorités et objectifs auto-identifiés.

Des services inadéquats peuvent être inefficaces dans la réduction de l'itinérance chez les jeunes, ou au pire, peuvent être nuisibles et entraîner une méfiance des jeunes et des familles envers les systèmes publics et les professionnels.

Tous les systèmes publics devraient s'efforcer de fournir des soutiens adaptés à l'âge et aux particularités culturelles et qui sont dévoués à l'anti-oppression et au développement positif des jeunes. La recherche montre qu'il est particulièrement nécessaire que les systèmes publics offrent des services et des soutiens ciblant les Autochtones qui sont adaptés à la culture, basés sur la vision du monde autochtone, les pratiques culturelles et spirituelles, et un leadership et une auto-détermination autochtones à tous les niveaux. Un financement important, une formation professionnelle et des modifications aux structures de gouvernance organisationnelles sont nécessaires dans tous les systèmes publics afin de démanteler les pratiques coloniales et de fournir des services pertinents aux jeunes Autochtones et à leurs familles.

De même, les nouveaux arrivants peuvent trouver que les services des systèmes publics ne sont pas sensibles à leur culture, religion ou croyances et pratiques spirituelles, et par conséquent, certaines communautés préféreront se dissocier de ces soutiens. Afin de rendre l'accès aux soutiens plus équitable, les administrateurs et les professionnels des systèmes publics doivent déployer des efforts concertés afin de travailler avec les communautés des nouveaux arrivants à une reconception des services et des soutiens pour que ces derniers soient plus accueillants, pertinents et efficaces pour les nouveaux arrivants au Canada.

«C'est très dur de vivre dans le sud, loin de la maison, parce qu'une grande partie des services qu'on utilise ne sont pas adaptés à la culture. Je pense que c'est important, et on le voit de plus en plus maintenant, qu'ils engagent des Inuits pour travailler avec les clients inuits. Mais quand je suis arrivée ici il y a sept ans, ça n'existait pas et ça rendait le processus bien plus difficile.»

Jeune femme inuit

[Building Bridges: Perspectives on Youth Homelessness from First Nations, Inuit, Metis, Newcomer, And LGBTQ2S+ Youth in Ottawa]

3) Améliorer les expériences et les résultats des jeunes au sein des systèmes publics

Les expériences des jeunes dans les systèmes publics et les résultats associés à ces expériences ont une influence sur leur risque d'itinérance. Les jeunes qui sont logés de manière stable ont généralement des expériences positives avec les systèmes publics, mais les jeunes en situation d'itinérance ont affirmé avoir eu de multiples expériences négatives avec les soins de santé, la justice pénale, l'éducation, l'immigration et le système de la protection de l'enfance. La recherche montre que ces difficultés deviennent souvent plus grave avec le temps, ce qui fait du tort aux jeunes et les prend au piège dans le cycle de la pauvreté et de la marginalisation (Nichols et Doberstein, 2016).

Cette section étudie les différentes façons d'améliorer les expériences et les résultats des jeunes au sein des systèmes publics. Bien que ces travaux varient considérablement, quatre domaines d'action principaux devraient être inclus dans ce type de prévention au niveau des systèmes :

- Attaquer le problème de la discrimination et de l'inégalité dans les systèmes publics;
- Intégrer la voix des jeunes et leur auto-détermination dans les systèmes publics;
- Prévenir et répondre efficacement au problème de la violence et de la négligence dans les systèmes publics; et
- Aborder les silos et les fossés qui existent au sein et entre les services et systèmes financés par le gouvernement ainsi qu'au sein des secteurs sans but lucratif.

Résoudre le problème de la discrimination et de l'inégalité dans les systèmes publics

La discrimination et l'inégalité dans les systèmes publics existent à la fois au niveau communautaire et pratique. Certaines communautés font l'objet d'inégalités profondes en ce qui a trait à la disponibilité et à la qualité des services publics (Wilson et Cardwell, 2012). De plus, les pratiques de discrimination par les professionnels des systèmes publics contribuent à la marginalisation, l'exclusion et la pauvreté des jeunes. Il existe des interventions de prévention au niveau des systèmes qui peuvent résoudre ces deux sortes de discrimination et d'inégalité.

À l'échelle communautaire, la prévention au niveau des systèmes peut chercher à assurer une protection égale des droits légaux et des droits de la personne dans toutes les communautés. Ces changements au niveau des systèmes doivent se produire parallèlement à des mesures visant à prévenir les comportements et pratiques discriminatoires dans divers contextes, tels que les salles de classe, les hôpitaux et les bureaux d'assistance sociale. La recherche a montré des liens entre la précarité du logement et la discrimination des professionnels de la santé, des services sociaux, de l'éducation, du logement et du système d'immigration (p. ex, Abramovich, 2012; Baskin, 2007; Christiani et al., 2008; Milburn et al., 2010). Une constatation clé de *Que faudrait-il faire?* (Schwan et al., 2018a) est que certains jeunes attribuent directement leur itinérance au comportement discriminatoire des professionnels des systèmes publics. Les groupes de discussion de jeunes ont révélé que :

- les jeunes étaient stigmatisés par les enseignants en raison de leurs problèmes de santé mentale.
- les jeunes étaient renvoyés des services en raison de leur sexualité ou expression de genre.
- les jeunes étaient ignorés lorsqu'ils avouaient que leur domicile ou logement n'était pas sécuritaire.» (p. 8)

Les jeunes qui sont logés de manière stable ont généralement des expériences positives avec les systèmes publics, mais les jeunes en situation d'itinérance ont affirmé avoir eu de multiples expériences négatives avec les soins de santé, la justice pénale, l'éducation, l'immigration et le système de la protection de l'enfance. La recherche montre que ces difficultés deviennent souvent plus graves avec le temps, ce qui fait du tort aux jeunes et les prend au piège dans le cycle de la pauvreté et de la marginalisation (Nichols et Doberstein, 2016).

Ces constatations montrent qu'il existe un besoin urgent d'identifier et de démanteler les pratiques et comportements discriminatoires et inégaux dans les systèmes publics. Des mesures de prestations de services antidiscriminatoires et équitables peuvent comprendre :

- Éducation, formation, ressources et soutiens concernant l'équité, la lutte contre l'oppression, la sensibilité culturelle, l'alliance LGBTQ2S+ et l'anticolonialisme pour tous les membres du personnel de première ligne et de la direction des systèmes publics au service des jeunes (voir Abramovich, 2016; Kezelman et Stavropoulos, 2012).
- Mécanismes de responsabilisation pour appuyer des solutions anticoloniales et contre l'oppression, et pratiques axées sur l'égalité pour le personnel de première ligne des systèmes publics.
- Voies sécuritaires et accessibles par lesquelles les jeunes peuvent rapporter des incidents de discrimination et d'inégalité au sein de tout système public.
- Redressement de mécanismes de recours qui sont prompts, impartiaux, égaux (Schwan et al., 2018a).

LUMIÈRE SUR LA PRATIQUE

Le système juridique est l'un des mécanismes par lequel l'on peut aborder les expériences de discrimination. Malheureusement, l'accès aux aides juridiques pour les jeunes qui sont pauvres, marginalisés ou sans abri demeure limité. Le [Street Youth Legal Services](#) (SYLS), géré par Justice for Children and Youth à Toronto, en Ontario, est un exemple novateur d'aide juridique pour les jeunes sans-abri. SYLS «procure des informations juridiques, des conseils, des références et une représentation aux jeunes de la rue grâce à des ateliers et des consultations individuelles.



«J'ai des amis qui sont placés en famille d'accueil ou dans des maisons de groupe et j'ai entendu dire que le personnel ou les ressources de ces maisons de groupe... ils ne peuvent pas y accéder comme il faut ou leur travailleur social ne les aide pas comme il faut, et c'est toujours une question de race.»

Jeune de Vancouver

Intégrer la voix et l'auto-détermination des jeunes dans les systèmes publics

Les jeunes sont généralement dotés d'une auto-détermination plus limitée que les adultes au sein des systèmes publics. En partie, cela est dû aux croyances sociales et culturelles dominantes sur les capacités, la maturité et les habiletés des jeunes. Dans de nombreux systèmes, on donne moins de possibilités aux jeunes de faire leurs propres choix (p. ex. décisions médicales) ou ils ne sont pas capables d'accéder à des services ou soutiens sans la permission d'autres personnes (p. ex. services de toxicomanie qui exigent l'autorisation des parents).

Certains jeunes, tels ceux qui ont un handicap, rencontrent une forte résistance lorsqu'ils tentent d'imposer leurs choix, notamment si ces choix ne s'alignent pas avec les attentes, évaluations et croyances des professionnels du système. Les limitations de choix et d'auto-détermination des clients ont des racines historiques profondes dans le domaine du travail social et autres pratiques professionnelles au Canada. Le système des pensionnats, la Rafle des années soixante, et une surreprésentation continue des jeunes Autochtones dans le système de la protection de l'enfance mettent en lumière la suppression systématique et violente des droits des jeunes Autochtones.

Bien que de nombreux systèmes publics au Canada fournissent des plateformes pour les enfants et les jeunes les informant au sujet des politiques et pratiques, les jeunes qui sont en situation d'itinérance ont rapporté avoir un contrôle limité sur leurs vies au sein des systèmes publics (Schwan et al., 2018a). Par exemple, les jeunes ont affirmé n'avoir que peu de possibilités :

- de partager quels types de soutiens et services ils reçoivent, les détails sur ces soutiens ou la durée de ces soutiens;
- de déterminer comment les professionnels des systèmes publics répondent aux difficultés auxquelles ils font face (p. ex. comment les enseignants réagissent lorsqu'ils divulguent une agression sexuelle);
- de déterminer où ils vivent, avec qui ils vivent ou comment cette information est partagée; et
- de trouver des solutions si leurs vues ou expériences sont ignorées, écartées ou réduites au silence par les professionnels du système public.

«Les droits ne peuvent être respectés, protégés et réalisés que s'ils sont reconnus par la loi, et les institutions sont prévues pour s'assurer que l'État rende compte de ces droits - à la fois envers la communauté internationale et les détenteurs de droits eux-mêmes.»

Les droits des jeunes n'attendent pas demain!

Les recherches ont montré que le sentiment de contrôle personnel d'une jeune personne dans le cadre des services sociaux a un impact direct sur la stabilité du logement (Slesnick et al., 2017).

Si nous voulons que les systèmes publics contribuent à de meilleurs résultats pour les jeunes, nous devons respecter et protéger *le droit des jeunes de choisir ce qui leur convient le mieux*, tout en tenant compte de leur âge et de leur stade de développement. Pour ce faire, nous devons étudier les façons dont les systèmes publics peuvent parfois réduire au silence, marginaliser ou criminaliser les choix des jeunes. Cela fait partie d'un engagement à respecter les droits de la personne de tous les enfants et jeunes. Un des quatre principes de base de la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) (CDE) des Nations Unies est «le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion», l'article 12 assurant que «les opinions des enfants doivent être dûment prises en considération» concernant toutes les questions qui les concernent. À titre de signataire de la CDE, il incombe au Canada de respecter cet engagement.

L'intégration des droits des jeunes à l'auto-détermination en ce qui a trait aux politiques et pratiques des systèmes publics peut impliquer un changement culturel au sein de certaines institutions, ainsi qu'une mise en œuvre de lois et de politiques qui garantissent que les professionnels des systèmes publics sont responsables du respect des droits des jeunes. Le modèle [Logement d'abord pour jeunes](#) (HF4Y) offre un excellent exemple sur la façon dont nous pouvons intégrer le choix et la voix dans les systèmes publics.

«Tout le monde croyait que je mentais. Je vivais dans une maison où je subissais de mauvais traitements et tout le monde croyait que j'allais bien. Ma vie était horrible pendant toutes ces années... Le ministère devrait s'occuper de tous ces enfants, parce que ma vie à moi a été ruinée. Le ministère n'a pas voulu m'aider.»

Jeune de Vancouver

Prévenir le mauvais traitement et la négligence dans les systèmes publics et y répondre efficacement

En plus de leurs antécédents de conflit et de violence familiale, il se peut également que les jeunes itinérants vivent le mauvais traitement et la négligence *au sein* des systèmes publics.

Par exemple, plusieurs études ont montré des niveaux élevés de mauvais traitements, de violence et de négligence dans les familles d'accueil et les maisons de groupe (y compris la violence sexuelle et le trafic sexuel) (p. ex. Euser et al., 2014; O'Brien et al., 2017; Riebschleger et al., 2015). Les recherches ont aussi montré que les jeunes qui sont impliqués dans le système de la justice juvénile sont souvent exposés à la violence ou au risque de violence (Beck et al., 2013; Mendel, 2011).

Les jeunes qui se trouvent dans de telles situations peuvent avoir un accès limité à d'autres options de logement, à des soutiens sociaux fiables, à des conseils ou une représentation légaux, et à des voies leur permettant de trouver des solutions efficaces. Ces expériences peuvent contribuer aux problèmes de santé mentale ou toxicomanies, aux traumatismes, à l'exclusion sociale ou au décrochage scolaire et l'abandon de l'emploi - tous des facteurs qui font croître le risque d'itinérance. La prévention et une réponse efficaces au mauvais traitement et à la négligence au sein des systèmes publics sont des composantes critiques de la prévention au niveau des systèmes.

Stratégies qui peuvent prévenir le mauvais traitement et la négligence au sein des systèmes publics :

- Meilleurs mécanismes d'évaluation afin d'identifier et de répondre au problème des mauvais traitements et de la négligence dans les familles d'accueil, les maisons de groupe, les centres de détention pour mineurs et autres installations et institutions;
- Soutiens en santé mentale et toxicomanies et appuis à la médiation familiale gratuits et accessibles pour les familles d'accueil et les soignants du système de la protection de l'enfance (Brown et al., 2007b);
- Formation en matière de pratiques tenant compte des traumatismes pour tous les travailleurs de première ligne et les soignants dans le système de la justice pénale et le système de la protection de l'enfance; et
- Soutien juridique amélioré pour les jeunes qui sont victimes de violence, crime et négligence au sein des systèmes publics (Estrada et Marksamer, 2006).

Plus en amont, en empêchant avant tout que les jeunes soient impliqués dans le système de la justice pénale et de la protection de l'enfance, nous pourrions circonvier les possibilités de violence et de négligence dans les systèmes.

[*Prévention de l'itinérance chez les jeunes : une revue internationale des preuves*](#) décrit des interventions basées sur les preuves qui ont pour but d'empêcher que les jeunes entrent dans ces deux systèmes et offre des recherches sur la prévention de l'implication des jeunes dans le système de la justice pénale.

«En plus, le ministère [des Services à l'enfance et à la jeunesse] devrait faire plus confiance aux jeunes handicapés qui leur disent ce qui se passe à la maison parce que... le ministère viendra faire une enquête, mais, si le gamin est handicapé, ils croiront toujours les parents avant lui quand il parle de mauvais traitement. Et je sais que je ne suis pas le seul. Je connais beaucoup de monde qui a été diagnostiqué et on les ignore parce qu'ils ont été diagnostiqués.»

Jeune de Vancouver

Conclusion

Les recherches ont révélé que les systèmes publics, tels que les soins de santé, l'éducation et la justice pénale ont une influence importante, à la fois négative et positive, sur le risque d'itinérance des jeunes. Lors de consultations avec des jeunes de partout au pays, les jeunes ont affirmé que «des changements aux systèmes serait la façon la plus efficace de prévenir l'itinérance chez les jeunes» (Schwan et al., 2018a, p. 9). Ceci souligne à quel point la prévention au niveau des systèmes est importante dans le cadre d'une approche globale de prévention d'itinérance chez les jeunes. Il est temps de reconcevoir les systèmes publics en tant que catalyseurs de la prévention de l'itinérance chez les jeunes.

Il est temps de reconcevoir les systèmes publics en tant que catalyseurs de la prévention de l'itinérance chez les jeunes.

Un élément critique est l'amélioration considérable des expériences des jeunes gens lorsqu'ils sont au sein des systèmes publics et lorsqu'ils en sortent. Une constatation clé de [Que faudrait-il faire?](#) (Schwan et al., 2018a) était à quel point il était fréquent que les jeunes sans-abri se sentaient traumatisés, marginalisés, stigmatisés et discriminés lors de leurs interactions avec les professionnels des systèmes publics, y compris les agents du bien-être social, les travailleurs sociaux, les enseignants, les agents de police, et d'autres.

Nous croyons les jeunes. Nous croyons aussi que les professionnels des systèmes aimeraient mieux faire. Ce qui signifie que nous devons armer le personnel de première ligne des outils, des ressources, de la formation et des soutiens dont ils ont besoin pour pouvoir appuyer le bien-être, l'inclusion et la réussite des jeunes qu'ils desservent.

Si l'on comprend mieux comment les systèmes publics contribuent à l'itinérance des jeunes et l'exacerbent, les systèmes peuvent être restructurés afin que l'on puisse travailler côte à côte avec les jeunes. Les silos politiques ont été conçus pour engendrer une conceptualisation et pratique plus commodes, efficaces et claires aux fins du développement de politiques et d'allocation de responsabilité. Cependant, en pratique, le fonctionnement en vase clos de la gouvernance publique n'est pas centrée sur la personne et n'est pas réactive. L'approche que nous suivons à l'heure actuelle ne tient pas compte des questions politiques complexes qui recoupent de nombreux domaines politiques. Les fournisseurs de services publics et à but non lucratif sont forcés de trouver des contournements ad hoc, fragmentaires et souvent inefficaces lorsqu'ils répondent au problème des jeunes qui tombent dans l'itinérance. La navigation des systèmes ne devrait pas relever des jeunes qui sont à risque d'itinérance. Il incombe aux systèmes publics de s'adapter aux besoins, droits et désirs des jeunes gens. En ce faisant, les jeunes d'un bout à l'autre du pays ont de meilleures chances d'atteindre la stabilité du logement, le bien-être et l'inclusion sociale à long terme et durables.



Intervention précoce : *Soutiens ciblés pour les jeunes à risque d'itinérance*

Dans l'étude [Que faudrait-il faire?](#) (Schwan et al., 2018a), les jeunes ont pu mettre le doigt sur les moments charnières où une intervention aurait pu prévenir leur itinérance. Des adultes attentifs, tels que des enseignants, des entraîneurs ou des voisins ont peut-être eu vent des problèmes d'un jeune ou remarquer que son comportement avait changé, mais ne pas savoir comment l'aider.

Les prestataires de services, dans le but de prioriser le nombre élevé de clients, peuvent aussi devoir respecter des critères d'admissibilité qui exigent que les jeunes vivent à la rue depuis une période de temps minimum avant qu'ils puissent bénéficier des soutiens. Mais en manquant d'aider les jeunes dans l'immédiat, leur risque de traumatismes, de violence, de victimisation et de devenir des sans-abri chroniques augmente. Il est contraire à l'éthique de devoir attendre que la situation des jeunes empire ou qu'ils soient davantage enracinés dans l'itinérance avant qu'ils puissent avoir accès aux services et soutiens. Une telle approche crée un plus grand besoin d'interventions intensives et à long terme qu'une réponse aux premiers signes de détresse.

La prévention de l'itinérance chez les jeunes exige des interventions au niveau des politiques et des programmes qui identifient les signes de détresse et agissent rapidement pour fournir du soutien aux jeunes et à leur famille.

Définir l'intervention précoce

Gaetz et Dej (2017) décrivent l'intervention précoce comme des «politiques, pratiques et interventions aidant les individus et les familles qui sont à risque extrême d'itinérance, ou qui ont récemment connu l'itinérance, à obtenir les soutiens nécessaires pour qu'ils puissent garder leur logement actuel ou s'en procurer un nouveau et adéquat rapidement» (p. 44). Parallèlement, les stratégies de prévention précoce pour jeunes sont axées sur la satisfaction rapide des besoins physiques, émotionnels, matériels, interpersonnels, sociaux et éducationnels des jeunes qui sont à risque imminent d'itinérance ou qui viennent de tomber dans l'itinérance. L'intervention précoce comprend un éventail de programmes d'intervention communautaires et des politiques systémiques qui offrent des soutiens aux jeunes et à leurs familles et augmentent leur résilience afin qu'ils soient en mesure de réduire les dénouements négatifs durables potentiels.

Les jeunes et leur famille devraient recevoir de l'aide pour naviguer les systèmes, faire valoir leurs droits et obtenir les soutiens auxquels ils sont admissibles.

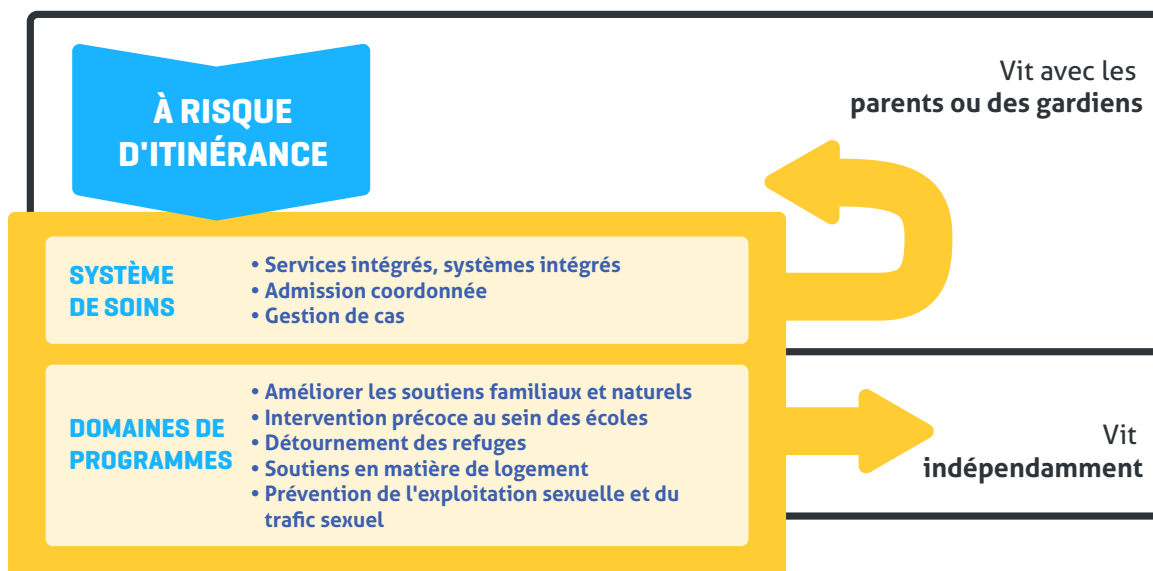
Les jeunes peuvent recevoir des soutiens individuels et familiaux pour retourner à la maison ou emménager dans un nouveau logement d'une manière sécuritaire et planifiée. La gamme de soutiens dont ils ont besoin s'alignent sur ceux discutés dans la *Section V - Stabilisation du logement*. L'intervention précoce comprend également la fourniture de «solutions de logement locales et temporaires si les gens perdent leur logement, de telle sorte qu'ils puissent toujours bénéficier de leurs soutiens naturels (amis ou famille) et de leur relations locales avec les institutions qu'ils fréquentent (p. ex. soins de santé, école, services communautaires)» (p. 44). Une orientation de développement pour les jeunes doit guider la prestation des services et comprendre l'utilisation d'outils d'évaluation basés sur les forces. Les stratégies d'intervention fortifient les facteurs de protection des adolescents en améliorant la participation scolaire, les soutiens familiaux et naturels et leurs capacités de résolution des problèmes et de résolution des conflits et leurs compétences essentielles.

Pourquoi l'intervention précoce?

Lorsqu'on aborde un problème social ou en matière de santé, il est important d'intervenir le plus tôt possible afin d'atténuer les effets négatifs. Les facteurs contribuant à l'instabilité familiale et du logement peuvent survenir tôt dans la vie, et de nombreux jeunes deviennent des sans-abri pour la première fois au début de l'adolescence.

Par exemple, l'étude [Sans domicile](#) a montré que 40 % des jeunes actuellement en situation d'itinérance avaient vécu leur première épisode d'itinérance avant l'âge de 16 ans (Gaetz et al., 2016). Des expériences précoces d'itinérance peuvent passer inaperçues par les autorités si les jeunes font du couch surfing, et dans d'autres cas, il se peut que des adultes attentifs tels des enseignants, instructeurs, entraîneurs et voisins sachent que quelque chose ne va pas, mais ne savent pas comment intervenir. À part faire intervenir les services de la protection de l'enfance, la plupart des collectivités n'ont pas de systèmes efficaces en place pour répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles lorsqu'ils traversent une situation de crise. Généralement, les stratégies communautaires pour lutter contre l'itinérance auront peu ou aucun effet pour soutenir les jeunes qui connaissent l'itinérance avant l'âge de 16 ans, les refuges d'urgence et programmes de jour n'étant disponibles qu'aux jeunes de 16 ans ou plus. Si l'on veut éradiquer l'itinérance chez les jeunes et réduire les incidences d'itinérance chronique chez les adultes, il faut que nous investissions dans l'intervention précoce.

FIGURE 1 : CADRE D'INTERVENTION PRÉCOCE



Qui est responsable de l'intervention précoce? Créer un système de soins

Idéalement, un «système de soins» doit être en place pour que la mise en œuvre de l'intervention précoce soit efficace. Provenant des secteurs de la santé mentale des enfants et des toxicomanies, un système de soins se définit par «un réseau adaptatif de structures, de procédés et de relations basé sur les valeurs et principes des systèmes de soins, qui procure aux enfants et jeunes touchés par des perturbations émotionnelles graves et à leurs familles un accès aux services et soutiens dont ils ont besoin au niveau de toutes les juridictions administratives et de financement» (Hodges et al., 2016, p. 3). Un système de soins est donc une approche d'intégration des systèmes axée sur le client qui implique une coordination des services conçue pour assurer que les jeunes (et leur famille) puissent accéder aux soutiens dont ils ont besoin en temps opportun.

Un système de soins est donc une approche d'intégration des systèmes axée sur le client qui implique une coordination des services conçue pour assurer que les jeunes (et leur famille) puissent accéder aux soutiens dont ils ont besoin en temps opportun.

Au niveau local, cela signifie bien plus que l'intégration des services au sein du secteur de l'itinérance, mais plutôt un partenariat efficace et harmonieux entre les agences qui desservent les jeunes et les institutions et services traditionnels. En d'autres termes, les collectivités doivent s'efforcer de mettre en place une réponse de systèmes intégrés impliquant une réponse coordonnée à tous les niveaux, dont la politique, l'admission, la prestation des services et le suivi des résultats des clients. Les meilleurs modèles de services intégrés sont centrés sur le client et menés à l'aide de soutiens conçus pour garantir que les besoins des jeunes (et potentiellement leurs familles) sont satisfaits d'une manière respectueuse et en temps opportun. Dans le but d'élaborer un système de soins global d'intervention précoce, et avant d'explorer les domaines de programmes de l'intervention précoce, il faut d'abord prendre en considération certains facteurs qui peuvent être regroupés dans les catégories suivantes :

Système de soins d'intervention précoce

- **Services intégrés, systèmes intégrés**
- **Accès coordonné**
- **Gestion de cas**

À l'échelle communautaire, les soutiens et services ciblant les jeunes sans-abri doivent travailler de concert afin de favoriser un meilleur flux des clients, le partage des données, les acheminements et la planification. Les services intégrés peuvent apporter des changements majeurs dans de nombreuses agences communautaires qui sont habituées à fonctionner indépendamment des autres.

a) Services intégrés, systèmes intégrés

Une composante à part entière des systèmes de soins est l'intégration de la planification des services, la coordination et la gestion de la prestation des services aux niveaux du secteur, de l'agence et des programmes, afin de créer des parcours centrés sur le client qui permettent aux jeunes personnes d'accéder aux services dont ils ont besoin (Nichols et Doberstein, 2016).

À l'échelle communautaire, les soutiens et services ciblant les jeunes sans-abri² doivent travailler de concert afin de favoriser un meilleur flux des clients, le partage des données, les acheminements et la planification. Les services intégrés peuvent apporter des changements majeurs dans de nombreuses agences communautaires qui sont habituées à fonctionner indépendamment des autres. Au départ, les collectivités et les bailleurs de fonds seront susceptibles de résister à l'idée de l'intégration en raison du changement de pratique et d'objectifs qui seront requis.

Un excellent exemple local d'intégration des services est le [Street Youth Planning Collaborative](#) à Hamilton, où la variété d'agences d'aide aux jeunes de la rue collaborent activement pour répondre aux besoins des jeunes et ce, par le biais de la

planification collective et de la prestation des services intégrés, assurant ainsi que les besoins des jeunes sont satisfaits grâce à un éventail de services complets, adéquats et ininterrompus.

Toutefois, un système de soins doit aller au-delà de l'intégration des services dans le secteur de l'itinérance, et doit intégrer les nombreux systèmes avec lesquels les jeunes interagissent. L'intégration des systèmes comprend s'engager avec et réunir une variété d'institutions et de systèmes publics, dont la santé, l'éducation, l'emploi, les services de soutiens aux familles et le système de la justice, afin d'identifier et d'appuyer les jeunes qui sont à risque d'itinérance. Les principes de l'impact collectif (Kania et Kramer, 2011; Harwood, 2014; Cabaj et Weaver, 2016) fournissent des lignes directrices sur la façon d'atteindre l'intégration des systèmes. Notamment, les communautés ont besoin d'un leadership fort et une organisation centrale en mesure de coordonner et de faire avancer les travaux.

² Lorsque nous pensons aux services d'aide à l'itinérance auxquels les jeunes ont recours, nous devons nous rappeler que bon nombre des services axés sur les adultes desservent également les jeunes.

La mise sur pied d'une approche de système de soins peut potentiellement changer l'expérience des jeunes qui doivent relever des défis à la maison et dans la communauté. «Plutôt que de simplement contacter une agence ou un organisme, une jeune personne interagira avec un système qui évaluera ses besoins, qui identifiera les problèmes sous-jacents et qui mettra au point des plans pour l'appuyer lui et sa famille. Tout cela est effectué dans un cadre axé sur le client de telle sorte que ce dernier contrôle la détermination de ses besoins et quelle direction il doit prendre» (Gaetz, 2014).

b) Accès coordonné

L'accès coordonné est à la fois essentiel à l'intégration des systèmes et à la mise sur pied de programmes d'intervention précoce pour les jeunes qui risquent l'itinérance.

L'objectif de l'accès coordonné est de créer un processus standardisé d'admission, d'évaluation et d'acheminement.

L'accessibilité devrait être une considération importante pour l'accès coordonné. Il devrait y avoir le moins d'obstacles possible lorsque les jeunes tentent d'obtenir des soutiens, et une philosophie d'«aucune porte est la mauvaise», afin que les jeunes puissent accéder aux soutiens dont ils ont besoin et s'y connecter d'une manière opportune, simplifiée, efficace et en douceur, du point de vue de la jeune personne, de sa famille et/ou de l'adulte référant. Un des plus gros problèmes pour les jeunes lorsqu'ils veulent utiliser les soutiens est qu'il se peut qu'ils doivent quitter leur quartier pour obtenir l'aide dont ils ont besoin. Idéalement, il devrait y avoir plusieurs points d'accès dans un système de soins, y compris des options de contact face à face dans différentes agences, d'un appel ou d'un texto et des applications sur le web. Si possible, il faudrait utiliser l'approche de telle sorte que les jeunes puissent rencontrer leur travailleur social dans un lieu de leur choix.

La condition essentielle pour que l'admission coordonnée soit efficace est d'utiliser un processus à l'échelle du système possédant des points communs d'entrée (par le biais de carrefours communautaires, d'une installation d'évaluation dédiée, le téléphone ou un accès par internet, ou des services d'urgence), une évaluation commune et un système de gestion des données qui favorise le partage des données et les acheminements.

«Beaucoup d'agences travaillent indépendamment les unes des autres. Elles peuvent faire des références externes, mais beaucoup d'entre elles ne le font pas dans les plus grandes collectivités. Il devrait y avoir des normes provinciales, par lesquelles les agences et les services sociaux travaillent ensemble pour pouvoir combler les lacunes.»

Les droits des jeunes n'attendent pas demain!

Les soutiens doivent être visibles et faciles d'accès de façon à ce que les jeunes et/ou leur famille soient au courant des services et soutiens disponibles et capables d'y accéder lorsqu'ils en ont besoin. Si l'on veut répondre efficacement aux besoins des jeunes, les systèmes d'accès coordonné devraient être axés sur les jeunes et idéalement, séparés des systèmes semblables visant les adultes, bien que cela puisse représenter un défi dans certains contextes. La raison pour laquelle l'accès coordonné réservé aux jeunes est important est que les jeunes se sentiraient sans doute plus en sécurité grâce à un point d'accès séparé, opéré par un personnel spécialisé dans les services pour jeunes qui peuvent effectuer des évaluations basées sur les jeunes et connaissent les ressources appropriées.

Les aspects fondamentaux de l'accès coordonné comprennent : a) l'admission et l'évaluation standardisées, b) le triage, l'acheminement et la priorisation et c) la gestion des données.

Admission et évaluation standardisées

Sur le plan pratique, un système d'accès coordonné permet aux jeunes personnes à risque d'itinérance de chercher de l'aide par un portail central et de s'enregistrer dans le système. Un système d'admission et d'évaluation normalisé garantit que tous les jeunes qui recherchent des soutiens passent par les mêmes démarches, indépendamment de la façon dont ils accèdent aux services. Une admission normalisée favorise la coordination des systèmes et réduit le nombre de fois que les jeunes doivent raconter leur histoire; ce qui peut être difficile au niveau émotionnel ou peut entraîner la stigmatisation.

Les jeunes peuvent accéder à l'admission coordonnée par eux-mêmes, à la demande de la famille ou par l'intermédiaire d'autres adultes importants dans leur vie. Idéalement, les collectivités devraient adopter une approche d'«aucune porte est la mauvaise» dans le cadre de laquelle l'admission est standardisée mais présente plusieurs points d'entrée. Selon la collectivité, l'admission coordonnée peut être accédée par téléphone, par l'internet ou en personne à l'agence ou un carrefour de services.

Selon la situation, les jeunes sont souvent évalués à l'aide d'un outil d'évaluation rapide afin de déterminer quels sont les besoins de base immédiats. Une évaluation plus en profondeur peut suivre, qui est utilisée pour déterminer quels sont les besoins du jeune, son admissibilité aux programmes et l'établissement des priorités. Le triage et l'évaluation devrait tenir compte des facteurs qui contribuent au risque et à la résilience, aux changements de sévérité et le rôle que les parents, les gardiens, la communauté et de l'environnement jouent dans le développement de la jeune personne. Les outils utilisés pour le triage et l'évaluation devraient également être centrés sur les jeunes, spécialisés et pour les jeunes et normalisés, et ne devraient pas devenir un obstacle à l'accès ou utilisés uniquement pour mesurer le besoin en logement et le risque. Les outils doivent refléter les besoins et forces physiques, cognitifs, émotionnels, sociaux et culturels des jeunes en voie de développement.

Les meilleurs outils pour évaluer les jeunes sont basés sur les forces et ne doivent pas seulement mesurer les risques mais aussi les atouts et la résilience.



L'outil [Youth Assessment Prioritization](#) (YAP, Outil d'évaluation et de priorisation pour les jeunes), qui comprend un outil de triage et un outil avancé d'évaluation, est un bon exemple d'un outil qui aide à comprendre quels sont les problèmes sous-jacents et les risques d'itinérance à plus long terme, et représente une aide utile pour la priorisation. Le YAP est basé sur les forces, est éclairé par les preuves et se repose sur les connaissances de la jeune personne et du travailleur.

Il y a lieu de remarquer que nul outil d'évaluation à lui seul ne pourra tout faire. La première évaluation, de pair avec le jugement du travailleur de cas, peut signaler qu'il faut des évaluations plus profondes à l'aide d'outils établis afin d'identifier des conditions telles des lésions cérébrales, des retards de développement, les TSAF ou toute autre condition incapacitante.

Triage, acheminements et priorisation

En se basant sur l'évaluation, il faut procéder à un triage des jeunes aux fins d'un acheminement vers les services et soutiens appropriés. Ceux chez qui l'on détecte les besoins en services les plus complexes et graves ou ceux qui sont les plus vulnérables peuvent alors faire l'objet d'une priorisation et être acheminés dans des programmes spécialisés, dont [Logement d'abord pour jeunes](#). Dans le cadre d'un système axé sur la prévention, il est important de tenir compte des éléments suivants :

- Tout doit être fait pour stabiliser le logement et empêcher que la situation ne s'empire;
- Des stratégies de détournement des refuges locales devraient aider les jeunes à rester en place, rester connectés à l'école, aux amis et autres soutiens naturels;
- Faciliter l'accès aux services et soutiens traditionnels; et
- Les jeunes doivent avoir leur mot à dire dans la détermination des services et soutiens qu'on leur offre.

Gestion des données

Un système de gestion des données complet est une nécessité dans le cadre de toute intervention précoce car il permet aux agences et aux collectivités de faire le suivi du cheminement des clients, d'appuyer l'intégration du système et de mesurer l'impact des interventions de prévention. Le système de gestion des données le plus utilisé au Canada est le [SISA](#). Grâce aux systèmes de gestion des données, les prestataires de services peuvent recueillir des données et gérer les données importantes des clients plus facilement, ce qui peut inclure les caractéristiques personnelles et des renseignements sur leur utilisation des services. Ce travail sera surtout efficace à l'aide d'une entente et plateforme de partage des données. Tout en respectant la vie privée, le partage des données signifie que l'on peut retracer les jeunes tandis qu'ils s'acheminent dans le système, et ils n'auront pas à répéter la phase de l'admission, une expérience potentiellement intrusive et intense, à chaque fois qu'ils utilisent un service différent.

Tout en respectant la vie privée, le partage des données signifie que l'on peut retracer les jeunes tandis qu'ils s'acheminent dans le système, et ils n'auront pas à répéter la phase de l'admission, une expérience potentiellement intrusive et intense, à chaque fois qu'ils utilisent un service différent.

Il y a de nombreux avantages aux données intégrées. Premièrement, elle peuvent appuyer à aligner les philosophies programmatiques, les activités et les résultats dans l'ensemble du secteur. Deuxièmement, elles peuvent entraîner une meilleure collaboration, l'intégration des systèmes et une réévaluation sur la manière de répondre collectivement au problème de l'itinérance chez les jeunes par le biais de l'impact collectif. Troisièmement, et surtout, elles peuvent potentiellement mener à de meilleurs résultats pour les jeunes en facilitant leur accès aux services qui leur conviennent le mieux, en favorisant un meilleur acheminement à travers le système et en tenant le secteur responsable des résultats partagés.

En mettant en œuvre des procédures rigoureuses pour obtenir le consentement éclairé et le partage des données, les collectivités peuvent suivre les résultats individuels en temps réel.

Certaines collectivités utilisent des approches comme les «listes de noms» pour faciliter la priorisation dans le cadre de Logement d'abord, par exemple, et aider à surveiller les réductions de l'itinérance. Dans d'autres cas, lorsque les jeunes vivent dans la crainte pour leur sécurité personnelle ou ont des préoccupations concernant leur vie privée en raison d'une implication dans des activités illégales, il se peut qu'ils ne se sentent pas à l'aise de partager leur nom dans une banque de données partagée. Les prestataires de service et les responsables de cas devraient répondre à ces inquiétudes et aider à protéger la confidentialité des jeunes lorsqu'il est possible qu'ils soient mis plus en danger si leurs renseignements sont dévoilés à des systèmes tels le système de la justice pénale. Des systèmes de gestion des données bien conçus devraient adéquatement tenir compte des problèmes de confidentialité et de sécurité et veiller à obtenir le consentement des jeunes. Une telle approche peut aider à rassurer les jeunes sur le fait que leurs droits seront protégés et que le recueil des données et les références ont pour but de les aider à accéder aux soutiens et à atteindre leurs objectifs.

Des systèmes de gestion des données bien conçus devraient adéquatement tenir compte des problèmes de confidentialité et de sécurité et veiller à obtenir le consentement des jeunes. Une telle approche peut aider à rassurer les jeunes sur le fait que leurs droits seront protégés et que le recueil des données et les références ont pour but de les aider à accéder aux soutiens et à atteindre leurs objectifs.

c) Gestion de cas

Dans le cadre de l'intervention précoce, les jeunes reçoivent des soutiens sans contraintes. L'on ne devrait pas s'attendre à ce que les jeunes personnes en difficulté soient capables de résoudre tous leurs problèmes et de s'extirper de leur situation de crise par eux-mêmes. La gestion de cas axée sur les jeunes est une approche bien établie pour aider les jeunes aux besoins complexes ou qui sont en situation de crise.

Différentes méthodes sont utilisées pour la gestion de cas. Celles-ci doivent être adaptées aux besoins des jeunes (Milaney, 2011a; Morse, 1998). Selon les questions sous-jacentes et les besoins, la gestion de cas peut inclure du counseling en cas de crise à court terme ou elle peut être plus intense et à long terme. L'élément clé ici est de fournir des soutiens aux jeunes tant qu'ils en ont besoin pour faire la transition vers l'âge adulte, l'indépendance et le bien-être. Une fois de plus, les soutiens doivent être offerts en se centrant sur les forces, un développement positif et les aptitudes à la vie quotidienne. Une telle approche doit guider chaque intervention auprès des jeunes.

Pour qu'une gestion de cas soit efficace, la jeune personne doit vouloir participer. Et bâtir une relation potentiellement thérapeutique peut prendre du temps. Dans une étude sur la gestion de cas à titre d'élément principal dans les stratégies de lutte contre l'itinérance, Milaney (2012) l'a reconnue comme étant une approche d'équipe basée sur les forces à six dimensions principales :

- 1) **Collaboration et coopération** : une approche d'équipe impliquant plusieurs personnes avec des antécédents, des aptitudes et des domaines d'expertise différents;
- 2) **Compatibilité des services** : centrés sur la personne et basés sur la complexité des besoins;
- 3) **Gestion de cas contextuelle** : les interventions doivent tenir compte de l'âge, des aptitudes, de la culture, du genre et de l'orientation sexuelle. De plus, une compréhension des facteurs structurels généraux et de l'histoire personnelle (violence, violence sexuelle ou agressions, par exemple) doivent servir de base pour toute stratégie et mode d'engagement;
- 4) **Engagement adéquat** : établissement de relations solides basées sur des rencontres respectueuses, l'ouverture d'esprit, des aptitudes à l'écoute, un comportement qui s'abstient de tout jugement et la défense;
- 5) **Système coordonné et bien géré** : interventions intégrées dans le système de soins plus large; et
- 6) **Évaluation vers la réussite** : évaluation continue et consistante des soutiens appuyés par la gestion de cas.

De nombreux jeunes seront soutenus au mieux par le biais d'une approche de gestion de cas où le travailleur de cas est entièrement responsable des soins et du soutien, et agit également à titre d'intermédiaire aidant les jeunes à accéder aux services et soutiens. Lorsque la gestion de cas est utilisée dans un système de soins, elle peut adéquatement agencer les jeunes aux programmes et services selon les besoins qui ont été identifiés.

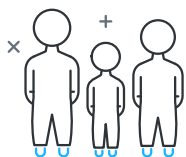
Une caractéristique importante de la plupart des programmes d'intervention précoce est qu'ils sont basés sur l'importance du lieu. Lorsque les jeunes sont forcés de quitter leurs collectivités parce qu'ils sont sans abri, ils perdent bien plus que leur famille et leur maison, ils perdent aussi leur communauté et tout un réseau de soutiens naturels, des amis et d'autres adultes importants (voisins, enseignants, entraîneurs, conseillers, etc.).

Formes principales d'interventions précoces

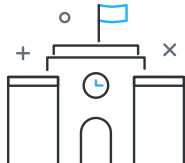
Les éléments clés d'un système de soins décrits ci-dessus sont essentiels pour qu'une stratégie d'intervention précoce réussisse. Une caractéristique importante de la plupart des programmes d'intervention précoce est qu'ils sont basés sur le lieu. Lorsque les jeunes sont forcés de quitter leurs collectivités parce qu'ils sont sans abri, ils perdent bien plus que leur famille et leur maison, ils perdent aussi leur communauté et tout un réseau de soutiens naturels, des amis et d'autres adultes importants (voisins, enseignants, entraîneurs, conseillers, etc.). Les meilleures stratégies d'intervention précoce sont conçues pour apporter les services et soutiens directement aux jeunes (et à leur famille) de telle sorte qu'ils demeurent au sein de leur système de soutiens naturels, continuent à aller à l'école et peuvent aller de l'avant dans un cadre sécuritaire et soutenu.

DOMAINES DE PROGRAMMES DE L'INTERVENTION PRÉCOCE

Renforcement des **soutiens familiaux** et naturels



Intervention précoce dans les écoles



Réacheminement des refuges



Soutiens axés sur le logement



Prévention de l'**exploitation sexuelle** et du trafic sexuel



Les domaines de programmes décrits ci-dessus, et les modèles de programmes et interventions qui nous font avancer, sont tous basés sur les preuves et ont été mis en œuvre d'une manière ou d'une autre dans des collectivités partout au pays. Bien que chacun de ces domaines de programmes est doté de caractéristiques de conception spéciales, ils ne devraient cependant pas être vus comme entités séparées mais plutôt comme éléments se renforçant mutuellement et ayant le potentiel d'être intégrés dans un système de soins. Les éléments d'un domaine de programmes, par exemple l'amélioration des soutiens familiaux et naturels, sont probablement présents dans la plupart des exemples d'intervention précoce. Tout comme la plupart des approches de systèmes de soins contiennent un certain niveau d'intégration de services, les différents domaines de programmes de l'intervention précoce ont en commun des éléments de programmes, des services offerts et des lieux où les jeunes vont chercher de l'aide.

Cinq formes principales d'intervention précoce sont décrits dans cette section :

- 1) Amélioration des soutiens familiaux et naturels
- 2) Intervention précoce en milieu scolaire
- 3) Détournement des refuges
- 4) Soutiens basés sur le logement
- 5) Prévention de l'exploitation et du trafic sexuel

«Mon traumatisme m'a menée sur le mauvais chemin, et je ne savais pas qu'il y avait des endroits où je pouvais trouver de l'aide. Ma famille ne savait pas comment m'aider avec ma santé mentale. Alors ils ont fini par laisser tomber parce qu'ils ne savaient pas... comment. Et ils n'avaient personne pour leur montrer comment s'occuper de quelqu'un dans ces circonstances.»
Jeune de Kamloops

1) Amélioration des soutiens familiaux et naturels

Les soutiens familiaux et naturels (SFN)³ forment un domaine de modèles de programmes axés sur le renforcement des relations entre des jeunes vulnérables et leur famille, leurs amis et autres adultes importants dans leur vie, y compris des voisins, enseignants, entraîneurs, collègues et autres relations et associations qui font partie de leur réseau social. Tout en reconnaissant les variétés d'arrangements et de structures familiales qui existent, nous devrions écouter les jeunes lorsqu'ils définissent qui est leur famille. Lorsque nous parlons de soutiens naturels, nous ne voulons pas nécessairement dire les gens qui ont un lien biologique avec les jeunes mais plutôt les autres adultes qui peuvent jouer un rôle significatif dans la vie des jeunes personnes, tels des enseignants, entraîneurs, voisins, etc. Ces relations sont potentiellement plus stables et durables que les soutiens professionnels.

Les SFN peuvent rompre le cycle de l'itinérance grâce à un ensemble de soutiens axés sur le client qui aident les jeunes, et souvent aussi leurs familles, à aborder des difficultés et conflits interpersonnels. Les programmes de SFN sont conçus pour renforcer les forces et la résilience des jeunes en les aidant à résoudre les conflits, à prendre de bonnes décisions, à renforcer les relations et les liens, et à encourager l'adoption d'un plus grand éventail de soutiens naturels. Tout cela a pour but d'aider les jeunes à rester à l'école et à accéder à une formation ou à un emploi, et de demeurer dans leur communauté jusqu'à ce qu'ils soient prêts à la quitter.

³Remarque : le contenu de cette section est en grande partie tiré (avec autorisation) des documents suivants : Modèle de programmes de soutiens familiaux et naturels V.1.0, Observatoire Canadien sur l'itinérance et Vers un chez-soi Canada (2017).

À titre d'intervention de prévention, les SFN aident les jeunes à demeurer «en place» au sein de leur communauté, où ils peuvent poursuivre leurs études et rester en relation avec les soutiens naturels.

Pour les jeunes qui ont connu l'itinérance, les SFN représentent une stratégie de stabilisation importante qui empêche la récurrence de l'itinérance et qui les aide à aller de l'avant dans leur vie d'une manière sécuritaire et soutenue. Le but n'est pas de garder le jeune dans un ménage qui n'est pas sécuritaire, mais plutôt de continuer à obtenir les soutiens de membres de la famille qui sont sûrs et stables.

Bien qu'à première vue les programmes de SFN sont sensés, ils vont souvent à l'encontre de la façon dont les soutiens d'urgence sont offerts aux jeunes en situation d'itinérance. De nombreux jeunes fuient la violence, et par conséquent, la famille est vue comme le «problème» à éviter et à abandonner.

L'idée sous-jacente de l'approche SFN est que la famille et le soutien d'adultes bienveillants sont importants pour presque toute personne, peut être un atout qui améliore la qualité de vie des jeunes et leur donne un sens d'appartenance, d'identité, de sécurité, d'estime de soi et quelqu'un sur qui ils peuvent compter lorsqu'ils rencontrent des problèmes.

Une réponse de lutte contre l'itinérance chez les jeunes vraiment efficace doit considérer que la promotion des soutiens naturels et aider à réconcilier les relations endommagées peut aider les jeunes à éviter l'itinérance. «Pour beaucoup, si ce n'est la plupart des jeunes de la rue, la famille est importante d'une façon ou d'une autre. Régler les problèmes familiaux peut aider les jeunes personnes à atteindre l'âge adulte d'une manière saine et potentiellement quitter l'itinérance» (Winland et al., 2011). Même si nous savons que de nombreux jeunes recherchent les services d'aide à l'itinérance en raison d'un maltraitement à la maison, Justin Sage-Passant fait observer que «Nous devons être prudents lorsque nous affirmons que les jeunes sont sans abri en raison d'une "famille abusive". Lorsque nous disons qu'un jeune est issu d'une "famille abusive", nous impliquons beaucoup de gens. Il se peut qu'il y ait une ou deux personnes abusives, mais il se peut aussi qu'il y ait d'autres relations dans la famille qui sont saines et favorables» (Sage-Passant, 2018).

La reconnexion familiale peut être particulièrement importante pour les jeunes autochtones, pour lesquels l'habileté d'entretenir et de fortifier les liens avec la famille, les relations et les communautés est essentielle pour leur bien-être, ainsi que pour la réconciliation au sens plus large. Ce qu'on entend par «famille» varie selon l'expérience personnelle (par exemple, grandir chez ses grands-parents) et les contextes culturels. Dans le cadre des programmes SFN, il est essentiel de consulter la jeune personne et de déterminer qui elle considère être sa famille.

Les adolescents en plein développement dépendent généralement des adultes (à la fois au sein de la famille et en dehors de la famille) et peuvent grandement bénéficier de la stabilisation et amélioration des connexions avec les adultes importants de leur vie. Cela est particulièrement essentiel pour les jeunes qui vivent le conflit familial et autres défis qui le rendent vulnérables à l'itinérance. De plus, l'amélioration des connexions et le renforcement des relations est importante pour les familles qui éprouvent des difficultés avec les enfants et adolescents et qui ne savent pas par où commencer pour obtenir de l'aide.

Une réponse communautaire efficace à l'itinérance chez les jeunes ne devrait PAS voir les SFN comme un service ou programme «complémentaire». Elle devrait plutôt faire partie intégrante des initiatives communautaires et assurer que les soutiens sont offerts à tous les jeunes individus qui connaissent ou risquent l'itinérance.

Principes fondamentaux des programmes de soutiens familiaux et naturels

- 1) La connexion avant tout : droit aux services sans conditions préalables
- 2) Choix des jeunes, voix des jeunes et autodétermination
- 3) Développement positif des jeunes et orientation sur le bien-être
- 4) Soutiens individualisés et axés sur le client sans limite de temps
- 5) 5. Inclusion sociale et intégration communautaire
- 6) Valorisation de la famille et des soutiens naturels

Comment les programmes SFN fonctionnent-ils?

Lorsqu'on sait qu'une jeune personne est sans abri ou à risque d'itinérance, il est crucial de déterminer si ou comment les conflits entre le jeune et sa famille, ses amis ou autres adultes jouent un rôle dans la création d'une situation dans laquelle le jeune ne peut plus rester à la maison. Des interventions qui renforcent les relations familiales par le biais de la réunification, le counseling ou la médiation peuvent être le soutien ou le service dont le jeune a besoin pour l'empêcher de se retrouver à la rue. Idéalement, si l'on a l'occasion de travailler avec les jeunes avant leur itinérance, et surtout avant qu'ils quittent leur communauté, nous aurons de bonnes chances de pouvoir les garder au sein de leur communauté et à l'école, de renforcer leurs relations importantes et de les empêcher de devenir sans abri.

L'amélioration des soutiens familiaux et naturels représente une stratégie d'intervention précoce importante qui devrait être intégrée dans les services d'urgence que nous fournissons aux jeunes en situation d'itinérance. Les programmes SFN fonctionnent mieux lorsque les collectivités adoptent une approche systémique et des processus clairs qui aident les jeunes, leur famille et autres adultes bienveillants à être au courant des soutiens qui existent et à y accéder. Les jeunes et leur famille sont référés à des programmes de soutiens familiaux et nationaux par l'intermédiaire de : 1) un représentant

scolaire; 2) un prestataire de services communautaires; 3) une autoréférence (y compris les parents, les gardiens ou autres membres de la famille); 4) un représentant de la protection de l'enfance; 5) une ligne de soutien téléphonique; 6) une agence communautaire ou d'aide aux sans-abri, ou 6) un centre communautaire.

L'amélioration des SFN est également une stratégie importante pour aider les jeunes qui ont déjà vécu l'itinérance, ou qui ont quitté la charge des institutions (protection de l'enfance). Lorsque les jeunes entrent en contact avec les services d'urgence, une des premières questions à se poser est si l'amélioration des SFN peut atténuer ou raccourcir leur expérience d'itinérance. Pour ceux qui sont déjà sans abri, y compris les jeunes qui sont en situation d'itinérance chronique, le renforcement des SFN peut être un atout de taille lorsque les jeunes sortent de l'itinérance, et peut accroître la stabilisation du logement.

Les programmes SFN sont menés par des responsables de cas formés qui possèdent non seulement de l'expertise avec les jeunes, mais aussi avec les familles. Les responsables de cas peuvent fournir un counseling individuel ou familial, de la médiation familiale, de l'aide pour naviguer le système, des références à d'autres agences et services, des évaluations psychiatriques, des évaluations psychologiques en matière de troubles d'apprentissage, ainsi qu'un accompagnement et de la défense. Cette approche est plus efficace si elle est axée sur le logement, l'objectif étant d'aider les jeunes à rester «en place» de telle sorte qu'ils puissent garder leur domicile courant, ou si cela n'est pas possible ou non sécuritaire, de trouver et garder un nouveau logement.

L'inclusion sociale et la participation scolaire sont favorisées par des soutiens familiaux et naturels plus solides, moins de conflits, l'amélioration des actifs personnels et la résilience. Un élément clé des programmes SFN est que les jeunes seront encouragés et soutenus pour rester à l'école, ils apprendront des compétences qui leur permettront de trouver un emploi et ils pourront accéder au marché du travail. [Changer de direction : un laboratoire d'innovation sociale en matière d'itinérance chez les jeunes](#) (Vers un chez-soi/Observatoire canadien sur l'itinérance) est actuellement en train d'élaborer des programmes et d'effectuer des recherches et des évaluations sur une série de projets SFN dans huit villes canadiennes en Alberta et en Ontario.

2) Intervention précoce en milieu scolaire

Les programmes d'intervention précoce en milieu scolaire cherchent à identifier les jeunes personnes qui sont à risque d'itinérance ou de quitter l'école, ou qui vivent toute autre circonstance négative importante, et de les relier à des soutiens ayant pour but de réduire ces risques, de solidifier les familles et de garder le jeune en place.

Une prévention en milieu scolaire efficace exige une approche systémique stratégique et coordonnée et doit nécessairement engager, inclure et faire agir les institutions éducationnelles publiques et privées et les systèmes, les services gouvernementaux, le secteur de l'itinérance et des agences communautaires.

«Presque tout le monde a connu un prof à qui ils faisaient confiance ou qu'ils aimaient bien, ou un conseiller scolaire qui était cool et qui ne faisait pas peur. Alors ce serait bien s'ils recevaient une formation de base et qu'ils sachent reconnaître les signes, qu'ils sachent approcher les jeunes et leur demander comment ça va à la maison, est-ce que tout va bien»

Jeune de Vancouver

Pourquoi les écoles sont-elles importantes?

Pratiquement chaque jeune qui se retrouve à la rue a été à l'école à un moment donné. Il y avait probablement aussi un adulte dans leur vie, un enseignant, un conseiller ou un entraîneur, qui savaient que quelque chose n'allait pas mais qui ne savaient pas quoi faire?

Les éducateurs sont souvent les premiers adultes en dehors de la famille à soupçonner ou à se rendre compte qu'il y a des problèmes sous-jacents qui pourraient mener à l'itinérance.

Les enseignants sont souvent capables d'identifier les jeunes à risque en raison de problèmes d'intimidation, d'un désengagement scolaire, de signes de violence, de traumatisme et/ou de conflit familial ou de changements de comportement ou de rendement scolaire. Les enseignants, cependant, ne possèdent souvent pas les connaissances, les ressources et les soutiens nécessaires pour intervenir.

Il y a beaucoup d'avantages à garder les jeunes à l'école pour les jeunes mêmes, leur famille et leur communauté. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes qui vivent l'itinérance ou qui risquent de tomber dans l'itinérance. En offrant des soutiens qui soulignent l'importance de rester en place qui s'alignent sur l'amélioration des soutiens naturels (famille, amis, communauté), nous réduirons la probabilité qu'une jeune personne quitte sa collectivité à la recherche de soutiens et s'enlise dans l'itinérance.

Les interventions précoces en milieu scolaire sont un élément fondamental au centre de la prévention de l'itinérance chez les jeunes dans de nombreux pays. L'Australie est sans aucun doute le chef de file dans ce domaine. Des exemples de programmes en milieu scolaire sont : a) Information and Awareness; b) Reconnect; et c) The Upstream Project.

a) Programmes d'information et de sensibilisation

De nombreux pays offrent des programmes dans les écoles conçus pour fournir de l'information sur l'itinérance, aider les individus à identifier les risques (pour étudiants et enseignants) et les informer sur les soutiens disponibles s'ils venaient à se trouver dans une situation de crise. Ces programmes peuvent aussi servir de système d'alerte précoce qui pousserait les jeunes gens et leur famille à divulguer un besoin de soutien. La présence d'agences dans les écoles procure également des points de contact clés aux enseignants lorsqu'ils soupçonnent que quelque chose ne va pas.

Dans une revue des stratégies de prévention au Royaume-Uni, Quilgars et al. (2008) ont déclaré que de tels programmes permettent :

- d'accroître la sensibilisation des jeunes au sujet de l'expérience de l'itinérance et de dissiper les mythes liés à la disponibilité des logements abordables;
- de remettre en question les stéréotypes sur les sans-abri, surtout en ce qui a trait à leur culpabilité;
- d'éduquer les jeunes au sujet de la variété d'options de logement à leur disposition lorsqu'ils quittent la maison et mieux faire connaître les aides qui sont disponibles;
- mettre en lumière les responsabilités des jeunes en ce qui concerne le logement; et
- enseigner des aptitudes de résolution des conflits qui peuvent être appliqués à la maison et à l'école et au-delà.

La recherche suggère que ce type de programmes d'intervention précoce sont généralement bien accueillis et très efficaces (Quilgars et al., 2008). Ils sont particulièrement bien accueillis lorsqu'ils comprennent un aspect d'éducation pour les pairs.

«Il faut renseigner les enseignants, les directeurs, les conseillers pédagogiques... sur les types de services qui sont disponibles et comment y accéder, au cas où ils voient un enfant ou un élève littéralement s'endormir chaque jour au beau milieu de la salle de classe. Parce que tu sais, dans mon cas, j'avais nulle part où aller, mais je voulais absolument pas rater l'école. Je travaillais chaque jour, j'allais à l'école chaque jour, et je n'avais pas d'endroit pour dormir. Le plus que mes enseignants pouvaient faire pour moi, c'était de me donner un peu plus de nourriture de la cafétéria, ou me laisser dormir pendant la classe de gym. C'est vraiment tout ce que les enseignants peuvent faire pour les élèves qui sont dans cette situation. Il faut que ça change un peu.»

Jeune d'Edmonton

Le projet [Schools Training and Mentoring Project](#) (STaMP), dirigé par St. Basils à Birmingham (R.-U.), cible les adolescents plus âgés et comprend des ateliers sur les dures réalités de la vie dans la rue. Le programme STaMP fournit également au personnel des écoles des outils d'évaluation efficaces pour les aider à déterminer le risque d'itinérance des individus. Lorsqu'ils ont identifié que quelqu'un risque l'itinérance, ils peuvent référer la jeune personne au projet STaMP qui l'acheminera ensuite vers un jeune mentor formé possédant de l'expérience directe d'itinérance. Une fois que la relation de mentorat est établie et nourrie, le mentor peut aider la jeune personne à évaluer ses options et lui présenter les ressources appropriées.

Aux États-Unis, [Safe Place](#) (lieu sûr) est un programme national d'approche pour jeunes qui exerce ses activités depuis 35 ans. Ce programme se concentre sur l'éducation des jeunes sur les dangers de la vie de la rue et offre un accès immédiat à de l'aide, des soutiens et des interventions pour les jeunes individus qui courent un risque imminent d'itinérance. L'affiche «Safe Place» indique quels sont les endroits sécuritaires et est généralement distribuée dans des lieux communautaires fréquentés par les jeunes, comme les écoles, les casernes de pompiers, les bibliothèques, les épiceries et les dépanneurs, les transports en commun, les YMCA et autres édifices publics pertinents. Quand une jeune personne se rend dans un lieu sûr et établit un contact avec un employé, on le fait attendre dans un endroit tranquille et confortable jusqu'à ce qu'une agence Safe Place est contactée. Un bénévole formé et du personnel rémunéré rencontrent la jeune personne et l'aident à obtenir des conseils, des soutiens et un endroit où habiter ou autres ressources, selon les besoins. Une fois qu'un plan est mis en place, on contacte la famille et des efforts sont déployés pour leur procurer de l'aide et des recommandations professionnelles. Les jeunes découvrent Safe Place par le biais de présentations à l'école, du bouche à oreille, des médias sociaux et des annonces de service public. Pour de plus amples renseignements, aller à : <http://nationalsafeplace.org/>.

[Let's Talk: Runaway Prevention Curriculum](#)

est un programme de 14 modules pour les jeunes élaboré par le National Runaway Safeline du gouvernement des États-Unis. Ce programme est conçu pour les jeunes qui peuvent être aux prises avec un certain nombre de difficultés et pensent faire une fugue. Ce programme est dirigé par six principes fondamentaux de soins tenant compte des traumatismes :

- 1) Sécurité
- 2) Fiabilité et transparence
- 3) Soutien par les pairs
- 4) Collaboration et réciprocité
- 5) Responsabilisation, voix et choix
- 6) Questions culturelles, historiques et de genre

Le programme de modules est axé sur l'amélioration d'une large gamme d'aptitudes à la vie quotidienne et relationnelles, telles que la communication, la maîtrise de la colère, la réduction du stress, la responsabilité communautaire, l'utilisation des ressources communautaires, l'établissement des objectifs et la considération des conséquences d'une fugue et de l'utilisation d'alcool ou de drogues (Pergamit et al., 2016, p. 67). Bien que ce programme ait été mis à l'essai et mis en œuvre dans une variété d'écoles et de cadres communautaires, il n'a toujours pas été entièrement évalué. Pour plus de renseignements, aller à :

[California Evidence-based Clearinghouse for Child Welfare.](#)

b) Programmes de reconnexion

Les programmes de reconnexion sont des partenariats entre les écoles et la communauté conçus pour fournir des soutiens aux jeunes à risque d'itinérance qui abordent les problèmes sous-jacents. Les programmes de reconnexion sont des interventions axées sur le lieu qui impliquent la collaboration entre les agences communautaires qui se spécialisent dans le soutien des jeunes et de leur famille, et les écoles locales. On met les jeunes à risque en contact avec des gestionnaires de cas communautaires et on leur offre un éventail de soutiens dont des renseignements, la navigation du système, des références et des soutiens en logement, au besoin. Deux exemples sont le [programme Reconnect](#) en Australie financé à l'échelle nationale, et le programme communautaire [Youth Reconnect](#) au Canada.

Reconnect (Australie)

Dans les années 1990, lorsque l'itinérance chez les jeunes a commencé à augmenter, le gouvernement australien a décidé que plutôt d'investir dans les refuges et services d'urgence ils se focaliseraient sur la prévention, les écoles étant évidemment l'endroit où ce travail devait commencer. Le programme [Reconnect](#) a été lancé en 1999 par le gouvernement fédéral australien et dirige plus de 100 programmes communautaires partout en Australie, certains se spécialisant dans le soutien de sous-populations comme les jeunes autochtones, LGBTQ et nouveaux arrivants et réfugiés.

Reconnect a pour objectif de :

- connecter les écoles à une variété de soutiens communautaires qui peuvent aider les jeunes et leur famille;
- accroître la sensibilisation des élèves et des enseignants sur les causes et les conditions de l'itinérance chez les jeunes, et sur les types de soutiens disponibles;
- identifier les jeunes qui sont à risque d'itinérance ou qui connaissent l'itinérance (y compris le couch surfing) et travailler avec ces derniers afin de les aider à stabiliser leur situation; et
- améliorer le niveau d'engagement des jeunes avec la famille, l'emploi, l'éducation et la formation au sein de leur collectivité locale (Gouvernement australien, 2013, [Reconnect](#)).

Reconnect est un parfait exemple d'une stratégie d'intervention précoce incorporée dans un système de soins communautaire intégré, travaillant à l'échelle des juridictions institutionnelles afin de fournir aux jeunes sans abri ou à risque d'itinérance les soutiens nécessaires pour qu'ils puissent demeurer dans leur domicile ou pour trouver un autre hébergement avec soutiens.

Le programme Reconnect cible les jeunes entre 12 et 18 ans et leur famille qui risquent de tomber dans l'itinérance ou qui sont devenus sans abri récemment (y compris les jeunes qui pratiquent le couch surfing). Bien que les écoles sont les lieux où l'on identifie les jeunes qui ont besoin d'aide, les services et soutiens de Reconnect sont fournis par un réseau communautaire de services d'intervention précoce se spécialisant dans le travail avec les jeunes et partageant le même but d'aider les jeunes afin de stabiliser leur condition de vie et d'accroître leur niveau d'engagement et d'attachement à leur communauté (Gouvernement australien, 2009).

Le modèle de prestation de service du programme Reconnect de l'Australie comprend :

«Une focalisation sur une réponse rapide lorsque la jeune personne ou sa famille est référée; une variété d'approches qui comprennent le counseling, la médiation et le soutien pratique, et une collaboration avec d'autres prestataires de services. En plus de fournir de l'aide aux jeunes et à leur famille, Reconnect fournit aussi des services de programmes de groupe, met sur pied des projets de développement communautaire et collabore avec d'autres agences pour accroître la capacité des systèmes de services au sens large afin de pouvoir intervenir tôt dans l'expérience d'itinérance des jeunes.» (Gouvernement australien, 2003, p.8).

Le programme Reconnect met l'accent sur l'accessibilité, une orientation axée sur le client et une approche holistique à la prestation des services. Il a fait l'objet d'une évaluation approfondie (Evans et Shaver, 2001; Gouvernement australien, 2003, 2013), et une revue exhaustive effectuée par le gouvernement australien (2003) a identifié les résultats positifs et durables suivants pour les jeunes et leur famille, y compris les améliorations suivantes :

- Stabilité des conditions de vie des jeunes personnes;
- Les jeunes ont affirmé pouvoir gérer les conflits familiaux et ont rapporté une amélioration soutenue avec le temps;
- La capacité des parents à gérer les conflits;
- La communication des familles;
- Le comportement des jeunes à l'école;
- Engagement des jeunes à l'école et à l'emploi; et
- Engagement des jeunes à la communauté.

Le gouvernement australien offre des [ressources](#) pour appuyer la mise en œuvre du programme, dont des lignes directrices opérationnelles et des études d'évaluation.

Youth Reconnect (Canada)

Youth Reconnect est un programme d'intervention précoce et de détournement des refuges qui à l'origine a été développé dans la région de Niagara dans le sud de l'Ontario à titre de partenariat entre les écoles et le refuge d'urgence RAFT à St. Catharines. Le programme fait écho au programme Reconnect de bien des façons, mais n'est pas un produit du gouvernement. Il s'agit d'une innovation communautaire qui a vu le jour lorsque RAFT a reconnu que le refuge d'urgence toujours plein ne pouvait plus continuer à grandir afin de répondre aux besoins. Après avoir reconnu que bon nombre des jeunes qui arrivaient au refuge provenaient des petites villes ou des régions rurales autour de St. Catharines, il a été décidé qu'il était plus logique de mettre sur pied des programmes d'approche pour aider les jeunes à risque d'itinérance de rester dans leur communauté en leur fournissant, ainsi qu'à leur famille, des soutiens basés localement. Une telle approche évite que les jeunes aient à quitter leur communauté pour aller à la ville, où ils risquent de se faire entraîner dans une spirale descendante.

« L'initiative [Youth Reconnect](#) de RAFT aide les clients à accéder aux ressources et accroît leur autonomie en aidant les adolescents à rester à l'école, à sécuriser le logement et à développer un filet de sécurité sociale au sein de leur communauté d'origine.»



«Youth Reconnect procure de la défense, une formation en aptitudes à la vie quotidienne, du mentorat individualisé, un accès d'urgence dans un foyer, la réunification de la famille et l'intégration communautaire. Fournie en partenariat avec d'autres agences de services sociaux, cette initiative a pour objectif d'aider les clients à vivre indépendamment, à atténuer les comportements à risque élevé et à rester à l'école» (RAFT, 2014, p. 1).

Le programme [Youth Reconnect de RAFT](#) vise spécifiquement les jeunes entre 16 et 19 ans, mais les autres programmes de reconnexion des jeunes pourraient étendre leurs limites d'âge. Les enseignants, entraîneurs et conseillers identifient les jeunes personnes qui selon eux vivent des problèmes et leur offrent l'occasion de parler à un travailleur de Youth Reconnect. Un élément important de Youth Reconnect est que les jeunes peuvent également accéder aux soutiens par le biais d'une autoréférence ou d'une référence par la famille ou des prestataires de services, tels que des prestataires de soins de santé, des travailleurs communautaires, des orientateurs et le personnel/des bénévoles de la ligne de secours.

Une fois connectée, la jeune personne rencontre ensuite un travailleur de Reconnect dans un lieu choisi par le jeune et ensemble ils évaluent les problèmes et les besoins afin d'élaborer un plan d'action communautaire se reposant sur les soutiens locaux, améliorant les facteurs de protection, réduisant les risques et leur permettant de rester à l'école. Dans le cadre d'une intervention axée sur le client, les services que le jeune reçoit diffèrent selon les circonstances et les besoins de l'individu. S'il y a un besoin de logement urgent, le jeune sera transporté à un des foyers locaux où il séjournera temporairement jusqu'à ce que des arrangements soient faits pour qu'il puisse retourner dans sa collectivité.

Des programmes d'intervention typiques comprennent :

- 1) Si possible, aider les jeunes à rester à l'école en leur procurant un logement;
- 2) Travailler directement avec les écoles et avec les conseils scolaires pour élaborer des plans pour les jeunes qui retournent à l'école après un décrochage, ou créer des plans éducatifs pour aider les jeunes à risque à rester à l'école;
- 3) Connecter les jeunes aux programmes de soutiens financiers et à un logement stable afin qu'ils puissent poursuivre leur éducation;
- 4) Trouver un logement abordable et un revenu stable en réduisant les obstacles à l'accès et en offrant de la défense au besoin;
- 5) Acheminer les jeunes vers les services spécialisés (p. ex. santé mentale, toxicomanies, conseils familiaux) tel que requis; et
- 6) Aider les jeunes directement à développer un filet de sécurité sociale pour les soutenir dans le futur et les aider à aller de l'avant après le programme.

En tant que soutien basé sur le lieu, l'objectif est d'augmenter les actifs et l'autosuffisance de telle sorte que les jeunes soient en mesure de rester sur place. «En créant un réseau de soutien localisé et en gardant les jeunes dans leur communauté d'origine, l'initiative de reconnexion des jeunes peut aider les jeunes à rester connectés avec leur collectivité, à l'aide des soutiens dont ils ont besoin, au lieu de les forcer à se délocaliser dans les grands centres urbains où ils sont plus susceptibles d'entreprendre des activités risquées» (Niagara Resource Service for Youth, 2012, p. 2). Le but de garder les jeunes en place est de réduire leur exposition à la variété de risques associés à l'enracinement dans l'itinérance, dont les toxicomanies, le trauma, le crime et l'exploitation sexuelle.

Le travailleur de soutien de reconnexion des jeunes devrait utiliser une approche de «développement des jeunes positive» en laissant la jeune personne définir quels sont ses besoins, en étant flexible et en fournissant des soutiens enveloppants. Ce type de travail ne convient pas aux jours de travail typiques de 9 à 5, puisque le personnel doit être prêt à offrir des soutiens de garde lorsque et où leurs clients en ont besoin. Idéalement, une petite équipe de travailleurs de soutien de reconnexion des jeunes sera plus apte à couvrir de longues heures et être flexible afin de répondre aux besoins de ses clients.

Les jeunes quittent le programme par eux-mêmes et lorsqu'ils sont prêts. Il n'y a pas de politique de sortie du programme à moins que le jeunes atteignent un certain âge (généralement, 24 ans) et ne se qualifient plus en tant que jeune. Dans ce cas, on achemine les clients vers les services pour adultes. Après que les jeunes aient quitté le programme YR, les travailleurs font un suivi périodique auprès des jeunes pour s'assurer qu'ils sont toujours logés et participent toujours à l'école ou à leur emploi. Ces suivis sont conçus pour être aussi légers que possible, car le travailleur ne cherche pas à établir une connexion à long terme. Le but du travailleur est de solidifier les relations permanentes du jeune de façon à ce qu'il n'ait plus besoin de soutien professionnel. À l'heure actuelle, [Changer de direction : un laboratoire d'innovation sociale en matière d'itinérance chez les jeunes](#) (Vers un chez-soi Canada/Observatoire canadien sur l'itinérance) effectue des recherches et une évaluation sur un projet de reconnexion des jeunes à Hamilton, en Ontario.

Projet de démonstration de reconnexion des jeunes

Dans le cadre de *Changer de direction : un laboratoire d'innovation sociale en matière d'itinérance chez les jeunes*, Vers un chez-soi Canada et l'Observatoire canadien sur l'itinérance procèdent à un projet de démonstration du programme Youth Reconnect à Hamilton, en Ontario, en partenariat avec Good Shepherd Youth Services et le Hamilton Street Youth Planning Collaborative. Les premiers résultats du projet de démonstration sont encourageants.

«Le programme Youth Reconnect a permis à Good Shepherd Youth Services d'être une force motrice dans le passage d'une réponse de crise face à l'itinérance chez les jeunes à une focalisation sur la prévention et la réunification communautaire et familiale. *Changer de direction* a encouragé ce phénomène en permettant les interventions de commencer à un plus jeune âge (aussi tôt que 13 ans) à l'aide de moyens créatifs (en travaillant avec les jeunes et les familles de la manière qu'ils considèrent la plus efficace) et en encourageant les interventions communautaires.»

- Loretta Hill-Finamore, Good Shepherd, Hamilton, ON



c) The Upstream Project (TUP) et The Geelong Project (TGP)

The Upstream Project (TUP) qui trouve son origine dans [The Geelong Project](#) (TGP) en Australie, représente le stade suivant dans l'évolution des programmes d'intervention précoce en milieu scolaire. Ces programmes utilisent un modèle de communauté d'écoles et de services (Community of Schools and Services, COSS) d'intervention précoce pour les jeunes qui sont à risque ou qui se désintéressent de l'école, deviennent sans abri et deviennent impliqués dans le système de la justice.

*«La force de ce modèle de Community of Schools and Services est qu'il engage et **intègre le travail de toutes les personnes et prestataires clés** qui peuvent ensemble faire toute la différence et aider la jeune personne à se reconnecter avec l'école, la famille et la communauté.» (The Geelong Project, (n.d.), p. 1)*

Comment le Projet Geelong fonctionne

Le TGP est un programme novateur en ce qu'il incorpore et offre des services d'intervention précoce à travers le développement et la réforme des systèmes et de la prestation des services. **Ce qui le distingue est sa méthode d'identification des jeunes qui sont à risque. Cette dernière commence avec le Student Needs Survey (SNS, Sondage des besoins de l'élève), un outil d'évaluation basé sur les preuves qui examine à la fois les risques et les atouts du jeune.** En tenant compte du fait que les problèmes peuvent apparaître à un jeune âge, chaque élève de l'école remplit un sondage dès l'école primaire/intermédiaire. Les résultats sont comparés avec les connaissances et observations obtenues sur les élèves d'autres sources, dont les enseignants et les conseillers. Là où le programme Reconnect dépend de la capacité des enseignants et des autres adultes pour identifier les jeunes à risque, l'approche d'évaluation du TGP combinée aux connaissances de l'effectif peut aller bien plus loin et détecter les jeunes qui ne montrent pas leur vulnérabilité ouvertement.

Une fois les jeunes identifiés, TGP emploie un modèle de prestation de services flexible basé sur une réponse à trois étapes, l'étape 1 offrant la gestion de cas et l'intervention la moins étendue et intensive, et l'étape 3 la plus étendue et intensive.

FIGURE 2 : LE MODÈLE DE PRESTATION DE SERVICE DU GEELONG PROJECT**Étape 1**

Surveillance active par l'effectif de l'école ou une consultation secondaire où le jeune est référé à un autre programme ou agence.

Étape 2

Soutien de cas, soit du counseling bref ou de la gestion de cas par TGP.

Étape 3

Gestion de cas «enveloppante» pour les cas complexes qui exigent l'implication formelle de plusieurs agences.

Les étapes reflètent les besoins des élèves individuels et sont encadrées par des approches centrées sur les jeunes et la famille. S'ils ne sont pas axés sur la gestion des crises, ils ont notamment pour objectif de soutenir les jeunes et leur famille au cours d'une longue période de temps. Les jeunes peuvent en toute fluidité passer d'une étape de soutien à une autre selon les besoins qui se développent.

[Cette approche par étapes](#) est considérée comme la «fondation des réponses de services pluridisciplinaires efficaces à une variété de besoins des personnes à risque. Ce modèle soutient les jeunes personnes, leur famille, leur école et collectivité en abordant des problèmes non résolus qui menaient à l'itinérance et au décrochage de l'école» (The Geelong Project, (n.d.), p. 1).

Le modèle COSS (Community of Schools and Services) du Geelong Project est basé sur le lieu et est axé sur le rapprochement des individus avec les ressources dans une collectivité donnée afin d'avoir un effet sur les taux d'itinérance et de décrochage précoce de l'école. Les partenaires de ce projet sont dévoués à transformer le système à partir de la base.

Grâce à l'impact collectif, tous les partenaires du modèle COSS s'engagent à regarder au-delà de leur programme ou mandats organisationnels individuels et à assumer la responsabilité de tous les jeunes dans la collectivité.

FIGURE 3 : LE MODÈLE COSS



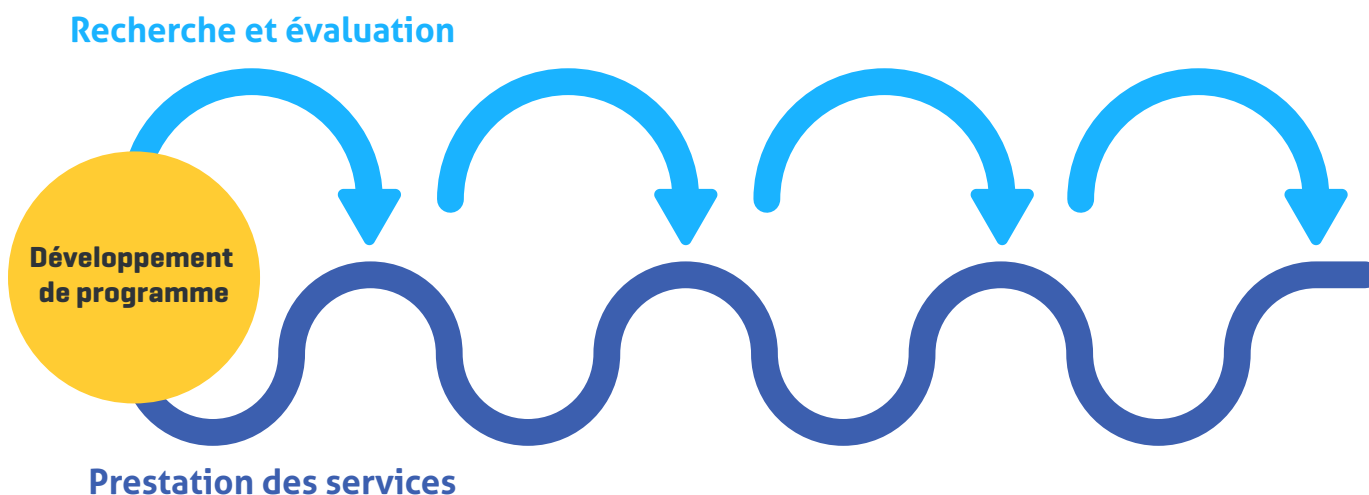
En Australie, le TGP a fait l'objet d'une évaluation exhaustive en se concentrant sur la mesure des résultats individuels, tels que des changements spécifiques positifs dans le comportement, l'attitude, les connaissances et aptitudes, les relations et le fonctionnement à la maison et à l'école, qui font que les jeunes restent à l'école et à la maison.

La recherche en action

Il y a lieu de noter qu'une focalisation sur la construction d'une base de preuves solide fondée sur des recherches et des évaluations rigoureuses était essentielle à l'élaboration du Geelong Project en Australie. La recherche n'est pas considérée comme un élément séparé de la pratique, mais elle en fait plutôt partie intégrante.

Dans le cadre du cycle de la recherche à l'action, les connaissances et apprentissages retenus grâce à l'analyse des données devrait être utilisés afin d'assurer la fidélité au modèle de programme et l'amélioration soutenue de la prestation des services, et pour contribuer aux apprentissages et à la transformation des systèmes communautaires. TPG ne peut pas être mis en œuvre sans entièrement intégrer les recherches universitaires des partenaires dans la pratique.

FIGURE 4 : CYCLE ITÉRATIF DE LA RECHERCHE À L'ACTION



Upstream International Living Lab

Le succès du Geelong Project en Australie a entraîné un intérêt international sur l'adaptation du modèle dans d'autres pays, y compris le Canada. La décision de renommer le projet Upstream est ressortie de ce travail. Le Upstream International Living Lab est un consortium de recherche et de développement social international qui comprend des partenaires universitaires et des prestataires de services de l'Australie, du Canada, des États-Unis et du Pays de Galles.

Le travail principal de ce consortium international est d'utiliser ce qui est ressorti du Geelong Project en Australie et de favoriser son adaptation et mise en œuvre dans chacun des pays participants. Au fur et à mesure que le travail avance, les pays d'accueil recevront de l'appui pour mettre en place des projets de démonstration, comprenant une évaluation de programme complète. À mesure que nous progressons, le consortium concentrera ses efforts sur la conception, la mise en œuvre et l'examen d'interventions programmatiques et politiques favorisant le changement des systèmes qui entraîneront la prévention de l'itinérance chez les jeunes.

**THE
UPSTREAM
INTERNATIONAL
LIVING LAB**

3) Détournement des refuges

Le détournement des refuges désigne les efforts qui soutiennent les jeunes et leur famille dans le but de réduire leur susceptibilité de devoir rester dans des refuges d'urgence. Cela signifie que nous devons redéfinir le rôle même de ces refuges. Traditionnellement, les refuges fournissent des soutiens en situation de crise aux personnes itinérantes sous forme d'un endroit où dormir, d'aliments et potentiellement d'autres soutiens qui satisfont aux besoins fondamentaux. La diversion des refuges donne de nouveaux outils aux services d'urgence, y compris aux refuges d'urgence et programmes de jour, afin de donner de meilleures options aux jeunes dans leur collectivité ainsi qu'une alternative aux refuges d'urgence. Le but n'est pas seulement de décroître le nombre de jeunes qui entrent dans le système des refuges, mais aussi de les garder en place au sein de leur communauté, connectés à la famille et/ou à leurs soutiens naturels. Il s'agit d'une approche de constitution des actifs conçue pour aborder les problèmes sous-jacents qui rendent les jeunes susceptibles de tomber dans l'itinérance.

«Il n'y a pas vraiment de programmes qui aident les jeunes à risque avant qu'ils tombent dans l'itinérance. Il n'y en a que lorsqu'ils sont déjà sans abri.»

Jeune de Calgary

Grâce à ce nouveau mandat pour les refuges, les refuges d'urgence joueront des rôles différents, mais cependant incroyablement importants dans les efforts de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes. Le travail essentiel qui advient au point de contact passe de la facilitation de l'admission dans les refuges à faire tout son possible pour aider la jeune personne à éviter les séjours dans les refuges et rapidement lui trouver des options de logement adéquates et sécuritaires. Un séjour dans un refuge d'urgence devrait être la solution de dernier recours, seulement utilisée lorsque toutes les autres options ont été épuisées, ou utilisée temporairement jusqu'à ce qu'un logement plus permanent et stable soit obtenu.

Un secteur des refuges d'urgence doté de nouveaux outils et redéfini va main dans la main avec un engagement à mettre fin à l'itinérance, et :

- assurera que toutes les personnes qui entrent en contact avec le secteur de l'itinérance sont évaluées et reçoivent les soutiens nécessaires pour retourner à leur domicile ou emménager dans un logement offrant des soutiens adéquats aussi rapidement que possible;
- adoptera une approche de gestion de cas centrée sur le client pour les individus et familles qui entrent dans le système et veillera à ce qu'ils soient suivis tandis qu'ils naviguent le système;
- financera et récompensera les prestataires de services qui feront une priorité de la prévention et du relogement rapide et fera en sorte que l'objectif des services d'urgence est de réduire la durée de l'expérience d'itinérance; et
- veillera à ce que les systèmes de soins sont en place de façon à ce que les prestataires de services des refuges puissent mettre en œuvre des programmes de détournement réussis.

Au Canada, le secteur de l'itinérance est souvent isolé ou déconnecté à la fois de l'endroit d'où les jeunes viennent et de l'endroit vers lequel ils veulent se diriger. Grâce au détournement des refuges, les refuges d'urgence ne sont plus mis à part des approches ou stratégies de prévention qui aident les individus à s'installer dans un logement stable. Les programmes de détournement des refuges sont des mécanismes pour les refuges et les services d'urgence qui appuient la prévention et le relogement rapide, et aident les personnes à atteindre et à maintenir une situation de vie indépendante. Le modèle de programme donne aux refuges d'urgence un rôle actif dans la réduction du nombre de personnes qui utilisent leurs services, ainsi que dans la durée des séjours, et connecte les jeunes à des soutiens efficaces qui les aident à demeurer en place, à stabiliser leur situation de logement, à améliorer les soutiens familiaux et naturels, à demeurer à l'école et/ou à garder leur emploi.

Le détournement des refuges en action

Dans la région de Waterloo, un programme et un outil de détournement des refuges d'urgence pour jeunes a été testé et est actuellement en train d'être étendu à la Ville de Cambridge, en Ontario, dans un refuge d'urgence pour jeunes ([Argus Residence for Young People](#)). Le projet pilote du programme «a démontré que les refuges d'urgence ont le potentiel de prévenir l'itinérance chez les jeunes et de réduire le besoin en refuges en posant les bonnes questions, en fournissant des informations et en augmentant les liens avec les soutiens familiaux et naturels. Le projet pilote a été mis en œuvre dans un refuge et son installation n'a pas requis de ressources additionnelles» (Eva Vlasov, directrice exécutive, Argus Residence for Young People, communication personnelle, 2018).

«L'objectif de ce travail est d'appuyer le changement durable dans le domaine des pratiques d'acheminement et de réduire le nombre de jeunes qui utilisent le système des refuges d'urgence inutilement.»

(Eva Vlasov, communication personnelle)

La Argus Residence for Young People a élaboré et mis en œuvre un outil prometteur de détournement et de prévention d'itinérance chez les jeunes qui décrit l'importance d'une approche coordonnée à la prévention, l'admission et le travail d'évaluation, ainsi que du rôle du personnel du refuge dans ce processus. L'outil de détournement a été mis au point pour «guider le personnel tout au long des différentes étapes du processus de détournement qui comprend 18 catégories d'acheminement sur mesure.» Guidé par la philosophie de [Logement d'abord pour jeunes](#), ce modèle de programme offre des soutiens conformes aux stratégies d'intervention précoce qui sont offertes dans le cadre de la reconnexion des jeunes, dont l'amélioration des soutiens familiaux et naturels, la fourniture d'informations, de l'aide dans le domaine de la navigation du système, et un acheminement vers d'autres soutiens et services, y compris pour la santé mentale et les

toxicomanies. L'équipe de travailleurs en prévention et détournement travaillent collaborativement en se concentrant sur les solutions afin d'aider les jeunes à retourner à la maison lorsque la situation est sécuritaire, ou à trouver un autre logement. Pour ce faire, il peut y avoir un besoin de logement temporaire à court terme jusqu'à ce qu'un logement permanent puisse être trouvé.

Les premiers résultats du programme pilote sont encourageants et montrent que la prévention et le détournement ont des répercussions immédiates et considérables. Du premier avril 2015 au 31 mars 2016, le programme du refuge Argus a fourni 6 211 nuitées sur une période de 12 mois. En 2016-2017, les nuitées ont été réduites à 2 206 au cours de la même période, ce qui représente une diminution de 64 %. En 2016/2017, 607 jeunes ont utilisé le système des refuges d'urgence dans la région de Waterloo, ce qui représente une diminution de 22 % par rapport aux 776 jeunes desservis au cours de la même période l'année précédente (Housing Stability Data Summary, 2016-2017).

Bien que cette approche semble aller à l'encontre du concept des refuges d'urgence, en fait elle redéfinit le rôle des refuges d'urgence et du personnel des refuges d'une façon positive. Si chaque refuge d'urgence pour les jeunes se réorientait vers la prévention, il pourrait s'ensuivre une réduction considérable de l'itinérance chez les jeunes, de meilleurs résultats pour les jeunes et une réduction de l'itinérance chronique. Au niveau des refuges, les travailleurs de prévention et de détournement deviendraient des membres de l'équipe du refuge afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins considérables et complexes des jeunes qui se trouvent encore dans le système des services d'urgence.

4) Soutiens axés sur le logement

Dans de nombreux cas, lorsque les jeunes ont été mis à la porte de leur maison ou ont fait une fugue, ils restent chez des amis ou de la famille qui acceptent de les héberger temporairement. Dans d'autres cas, les jeunes n'ont nulle part où aller. Afin d'éviter que les jeunes doivent parcourir de grandes distances pour obtenir des services, et à titre d'alternative aux refuges d'urgence, il existe des modèles d'intervention précoce axés sur le logement offrant un hébergement à court terme (domiciles d'accueil) et un hébergement permanent à long terme (relogement rapide).

a) Domiciles d'accueil (Host Homes)


Les programmes de [domiciles d'accueil](#) sont des interventions communautaires qui fournissent un hébergement à court terme et des soutiens pour les jeunes qui ont fait une fugue et/ou qui ne peuvent pas retourner à la maison. Ils sont conçus pour procurer aux jeunes et à leur famille des soutiens communautaires à court terme et ont pour objectif de garder les jeunes «en place» dans leur région.


L'hébergement n'est pas un refuge d'urgence, mais plutôt un domicile pour un membre de la communauté. Ce type de détournement des refuges est important car les domiciles d'accueil sont locaux et les programmes fournissent de la gestion de cas communautaire, permettant aux jeunes de rester au sein de leur collectivité, de rester à l'école et de rester reliés à leur famille et aux soutiens naturels. Dans certains cas, le séjour est bref et la gestion de cas est légère si le jeune et sa famille ont simplement besoin d'une petite pause. Dans d'autres cas, lorsque la situation est plus complexe, le niveau de soutien sera plus important. Si les jeunes ne peuvent pas retourner à la maison ou si cela n'est pas sécuritaire, l'on s'arrangera pour que la jeune personne puisse emménager dans un logement approprié pour son âge d'une manière sécuritaire et planifiée.

Si chaque refuge d'urgence pour les jeunes se réorientait vers la prévention, il pourrait s'ensuire une réduction considérable de l'itinérance chez les jeunes, de meilleurs résultats pour les jeunes et une réduction de l'itinérance chronique. Au niveau des refuges, les travailleurs de prévention et de détournement deviendraient des membres de l'équipe du refuge afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins considérables et complexes des jeunes qui se trouvent encore dans le système des services d'urgence.

Les domiciles d'accueil offrent un excellent moyen d'impliquer les membres de la communauté dans les solutions à l'itinérance. Des individus et familles qui ont de l'espace en trop dans leur maison sont recrutés dans le programme de domiciles d'accueil. Ils sont soigneusement sélectionnés et on leur procure une formation et des ressources pour qu'ils puissent appuyer les jeunes qui demeureront avec eux. Des renseignements sur l'itinérance chez les jeunes et sur le programme de domiciles d'accueil est fourni aux écoles, aux centres communautaires, aux prestataires de services de santé et à d'autres qui entrent en contact avec des jeunes qui pourraient être à risque d'itinérance. Les domiciles d'accueil peuvent offrir de l'encouragement et du soutien, mais ne sont pas responsables de la gestion de cas et du soutien thérapeutique.

Dans le cadre du programme de domiciles d'accueil, les jeunes qui font des fugues ou qui sont mis à la porte de leur maison et qui ne peuvent pas trouver de logement alternatif, sont immédiatement reliés à un individu ou famille hôte dans leur communauté. On les escorte jusqu'au logement, on les présente à la famille et on leur offre des aliments et des produits de toilette. Il se peut que la jeune personne veuille être seule ou qu'elle interagisse avec l'hôte. Le lendemain, la gestion de cas commence. Les jeunes font l'objet d'une évaluation afin de déterminer quels sont les risques et atouts et quels facteurs ont mené à leur situation d'itinérance. Dans le cadre de cette intervention axée sur les jeunes, on offre toute une gamme de soutiens aux jeunes, ce qui peut comprendre la reconnexion/médiation avec la famille, et/ou de l'aide pour trouver un logement adéquat dans leur collectivité.

- 

Les domiciles d'accueil sont un phénomène relativement nouveau au Canada, mais il existe des exemples internationaux solides desquels nous pouvons tirer des leçons. [Nightstop](#) (Depaul, R.-U.) est sans doute le programme de domicile d'accueil le plus important et le plus connu, est exécuté dans 40 collectivités et compte plus de 500 bénévoles au Royaume-Uni. Le programme offre des soutiens communautaires pour les jeunes âgés entre 16 et 25 ans qui peuvent demeurer avec un adulte ou une famille jusqu'à trois semaines. En 2014, 13 500 nuitées ont été fournies aux jeunes. Le programme offre un petit-déjeuner et un déjeuner, ainsi que des articles de toilette et une chambre privée.
- 

Nightstop a fait l'objet d'une évaluation en 2011 (Insley, 2011) et a été reconnu comme un modèle prometteur de détournement des refuges pour les jeunes personnes à risque d'itinérance (Thompson, 2014). L'évaluation a démontré «qu'après avoir séjourné à Nightstop, 21 % des jeunes retournaient dans leur famille, 36 % déménageaient dans un logement supervisé, 14 % obtenaient un logement privé, 11 % déménageaient dans un logement social et 14 % emménageaient avec un ami» (Insley (2011) cité dans Gaetz, 2013, p. 58). Le modèle de Nightstop est mis en œuvre au Canada par le programme 360o Kids dans la région York en Ontario.

Au cours des dernières années, le nombre de programmes de domiciles d'accueil pour jeunes a augmenté aux États-Unis (Washington State Department of Commerce, 2017). [Point Source Youth](#) a joué un rôle important dans l'élaboration et la mise sur pied de toute une gamme de programmes de domiciles d'accueil, ainsi que des programmes améliorant les soutiens familiaux et naturels et le relogement rapide, qui ont été créés pour soutenir les jeunes LGBTQ2S+. Leur [site web](#) offre une variété de ressources visant à aider ceux qui cela intéresse d'établir des programmes de domiciles d'accueil.

Point Source Youth a récemment lancé son guide [Host Homes Handbook](#) (Guide du domicile d'accueil), un document complet excellent qui comprend des renseignements sur la façon d'établir un programme, le processus de demande du jeune et de l'hôte, la formation et un modèle de budget.



b) Relogement rapide

Le relogement rapide est une intervention qui a pour but d'aider les jeunes personnes qui ont quitté la maison et qui, pour des raisons de sécurité, n'envisagent pas de retourner à la maison dans l'immédiat. Grâce au relogement rapide, les jeunes sont en mesure d'accéder rapidement à un logement, idéalement dans les 30 jours ou moins après être tombé dans l'itinérance. Selon l'âge et les besoins développementaux des jeunes, ce type de logement peut vouloir dire emménager avec d'autres membres de la famille ou obtenir un logement individuel ou partagé. Fondée sur la philosophie [Logement d'abord pour jeunes](#), cette approche est idéale pour les jeunes qui possèdent des atouts plus solides et ne présentent pas nécessairement les besoins complexes ou la vulnérabilité qui sont des critères priorités par HF4Y.

Le relogement rapide a été adopté aux États-Unis en tant qu'approche pour les adultes et a été développé et amélioré grâce à des investissements fédéraux par le biais du [Homelessness Prevention and Rapid Re-Housing Program](#) en 2009. Le United States Interagency Council on Homelessness (USICH) remarque que le «but fondamental du relogement rapide est de réduire la période d'itinérance de l'individu» (USICH et HUD, 2014). USICH a également affirmé que «le relogement rapide n'est pas conçu pour aborder les besoins en services ou la pauvreté du client globalement» (USICH et HUD, 2014). Le relogement rapide est défini par trois éléments principaux :

- Identification du logement
- Aide locative et d'emménagement
- Gestion de cas et services de relogement rapide

Des efforts concertés ont été déployés pour adapter l'approche de relogement rapide afin de lutter contre l'itinérance chez les jeunes (Mitchell, 2017). Le National Network for Youth (2014) précise quels sont les **six objectifs principaux du relogement rapide axé sur les jeunes** :

- 1) L'objectif ultime est d'obtenir et/ou de conserver un logement permanent.
- 2) Les objectifs intermédiaires sont conçus pour atteindre des jalons qui sont établis afin de permettre aux jeunes d'obtenir avec succès les aptitudes à la vie quotidienne dont ils ont besoin pour se procurer et conserver un logement permanent.
- 3) Les participants au programme peuvent donner leur opinion et prennent la décision finale concernant tous les objectifs, les mesures à prendre et les délais.
- 4) Les mesures à prendre pour atteindre les objectifs sont claires, faciles à comprendre, mesurables et peuvent être accomplies sur une période relativement courte.
- 5) Les responsabilités attribuées aux gérants de cas et/ou aux participants sont précisées pour chaque mesure à prendre.
- 6) Une date cible est fixée pour la réalisation (ou la revue) des étapes et du plan global.

Bien que de nouvelles preuves viennent confirmer l'efficacité du relogement rapide pour les familles et les anciens combattants (Burt et al. 2016; Cunningham et al., 2016; Cunningham et Batko, 2018; Gubits et al., 2013; 2015), jusqu'à présent il n'existe pas encore de données d'évaluation de programme publiées sur le relogement rapide pour les jeunes. Toutefois, Point Source Youth évalue actuellement son programme en faisant le suivi de jeunes sur deux ans en utilisant une approche de méthodes mixtes avec des entrevues qualitatives et un instrument de données sur un cycle de 3 mois, mesurant les changements en utilisant six modalités : logement, revenu, éducation, santé mentale, santé physique et relations sociales.

La National Alliance to End Homelessness (NAEH) offre des ressources sur le relogement rapide ([Rapid Re-Housing toolkit](#), [Performance Benchmarks and Program Standards](#), et [Performance Evaluation and Improvement toolkit](#)) et un rapport est également disponible ([How to Adapt Coordinated Entry and Rapid Re-Housing for Youth Homelessness](#)).

5) Prévention de l'exploitation sexuelle et du trafic sexuel

Au cours des dernières années, l'accent a davantage été mis sur la prévention de l'exploitation sexuelle et du trafic sexuel des jeunes, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de l'itinérance. La recherche a montré que les jeunes subissent souvent de la violence et de l'exploitation sexuelle lorsqu'ils vivent à la rue, tant au Canada qu'à l'étranger (Holger-Ambrose et al., 2013; Sethi, 2007; Tyler et al., 2004). Par exemple, l'étude *Sans domicile* a déterminé que parmi les jeunes en situation d'itinérance au Canada, 37 % des jeunes femmes et 41 % des jeunes transgenres et de genre non binaire ont subi des attaques sexuelles au cours des 12 derniers mois (Gaetz et al., 2016, p. 11).

Des recherches récentes ont indiqué que de nombreux jeunes sans-abri sont également victimes de trafic sexuel (Clawson et al., 2009; Hodge et Lietz, 2007; Murphy, 2017; Raphael et Shapiro, 2002; Wolfe et al., 2018). Une étude menée dans 10 villes sur l'itinérance chez les jeunes aux États-Unis, par exemple, a démontré que 19 % des jeunes avaient vécu une sorte de trafic d'êtres humains; le trafic sexuel étant le plus courant (Murphy et al., 2017).

Il est temps d'adopter des approches préventives face à l'exploitation sexuelle des jeunes itinérants ou à risque d'itinérance. Lorsque nous effectuons ce travail, il est essentiel que nous tenions compte des connaissances et du leadership des communautés autochtones, qui depuis longtemps ont mis sur pied des stratégies communautaires en réponse au problème de la violence coloniale profonde qu'ont connu les femmes et les jeunes filles autochtones (Kaye, 2107).

Définition de l'exploitation sexuelle et du trafic sexuel

Afin de prévenir l'exploitation sexuelle et le trafic sexuel parmi les jeunes en situation d'itinérance, nous devons avant tout définir nos termes. **L'exploitation sexuelle** peut être définie comme suit :

«Un acte ou des actes commis par la violence ou l'exploitation non consenties de la sexualité d'une autre personne à des fins de gratification sexuelle, de gain financier, de bénéfice ou d'avantage personnel ou pour toute autre raison non légitime» (Swathmore College, 2017). Cela comprend des actes tels la distribution non consentie de photos sexuelles ou nues, ainsi que provoquer une incapacité afin de faciliter une activité sexuelle non consentie.

Le trafic sexuel est une forme spécifique d'exploitation sexuelle qui s'inscrit dans le cadre du trafic d'êtres humains, et est défini comme suit par les Nations Unies :

«Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation» (Nations Unies, 2000, p. 1).

Même s'ils sont liés, le trafic sexuel et l'exploitation sexuelle diffèrent du **sexe de survie**. Le sexe de survie indique des situations où des individus «ont recours au commerce d'actes sexuels (ce qui comprend la prostitution, le strip-tease, la pornographie, etc.) pour subvenir à leurs besoins de base (p. ex. aliments, logement, etc.) sans être sujets à la violence, la fraude et la tromperie d'un trafiquant, mais qui pensaient que leurs circonstances ne leur laissait aucune ou peu d'autres options» (Covenant House, 2013, p. 7.)

L'exploitation sexuelle, le trafic sexuel et le sexe de survie se distinguent du **travail du sexe**, lequel implique un échange consensuel de services sexuels en échange d'argent ou de biens. Le travail du sexe et le trafic sexuel sont différents en ce que ce dernier comprend nécessairement la tromperie et le contrôle (Sethi, 2007)⁴.

La violence sexuelle et le colonialisme

La violence sexuelle, l'exploitation et le trafic sexuel au Canada ne peuvent être dissociés des formes historiques et contemporaines du colonialisme. Les femmes et filles autochtones font face à des taux de violence sexuelle bien plus hauts que tout autre groupe au Canada ([Boyce, 2016](#)). Afin de s'attaquer à cette surreprésentation, nous devons éliminer les causes systémiques de toute forme de violence subie par les peuples autochtones, en particulier les femmes, filles, les personnes qui s'identifient en tant que LGBTQ2SA+, et les personnes de genre non binaire. Pour ce faire, il est essentiel de mettre en place des réponses préventives menées par des personnes autochtones et contrôlées par la collectivité. Lorsque l'on met en œuvre ces réponses préventives, il est très important que les institutions et systèmes gouvernementaux soient tenus responsables du respect des droits de la personne, du leadership et de la souveraineté des communautés autochtones.

⁴Sans contrainte et contrôle, l'achat et la vente du sexe ne sont pas illégaux et ne sont pas nécessairement exploitants. De nombreux activistes et défenseurs conviennent que le travail du sexe est une forme de travail légitime, valable et importante dans la société canadienne ([Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe](#)).

Prévenir la participation au trafic sexuel

Les jeunes personnes subissant le trafic sexuel sont nécessairement en situation d'itinérance, même s'ils sont «logés» (selon la [Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes](#)). La prévention de l'itinérance chez les jeunes doit comprendre des efforts ciblés visant à prévenir le trafic sexuel tant pour les jeunes logés que non logés, ainsi que des approches efficaces axées sur la stabilisation du logement des jeunes une fois qu'ils quittent une situation de trafic sexuel. Étant donné que ces jeunes font face à une violence et traumatismes profonds, il est urgent que nous élaborions nos services sociaux et des interventions préventives afin de pouvoir aborder cette violation évidente des droits de la personne.

Les interventions existantes recourent toutes sortes de préventions et comprennent des changements législatifs, des campagnes de sensibilisation du public, des réformes de la justice pénale et la mise sur pied de domaines de programmes et de partenariats communautaires (p. ex. entre le système de la santé, des services sociaux et des services de la police) visant des réponses d'urgence efficaces.

Dans le secteur de l'itinérance, la majorité des efforts de prévention sont concentrés sur l'intervention précoce et sur la stabilisation du logement pour les jeunes subissant ou sortant de situations de trafic sexuel. Bien que les preuves et les approches de prévention soient encore naissantes à l'échelle nationale et internationale, les pratiques existantes suggèrent des éléments critiques qui devraient être inclus dans les approches préventives concernant le trafic sexuel :

- 1) Prévenir le recrutement du trafic sexuel et l'exploitation sexuelle au sein des services d'aide à l'itinérance.
- 2) Coordination et partenariats intersectoriels pour appuyer une réponse opportune et coordonnée.
- 3) Programmes, counseling et services tenant compte des traumatismes afin de soutenir les jeunes qui se remettent de leurs expériences de trafic sexuel et d'exploitation sexuelle.
- 4) Interventions de stabilisation du logement pour les jeunes qui ont des antécédents de trafic sexuel afin d'aborder les défis uniques que ces jeunes doivent affronter.
- 5) Favoriser les relations avec la famille et les soutiens naturels afin de prévenir le trafic sexuel et de stabiliser les jeunes qui quittent des situations de trafic sexuel.
- 6) Actions préventives en amont pour réduire la prévalence et l'incidence du trafic sexuel.

1) Prévention du recrutement du trafic sexuel et de l'exploitation sexuelle au sein des services d'aide à l'itinérance.

Les jeunes en situation d'itinérance sont souvent les cibles du recrutement de l'exploitation sexuelle et du trafic sexuel dans des lieux publics (p. ex. les stations d'autobus). Ce que l'on sait moins, c'est que les jeunes sont aussi activement recrutés à l'intérieur des agences d'aide à la jeunesse (p. ex. refuges, centres de jour). Nous devons être préparés à voir cette contradiction au sein du secteur de l'itinérance, où les jeunes reçoivent des services et soutiens de survie dans le même contexte que celui où ils sont recrutés dans le trafic sexuel, ainsi que dans d'autres contextes de systèmes publics et privés (p. ex. écoles, maisons de groupe et centres de réadaptation).

La prévention de l'exploitation sexuelle et du trafic sexuel au cœur des services d'urgence d'aide à l'itinérance est un élément critique de la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Les interventions préventives doivent comprendre et aborder la complexité des jeunes sans-abri, qui peuvent être des victimes de trafic sexuel et d'exploitation sexuelle eux-mêmes, et forcés de recruter d'autres jeunes dans le trafic sexuel (voir Covenant House, 2017).

La prévention dans ces contextes devrait inclure :

- une formation des travailleurs de première ligne et du personnel dirigeant sur les caractéristiques et la dynamique du recrutement du trafic sexuel, et des stratégies permettant d'attaquer le problème du recrutement des jeunes dans ces contextes avec efficacité. De tels efforts doivent comprendre une éducation sur la façon dont les jeunes peuvent reconnaître et gérer les efforts de recrutement du trafic sexuel, y compris au sein d'une relation avec un partenaire intime.
- des soutiens, des conseils et une représentation légaux gratuits et confidentiels offerts à la jeune personne qui vit l'itinérance. Ces soutiens peuvent être offerts dans des contextes de services sociaux d'urgence ainsi que par le biais de services d'approche.

«Dans le cadre des refuges, il y a toujours le danger que des gens utilisent les services pour attirer des résidents vulnérables, notamment s'ils savent qu'il y a un programme spécialisé pour les survivants du trafic sexuel. Ce danger peut venir des résidents du refuge, des participants mêmes des programmes spéciaux ou de gens qui traînent dehors.»

[Covenant House Toronto, 2017, p.22]

2) Partenariats et coordination intersectoriels soutenant une réponse en temps opportun et coordonnée.

Les recherches et les professionnels ont suggéré qu'en raison des défis complexes auxquels font face les survivants de l'exploitation sexuelle et du trafic sexuel, il est essentiel de mettre sur pied des équipes multidisciplinaires qui recoupent les services sociaux, les services de la police, les services médicaux et autres (Clawson et Dutch, 2007; Covenant House Toronto, 2017; Hodge et Lietz, 2007; Miller-Perrin et Wurtele, 2017).

La recherche est expressément identifiée le besoin d'une collaboration et coordination entre les agences d'aide aux survivants du trafic sexuel (Clawson et Dutch, 2007; Miller-Perrin et Wurtele, 2017). Un bon exemple d'une telle collaboration en action est l'équipe de réponse en cas de crise à Toronto, qui rassemble les refuges, les services de santé mentale, les services de la police, les organismes d'aide aux Autochtones et autres organismes d'aide à la jeunesse, dans le but de coordonner la prestation des services aux survivants du trafic sexuel. Dans le cadre de ce travail, l'équipe a mis en œuvre une équipe de réponse d'urgence et un protocole offerts 24 h sur 24 h, ainsi qu'un système de référence coordonnée (y compris pour les services médicaux et légaux).

3) Programmes, counseling et services de soutien tenant compte des traumatismes pour les jeunes qui se remettent d'expériences de trafic sexuel et d'exploitation sexuelle.

Les chercheurs, défenseurs et professionnels ont souligné le besoin de soutiens et de services tenant compte des traumatismes pour les jeunes qui quittent des circonstances de trafic sexuel (Carter, 2016; Covenant House Toronto, 2017), ainsi que ceux qui vivent l'exploitation sexuelle. Tel qu'expliqué par Covenant House Toronto (2017), «lorsque nous travaillons en tenant compte des traumatismes nous sommes sensibles à leurs traumatismes et comprenons que leurs comportements (p. ex. colère, utilisation de substances) sont dûs à ce traumatisme, nous comprenons ce qui les déclenche, et nous pouvons éviter un nouveau traumatisme» (p. 21).

4) Interventions de stabilisation du logement pour les jeunes ayant des antécédents de participation au trafic sexuel afin d'aborder les défis uniques qu'ils doivent affronter.

Les jeunes qui vivent l'itinérance et le trafic sexuel ont souvent besoin de services et soutiens étendus, à long terme et tenant compte des traumatismes pour assurer leur sécurité, santé, bien-être, stabilité du logement et inclusion sociale. Les soutiens de stabilisation du logement devraient être profondément intégrés et réagir immédiatement lorsque la jeune personne est capable de quitter ce type de circonstances ([Covenant House Toronto](#), 2017; Wolfe et al., 2018). Covenant House Toronto, par exemple, offre une série de services, dont [The Rogers Home](#), un programme de logement de transition de 2 ans qui procure des services de soutien enveloppants. Ces services comprennent : défense et système de navigation, soutiens légaux et de préparation au tribunal, soutien pour les questions d'immigration, du mentorat et du soutien par les pairs (Covenant House Toronto, 2017). Les services de stabilisation du logement pour jeunes Autochtones qui quittent le trafic sexuel devraient également comprendre des

services et soutiens tenant compte des spécificités culturelles, tels que des services de soins de santé traditionnels et du soutien par les Aînés (Sethi, 2010).

5) Promotion des relations familiales et naturelles afin d'éviter la victimisation du trafic sexuel et de stabiliser les jeunes qui quittent des circonstances de trafic sexuel.

La recherche suggère que de solides connexions familiales et naturelles peuvent servir de facteur protecteur contre le recrutement et la participation au trafic sexuel (Wolfe et al., 2018). Le Field Centre for Children's Policy, Practice and Research (2018) recommande que les praticiens :

«identifient et encouragent les liens émotionnels des enfants et jeunes vulnérables avec les membres de la famille et autres adultes bienveillants, y compris des initiatives de mentorat naturel, dans le but de connecter les jeunes à risque avec des adultes bienveillants dans leur vie. L'identification précoce et la facilitation de telles relations peut contribuer à prévenir la victimisation des jeunes et à fournir une ressource s'ils venaient à avoir besoin d'aide et de soutiens» (p. 54).

De plus, des études ont montré que la majorité des jeunes qui sont victimes de trafic sexuel au Canada ont été recrutés dans le pays, et parfois à l'échelle locale (GRC, 2013). Ce qui signifie que de nombreux jeunes qui sortent du trafic sexuel ont de la famille, des amis ou d'autres soutiens naturels qui seraient en mesure de leur offrir la stabilité du logement et l'inclusion sociale. Pour les jeunes Autochtones, toute possibilité de connexion ou de reconnexion avec leur communauté, culture, Aînés ou famille est également critique.

6) Actions préventives en amont visant à réduire la prévalence et l'incidence de trafic sexuel.

D'énormes défis structurels et systémiques rendent la prévention du trafic sexuel difficile au niveau sociétal. Nous savons que le trafic sexuel est une forme de crime organisé très lucrative, certaines études ayant montré que les trafiquants canadiens tirent un profit moyen de 280 000 \$ par victime qu'ils exploitent (SCRC, 2008, p. 5). La perturbation de ce «gros marché» est un complément essentiel aux efforts d'intervention précoce et de stabilisation du logement qui exige des changements législatifs et politiques afin de veiller à ce que nos systèmes publics n'aident pas involontairement l'exécution de ces crimes. Les efforts en amont peuvent inclure :

- la mise en œuvre de politiques et pratiques qui empêchent le recrutement des jeunes qui sont impliqués dans le système de la protection de l'enfance dans le trafic sexuel (voir Wolfe et al., 2018);
- une collaboration et coordination entre les communautés autochtones et le gouvernement canadien visant à élaborer des réponses locales et régionales face au trafic du sexe des filles et femmes autochtones (voir [Sethi, 2010](#));

- des changements au Code criminel du Canada visant à mieux protéger et soutenir les survivant(e)s du trafic sexuel (voir [Barrett et Shaw, 2013](#)); et
- lancement de campagnes éducatives globales sur le trafic sexuel, mises en œuvre par le biais de présentations dans les écoles, de programmes de prévention/éducatifs en ligne, des programmes de formation pour les professionnels pertinents (p. ex. personnel du refuge, personnel d'hôtel, etc.) et des forums pour parents et enseignants (voir Covenant House Toronto, 2017).

Le travail forcé et l'exploitation par le travail

Au trafic sexuel s'ajoute d'autres formes de travail forcé et d'exploitation par le travail dont les jeunes en situation d'itinérance font l'objet. Par définition, toute jeune personne qui est forcée de travailler contre son gré et sous la menace d'une peine (p. ex. menace de déportation, violence, séparation de son enfant) est sans abri, même si elle est «logée» (basé sur la [Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes](#)). Ces conditions de travail sont parfois appelées le «trafic de main-d'œuvre», et [une étude sur les jeunes qui vivent l'itinérance à la Nouvelle-Orléans](#) a trouvé que 25 % des jeunes ont connu l'exploitation par le travail et/ou des conditions de travail extrêmement dangereuses, et que 19 % ont connu le vol de revenu (Murphy et al., 2015). Dans ce domaine, des interventions préventives sont essentielles et exigent des changements structurels, une réforme systémique (p. ex. réforme de l'immigration visant à mieux appuyer les jeunes au statut légal précaire) et des interventions précoces dans le systèmes publics et le secteur de l'itinérance. Nous avons également besoin de plus de recherches, d'interventions et de réformes politiques dans ce domaine.

Conclusion

Partout au Canada, nous devons nous concentrer sur des interventions rapides et efficaces au moment où les jeunes personnes sont à risque d'itinérance, plutôt que d'attendre jusqu'à ce qu'elles se retrouvent dans une situation de crise. Nous devons dissiper l'idée que les jeunes peuvent sortir par eux-mêmes de l'itinérance sans recevoir un certain niveau de soutien. Pour éviter et sortir de l'itinérance avec succès, il faut que les jeunes aient accès à toute une gamme de soutiens, d'interventions et d'options. Heureusement, des recherches menées dans le monde entier ont confirmé l'efficacité de bon nombre de politiques, de domaines de programmes et de pratiques d'intervention précoce qui ont fait leurs preuves dans la communauté de la lutte contre l'itinérance chez les jeunes, et qui ont aidé à élaborer des plans et des stratégies dont le but est d'aider à changer la trajectoire de la vie des jeunes.

Les stratégies d'intervention précoce doivent être améliorées de sorte à aider les jeunes à demeurer «en place» dans leurs communautés, où ils peuvent recevoir du soutien de leurs amis, leur famille et autres soutiens naturels. Ces efforts d'intervention précoce peuvent empêcher les jeunes d'entrer dans les systèmes des refuges d'urgence et des services d'aide à l'itinérance, les aider à rester à l'école, à améliorer leur bien-être et leur inclusion sociale, et les aider à rétablir leur relation avec leur famille ou autres soutiens naturels, si cela peut être fait de manière sécuritaire et adéquate, et si la jeune personne le désire.

Au fur et à mesure que la base de connaissances grandit, nous devons nous concentrer sur le renforcement des capacités au sein des systèmes existants qui desservent les jeunes qui sont en situation d'itinérance ou qui risquent de tomber dans l'itinérance. Dans le cadre de ce processus de changement, nous devons continuer à investir dans les services d'urgence importants qui font partie du système d'aide aux jeunes sans-abri jusqu'à ce que les efforts de prévention entraînent une réduction considérable du nombre de jeunes qui connaissent une crise d'itinérance. En même temps, nous devons repenser les rôles des refuges d'urgence et de leur personnel.

Nous entreprenons ce travail difficile en nous engageant à aider les jeunes plus tôt, à respecter leurs droits et leurs souhaits, à améliorer leur santé et bien-être à long terme et à axer nos pratiques sur les résultats que nous désirons atteindre pour toute jeune personne.

/V Prévention des expulsions

L'expulsion demeure un élément moteur de l'itinérance pour les jeunes du Canada et partout dans le monde. L'expulsion implique une mesure ou un acte du propriétaire pour déplacer de force un locataire d'une propriété locative, de façon formelle ou informelle (Desmond et Kimbro, 2015).

Au Canada, les jeunes de moins de 30 ans ont deux fois plus de chances d'être expulsés, en particulier s'ils dépendent de l'assistance sociale, et/ou s'ils sont des nouveaux arrivants, des femmes célibataires, ou des familles à parents uniques (Acacia, 2006). Bien que toutes les jeunes personnes évincées ne se retrouvent pas à la rue, cette expérience augmente leurs risques de devenir des sans-abri (Holl, Van den Dries et Wolf, 2016).

L'expulsion n'est pas un simple événement, mais le produit d'un processus défini par un règlement sur les propriétaires/locataires provincial ou territorial. Il existe plusieurs points tout au long du processus d'expulsion où une intervention pourrait aider une jeune personne à ne pas perdre son logement. Malheureusement, comme les jeunes ne connaissent souvent pas leurs droits, ne comprennent pas le processus, pourraient être intimidés ou ignorent quels sont les soutiens disponibles, il se peut qu'ils attendent trop longtemps au sein de ce processus pour chercher de l'aide. Certains abrègeront simplement le processus en quittant leur logement avant de recevoir de l'aide ou de recevoir un avis d'expulsion officiel.

Il est essentiel d'empêcher la perte inutile du logement pour garantir aux jeunes de meilleures conclusions et prévenir leur itinérance.

Définir la prévention des expulsions

La prévention des expulsions fait référence à tout programme, politique, mesure ou stratégie destinés à garder les jeunes et leur famille dans la sécurité et la sécurité d'occupation, les empêchant par conséquent de devenir itinérants (Gaetz et Dej, 2016; Poppe et Gale, 2018). La prévention des expulsions est par conséquent une forme d'intervention précoce et de stabilisation du logement pour les jeunes⁵.

«Les endroits où habiter sont chers, alors il vous faut un emploi, et bien sûr, n'importe quoi avec une chambre coûte 6, 7, 800 dollars. C'est ridicule. Alors il te faut des colocs. Et j'ai habité avec des gens qui n'étaient pas forcément les meilleures personnes au monde. Alors on a été expulsés. SOUVENT. J'ai fini par essayer de trouver un endroit où vivre et personne ne voulait me louer quoi que ce soit parce que j'avais été expulsé trois fois avant, pour rien; ils ne savent pas ce qui s'est passé, mais ils me regardent et ils disent «Non merci». Alors je vivais nulle part, parce que même si j'essayais, personne ne voulait rien me louer.»

Jeune de Calgary

Bien que l'on s'imagine que le trajet d'un jeune vers l'itinérance commence par quitter un foyer dirigé par un adulte ou en être expulsé, la recherche nous montre que de nombreux jeunes vivent de façon autonome et sont victimes d'expulsions avant de devenir sans abri (Zivanovix et al., 2016). En fait, l'étude *Sans domicile* a découvert que parmi les jeunes Canadiens sans abri, la plus récente situation de logement pour nombre d'entre eux comprenait «vivre dans leur propre endroit» (14,5 %), «habiter avec un conjoint» (8,7 %) et «chez quelqu'un d'autre (pas les parents)» (15,1 %) (Gaetz et al., 2016).

De nombreux jeunes éprouvent de grandes difficultés à obtenir et conserver des logements locatifs. Dans une étude canadienne de 2002, plus de la moitié des échantillons de jeunes sans abri ont rapporté de sérieux problèmes avec les propriétaires et au moins 41 % ont rapporté une expulsion. Les raisons les plus souvent invoquées incluaient : des plaintes contre des fêtes et du bruit (38,7 %), des arriérés de loyers non payés (24,5 %), des propriétaires abusifs (16 %) et des dommages à la propriété (10 %) (Gaetz et al., 2002). Lorsque les jeunes pour des raisons financières ou autres doivent vivre avec un partenaire ou un ami, leur vulnérabilité à l'expulsion peut accroître, surtout si leur nom n'apparaît pas sur le bail. Les jeunes qui s'engagent dans le sexe de survie ou qui sont sexuellement exploités subissent une précarité du logement extrême et peuvent facilement

⁵ Bien que la prévention de l'expulsion soit une forme d'intervention précoce et s'intègre par conséquent dans les approches soulignées dans la section III, elle est explorée de manière séparée au sein de la typologie vue sa signification en tant que stabilisation du logement et sa prédominance établie comme une forme de prévention de l'itinérance.

être expulsés, déplacés ou expulsés avec peu d'avertissement, peu d'autres choix et peu de recours juridiques. La relation entre l'âge et l'expulsion est aussi une question d'égalité, ce qui veut dire que les jeunes d'une communauté particulière ou d'origines particulières (p. ex. nouveaux arrivants, jeunes LGBTQ2S+) sont plus susceptibles à être expulsés et dès lors à subir des conséquences profondément négatives.

Bien que certains jeunes aux connexions familiales et soutiens naturels solides soient capables de retourner à la maison ou de trouver un autre hébergement quand leur situation va mal, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Sans les soutiens et services appropriés, certains jeunes deviendront sans abri, un résultat qui peut souvent être évité avec les soutiens appropriés et opportuns, ainsi que des politiques et des réglementations de soutien.

Qu'est-ce que la prévention des expulsions pour les jeunes a d'unique?

La relation entre l'âge, la précarité du logement et le risque d'expulsion est importante à considérer lorsque l'on s'engage dans la création de mesures de prévention de l'expulsion pour les jeunes. La

recherche indique que les jeunes font face à des problèmes uniques pour obtenir des logements locatifs, les conserver et éviter l'expulsion.

«Il y a des années quand je cherchais un logement sur le marché... dès que je disais que je recevais de l'aide au revenu, on me disait tout de suite "non". C'est entouré d'une telle stigmatisation!»

Jeune de Vancouver

Une fois que les jeunes vivent seuls, bon nombre d'entre eux éprouvent des difficultés à trouver un logement locatif. Leur jeune âge signifie que la plupart d'entre eux manquent d'expérience dans la location de logements (y compris signer un bail) et qu'ils sont nombreux à ne pas remplir certaines conditions préalables (p. ex. une bonne cote de crédit, des références) pour obtenir dès le début un logement.

Il est souvent difficile pour les jeunes d'obtenir les fonds nécessaires pour verser les premier et dernier mois à l'avance, en plus des dépôts de garantie que certains propriétaires exigent (Schwan et al., 2018a). Ces difficultés s'ajoutent aux considérables obstacles que constitue l'âge⁶ et la discrimination auxquels les jeunes doivent faire face sur le marché du logement locatif.

Les jeunes n'ont souvent pas le pouvoir d'achat nécessaire pour obtenir et conserver un logement, et à cause de la précarité de leur emploi, ils risquent de perdre leur logement. Bien que leur salaire minimum permette à certains jeunes de se débrouiller, les augmentations illégales des loyers, les coupures à l'assistance sociale ou des dépenses inattendues en santé physique ou psychologique peuvent rendre le loyer inabordable et les jeunes peuvent être expulsés. Ces expulsions à leur tour compliquent les choses pour le jeune à la recherche d'un autre logement locatif, de nombreux propriétaires vérifiant leurs antécédents d'expulsions.

⁶ Dans certaines juridictions, les propriétaires ne peuvent pas contracter d'assurance pour une propriété où aucun des locataires n'a plus de 18 ans.

Les problèmes supplémentaires qu'affrontent les jeunes pour conserver leur logement locatif incluent la navigation à travers les complexités que présente la vie avec plusieurs colocataires, le comportement de ces colocataires ou leur refus de payer le loyer, les reprises des logements et le manque de compétences essentielles. [*L'étude Que faudrait-il faire ?*](#) (Schwan et al., 2018a) a indiqué que de nombreux jeunes Canadiens qui deviennent sans abri n'étaient pas bien préparés pour conserver leur logement locatif et n'avaient pas de compétences essentielles (p. ex. établir un budget, faire la cuisine) nécessaires pour vivre de façon autonome.

Des approches centrées sur les jeunes sont nécessaires en plus des mesures générales destinées à prévenir l'expulsion et les saisies pour les familles avec enfants et jeunes (y compris les familles dirigées par des jeunes).

Formes principales de prévention des expulsions

Plusieurs formes de prévention des expulsions devraient être disponibles, accessibles, abordables et appropriées pour tous les jeunes et leur famille. Les collectivités doivent aussi être particulièrement attentives aux difficultés qu'affrontent les jeunes aux identités, origines et expériences particulières lors de la mise en place des mesures de prévention des expulsions. Par exemple, les jeunes qui ne sont pas documentés sont plus susceptibles de faire face à des expulsions illégales et pourront avoir à lutter pour obtenir des soutiens légaux en raison de barrières linguistiques ou par peur d'être déportés. Une approche entrecroisée devra être utilisée pour veiller à ce que ces groupes et les autres reçoivent les soutiens et services qu'ils méritent..

Il existe cinq formes de prévention des expulsions qui devraient faire partie de toute stratégie de prévention de l'itinérance chez les jeunes :

- 1) Renforcement des lois et règlements protégeant les locataires
- 2) Fourniture d'informations et de conseils pour les jeunes et leur famille
- 3) Fourniture de soutiens financiers pour locataires
- 4) Accès à des soutiens et conseils légaux et à une représentation juridique
- 5) Intervention ciblée et rapide en cas de crise

1) Renforcement des lois et règlements protégeant les locataires

Les expulsions sont principalement gouvernées par les législations provinciales et territoriales. La législation propriétaire/locataire souligne les circonstances légales dans lesquelles un locataire peut être expulsé et un bail révoqué. Lorsqu'elles sont appliquées de manière efficace, des lois et des règlements forts protégeant les locataires peuvent fonctionner comme une forme de prévention de l'itinérance pour les jeunes et leur famille.

«Je sais que j'ai été rejeté de plusieurs endroits simplement à cause de mon âge.»

Jeune de Vancouver

Toute stratégie de prévention des expulsions devrait comprendre le renforcement des lois et des règlements protégeant les droits des locataires, en plus de renforcer les mécanismes qui tiennent les propriétaires responsables lorsqu'ils se comportent de manière discriminatoire, abusive ou illégale envers leurs locataires. Vu que de nombreux jeunes Canadiens sans abri rapportent avoir subi de la discrimination de la part des propriétaires basée sur leur âge et d'autres facteurs (Schwan et al., 2018a), il est clair qu'il faut renforcer les politiques et les réglementations qui s'attaquent à la discrimination basée sur l'âge sur le marché locatif. Le contrôle des loyers, qui protège les locataires contre les augmentations de loyer excessives en limitant le montant par lequel les propriétaires peuvent augmenter les loyers annuellement, est un autre outil légal pour réduire universellement les risques d'expulsion et les pertes de logement pour des raisons financières.

Des conseils en matière de logement nécessitent une évaluation qui pourra aider les individus à identifier des sources de soutien financier, à accéder à des médiations avec les propriétaires et à connaître leurs droits et options.

(Gaetz & DeJ, 2017, p.75)

2) Fourniture d'informations et de conseils pour les jeunes et leur famille

Il est essentiel que les jeunes puissent obtenir de l'information des conseils exacts au moment opportun sur les questions de logements locatifs et sur les droits des locataires. La plupart des jeunes n'auront pas connaissance de leurs droits en tant que locataires, et dans le cas d'une procédure d'expulsion, ils pourront ne pas comprendre suffisamment ce processus pour protéger leurs propres intérêts.

Les informations et les conseils aux jeunes peuvent revêtir deux formes clés : a) des ressources et des programmes d'éducation universels, et b) de l'information et des conseils professionnels ciblés en temps de crise.

a)) Ressources et programmes éducatifs universels

Des campagnes, ressources et programmes éducatifs larges sur les questions des logements locatifs sont nécessaires non seulement pour les jeunes, mais pour les familles, les prestataires de services sociaux, les prestataires de soins médicaux, les éducateurs et les propriétaires. De nombreux jeunes se tourneront vers les enseignants, les entraîneurs, les docteurs ou d'autres confidents adultes lorsqu'ils (ou leur famille) se débattent avec des problèmes de logement locatif (Schwan et al., 2018a). Ce qui signifie que bien que ces ressources et programmes éducatifs devraient cibler les jeunes, quelles que soient les circonstances, ils devraient aussi cibler :

- les propriétaires du marché privé, dont l'obligation légale est de respecter et se familiariser avec les droits des jeunes locataires;
- les enseignants et le personnel des écoles, qui peuvent venir en aide aux élèves et leur apprendre leurs droits de locataires;
- les docteurs, les infirmières et autres professionnels médicaux, pouvant diriger les jeunes directement vers des organismes et des agences qui peuvent fournir des logements et des conseils légaux; et
- le personnel et les professionnels des services sociaux d'aide aux jeunes, qui peuvent aider les jeunes à identifier les problèmes de logements locatifs et y répondre.

Les ressources devraient être destinées aux jeunes et être facilement d'accès. Autrement dit, les jeunes doivent savoir que ces informations sont disponibles et être capables d'y accéder et de les comprendre au besoin. Cela signifie qu'il faut présenter ces informations dans un langage clair et veiller à ce que les jeunes handicapés ou ceux dont la littéracie est plus limitée puissent avoir accès à des informations de qualité égale.

Une éducation universelle offerte dans les écoles peut être un mécanisme garantissant que tous les jeunes possèdent les connaissances fondamentales sur les droits des locataires, les droits juridiques et les droits de la personne. Des ressources éducatives générales destinées aux jeunes, comme le web ou des plateformes d'information fondées sur les applications, peuvent aussi améliorer l'accès à ces connaissances essentielles. De vastes campagnes de sensibilisation publiques (p. ex. des affiches dans les abribus) peuvent aussi être une façon pour tous les membres du public d'être informé au sujet de leurs droits et responsabilités.

b) Informations ciblées et conseils professionnels pour les jeunes et leur famille

Les jeunes qui sont à risque imminent de perdre leur logement locatif ont souvent besoin d'un accès immédiat à de l'information et des conseils. Cela pourrait inclure des séances de conseils, de la gestion de cas, et/ou des conseils juridiques, afin qu'ils puissent rester dans leur logement ou rapidement déménager dans un autre logement sûr et adéquat.

Dans le cadre d'une approche de système de soins, ces conseils devraient identifier «les problèmes de base qui mettent la location en péril. Les individus pourront avoir besoin d'aide avec leur budget, obtenir des avantages, gérer leurs dettes ou d'autres difficultés» (Gaetz et Dej, 2017, p. 75). Les jeunes pourront avoir besoin de soutiens ou de conseils ciblés pour trouver un logement approprié, maintenir leur logement (p. ex. comment le nettoyer), gérer ses finances (p. ex. le budget, les transactions bancaires), gérer les conflits avec leurs partenaires ou leur colocataires, et établir des relations avec les voisins et la collectivité qui pourraient leur venir en aide si les choses vont mal. Certains jeunes (p. ex. les jeunes fuyant la violence) auront besoin de conseils et d'informations ciblés supplémentaires en temps de crise.

3) Fourniture de soutiens financiers pour les locataires

De nombreux jeunes et leur famille sont expulsés ou perdent leur foyer uniquement parce qu'ils ne peuvent plus payer leur loyer ou leur hypothèque. Cela peut arriver pour de nombreuses raisons : une perte d'emploi inattendue, un changement dans la composition de la famille (p. ex. devoir prendre en charge un parent ou un grand-parent malade) ou un colocataire incapable de payer le loyer. Il existe une base d'évidences solide prouvant l'efficacité des soutiens financiers dans la prévention des expulsions (Poppe et Gale, 2018), bien que très peu de recherches aient été effectuées sur les expériences des jeunes avec ces soutiens.

Deux programmes de soutiens financiers clés peuvent réduire les risques d'expulsions des jeunes et de leur famille : l'aide ou le supplément au loyer, et l'aide financière d'urgence (Gaetz et Dej, 2017).

AIDE OU SUPPLÉMENT AU LOYER

Les suppléments au loyer ou l'aide au loyer comprennent de l'aide en espèces ou sous forme de coupons fournis aux individus ou aux familles éprouvant des difficultés à payer le loyer. Ces soutiens peuvent être transférables ou liés à un programme de logement particulier et peuvent être fournis pendant des mois ou des années suivant le programme.

AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE

L'aide financière d'urgence est offerte aux locataires ayant pris du retard sur le paiement de leur loyer et qui risquent d'être expulsés. Celle-ci peut prendre la forme de «prêts ou de subventions, semblables à ceux fournis par les banques d'aide au loyer» (Gaetz et Dej, 2017, p. 77).

En ciblant ces programmes pour les jeunes, il est essentiel que ces soutiens soient *extrêmement accessibles* (p. ex. qu'ils fassent l'objet d'une bonne publicité et de peu d'obstacles administratifs), *offerts en temps opportun* (p. ex. les jeunes peuvent y accéder rapidement quand une crise inattendue surgit), *équitable* (p. ex. ne discriminent pas en raison de l'âge), *transférables* (p. ex. permettant aux jeunes de se déplacer entre maisons et collectivités), *suffisants* (p. ex. permettant aux jeunes de payer le loyer et à répondre à leurs autres besoins) et *fondés sur le choix des jeunes* (p. ex. permettant aux jeunes de changer d'avis sur leurs situations de logement). Il est particulièrement important que nous n'exigions pas de ces jeunes d'être sans-abri avant qu'ils puissent obtenir ces soutiens.

4) Accès à des soutiens et conseils légaux et à une représentation juridique

Défini par la législation sur les propriétaires et locataires, le processus d'expulsion est plus ou moins linéaire, avec certains points où un soutien légal pourrait être d'une grande assistance à une jeune personne risquant l'expulsion. Les soutiens légaux peuvent comprendre la fourniture d'informations et de conseils légaux, de la représentation juridique pour les locataires pendant les audiences du tribunal, ainsi que des soutiens pour les locataires en cas de poursuites civiles ou autres problèmes légaux causés par leur statut de locataire (Gaetz et Dej, 2017, p. 76).

La prévention des expulsions implique la nécessité d'offrir aux jeunes et leur famille l'accès aux soutiens et à une représentation juridiques rapidement et efficacement.

Dans certaines juridictions, les locataires ont accès à de une représentation, des soutiens et des conseils juridiques gratuits par l'entremise de cliniques juridiques communautaires. Il pourrait aussi y avoir un programme de services d'avocats en droit du logement dans les tribunaux, des conseils de propriétaires et de locataires, ou d'autres tribunaux administratifs, composés «d'avocats et de conseillers juridiques qui peuvent fournir des conseils de base, aider à régler les problèmes avec les propriétaires, étudier et remplir certains formulaires et documents et aider les locataires durant les audiences, en particulier celles liées à l'expulsion» (Ville de Toronto, 2016, p. 8).

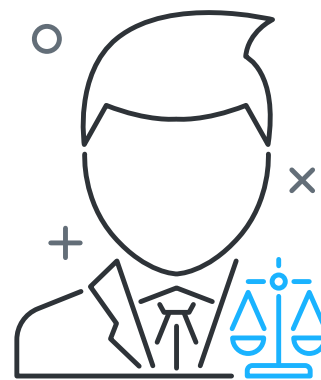
La prévention des expulsions implique la nécessité d'offrir aux jeunes et leur famille l'accès aux soutiens et à une représentation juridiques rapidement et efficacement. Des vastes campagnes de sensibilisation sur la disponibilité des soutiens juridiques sont nécessaires, et il est important que les prestataires de services sociaux, les enseignants, les docteurs et les autres adultes importants dans la vie de jeunes puissent les orienter vers les soutiens juridiques disponibles dans leur collectivité. Les besoins juridiques des jeunes sont traités plus en profondeur au cours de la conversation suivante avec Jonathan Robart, avocat spécialisé dans la lutte contre la pauvreté et les droits des locataires.

Prévention de l'expulsion des jeunes en pratique : une conversation avec Jonathan Robart, avocat

Jonathan Robart est un avocat qui offre des services, des soutiens et une représentation juridiques aux personnes de Toronto faisant face à l'expulsion, y compris les jeunes de moins de 25 ans. Il soutient les locataires admissibles aux services d'aide juridique selon l'indicateur de seuil financier en Ontario, et les représente lors des processus d'expulsion. Robart suggère que de nombreux jeunes sont particulièrement vulnérables parce qu'ils ne comprennent pas le processus et de ce fait attendent trop longtemps avant d'accéder à des soutiens. Il explique : «Si un locataire est en retard avec son loyer, il existe des outils juridiques et non juridiques à sa disposition, mais l'efficacité de ces outils dépend du moment où ils frapperont à ma porte» (Robart, J., 2018, communication personnelle). «De nombreux jeunes ne sont pas au courant de ces outils ou sont incapables de les obtenir avant qu'il ne soit trop tard» rapporte Robart.

Robart explique que les expulsions peuvent aussi être dues à des problèmes de santé mentale et d'autres difficultés. Robert fournit un exemple : «J'ai travaillé avec un jeune individu de moins de vingt ans qui avait été élevé par sa grand-mère. Lorsqu'elle est morte, cet individu a sombré dans une forte dépression et tout à coup tout sa vie a été bouleversée. L'individu a fini par perdre son allocation au loyer en raison de problèmes physiques associés à sa dépression et une incapacité à naviguer à travers des exigences de rapports très complexes pour bénéficier des allocations au loyer du logement social. Comme résultat, l'individu s'est vu présenté un avis d'expulsion et une audition imminente d'expulsion. Alors que cet individu risquait l'expulsion imminente, il a sollicité mon aide à la dernière minute. Nous avons réussi à conserver son logement locatif et à éviter l'expulsion, mais tout juste.»

«La santé mentale est au centre de cette situation fâcheuse et il est très difficile de s'en sortir sans soutien, sans parler qu'il a dû naviguer à travers un processus d'allocation au loyer fastidieux au plus profond de sa dépression. Une jeune personne dans cette situation risque de ne pas pouvoir accéder aux services à temps, ni être nécessairement au courant des services disponibles. Sans accès aux services et à une représentation juridiques, il y a de bonnes chances pour que cet individu se soit retrouvé sans abri» (Robart, J., 2018, communication personnelle)



5) Intervention ciblée et rapide en cas de crise

Les formes d'intervention en cas de crise qui sont critiques pour les jeunes et leurs familles affrontant des crises de logement immédiates comprennent :

- l'évaluation des risques
- la fourniture d'informations au sujet des droits et des processus
- du counseling
- la navigation au travers des systèmes
- la gestion de cas
- la liaison avec le propriétaire, la résolution des conflits et la médiation
- de l'aide pour obtenir un revenu et un emploi



Le dépistage et l'orientation des jeunes et des familles risquant l'expulsion ou la saisie sont des mesures préventives importantes. La recherche a démontré que les expulsions peuvent être réduites quand les systèmes d'aide au logement mettent en place des «systèmes d'alarme» ou des «fils pièges» qui signalent les familles ou les individus qui ont besoin de soutiens immédiats.

Un certain nombre de programme de prévention des expulsions combinent beaucoup de ces éléments, apportant des soutiens financiers, un logement et une gestion de cas aux individus et aux familles dans le besoin. Une recherche naissante a démontré l'efficacité de ces modèles chez les familles qui ont des enfants et des adolescents (Goodman, Messeri et O'Flaherty's, 2016; Hill et al., 2002; Rolston et al., 2013). Goodman, Messeri, et O'Flaherty's (2016), par exemple, ont procédé à une évaluation de [Homebase](#), une intervention pluri-méthodes menée auprès des familles risquant l'expulsion, et a découvert que cette intervention contribuait indépendamment à une réduction estimée de 5 à 11 % des séjours dans les refuges de la ville de New York.

Le dépistage et l'orientation des jeunes et des familles risquant l'expulsion ou la saisie sont des mesures préventives importantes. La recherche a démontré que les expulsions peuvent être réduites quand les systèmes d'aide au logement mettent en place des «systèmes d'alarme» ou des «fils pièges» qui signalent les familles ou les individus ayant besoin de soutiens immédiats (Allen, 2006; Crane et Warnes, 2000; Phinney et al., 2007; Salize et al., 2006). Les relations avec le propriétaire, la résolution de conflits et la médiation peuvent aussi être particulièrement importantes pour les jeunes, la plupart d'entre eux faisant face à un différentiel de pouvoir considérable face à leur propriétaire en raison de leur âge.

Burt et ses collègues (2007) avancent qu'une intervention doit être *effective* pour empêcher les gens de devenir sans abri, mais aussi *efficace* en ciblant les gens qui deviendraient sans abri sans cette intervention. Le plus complexe des deux est l'efficacité, ou obtenir les bons services pour les bonnes personnes au bon moment.

Une prévention de l'expulsion effective et efficace

La recherche a identifié que les stratégies d'intervention précoce les plus effectives, y compris la prévention de l'expulsion, devraient être ciblées (Burt et al., 2007; Culhane et al., 2011; Parsell et Martson, 2012; Shinn et al., 2013; 2017). Burt et ses collègues (2007) avancent qu'une intervention doit être *effective* pour empêcher les gens de devenir sans abri, mais aussi *efficace* en ciblant les gens qui deviendraient sans abri sans cette intervention. Le plus complexe des deux est l'efficacité, ou obtenir les bons services pour les bonnes personnes au bon moment. Une des difficultés identifiées par Shinn et ses collègues (2013) est que les familles qui ont obtenu des soutiens étaient celles qui s'étaient identifiées elles-mêmes et cherchaient du soutien. Ce qui suggère qu'un défi clé dans la prestation efficace et efficiente des interventions de prévention de l'expulsion est : (a) l'identification des familles et des jeunes qui en ont le plus besoin, et (b) la mise en place de mécanismes pour que ces familles et ces jeunes gens en crise soient au courant de ces soutiens et qu'on leur facilite l'accès à ces soutiens.

Lors de leurs travaux avec [HomeBase Prevention](#) à New York, Shinn et ses collègues (2013) ont mis en point et testé un outil de dépistage efficace pour identifier et soutenir les ménages menacés d'expulsion. Leurs résultats ont démontré que les résultats les plus efficaces étaient les interventions auprès des ménages qui étaient dans la catégorie à plus haut risque. Malheureusement, à ce jour, aucun corps de recherche n'a identifié la façon dont de telles interventions pourraient fonctionner auprès des jeunes, ni comment elles pourraient être adaptées aux jeunes.

LUMIÈRE SUR LA RECHERCHE

Une étude d'essai contrôlé aléatoire basé à New York (Seron et al., 2001) a évalué les effets de l'aide, des conseils et de la représentation juridiques sur l'expulsion. On a recruté pour cette étude des locataires à faible revenu qui faisaient la queue à la New York City's Housing Court pour répondre aux ordonnances du tribunal pour non paiement du loyer. On assignait au hasard les participants à un groupe de traitement (qui avait reçu des conseils ou une représentation juridiques) ou à un groupe témoin (aucun soutien juridique). Le groupe de traitement avait soit reçu de l'aide juridique de la part d'un para juridique, des conseils d'un avocat ou une représentation sur toute la ligne. Les résultats étaient impressionnants :

- Les locataires qui avaient reçu des conseils et des soutiens juridiques étaient considérablement moins susceptibles de recevoir un ordre d'expulsion (24 % comparés à 44 % dans le groupe témoin).
- La représentation juridique devant les tribunaux a considérablement réduit les ordres d'expulsion pour les locataires représentés (10 % comparés à 44 % pour le groupe témoin).

Bien que cette étude n'explorait pas les avantages spécifiques de ces soutiens aux jeunes, les résultats suggèrent qu'une représentation et des conseils juridiques sont des composantes critiques pour la prévention de l'expulsion.

Conclusion

La prévention de l'expulsion est une partie critique des efforts de prévention précoce. Les jeunes éprouvent de grandes difficultés dans les marchés du logement privé, et de nombreux jeunes sans-abri au Canada rapportent des histoires d'expulsions (Gaetz et al., 2002; 2016). Heureusement, il existe une base croissante de preuves soutenant la prévention de l'expulsion.

D'après une [revue internationale des preuves](#), «la prestation immédiate de ressources concrètes (p. ex. le logement, les soutiens financiers) est la plus efficace dans la prévention des expulsions pour les individus et les familles, y compris les familles dirigées par des jeunes et les familles avec des enfants et des jeunes» (Schwan et al., 2018b, p. 45). La recherche a démontré l'efficacité particulière «(1) des soutiens financiers pour les locataires; (2) de la représentation, des conseils et des soutiens juridiques; et (3) de soutiens financiers complets en logement, en soins de santé, en médiation et en gestion de cas» (Schwan et al., 2018b, p. 45).

Nous savons qu'il faut une approche d'acharnement pour soutenir les jeunes qui viennent d'être logés, en utilisant toutes les méthodes possibles pour veiller à ce qu'ils ne perdent pas leur logement.

Malheureusement, il n'existe qu'une analyse limitée des interventions de prévention des expulsions pour les jeunes. **Nous savons qu'il faut une approche d'acharnement pour soutenir les jeunes qui viennent d'être logés, en utilisant toutes les méthodes possibles pour veiller à ce qu'ils ne perdent pas leur logement.** Pour ce faire, il est important de garantir aux jeunes les soutiens dont ils ont besoin, y compris les soutiens juridiques, les soins de santé et l'emploi, ainsi que la médiation familiale et des services de counseling. L'accessibilité, l'abordabilité, la disponibilité et la pertinence de ces soutiens sont essentielles pour que les mesures préventives d'expulsion soient efficaces pour les jeunes. Une fois ces soutiens en place, les jeunes ont beaucoup plus de chances de conserver leur logement, ou de réemménager dans un logement sécuritaire, approprié et stable.

V Stabilisation du logement pour les jeunes qui ont quitté l'itinérance

La stabilisation du logement est un élément central à toute tentative pour aider quelqu'un à quitter l'itinérance de façon permanente, c'est souvent un objectif important des politiques, prestations de services et pratiques. En Amérique du Nord, on le structure souvent, et dans beaucoup de cas, comme un indicateur de rendement clé qui définit les résultats des stratégies pour mettre fin à l'itinérance

Malgré qu'il soit une mesure de base de la façon dont nous accédons aux «sorties réussies» de l'itinérance, «le concept de la stabilité du logement reste mal défini et conceptualisé, et à ce jour il n'y a toujours pas de mesures normalisées» (Frederick et al. 2014, p. 965).

Malheureusement, nous formulons un certains nombre d'hypothèses sur les résultats obtenus quand les jeunes quittent l'itinérance et obtiennent un logement, en particulier lorsque les trajectoires à long terme ne sont pas suivies. Par exemple, il y a peu de preuves ou de compréhension de ce qui se passe quand les jeunes sortent de l'itinérance et ne se mettent plus en contact avec le système des services locaux dans la première année qui précède son logement. Sont-ils retournés au domicile familial? Sont-ils tombés dans la criminalité. Ont-ils été victimes de crimes, y compris la prostitution? Ont-ils déménagé? Évitent-ils le système parce qu'il ne leur a pas été utile? Sont-ils toujours vivants?

Ces questions sans réponses suggèrent que le binaire «logé/sans logement» est un indicateur de succès insuffisant pour la résolution de l'itinérance chez les jeunes. Si nous regroupons les données selon l'indicateur de rendement clé «logé/sans logement» au niveau communautaire, sommes-nous vraiment en mesure d'affirmer qu'un progrès a été réalisé dans l'élimination de l'itinérance ou l'atteinte du «zéro fonctionnel»?

En plus de veiller à ce que les jeunes gens sortent de l'itinérance rapidement et ne retombent pas dans son cycle, les collectivités doivent aussi fournir les ressources et les soutiens nécessaires pour garantir de meilleurs résultats positifs à long terme dans les secteurs de la santé et du bien-être, de l'éducation et de l'emploi, des aptitudes à la vie quotidienne et de l'inclusion sociale. Telle est la tâche de la stabilisation du logement.

Définir la stabilisation du logement

En tant que forme de prévention tertiaire, la stabilisation du logement implique venir en aide à des jeunes gens qui ont déjà vécu l'itinérance et la précarité du logement pour sortir de cette situation le plus tôt possible grâce aux soutiens nécessaires en place pour veiller à ce qu'ils ne retombent pas dans l'itinérance. En plus d'aider les jeunes à obtenir un logement stable, le but de la stabilisation du logement est d'améliorer la situation dans d'autres domaines de la vie des jeunes, y compris la santé, le bien-être, l'inclusion sociale, la réussite scolaire et l'emploi. La stabilisation du logement est aussi un des objectifs de la prévention précoce.

Pourquoi la stabilisation du logement est-elle importante?

Bien que de nombreux jeunes sans-abri soient capables de trouver une solution à ce problème et de retourner vers un logement (Hammer, Finkelhor et Sedlak, 2002; Milburn et al., 2009), on sait peu de choses sur les trajectoires du logement à long terme de ces jeunes (Braciszewski et al., 2016; Frederick et al., 2014; Karabanow, 2004; 2010). Réciproquement, pour les jeunes qui ont été exposés de manière prolongée à l'itinérance, il existe d'amples preuves de ses conséquences négatives sur la santé, la sécurité et le bien-être (Zeger et al., 2008; Kulick et al., 2011; Boivan et al., 2005; Roy et al., 2004; Kidd et Kral, 2002; McKay, 2009; Kirst et Erickson, 2013; Gaetz et al., 2010). Qu'arrive-t-il donc à ces jeunes lorsqu'ils réussissent à passer de l'itinérance au logement?

Les conclusions d'une recherche limitée effectuée sur les trajectoires du logement des jeunes sont certes convaincantes, mais pas de manière positive.

Une expérience prolongée de l'itinérance peut continuer à saper la stabilité du logement et le bien-être, même si les jeunes sortent de l'itinérance, car nombreux d'entre eux continueront à lutter contre les traumatismes et autres problèmes mentaux, les accoutumances et la pauvreté extrême.

Le logement à lui seul n'est pas un indicateur positif de bien-être, de vie saine, de sécurité, de participation au marché du travail ni d'inclusion sociale.

Plusieurs études canadiennes semblent soutenir cette conclusion. Dans une analyse des données de l'étude de At Home/Chez Soi, Kozloff et al. (2016) ont découvert que chez les jeunes adultes de 18 à 24 ans bénéficiant du modèle Pathways de Logement d'abord, les conséquences du logement étaient semblables à la cohorte adulte mais les résultats des indicateurs de la qualité de la vie (p. ex. l'intégration sociale, l'emploi) n'étaient pas aussi positives. Une étude effectuée à Toronto et à Halifax par Kidd, Karabanow et leurs collègues a suivi la transition hors de l'itinérance de 51 jeunes pendant 12 mois (Kidd et al., 2016; Karabanow et al., 2018). L'étude a démontré que bien que les jeunes faisaient preuve d'un haut degré d'engagement, ils devaient aussi faire face à des barrières structurelles importantes des suites de l'isolation sociale, des difficultés à conserver la stabilité du logement et à trouver de l'embauche. Il existait une grande disparité entre la santé mentale et la qualité de la vie, et au bout d'un an, bon nombre d'entre eux avaient beaucoup moins d'espoir.

Dans une étude qualitative comprenant des entrevues auprès de 128 jeunes gens et 50 prestataires de services dans de 6 villes canadiennes, Karabanow (2008) a découvert que pour la plupart des jeunes, le parcours qui menait hors de la rue était un processus non linéaire présentant de nombreux défis. Karabanow et ses collègues (2010) ont noté que plus un jeune est enraciné dans la vie de la rue et plus ses liens avec ses semblables vivant à la rue sont forts, plus la capacité et le désir de sortir de la vie de la rue et de s'intégrer dans la société s'amointrissent. Thulien et al. (2017) de Toronto décrivent en détail les facteurs qui sapent la stabilité du logement et le bien-être, y compris le manque de logement abordable, un capital social limité, une éducation inadéquate et une participation au marché du travail réduite. Ce qui conduit à un revenu au niveau de la pauvreté, l'incapacité de formuler des plans à long terme, des sentiments continus de marginalisation et la peur constante d'être à nouveau sans abri.

La recherche internationale produit les mêmes résultats. Mayock et ses collègues (2008; 2010; 2011; 2013; 2014) ont mené des recherches considérables sur les transitions à Dublin, en Irlande, y compris une étude qualitative suivant les trajectoires de logement de 40 jeunes pendant 6 ans. Bien que presque tous les jeunes qui avaient quitté l'itinérance soient retournés vers l'éducation ou une formation professionnelle, la plupart avaient rencontré des obstacles importants, y compris des difficultés financières et des problèmes à établir des relations sociales positives. Peu d'entre eux avaient été capables de conserver un logement indépendant, la plupart retournant chez eux ou dans des logements de transition. On notera que le soutien familial s'est avéré être un facteur prédictif positif pour conserver un mode de vie indépendant. Mayock et ses collègues ont aussi souligné l'importance de soutenir les sorties rapides de l'itinérance après avoir trouvé que «Les jeunes gens qui s'en sortaient tôt étaient plus susceptibles de le rester, même si un certain nombre étaient retournés à l'itinérance provisoirement pour un certain temps» (Mayock et Corr, 2013, p. 65).

Les facteurs prévoyant la stabilité du logement et le bien-être sont variables. Une étude australienne par Milburn et al. (2009) utilisant le [Risk Amplification and Abatement Model](#) (RAAM) a révélé qu'un contact constant avec des agents socialisants négatifs sape la stabilité du logement alors qu'un contact avec des relations sociales plus positives produisait des résultats plus stabilisants. Tout comme l'a affirmé Mayock, l'engagement scolaire et le soutien familial, en particulier le soutien maternel, étaient des facteurs importants qui amélioraient la stabilité du logement.

Karabanow (2008; 2010) a identifié que des sorties de la rue réussies impliquaient bien plus que des facteurs pragmatiques, comme trouver un logement ou changer ses routines et ses relations, mais aussi des changements émotionnels et spirituels importants, comme abandonner son identité de «jeune sans-abri».

Roy et al. (2011), dans une étude quantitative à grande échelle effectuée à Montréal (n=365), ont indiqué que les jeunes qui avaient fini leurs études secondaires, étaient engagés dans la vie active et avaient reçu des soutiens de santé mentale avaient entre 40 % et 50 % plus de chances d'atteindre une stabilité du logement que les autres participants à l'étude. Les auteurs suggèrent que les efforts effectués pour améliorer la stabilité du logement et prévenir l'itinérance chronique «devraient non seulement cibler les handicaps individuels mais exploiter les services qui engendrent des connexions sociales parmi les jeunes» (Roy et al., 2016, p. 7). Karabanow (2008; 2010) a découvert que des sorties de la rue réussies impliquaient bien plus que des facteurs pragmatiques, comme trouver un logement ou changer ses routines et ses relations, mais aussi des changements émotionnels et spirituels importants, comme abandonner son identité de «jeune sans-abri». Une étude de l'Ohio par Slesznick et al. (2007) a identifié que plus les participants avaient au départ des connexions avec les systèmes sociaux généraux y compris les soins de santé, l'éducation et les soins médicaux, plus leur itinérance était courte.

Enfin, nous devons prendre note de la façon dont le jeune âge de la plupart de ceux qui sont sans abri peut avoir un impact sur la stabilité du logement et que les conditions de vie peuvent être extrêmement difficiles pour les jeunes une fois qu'ils sont sortis de l'itinérance, en partie en raison de l'âge tumultueux de leur développement et du stade de vie auquel ils se trouvent (Gaetz et al., 2013; Kidd et al., 2016). Beaucoup de ces jeunes doivent faire face aux responsabilités de l'indépendance avant qu'ils puissent accumuler les aptitudes, l'expérience et les ressources psychologiques nécessaires pour entreprendre cette transition (Crane et al., 2014; Hagan et McCarthy, 2005). En réalité, les jeunes sans-abri n'ont pas les ressources et les soutiens sociaux requis pour acquérir les compétences nécessaires à une vie indépendante (Milburn et al., 2009; Mayock, Corr et O'Sullivan, 2011; Tevendale, Comulada et Lightfoot, 2011). Les mesures de stabilisation du logement sont, par conséquent, essentielles pour aider les jeunes dans leur transition hors de la rue et prévenir leur retour à l'itinérance.

Beaucoup de ces jeunes doivent faire face aux responsabilités de l'indépendance avant qu'ils puissent accumuler les aptitudes, l'expérience et les ressources psychologiques nécessaires pour entreprendre cette transition.

Soutenir la stabilité du logement en se concentrant sur le bien-être

L'examen de la recherche suggère que pour parvenir à la stabilisation du logement des jeunes et des jeunes adultes qui ont vécu l'itinérance ou qui sont à risque, il est nécessaire de prendre en considération une plus grande gamme d'options allant au-delà du statut du logement, qui se concentre davantage sur le bien-être, l'acquisition de biens, le renforcement de la résilience et l'amélioration de l'inclusion sociale. Ces résultats guideront le modèle de prestation des services et des soutiens.

Il existe certaines formules de logement et de soutiens destinés à améliorer les compétences essentielles, promouvoir la guérison, aider à acquérir des biens et améliorer la qualité de la vie. Certaines incorporent le logement dans la formule de soutien, comme le programme de logement de transition The Foyer (Gaetz et al., 2012). La formule du programme [Logement d'abord pour jeunes](#) mise au point par l'Observatoire canadien sur l'itinérance et Vers un chez-soi Canada en est un autre exemple (Gaetz, 2014a, b; 2017). Cette adaptation de Logement d'abord pour répondre aux besoins des jeunes adultes et adolescents est actuellement en train de subir des évaluations rigoureuses dans trois pays, et comprennent trois sites de démonstration au Canada.

D'autres interventions comme le Housing Outreach Program — Collaboration (HOP-C) sont conçues pour compléter et stabiliser une vaste gamme de logements par le biais de la gestion de cas de transition, de santé mentale et d'intervention en faveur des pairs destinés aux jeunes (Kidd et al., 2016; Karabanow et al., 2018). HOP-C offre la gestion de cas et des mesures d'aide à la santé mentale et du soutien par les pairs continus et intégrés, issus d'un processus dynamique d'engagement des jeunes. Bien que HOP-C montre des résultats prometteurs, une recherche supplémentaire dans des contextes communautaires plus réduits améliorera notre connaissance de ses applications dans différentes situations.

Le degré et le type de soutiens requis pour stabiliser le logement varieront suivant les besoins identifiés et les souhaits des jeunes gens. De nombreux jeunes auront besoin d'une gamme de soutiens et de gestion de cas pour conserver leur logement, alors que d'autres n'auront besoin que d'un minimum de soutiens supplémentaires pour accéder au logement.

Le choix des jeunes et l'autodétermination sont essentiels pour déterminer la durée et l'intensité des services (Crane et al., 2014) et les preuves suggèrent que les soutiens devraient être continus ou accessibles bien après que les jeunes obtiennent un logement. Des relations thérapeutiques entre les jeunes et des professionnels de confiance sont essentielles pour atteindre la stabilité du logement (Kidd et al., 2014).

Déterminer les besoins des jeunes est donc une priorité. Des outils efficaces et fondés sur les forces comme l'outil de priorisation Youth Assessment Prioritization (YAP) Tool, qui comprend à la fois un «filtre» et un outil d'évaluation plus complet, peuvent être utilisés à cet effet. Contrairement à de nombreux autres outils d'évaluation, le YAP est fondé sur les forces, les preuves, et dépend des connaissances des jeunes et des spécialistes pour procéder à une évaluation. Le YAP a été testé sur le terrain au Canada et est actuellement en train d'être validé par l'université d'Ottawa.

Des soutiens coordonnés pour les jeunes doivent aussi être pris en considération, y compris des soutiens pour ceux qui proviennent de régions rurales et éloignées aux ressources modestes où les services seront difficiles à obtenir (Farrin, Dollard et Cheers, 2005; Skott-Myhre, Raby et Nikolaou, 2008). De plus, il est important que les jeunes puissent se reconnecter avec les services qu'ils ont abandonné, sans subir de conséquences (Vitopoulos et al., 2017). Cela peut être critique vu que le sentiment de contrôle personnel qu'ont les jeunes sur la prestation des services a un impact direct sur la stabilité du logement (Slesnick et al., 2017).

Formes principales de stabilisation du logement

Un cadre complet identifiant la gamme et les types de soutiens pouvant contribuer à la stabilisation du logement a été décrit dans le cadre du modèle de programme *Logement d'abord pour les jeunes* (HF4Y) (Gaetz, 2014; 2017). *VOICI Logement d'abord pour les jeunes : un guide de modèle de programme* (Gaetz, 2017) souligne une gamme de soutiens plus vastes que ceux traditionnellement associés avec Logement d'abord lorsque ce sont les adultes qui sont ciblés, car ce programme est conçu pour répondre aux besoins des adolescents en développement et les jeunes adultes. En outre, un des objectifs primordiaux de HF4Y n'est pas que d'aider simplement les jeunes à devenir logés indépendamment, mais aussi d'être soutenus grâce à une transition réussie vers le monde adulte, l'indépendance et le bien-être. Cela a des conséquences sur les coûts du programme de prestation de services, l'approche de la gestion de cas, la quantité des dossiers et la période durant laquelle le jeune devrait être soutenu. Les résultats de cette approche sont couramment évalués dans le cadre du projet *Changer de direction*, à l'aide de méthodologies semblables à celles employées dans le cadre du projet *At Home/Chez-Soi*.

FIGURE 5 : DOMAINES DE SOUTIENS AMÉLIORANT LA STABILISATION DU LOGEMENT (LOGEMENT D'ABORD POUR LES JEUNES)



La figure 5 résume la gamme de soutiens qui améliorent la stabilisation du logement, selon le cadre *Logement d'abord pour les jeunes*. Vous trouverez ci-dessous une étude approfondie de ce cadre de soutiens.

1) Soutiens au logement

Bien que de nombreux jeunes ayant vécu l'itinérance finissent par trouver un logement par eux-mêmes, ce qui comprend retourner vivre avec des membres de la famille, d'autres ont besoin de plus de soutiens au logement intensifs et continus. Ces soutiens peuvent être fournis à court terme en réponse à une crise, ou pour certains jeunes, continus et parfois permanents. Dans certains cas, les soutiens au logement sont fournis par un spécialiste du logement indépendant, mais cela peut aussi relever de la responsabilité d'un travailleur social. L'incorporation de soutiens au logement dans le dossier peut être une façon d'approfondir la relation thérapeutique et d'aider le jeune qui autrement pourrait ne pas s'engager facilement dans d'autres types de soutiens.

Les domaines de soutiens principaux comprennent :

- 1) Aider à obtenir un logement** – Soutenir la recherche et l'obtention d'un logement sécuritaire, abordable et adéquat, et une gamme d'options de logement offertes pour mieux répondre aux besoins des divers jeunes.
- 2) Conservation du logement** – Apprendre aux jeunes à s'occuper d'un logement et à le conserver, payer le loyer à temps, développer de bonnes relations avec les propriétaires et voisins ou comment traiter ses amis et ses colocataires.
- 3) Suppléments au loyer** – De nombreux jeunes ne gagnent pas suffisamment d'argent pour payer leur loyer et peuvent avoir besoin de suppléments au loyer qui devront être déployés vers le loyer afin que les jeunes ne versent pas plus de 30 % de leur revenu dans leur loyer.
- 4) Accès à des meubles et des appareils ménagers de démarrage** – Veiller à ce que les jeunes aient les meubles appropriés pour faire de l'endroit où ils vivent un logement fonctionnel.
- 5) Des soutiens lorsque les choses vont mal** – Adoption d'une philosophie «zéro rejet dans l'itinérance» pour que la stabilité du logement et la gestion de crise, plutôt que des limites de temps arbitraires, soient la focalisation de l'intervention.
- 6) Soutiens de prévention de l'expulsion** – Aide juridique, professionnelle et informationnelle pour prévenir la perte du logement en raison d'une expulsion.
- 7) Suivi** – Contact continu avec des travailleurs de soutien qui peuvent intervenir rapidement en cas de problèmes.

Le facteur de réussite le plus important des mesures de stabilisation du logement et la première étape des soutiens, est l'accès à un logement sécuritaire, abordable et adéquat (Kidd et al., 2014). Un manque d'options de logement poussent les jeunes à cycler dans des systèmes tels les refuges, le système juridique et le traitement de l'utilisation de substances (Vitopoulos et al., 2017). Dans leur étude *Evidence for youth homelessness prevention*, Schwan et al. (2018b) ont remarqué que lors de leurs [consultations auprès d'experts internationaux](#) dans le domaine de l'itinérance, un des thèmes dominants était que les soutiens limités dans le temps, souvent associés à des programmes de logements de transition, devenaient un obstacle à la stabilisation du logement. Ils ont aussi insisté sur le «besoin de garantir que les jeunes ont le choix et le droit aux décisions lorsqu'il s'agit de leurs besoins en logement» (Schwan et al., 2018, p. 48).

2) Soutiens en faveur de la santé et du bien-être

Les [principes fondamentaux de Logement d'abord pour jeunes](#) mettent en lumière quels types de soutiens à la santé et au bien-être devraient être fournis aux jeunes. Les adolescents en plein développement et les jeunes adultes ont des besoins qui sont spécifiques à leur âge et par conséquent, leur expérience d'itinérance a pu avoir des répercussions très négatives sur leur bien-être. La stabilisation du logement exige que l'on fasse attention à la santé physique et mentale des jeunes et plus généralement, à leur bien-être. La gestion de cas de stabilisation du logement doit incorporer une orientation vers la récupération basée sur des soins tenant compte des traumatismes. Les interventions devraient être centrées sur la personne et fondées sur les forces, prenant en considération les besoins développementaux des jeunes ainsi que leurs atouts dans un contexte de développement positif. Les services de soutien doivent répondre aux besoins divers identifiés pour chaque individu (Kidd et al., 2014). L'on considère ici un éventail de soutiens selon la manière dont ils améliorent le bien-être, réduisent les répercussions des difficultés de santé mentale et d'accoutumance, améliorent la qualité de vie et favorisent l'autosuffisance.

L'éventail de soutiens au logement comprend :

- 1) L'accès aux soins de santé** – Il est important d'obtenir de bons soins de base en ce qui concerne une population qui pourrait ne pas y avoir eu accès par le passé, en particulier pour les individus souffrant de problèmes continus de santé et d'handicaps (Kulick et al., 2011). L'accès aux examens diagnostiques est également important, puisque de nombreuses personnes peuvent présenter des handicaps ou des conditions pour lesquels ils pourraient bénéficier de soutiens supplémentaires (Macdonald, 2015).
- 2) Les soutiens en santé mentale** – Un grand pourcentage des jeunes sans-abri font aussi face à des problèmes de santé mentale considérables (Kidd, 2013; Kidd et al., 2018; Gaetz et al., 2016). Les recherches de Kidd et al. (2016) démontrent que même un an après avoir été sans abri, de nombreux jeunes souffrent encore d'une mauvaise santé mentale et qualité de la vie, ce qui fait qu'ils risquent de retomber dans l'itinérance. De telles constatations démontrent le besoin de soutiens continus en santé et en bien-être une fois que les jeunes sont logés de façon stable, y compris des stratégies de navigation à travers les systèmes pour aider les jeunes à accéder rapidement aux soutiens quand leur situation s'aggrave. D'autres jeunes souffrent de délais développementaux non diagnostiqués, de traumatismes cérébraux ou d'autres conditions invalidantes. Dans le cadre d'un système de soins, on devrait aider ces individus à accéder à des évaluations et à des mesures adéquates, au besoin.
- 3) Soins tenant compte des traumatismes** – De nombreuses personnes qui sont tombées dans l'itinérance ont été traumatisées soit avant de devenir sans abri, soit lorsqu'elles se sont retrouvées à la rue. Il est par conséquent essentiel que ceux qui offrent du soutien pratiquent les soins tenant compte des traumatismes, dans lesquels il y aurait la reconnaissance des expériences traumatisantes et l'admission que l'expérience d'un traumatisme peut être paralysante, peut avoir un effet sur le comportement et les prises de décisions, et peut conduire à des accoutumances (Kirst et al., 2016; Elliott et al., 2005; Fallot et Harris 2005).
- 4) Soutiens de réduction des méfaits** – Certains jeunes ayant vécu l'itinérance auront besoin de soutiens continus pour lutter contre les problèmes de consommation de drogues et les accoutumances. La réduction des méfaits est une approche de travail avec des personnes affligées par des accoutumances, centrée autour du client et fondée sur les preuves, qui devrait aider les individus à conserver leur logement, à réduire les dommages qu'ils peuvent s'infliger ainsi qu'à leur proches et la collectivité, et à les aider à s'engager davantage dans l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi et d'autres activités significatives (Kirst et al., 2011; 2013; Gaetz, 2015). L'on a constaté que l'apport de soutiens en réduction des méfaits et en toxicomanie dans le cadre de mesures de stabilisation du logement, stabilisent le logement et améliorent la santé mentale (Kreindler et Coodin, 2010). Powell et al. (2016) ont aussi constaté des preuves à l'appui de l'efficacité de ces approches pour augmenter la stabilité du logement des jeunes gens s'identifiant en tant que LGBTQ2S+.

- 5) Renforcement de la sécurité personnelle** – De nombreux jeunes subissent des violences physiques, sexuelles et/ou émotionnelles avant de devenir sans abri. Une fois à la rue, ils sont davantage susceptibles d’être des victimes de crimes (Gaetz, 2004; Gaetz et al., 2010). Deux études récentes sur l’itinérance chez les jeunes dans dix villes ont identifié qu’environ un cinquième d’entre eux étaient victimes de trafic humain (trafic sexuel pour la plupart) ([Murphy, 2017](#)). Lorsque les jeunes quittent la rue, ils peuvent continuer à être des victimes d’exploitation criminelle, y compris de [prise de contrôle de domicile](#). Renforcer la sécurité personnelle des jeunes en veillant à ce qu’ils obtiennent un foyer sûr, qu’ils soient protégés contre l’exploitation et qu’ils acquièrent la résilience et les stratégies nécessaires pour éviter une telle exploitation est une composante clé des soutiens aux bien-être.
- 6) Sécurité alimentaire** – Pour les jeunes, un bon régime est important pour une croissance et un développement adéquats. Sans nourriture suffisante ou sans les bons types de nourriture, notre santé et notre aptitude à accomplir les choses sont compromises. La façon la plus sûre de garantir la sécurité alimentaire est de veiller à ce que les jeunes aient une source de revenu suffisante (Tarasuk et al., 2009; 2013).
- 7) Encourager une sexualité saine** – La santé sexuelle est un trait central de la santé et du bien-être physiques, émotionnels et sociaux qui influencent les individus de tout âge. Malheureusement, de nombreux jeunes sans-abri ont été exposés à des abus physiques et sexuels dès leur plus jeune âge. De plus, les jeunes qui demeurent sans abri pendant de longues périodes sont exposés à des activités sexuelles précoces, l’exploitation, y compris la pression pour échanger du sexe contre de la nourriture, un refuge ou de l’argent ou de la compagnie, et courent davantage le risque d’être agressés sexuellement (Milburn et al., 2009; Saewyc et al., 2013; Gaetz, 2004; Gaetz et al., 2010). Enfin, les jeunes qui s’identifient en tant que LGBTQ2S+ peuvent faire face à des défis supplémentaires au cours de leur transition vers le stade adulte. Il faut que les services soient sensibles aux sexualités et aux diverses expressions de genre des jeunes et qu’ils leurs apportent des services sûrs, bienveillants et appropriés aux genres.

«Tout ce que j’essaie de dire, c’est que si tu as faim ou autre chose, les plus vieux vont profiter de toi si tu es plus jeune. Et ensuite, tu prends toutes ces drogues, et tu n’as que 14 ans... Et la façon dont ils te regardent... t’es qu’une jolie fille, et tu sais pas quoi faire. Et maintenant t’es accro aux drogues.»

Jeune de Calgary

3) Accès au revenu et à l'éducation

Une éducation, un revenu et un emploi inadéquats sont des facteurs de risques bien établis, contribuant au cycle de va-et-vient dans l'itinérance des individus. Ces derniers sont tous liés et peuvent accroître les risques futurs d'itinérance. Il existe un ensemble de recherches important qui analyse le coût pour l'individu et pour la société au cours d'une vie de l'échec des études secondaires (Hankivsky, 2009; Levin, 2005; Levin et al., 2007). «Directement ou indirectement, le fait de ne pas terminer ses études scolaires a des implications fiscales énormes en ce qui a trait aux coûts reliés aux services de santé, aux services et programmes sociaux, à l'éducation, à l'emploi, à la criminalité et une productivité économique plus faible» (Hankivsky, 2009, p. 9).

Aider les jeunes qui risquent de tomber dans l'itinérance et ceux qui étaient auparavant sans abri à gagner de l'argent et à recevoir une éducation est essentiel pour remédier à la stabilité du logement à long terme.

- 1) **Participation et réussite scolaire** – Nombreux sont les sans-abri qui n'ont pas réussi à terminer leurs études secondaires, ce qui les met dans une position défavorable sur le marché du travail. L'étude *Sans domicile* (Gaetz et al., 2016) a trouvé que 53 % des participants avaient abandonné leurs études secondaires (comparé à la moyenne nationale de moins de 9 %) et que 50 % ne participaient pas à un emploi, une éducation ou une formation professionnelle. Ceci n'est pas forcément le résultat de leur rejet de l'école. La recherche a démontré que de nombreux jeunes souhaitent résumer leur éducation mais que l'instabilité du logement pose un obstacle (Day et Paul, 2007; Gaetz et al., 2016). La recherche sur l'itinérance dans les familles indique que les interventions d'urgence ont fait preuve d'efficacité en améliorant l'engagement éducationnel chez les enfants et les jeunes (Shinn et al., 2015). Il devrait y avoir des soutiens pour les jeunes qui sont intéressés à reprendre leurs études.
- 2) **Formation professionnelle** – Certains individus sans abri ont des antécédents d'emploi limités ou ne possèdent pas les compétences spécialisées pour rivaliser sur un marché du travail de plus en plus qualifié. Ces jeunes pourraient bénéficier d'un développement de leur formation et de leurs compétences qui les aidera à obtenir l'emploi qu'ils désirent. Des modèles d'entreprise sociale et des programmes d'aide à l'emploi des jeunes offrant des soutiens appropriés pour préparer les jeunes au monde du travail promettent d'accroître la capacité des jeunes à trouver un emploi rémunéré et personnellement enrichissant.
- 3) **Revenu et emploi** – Certains jeunes peuvent ne pas être intéressés par une éducation et une formation professionnelle formelles et préféreront obtenir un emploi immédiatement. D'autres jeunes, en raison de maladies, blessures ou autres formes de handicap, ne seront peut-être pas facilement embauchables à court, moyen ou long terme et auront besoin d'aide au revenu. De plus, des emplois peu rémunérés et le coût élevé des logements et des autres besoins de base peuvent obliger les jeunes à recourir à des aides au revenu pour se protéger de la pauvreté et de l'itinérance. En plus d'avoir accès à un emploi au salaire minimum et à une formation professionnelle, obtenir des aides au revenu et des subventions au logement s'est avéré être un des meilleurs prédicateurs de la stabilité du logement chez les jeunes (Frederick et al., 2014; Kidd et al., 2014; Rog et Buckner, 2007).

4) Soutiens complémentaires

Il existe de nombreux autres soutiens qui favorisent la stabilité du logement et aident les individus et les familles à améliorer leur qualité de la vie, à se connecter avec la collectivité et à potentiellement atteindre l'autosuffisance :

- 1) **Aptitudes à la vie quotidienne** – Pour ceux qui n'ont que peu d'expérience de vie indépendante ou de logement stable, une formation aux aptitudes à la vie quotidienne, du mentorat et des soutiens individuels qui se concentrent sur l'amélioration des soins personnels et des compétences pratiques devrait être rendue disponible.
- 2) **Défense** – Il se peut que les clients doivent faire face à des difficultés à défendre leurs propres droits et obtenir services et soutiens en raison de barrières linguistiques, de stigmates et de discrimination. Les individus hésiteront peut-être aussi à entrer dans certains environnements institutionnels tels que les hôpitaux ou les établissements de santé mentale en raison d'expériences passées négatives ou traumatisantes. Dans ce cas, les prestataires de services peuvent offrir conseils, soutiens, défense et moyens de transport pour venir en aide aux gens.
- 3) **Navigation du système** – Il est essentiel d'apporter de l'aide pour naviguer aux travers des systèmes complexes pour veiller à ce que les jeunes et leurs familles autrefois sans abri puissent y retrouver leur chemin et obtenir les services et soutiens dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit.
- 4) **Soutien par les pairs** – Il est souvent très important pour les individus marginalisés ou qui ont subi des traumatismes au sein des systèmes des services que quelqu'un qui a vécu des expériences semblables leur parle et les soutiennent dans des situations difficiles. Le projet [At Home/Chez-soi](#) et les autres mesures Logement d'abord ont prouvé que le soutien par les pairs améliorent la stabilisation du logement (Nelson et al., 2016).
- 5) **Soutien parental** – Certains jeunes qui risquent l'itinérance ou qui sont sans abri sont aussi des parents. Ils peuvent avoir besoin d'aide à développer leurs capacités parentales et/ou de permettre le retour des enfants qui ont peut-être été confiés à la protection de l'enfance.
- 6) **Conseils et représentation juridiques** – Des obstacles aux droit juridique, administratif, civil et pénal peuvent avoir un impact sur l'accès des jeunes aux avantages, à l'éducation, à l'embauche, au logement, aux soins et autres services. De tels obstacles peuvent représenter un arrêt complet pour la stabilisation du logement, saper les efforts des jeunes ainsi que des prestataires qui les assistent, et irrémédiablement s'opposer à une sortie réussie et durable de l'itinérance. Quels que soient ces obstacles légaux, en réalité, seul un avocat ou le tribunal peuvent les abattre, ce qui souligne l'importance d'une approche interdisciplinaire pour venir en aide aux jeunes sans-abri.

5) Renforcer l'inclusion sociale

L'aptitude de toute personne à entretenir des relations positives avec les autres, se connecter avec les collectivités et participer à des activités utiles et enrichissantes est essentielle pour son bien-être. Cela est particulièrement important lorsqu'on considère que de nombreux jeunes sans-abri ont admis avoir des relations tendues avec leurs amis, leur famille ou leurs gardiens (Crane et al., 2014).

Le renforcement de l'inclusion sociale est un travail particulièrement complexe et très exigeant. L'étude [At Home/Chez-soi](#) a démontré que pour leur cohorte, largement constituée d'adultes, les résultats de l'approche Logement d'abord en matière d'inclusion sociale n'étaient pas prometteurs. Il y a très peu de preuves sur des stratégies efficaces d'amélioration de l'inclusion sociale pour les jeunes au sein des programmes de stabilisation du logement. Ceci est probablement dû au fait que les données longitudinales dans ce domaine sont rares. Des débats avec les jeunes (Slesnick et al., 2017; Schwan et al., 2018a; Thistle, 2017) et des études longitudinales sur les jeunes ont montré que la stabilité du logement s'améliore considérablement lorsque les jeunes peuvent se connecter avec les autres, se reconnecter avec la famille et obtenir une variété de soutiens durables. Les progrès des jeunes en matière d'intégration communautaire et de qualité de la vie peuvent prendre du temps à se développer. Une étude de suivi (Kidd et al., 2016) a déterminé qu'un an après avoir été logés, les jeunes gens ne connaissaient pas de gains significatifs en matière d'intégration communautaire et de qualité de vie, ce qui a prouvé le besoin de soutiens à long terme de l'inclusion sociale des jeunes.

Le soutien de l'inclusion sociale des jeunes qui ont connu l'itinérance devraient inclure les efforts suivants :

- 1) **Développer et renforcer des relations et des connexions sociales saines** – Nous devrions aider les jeunes à développer des relations positives avec leurs semblables, les membres de la communauté, leurs employeurs, collègues, propriétaires et autres dans la collectivité.
- 2) **Renforcer les soutiens familiaux et naturels** – Les familles peuvent être une source importante de soutiens continus pour les gens tout au long de leur vie. Les jeunes ont particulièrement besoin de relations saines et permanentes avec des adultes attentionnés lors de leur transition vers le monde adulte. La reconnexion et la réunification avec la famille pour les jeunes antérieurement sans abri sont des interventions importantes qui peuvent contribuer à leur stabilité du logement à long terme (Winland et al., 2011). En attirant l'attention sur l'importance du renfort des soutiens familiaux et naturels, l'étude longitudinale de Braciszewski et de ses collègues (2016) auprès de 243 adolescents sans abri a conclu que les jeunes quittant l'itinérance sont «souvent capables d'atteindre rapidement une stabilité du logement qui s'accompagne d'une sécurité à long terme, généralement dans la maison de leurs parents» (p. 6), ce qui suggère l'importance des stratégies de réunification familiale et des mesures personnalisées fondées sur la famille pour promouvoir la stabilité du logement. Le projet [Changer de direction](#) a mis en œuvre des projets de démonstration sur la façon d'accomplir cette tâche de manière efficace.

- 3) Engagement et intégration communautaires** – La possibilité de s’engager dans la collectivité de son choix, que ce soit avec des personnes ou des institutions du voisinage local, ou d’établir des connexions culturelles, est également importante pour le bien-être. Une recherche importante menée par Naomi Thulien et ses collègues (2018) a démontré qu’une fois les jeunes logés, il leur manque souvent les possibilités d’étendre leurs réseaux sociaux et qu’ils ont «très peu d’accès aux connaissances informelles habituellement échangées entre amis et membres de la famille sur la façon de progresser dans la vie» (p. 95). Ces conclusions suggèrent le besoin de plus d’investissements dans l’engagement communautaire et les efforts d’intégration, y compris par le biais de programmes qui favorisent l’amélioration du capital social (p. ex. programmes de mentorat) et de possibilités significatives pour les jeunes d’étendre leurs réseaux sociaux (Thulien et al., 2018).
- 4) Connexion culturelle** – Des connexions culturelles et spirituelles sont importantes pour de nombreuses personnes, et si ces dernières le souhaitent, on devrait aider les jeunes à s’engager dans des traditions culturelles et traditionnelles. C’est particulièrement important pour les jeunes Autochtones qui, du fait de l’expérience intergénérationnelle du colonialisme et des **traumatismes, pourraient entretenir des relations distantes avec leur culture et leur collectivité.**
- 5) Engagement dans des activités significatives** – On devrait offrir aux gens la possibilité de poursuivre leurs intérêts et de participer à des activités significatives comme les arts, les sports ou le bénévolat, afin qu’ils apprennent de nouvelles aptitudes, établissent des relations et socialisent.

L’étude de Thulien et de ses collègues (2018) sur les jeunes qui avaient été sans abri antérieurement a démontré que : «Les problèmes des participants ne consistaient pas seulement à conserver un logement malgré de faibles ressources, mais de le faire tout en étant constamment conscients du fait d’appartenir à un milieu socioéconomique défavorisé, soit pauvres, sans éducation et mal employés. Cette précarité chronique se reflétait à tous les niveaux de la vie des participants, de la conservation du logement à la création de nouvelles identités fragiles en tant qu’adultes autonomes. Cette précarité menaçait de détruire leur impression d’être les maîtres de leur propre destinée» (p. 96 à 97).

Prendre en considération la stabilisation du logement pour les jeunes Autochtones

Une des conséquences de la colonisation et de la discrimination historique et continue au Canada est la surreprésentation importante des Autochtones, qui ne forment que 4,5 % de la population canadienne, au sein des populations des itinérants (Segaert, 2012), constituant plus de 30 % de la population nationale des jeunes sans-abri (Gaetz et al., 2016). Dre Suzanne Stewart et d'autres (Monette et al., 2009; Stewart, 2016, 2018; Walker, 2008) ont identifié plusieurs obstacles que devaient affronter les Autochtones avant d'obtenir un logement sûr, abordable et adéquat, dont «la pauvreté, le manque d'accès à des services sociaux et des logements culturellement appropriés, des questions d'alphabétisation, de discrimination, d'accoutumances, des problèmes de santé mentale, et un traumatisme intergénérationnel dû à l'expérience des pensionnats et du système de la protection de l'enfance. Le racisme systématique affecte l'accès au logement et aux soutiens» (Stewart, 2018, p. 89).

«La colonisation, si c'était pas arrivé, je crois que je me sentirais tellement bien.»

Jeune de Vancouver

La pensée traditionnelle/coloniale au sujet de la nature de l'itinérance est insuffisante pour décrire l'itinérance au sein de la jeunesse autochtone. [La Définition canadienne de l'itinérance au Canada](#) (Thistle, 2017) conçoit que pour les peuples autochtones, l'itinérance est bien plus que le manque d'un logis, mais un affaiblissement de «Toutes mes relations», la connexion et l'unité de toutes choses, y compris la culture, la terre et le peuple. Pour les Autochtones, l'itinérance est aussi une expérience d'éloignement des «relations à la terre, l'eau, l'endroit, la famille, les semblables, l'autre, les animaux, les cultures, les langues et les identités» (Thistle, 2017, p.6). Pour les jeunes Autochtones, non seulement les solutions à l'itinérance exigeront un logement, mais favoriseront aussi l'amélioration du bien-être, de la connexion culturelle et les possibilités de guérison.

Pour mieux aider les jeunes Autochtones à sortir de l'itinérance de façon durable, il faut reconnaître et affronter les tensions passées et présentes entre les approches individualistes occidentales à la santé et au bien-être et les visions du monde et façons d'apprendre autochtones, se concentrer sur les connexions culturelles, les relations et la collectivité. Le colonialisme, le traumatisme intergénérationnel et la séparation de la famille et de la collectivité peuvent donner lieu à un sens de dislocation et d'aliénation par rapport à la culture, la collectivité et la façon d'apprendre chez les jeunes, ce qui peut être exacerbé par l'itinérance. L'aptitude à se connecter avec sa culture, ses collectivités et ses pratiques traditionnelles, s'ils le souhaitent, est importante pour la guérison chez les jeunes Autochtones.

Bien que les services et soutiens soulignés dans les sections ci-dessus soient applicables aux jeunes Autochtones, il est possible de les adapter et de les infuser au sein des procédés d'apprentissages autochtones pour les rendre plus pertinents culturellement. Duran (2007) fait référence à des approches hybrides à la thérapie et à la guérison, rassemblant le savoir, les techniques et les pratiques qui reflètent à la fois les approches autochtones et traditionnelles. Stewart suggère que l'«hybridisme permet au praticien et au client d'explorer conjointement l'identité, la culture et les visions du monde du client afin de clarifier ses besoins et de déterminer les mesures appropriées qui faciliteront la guérison» (Stewart, 2018, p. 96).

Que l'on examine la prévention de l'itinérance chez les jeunes ou la stabilisation du logement, les peuples autochtones doivent adopter un rôle de leadership dans la conception et la mise en œuvre des solutions pour garantir qu'un logement et des soutiens culturellement appropriés sont disponibles pour les jeunes Autochtones. Les interventions doivent être infusées de savoir traditionnel et tenir compte des répercussions du colonialisme et du traumatisme intergénérationnel qui continuent à affecter les jeunes. L'acceptation de l'importance de la connexion culturelle et des façons de savoir des Autochtones comme partie intégrante de la stabilisation du logement produit non seulement des résultats plus inclusifs pour les Autochtones mais permet aussi d'informer potentiellement la façon dont nous travaillons avec tous les jeunes sans-abri ou à risque d'itinérance.

Conclusion

Pour les jeunes, le parcours qui mène hors de l'itinérance et dans un logement est criblé d'adversité. Il nous incombe de concevoir des interventions qui rendent ce parcours aussi facile à effectuer que possible, en offrant aux jeunes des soutiens significatifs qui vont au-delà de la prestation de quatre murs et un toit. Afin d'y parvenir, nous devons investir non seulement dans une gamme de modèles de logements abordables, mais aussi dans des soutiens à l'inclusion sociale, au bien-être et à la santé, au développement de l'identité et des possibilités éducatives, d'embauche et de formation professionnelle.

Une fois les jeunes logés, il est temps de procéder aux réparations, aux reconnections et à la reconstruction et de mettre en place des soutiens qui les aideront lors de leur passage vers le monde adulte. Ce qui veut dire que nous devons adopter un nouveau degré de préparation organisationnelle, de stratégie et d'engagement envers les jeunes. La stabilité dépend de la façon dont nous engageons les jeunes et du soutien dont nous les entourons (p. ex. au niveau de la santé mentale, l'accoutumance, la reconnection familiale, les soins tenant compte des traumatismes et la connexion communautaire). Il est temps de fournir aux jeunes sortant de l'itinérance tous les soutiens dont ils ont besoin pour conserver un logement à long terme.

Il est temps de voir la stabilisation du logement réussie comme autre chose qu'un simple endroit où vivre.

5

OBLIGATION D'AIDER**Adoption d'une approche basée sur les droits de la personne**

Pour que la prévention de l'itinérance chez les jeunes soit basée sur une approche des droits de la personne, il faut prendre en considération les obligations positives des gouvernements et des collectivités pour veiller à ce que les droits des jeunes soient respectés. L'accomplissement des droits sociaux et économiques de ces jeunes doit comprendre les mécanismes juridiques et pratiques qui leur permettront de bénéficier d'assistance et de réparation au cas où leurs droits seraient violés (ou sur le point de l'être). À l'heure actuelle, il n'existe aucun protocole ni d'exigences juridiques pour venir en aide aux jeunes en détresse à l'extérieur du contexte de la protection de l'enfance.

L'obligation d'aider nous aide également à résoudre la question de la contradiction entre une approche de résolution de l'itinérance basée sur les droits de la personne, et la priorité plus étroite accordée aux populations itinérantes chroniques et à l'acuité élevée (principalement adultes) qui dominent en Amérique du Nord.

Pour que la prévention de l'itinérance chez les jeunes réussisse, nous devons veiller à ce que les jeunes puissent profiter d'un processus qui leur donne un accès immédiat au logement et aux soutiens qui remédieront aux risques de l'itinérance.

En termes pratiques, cela signifie que les gouvernements supérieurs apportent une politique et un cadre de financement pour la prévention de l'itinérance et fournissent aux collectivités les ressources et les soutiens nécessaires pour leur permettre de procurer des informations, des conseils et de l'aide aux jeunes sans-abri de moins de 25 ans ou aux jeunes à risque d'itinérance. C'est là le travail de l'obligation d'aider.

Définir l'obligation d'aider

L'obligation d'aider implique une obligation statutaire, ou un devoir *juridique*, qui exige que les autorités locales fassent des efforts raisonnables⁸ pour mettre fin à l'itinérance des individus ou stabiliser leur logement. Cela signifie que l'on fournit aux jeunes de moins de 25 ans de l'information, des conseils, de l'aide et des soutiens en vue de les loger pour qu'ils évitent l'itinérance ou qu'ils ne soient sans abri que le plus brièvement possible.

En tant qu'approche basée sur les droits de la personne, l'obligation d'aider est légalement exécutoire et judiciaire et apporte aux jeunes la possibilité d'obtenir des recours juridiques au cas où l'État manquerait de prendre des mesures raisonnables pour prévenir leur itinérance. L'obligation d'aider identifie et articule les responsabilités juridictionnelles au sein des différents ordres gouvernementaux et entre eux pour qu'ils puissent faire de leur mieux afin de veiller à ce que tout jeune qui serait référé pour obtenir assistance (y compris des autoréférences) soit pourvu des soutiens, informations et conseils appropriés pour rester logé ou pour être rapidement relogé.

Ce devoir statutaire **ne s'accomplira pas** simplement en acheminant un jeune vers un refuge d'urgence ou tout autre service d'aide à l'itinérance qui ne préviendra pas son itinérance de manière proactive ou ne l'aidera pas à sortir de l'itinérance rapidement et de manière durable.

Un exemple international de l'obligation d'aider : le Pays de Galles

Le concept de l'obligation d'aider, mis en pratique en Europe par le biais de la législation [Housing \(Wales\) Act of 2014](#), a articulé une approche complète de prévention de l'itinérance basée sur les droits de la personne (on notera que la législation galloise concerne toutes les personnes risquant l'itinérance et ne cible pas les jeunes en particulier). Les éléments au centre de cette législation sont l'obligation pour les autorités locales (le gouvernement municipal) de fournir des informations, des conseils, de l'assistance et des soutiens de navigation aux personnes recherchant de l'aide et «l'obligation d'empêcher qu'un demandeur devienne itinérant» (section 66) si une personne ou une famille sont : a) menacées par l'itinérance et b) admissibles pour recevoir de l'aide. En plus de veiller à ce que des programmes d'intervention précoce financés soient en place, cette stratégie insiste sur une approche de collaboration basée sur les systèmes. En pratique, cela signifie que l'on ordonne aux autorités locales de «coopérer avec les autres autorités publiques, organismes non lucratifs et bénévoles, et autres individus et prestataires, pour veiller à ce que des services qui répondent aux besoins des groupes particuliers présentant le plus haut risque d'itinérance soient en place» (Gaetz et Dej, 2017, p. 52).

⁸ Par «efforts raisonnables», nous entendons faire preuve de diligence et de soins dans la recherche de services de logement et de soutiens efficaces et appropriés qui répondent aux besoins des jeunes et de leur famille, en tenant compte de l'âge et du stade de développement du jeune et de la disponibilité des soutiens dans la collectivité locale.

Une évaluation préliminaire de l'impact de la législation galloise a démontré des résultats positifs dans la mesure où les services ont été «réorientés avec succès vers la prévention, créant un environnement plus favorable, réduisant le nombre de personnes vivant dans des logements provisoires et diminuant le nombre de ceux qui demeuraient sans abri après avoir cherché de l'assistance» (Mackie et al., 2017, p. 81).

Comment les gouvernements canadiens peuvent-ils utiliser la législation et une approche systémique comme outil de prévention de l'itinérance chez les jeunes? De telles connaissances sont-elles transférables dans un contexte canadien vu la division complexe des responsabilités et des ressources entre les différents ordres gouvernementaux? La réponse est que l'on peut s'inspirer de l'expérience du Pays de Galles pour créer une obligation d'aider «faite au Canada».

Les sections ci-dessous illustrent la façon dont les gouvernements canadiens peuvent mettre en place une législation d'obligation d'aider à titre de pierre angulaire d'une réponse à l'itinérance chez les jeunes basée sur la prévention. Pour ce faire, il vaut mieux s'appuyer sur les cinq éléments de la typologie de la prévention of l'itinérance chez les jeunes. Elle peut également agir comme un catalyseur de l'intégration des systèmes au niveau communautaire. Une telle direction politique peut ouvrir les silos des ministères et des départements qui, bien qu'ils soient poussent souvent les jeunes vers l'itinérance, doivent aussi faire partie des solutions.

1) Établir une obligation d'aider statutaire

La législation de l'obligation d'aider transforme la prévention de l'itinérance en une responsabilité statutaire avec des rôles définis pour les ordres gouvernementaux. En termes pratiques et dans un contexte canadien, cela signifie que :

- 1) le gouvernement du Canada est responsable de la définition et du renforcement des droits des Canadiens au logement, et de la [Convention relative aux droits de l'enfant](#). De plus, par l'entremise de Vers un chez-soi : la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, le gouvernement du Canada peut créer un environnement favorable permettant aux entités communautaires : i) d'inclure les stratégies pour les jeunes au sein des plans systémiques communautaires, ii) mettre en place des systèmes d'admissions coordonnés (comprenant des dispositions spéciales à l'intention des jeunes), et iii) mettre en place des mesures de prévention axées sur les jeunes. Grâce à son programme d'innovation sociale et financière, le gouvernement du Canada peut appuyer les projets de démonstration d'obligation d'aider (comprenant la recherche et le développement sociaux) afin de créer une base de connaissances et de preuves et de faire progresser notre compréhension de la mise en œuvre.

- 2) Les gouvernements provinciaux et territoriaux (P/T) sont responsables de l'adoption et de l'application de la législation de l'obligation d'aider et d'imposer l'obligation d'aider aux municipalités (constitutionnellement, les P/T appartiennent à l'ordre de gouvernement qui définit les obligations municipales). Les provinces et territoires conçoivent les responsabilités des municipalités en matière d'obligation d'aider, définissent les rôles des différents ministères et fournissent un cadre de politique et de financement en soutien à ces travaux au niveau municipal.
- 3) Les gouvernements municipaux, collaborant avec le secteur local d'aide à l'itinérance⁹, sont responsables de la coordination et de la prestation de l'obligation d'aider. Les jeunes sans-abri ou à risque d'itinérance contacteront les autorités locales (par l'entremise de l'admission coordonnée, tel que discuté ci-dessous). Selon l'exemple du modèle gallois, la législation P/T devra définir les responsabilités des entités municipales/communautaires et préciser «l'ensemble minimum des mesures que les autorités doivent mettre en place... et les autorités locales doivent étudier la (les) mesure(s) la/les plus appropriée(s) à chaque personne» (Mackie, 2017, p. 86). **Il est recommandé d'offrir des soutiens dans les 14 jours précédant la demande d'aide du jeune.**

L'obligation d'aider peut produire quatre résultats différents :

- i) L'itinérance d'une jeune personne est prévenue alors qu'elle risquait de devenir sans abri;
- ii) Si les efforts de prévention ne sont pas réussis, l'itinérance d'une jeune personne est *allégée*;
- iii) Si la jeune personne est actuellement sans abri mais n'a pas encore accédé à des soutiens de prévention, leur itinérance est *allégée*;
- iv) On offre de l'assistance ou une référence à une jeune personne, mais elle refuse (la jeune personne devrait avoir le droit de changer d'avis en tout temps, et ce refus d'aide n'exempte pas l'État de son obligation d'aider soutenue.)

Dans ce dernier cas, l'obligation d'aider exige que le gouvernement local offre les soutiens nécessaires (y compris les mesures raisonnables pour accéder à un logement) afin de remédier à la situation. Toute personne sans abri ou risquant de vivre l'itinérance chez les jeunes est assistée par ce devoir. Tous les efforts doivent être conçus pour prendre en considération les besoins spécifiques des adolescents et des jeunes adultes en voie de développement.

⁹On notera qu'au Canada, le gouvernement fédéral a défini «entités communautaires» comme les corps de coordination des réponses locales à l'itinérance. Dans certains cas, il s'agit du gouvernement municipal, dans d'autres, d'une organisation tierce. (Calgary et Edmonton en sont de bons exemples). Dans ce dernier cas, les municipalités devront collaborer avec des entités communautaires tierces pour mettre en place l'obligation d'aider.

Enfin, en tenant compte de l'histoire du colonialisme et de la surreprésentation résultante des enfants et des jeunes autochtones parmi la population des sans-abri (Gaetz et al., 2016) et dans les services de la protection de l'enfance (Blackstock, 2011), l'engagement et la collaboration doivent aussi inclure le leadership et les communautés autochtones dans une relation de nation à nation. Une politique d'obligation d'aider efficace devra identifier et trouver les responsabilités à travers chacune de ces juridictions.

Pourquoi se concentrer sur l'itinérance chez les jeunes?

La législation galloise est conçue pour soutenir tous les sans-abri ou personnes à risque d'itinérance, quel que soit leur âge. Ceci devrait aussi être l'objectif à long terme de la politique canadienne. On peut justifier une approche structurée et progressive de la mise en œuvre, en commençant par une attention particulière sur l'itinérance chez les jeunes. Premièrement, notre base de connaissances en matière de prévention de l'itinérance chez les jeunes est bien établie et croissante, et ce domaine est en pleine effervescence au Canada. Deuxièmement, certaines complexités dans la façon de lutter contre l'itinérance chez les jeunes ne sont pas présentes au sein de la population adulte et il faut s'en occuper (les questions juridiques basées sur l'âge, les défis rencontrés lors du soutien des jeunes de moins de 16 ans par exemple). Troisièmement, il semble clair maintenant que si nous voulons affronter l'itinérance chronique chez les adultes, il est impératif que nous nous concentrions sur l'itinérance chez les jeunes. Des dénombrements ponctuels récents menés au Canada ont démontré qu'une majorité de gens qui sont actuellement sans abri ont eu leur première expérience d'itinérance avant leur 25 ans, et bon nombre d'entre eux lorsqu'ils en avaient 18-10. L'étude [Sans domicile](#) a démontré que 40 % des jeunes actuellement sans abri l'ont été pour la première fois avant l'âge de 16 ans. Si nous voulons mieux soutenir nos jeunes, il faut que nous ayons un impact à long terme et durable sur le problème de l'itinérance au sens large.

Considérations en matière de conception des politiques et des programmes

La mise en place d'un l'obligation d'aider statutaire au Canada exige les éléments et les considérations clés suivants en matière de conception de politiques et de programmes :

1) Politiques

La législation de l'obligation d'aider devrait signaler un changement dans la direction des politiques sur l'itinérance, d'un investissement considérable dans les réponses aux crises à une réponse qui privilégie la prévention de l'itinérance et la réorientation des systèmes, des services et des subventions.

¹⁰Victoria, 55.8% (Hardman, 2018); Peterborough, 58% (Vink, 2018); Niagara, 53% (Nickel, 2018), et; Regina, 74% (Docherty, 2018).

Une responsabilité statutaire faisant de la prévention de l'itinérance un droit consacré, l'obligation d'aider devra inclure ce qui suit :

- **Une approche basée sur le respect des droits** – Les droits protégés par une obligation d'aider ne sont pas seulement des droits humains, mais des droits juridiques¹¹. Autrement dit, le droit au logement et aux soutiens serait exécutoire et judiciaire, apportant aux jeunes la possibilité de recours juridique en cas d'absence de prise de mesures raisonnables pour prévenir leur itinérance.
- **Mandat d'âge** – L'obligation d'aider s'applique aux jeunes de 13 à 24 ans, conformément à la [Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes](#). Il se peut que les législations provinciales et territoriales au sujet des enfants et des jeunes définissent déjà l'âge auquel les jeunes peuvent avoir accès aux soutiens indépendamment des parents, ou qui est responsable de remédier aux besoins des jeunes à risque en dessous de 16 ans (tel les autorités de la protection de l'enfance). Par conséquent, il faudra tenir compte de l'alignement de la législation actuelle pour veiller à ce que les jeunes aient accès aux soutiens appropriés de leur choix¹².
- **L'obligation d'agir** – Lorsqu'un jeune se présente à l'organisme/l'entité locale coordonnant l'obligation d'aider, les acteurs gouvernementaux sont obligés d'agir dans les 14 jours¹³ suivants afin d'apporter de l'assistance sous forme non seulement d'information, mais d'offre de soutiens et/ou de références en logement.
- **Le choix des jeunes, la parole des jeunes et l'autodétermination** – En tant qu'approche axée sur le client et basée sur le respect des droits, l'obligation d'aider insiste sur le choix donné aux jeunes en matière de la gamme de soutiens offerts. Les choix sont mieux faits lorsque les jeunes ont à leur disposition assez d'information pour prendre une décision éclairée sur les options appropriées qui leurs sont disponibles. En soutenant le choix des jeunes, on doit aussi prendre en considération leur âge et leur fonctionnement cognitif (p. ex. TSAF, délais développementaux et/ou lésions cérébrales) et la façon dont cela pourrait avoir un impact sur leur prise de décisions. Une jeune personne qui refuserait les options qui lui sont offertes n'ôte pas au prestataire sa responsabilité de continuer à trouver des moyens de soutenir ce jeune. Les jeunes gens doivent aussi être soutenus et respectés lorsqu'ils changent d'avis au sujet des types de soutiens ou de logements qu'ils désirent. Il est crucial que dans tous les cas, la conception et la mise en œuvre de l'obligation d'aider n'agissent pas de manière forcée ou punitive, et que le droit au choix et à l'autodétermination des jeunes gens soit la pierre angulaire de cette législation en politique et en pratique.

¹¹ Les droits garantis aux jeunes gens par les conventions internationales dont le Canada est signataire sont soulignés dans le rapport [Les droits des jeunes n'attendent pas demain](#). On devra aussi noter que la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement du Canada déclare que le logement est un droit et que des mesures spéciales doivent être mises en place pour veiller à ce que les droits des jeunes soient protégés.

¹² Ceci est important dans la mesure où certains jeunes risquant l'itinérance ou étant sans abri dès leur plus jeune âge pourraient déjà être entre les mains des responsables de l'aide à l'enfance, mais ont échappé à de tels soins.

¹³ Selon la législation galloise, l'obligation d'agir est dans les 60 jours. En raison de la vulnérabilité des jeunes gens, nous recommandons 14 jours.

- **La réconciliation des différents devoir d'aider** – Différents services traditionnels peuvent avoir des obligations semblables de rapporter ou d'aider, y compris dans les domaines de la santé, de la justice et de la protection de l'enfance par exemple. Dans la législation sur la protection de l'enfance, il existe typiquement déjà une obligation d'aider et une obligation de rapporter les cas d'abus et de négligence présumés. Une politique de prévention de l'itinérance chez les jeunes ne devrait pas être confondue avec les directives semblables soulignées par la protection de l'enfance, par exemple. En tant que telle, la politique de l'obligation d'aider devrait clarifier les circonstances dans lesquelles l'établissement de rapport et l'assistance impliquent la protection de l'enfance ou d'autres systèmes, programmes et services, pour éviter la confusion et le transfert au sein des systèmes (p. ex. simplement transférer les jeunes d'un système à l'autre).
- **Répondre aux besoins des jeunes Autochtones** – Conformément à l' [Appel à l'action](#) de la Commission de vérité et de réconciliation, toutes les initiatives de l'obligation d'aider doivent s'efforcer d'être appliquées équitablement aux jeunes Autochtones et non-Autochtones, sans disparités de services. Les jeunes Autochtones devraient pouvoir obtenir des soutiens et des logements culturellement appropriés et gérés par des Autochtones. L'assistance doit être basée sur un respect du savoir traditionnel, des traditions et des pratiques culturelles et tenir compte de l'impact du colonialisme sur les collectivités autochtones, y compris le traumatisme intergénérationnel. En tenant compte de la [Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada](#), les jeunes qui sont identifiés comme culturellement déconnectés de leur héritage autochtone devraient se voir offrir les possibilités et les soutiens nécessaires en vue d'une reconnexion culturelle.

La mise en œuvre de l'obligation d'aider soulève la question du besoin de négociations de nation à nation sur la façon dont cela peut être co-développé avec le concours des collectivités autochtones. L'obligation d'aider doit être sensible et responsable de la gouvernance autochtone et des formes de justice réparatrice autochtones. Des approches de l'obligation d'aider administrées par les Autochtones peuvent engendrer non seulement des interventions sur place, mais aussi des interventions communautaires culturellement engagées.

- **Assurance de la qualité** – La législation de l'obligation d'aider doit être accompagnée de mesures qui garantissent un accès complet aux soutiens, à des services de qualité, à des possibilités de réponses et de participation de la part des clients, et une démonstration de l'impact. Cela comprend une clarté au sujet de la détermination de l'instant où l'obligation d'aider a été accomplie. Selon la législation galloise, le devoir peut être accompli de trois façons principales : «l'itinérance a été interrompue (des logements sont disponibles pour au moins 6 mois), l'itinérance n'a pas été interrompue avec succès (malgré des mesures d'aide, aucune solution n'a été trouvée au bout de 56 jours), ou une «autre» raison (une offre est refusée ou ils ont refusé de coopérer)» (Mackie et al., 2017, p. 87). L'obligation d'aider canadienne devrait évaluer davantage que si un jeune a été logé ou pas, et comprendre d'autres mesures de la qualité de vie qui auront un impact sur les risques de retomber dans l'itinérance dans le futur. Les jeunes devraient pouvoir s'exprimer et affirmer si l'offre de soutien est raisonnable, appropriée et désirable suivant les circonstances. L'obligation d'aider doit se concentrer sur la vraie prévention de l'itinérance, plutôt que de simplement la rapporter.

Tout cela est assuré au mieux grâce à la nomination d'un régulateur/médiateur des services d'aide à l'itinérance dont la tâche sera de veiller à ce que les prestataires reconnaissent et pratiquent l'obligation d'aider conformément à la lettre et à l'esprit de la législation sur ce devoir.

En ce qui a trait à l'assurance de la qualité, des mécanismes doivent être mis en place pour que les jeunes puissent s'adresser à l'ombudsman ou intenter une poursuite judiciaire au cas où il serait évident que des «efforts raisonnables» n'ont pas été accomplis. Dans de tels cas, chaque jeune devrait avoir droit à une représentation légale indépendante devant tout décideur, ainsi qu'un rôle clair et responsable dans leur propre cas ou plainte. Il est crucial que ces mécanismes de recours soient opportuns, équitables, gratuits, facilement accessibles et en faveur des jeunes.

2) Conception des programmes

Dans le cadre de la conception d'un programme d'obligation d'aider, l'on doit considérer que les éléments suivants sont essentiels à la prestation de soutiens préventifs au niveau local :

- **Le devoir de référer** – Bien que l'obligation d'aider soit une responsabilité statutaire, il doit y avoir un processus en place où les adultes qui sont en contact avec les jeunes déterminent d'une façon raisonnable si et/ou comment un jeune est à risque d'itinérance. Cela peut être difficile car l'itinérance chez les jeunes est souvent cachée, et de nombreux jeunes vivent des épisodes répétés d'itinérance avant qu'ils entrent en contact avec les soutiens d'urgence.

DES ADULTES IMPORTANTS PEUVENT INCLURE :

des enseignants

des entraîneurs

des instructeurs

des docteurs ou des infirmiers

des conseillers

des travailleurs sociaux

Ceci dit, il est possible et même très probable que des adultes qui ont de l'importance dans la vie des jeunes réalisent que quelque chose ne va pas. Il se peut que le jeune montre un changement de comportement ou après avoir appris qu'une jeune personne dort chez quelqu'un d'autre, par exemple. Des adultes importants comprennent des gens qui, en raison de leur rôle ou profession, travaillent directement avec les jeunes et dans certains cas agissent «In loco parentis» («au lieu des parents» en latin). Cela fait également référence à l'obligation légale d'une personne ou d'un organisme d'assumer certaines des fonctions et responsabilités d'un parent.

À l'heure actuelle, enseignants, instructeurs, entraîneurs, préposés à l'embauche, travailleurs communautaires ou autres¹⁴ pourraient soupçonner qu'un jeune risque ou vit l'itinérance. L'obligation d'aider, avec un processus de référence et un système de soutien appropriés en place, leur donnera les moyens de soutenir les jeunes et de leur offrir l'aide dont ils ont besoin. La responsabilité de soutenir et de référer les jeunes peut être défini par des normes professionnelles et perfectionnée par l'entremise d'un développement et d'une formation professionnelle.

Le **devoir de référer** signifie que dans de telles situations, et avec l'accord de la jeune personne, on achemine le jeune vers une agence, un prestataire de soins, un spécialiste (médical, légal), une assistance téléphonique ou tout autre soutien approprié, idéalement par l'entremise d'un système de saisie coordonné. Quand un jeune se présente auprès de services d'aide à l'itinérance, y compris des systèmes pour adultes et jeunes, il existe un devoir d'aider (ou de référer) semblable à des soutiens plus larges et appropriés au cas où le refuge en question n'aurait pas mis en pratique le détournement des refuges.

- **Soutiens axés sur le logement** – L'aide apportée devrait toujours être orientée vers le logement. Autrement dit, l'acheminement d'un jeune vers un refuge d'urgence ou tout autre service d'aide à l'itinérance offrant des soutiens minimums pour reloger le jeune ne comptera pas comme ayant fourni de l'aide ou accompli l'obligation d'aider si cela ne met pas fin à l'itinérance de cette personne ou ne stabilise pas son logement. Cela ne signifie pas forcément l'élimination des refuges, puisqu'on en aura toujours besoin en cas d'urgence. Mais plutôt, à long terme, cela signifie refaçonner le secteur de l'urgence pour soutenir la prévention et le relogement.
- **Soutiens axés sur le client** – Les soutiens offerts aux jeunes par l'entremise de l'obligation d'aider doivent être centrés sur les clients dans la mesure où le choix des jeunes gens quant à leur désir de recevoir de l'aide et le type de soutiens dont ils ont besoin sont respectés (ou consistants avec les principes de base de [Logement d'abord pour jeunes](#)). L'offre d'assistance doit être acceptée par la jeune personne avant que le contact avec les soutiens ne s'effectue¹⁵. De plus, les soutiens, y compris le logement, doivent être individualisés, basés sur les forces et permettre aux jeunes de changer d'avis sans redouter de conséquences négatives. Le règlement de l'obligation d'aider ne doit pas être utilisé sous la contrainte, en politique ou en pratique.

¹⁴ D'autres circonstances au cours desquelles des adultes en situation d'autorité face aux jeunes devront également être prises en considération. Par exemple, des propriétaires immobiliers privés devraient être obligés d'établir un rapport lorsqu'ils établissent un ordre d'expulsion.

¹⁵ Il y aurait exception en cas d'évidence d'abus et/ou si le jeune menace de se faire du mal ou de faire du mal à autrui. Dans ces cas, l'obligation existante de la législation de rapport (p. ex. la protection de l'enfance, le système de santé) passera outre le droit de la jeune personne à refuser l'aide.

- **Engagement des familles et des autres soutiens naturels** – La prise en considération des besoins des jeunes et de leur famille décide du processus de gestion des cas. Affronter les conflits familiaux et renforcer la famille (tel que défini par le jeune) et les soutiens naturels auront des conséquences à long terme positives et réduiront le risque de simplement repousser l'itinérance. Néanmoins, la première réponse ne devrait pas être de retirer le jeune de son logement ou de rompre les liens avec sa famille ou ses gardiens, à moins que cela présente un risque imminent pour la sécurité du jeune ou d'autres membres de la famille.
- **Qualité du service** – Afin de soutenir l'obligation d'aider, il faudra mettre en place des services de prévention basés sur une intervention précoce pour veiller à ce que l'accès soit opportun et que les services soient individualisés, persistants et offerts selon une orientation vers le développement positif des jeunes (Commission européenne, 2013).
- **Soutien des jeunes qui ne souhaitent pas être aidés ou qui ne peuvent pas s'engager** – Lors de la conception des politiques, programmes et interventions, on doit prêter une attention spéciale aux besoins et expériences des groupes particulièrement marginalisés qui pourraient se montrer réticents à accepter de l'aide (pour des raisons telles que des interactions négatives avec la police, les systèmes publics ou des personnes en situation d'autorité). Les groupes qui pourraient hésiter à accepter de l'aide comprennent les jeunes gens marginalisés ou criminalisés en raison de :
 - » expériences de traites d'êtres humains ou d'exploitation sexuelle
 - » participation au commerce du sexe
 - » discrimination, y compris celle des jeunes LGBTQ2S+, de genre non binaires, racialisés, Autochtones et autres
 - » statut légal précaire (p. ex. les jeunes dont le visa a expiré)
 - » violence exercée par un partenaire intime, la famille ou durant son séjour aux soins du système de la protection de l'enfance
 - » implications dans un gang ou fuite de la violence de ce gang
 - » fuite d'accusations criminelles

Afin de soutenir les jeunes dans ces situations, il est donc impératif que les jeunes aient le pouvoir de dire oui ou non aux références ou aux soutiens offerts, en particulier s'ils redoutent que cette aide ou ces mesures augmentent les risques qu'ils soient surveillés, criminalisés ou leur fassent courir un danger encore plus grand.

De façon plus générale, il est essentiel que la réalisation progressive de l'obligation d'aider soit axée sur l'amélioration des facteurs structurels et systémiques qui compliquent l'accès aux soutiens offerts par l'obligation d'aider pour certains jeunes. Par exemple, des politiques particulières sur l'immigration pourront provoquer des craintes d'être déporté parmi les jeunes nouveaux arrivants ou réfugiés, ce qui compliquera pour ces jeunes gens la tâche d'actualiser leurs droits tel que le stipule l'obligation d'aider. Par conséquent, des efforts en amont visant à remédier aux facteurs systémiques et structurels peuvent contribuer à la démocratisation de l'obligation d'aider et à garantir un accès équitable à ce droit.

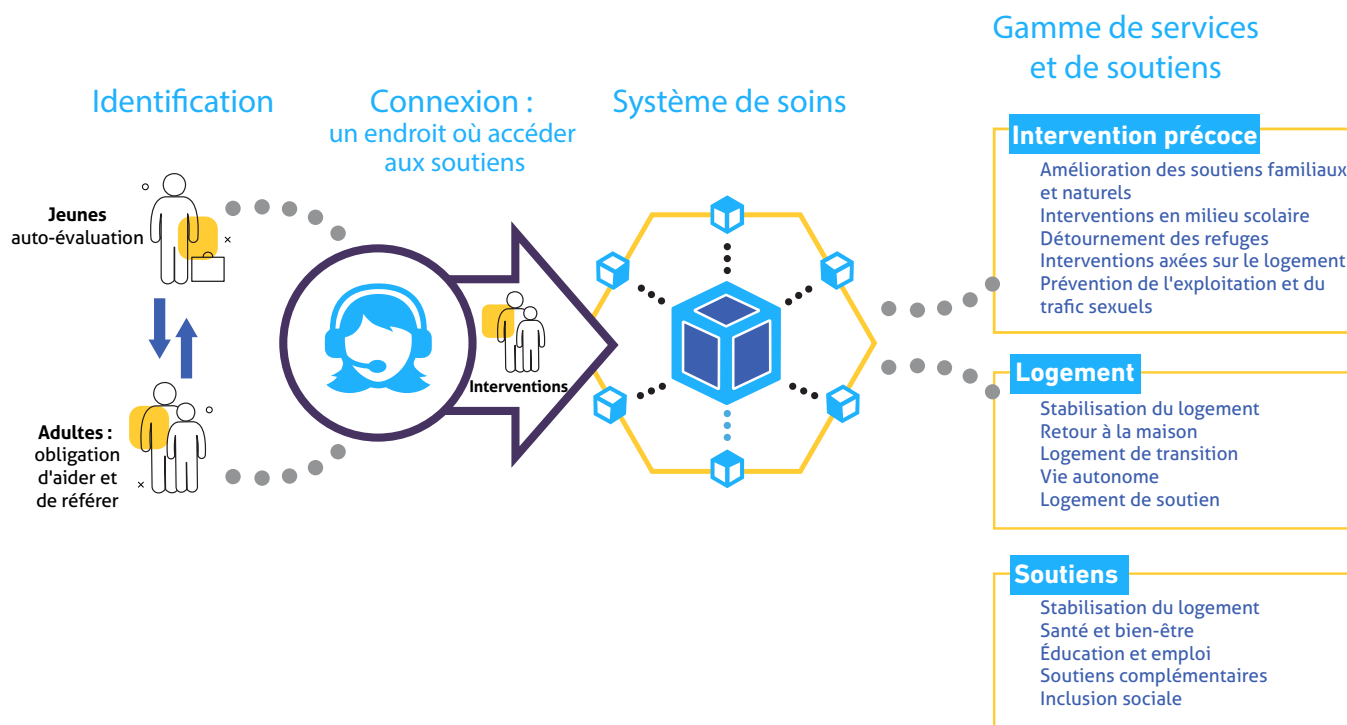
- **Soutien inconditionnel** – L'offre d'assistance ne peut être accompagnée de conditions telles l'abstinence, l'engagement dans l'éducation ou la participation à des programmes.
- **Prestation équitable de l'obligation d'aider** – Nous devons nous engager à une prestation équitable de l'obligation d'aider et s'efforcer de minimiser les obstacles qui s'opposent au bénéfice de cette législation autant que possible. Nous pouvons y arriver grâce à des efforts de prévention structurels et systémiques généraux (p. ex. modifications des lois sur le trafic sexuel et les systèmes de financement équitable sur les réserves des Premières nations), et par l'entremise de mécanismes de responsabilisation établis par le système de soins. Le porte-parole nommé dans chaque province/territoire sera responsable de la mise en place équitable de l'obligation d'aider dans les municipalités.
- **Accent sur des soutiens basés sur le lieu** – Il est nécessaire de veiller le plus possible à ce que les jeunes ne soient pas obligés de quitter leur collectivité pour obtenir des services en raison d'un manque de soutiens disponibles. En d'autres termes, le gouvernement et les systèmes publics doivent être financés et coordonnés afin d'assurer que les jeunes gens ont accès aux soutiens appropriés dans leurs communauté d'origine.

2) Comment l'obligation d'aider fonctionne au niveau communautaire

Il ne fait pas de doute que la mise en œuvre de l'obligation d'aider nécessitera un investissement dans les ressources, les responsabilités et les mandats interministériels, et potentiellement plusieurs années de travail au niveau des systèmes communautaires afin d'assurer que des systèmes axés sur la prévention destinés aux jeunes sont mis en place et parfaitement fonctionnels avant que l'obligation d'aider ne devienne une exigence.

Avec la définition d'une responsabilité légale et un investissement dans la préparation des communautés pour qu'elles puissent mettre en place des systèmes et des soutiens qui en permettront la mise en œuvre, une question importante se pose : comment cela fonctionnerait-il à l'échelle communautaire? Que se passe-t-il entre le moment où les besoins d'assistance sont identifiés et celui où les soutiens en question sont offerts? Le diagramme ci-dessous illustre la façon dont l'obligation d'aider pourrait fonctionner en pratique.

FIGURE 6 : LE PROCESSUS DE L'OBLIGATION D'AIDER



1) Identification

Il y a deux façons d'identifier si une jeune personne en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance a besoin d'aide :

- **Autoréférence** – Les jeunes peuvent eux-mêmes demander de l'aide et devraient pouvoir accéder aux services et soutiens par eux-mêmes. Les jeunes peuvent aussi demander de l'aide et des soutiens aux adultes qui tiennent des rôles importants et avec lesquels ils sont déjà en contact ou auxquels ils peuvent facilement parler, ou par l'entremise de systèmes centralisés d'assistance, tels que de l'aide téléphonique ou des systèmes d'admissibilité coordonnée. Afin de faciliter les autoréférences des jeunes vers l'obligation d'aider, les jeunes doivent savoir que de l'aide leur est offerte et que cette aide leur sera utile.
- **Référence des adultes** – Les adultes importants qui savent ou soupçonnent qu'un jeune a besoin d'aide, devraient en offrir. Si l'aide requise va au-delà des moyens de l'adulte en question, leur devoir est d'acheminer le jeune vers d'autres personnes qui pourront l'aider. Cela doit se faire avec le consentement éclairé de la jeune personne, afin qu'elle n'ait pas peur qu'en exprimant ses inquiétudes elle se fera prendre au piège dans un système qu'elle essaie d'éviter.

2) Connexion : un endroit où obtenir des soutiens

L'obligation d'aider n'aura aucun impact si ceux qui déterminent si un jeune est à risque n'ont nulle part où le référer pour obtenir de l'aide. Un système global visible et accessible doit être mis en place pour traiter les références et les triages et pour veiller à ce que les jeunes obtiennent les soutiens et le logement dont ils ont besoin. Le tracé vers les soutiens comprend les points suivants :

- **Visibilité** – Une personne doit savoir que de l'aide est disponible avant de pouvoir accéder aux soutiens. Grâce à une bonne stratégie de communication, tous les gens impliqués dans l'obligation d'aider, y compris les jeunes, leur famille, les membres de la collectivité et ceux qui travaillent avec les jeunes, doivent savoir qu'il y a quelqu'un qu'ils peuvent contacter. Il existe plusieurs façons de ce faire, dont les lignes d'aide téléphonique 211, les lignes d'aide téléphoniques pour enfants, des applications mobiles telles que HelpSeeker et des programmes d'entrée coordonnée faisant partie d'une réponse locale à l'itinérance. Des campagnes de marketing social pourraient aider à mieux faire connaître les endroits où les jeunes peuvent obtenir de l'aide.
- **Admission coordonnée** – L'admission coordonnée joue un rôle essentiel dans les systèmes intégrés et les modèles d'intervention précoce pour les jeunes qui risquent de tomber dans l'itinérance. De nombreuses collectivités utilisent l'«admission coordonnée» pour créer un processus normalisé d'admission, d'évaluation et de référence. L'accès à l'admission coordonnée peut se faire par l'entremise d'un centre d'appel, ou un jeune peut se rendre en personne chez des organismes qui font partie du système d'admission coordonnée. Le soutien de l'admission coordonnée doit se faire par un système de gestion des données communautaire permettant à la collectivité de dépister les jeunes et les soutiens qu'ils reçoivent. Le but de l'admission coordonnée est de créer un processus normalisé pour admettre et évaluer la situation courante des jeunes, leurs besoins et les services qu'ils reçoivent ou dont ils pourraient avoir besoin dans le futur.

Les systèmes d'admission coordonnée devraient comprendre :

- » des admissions et des évaluations normalisées (utilisant des outils d'évaluation spéciales pour les jeunes et basés sur leurs forces)
- » le triage, la priorisation et l'acheminement
- » des systèmes de gestion de cas

- **Gestion de cas** – Lors de l'admission, un jeune est référé puis mis en contact avec un travailleur de soutien avec suffisamment d'expérience et d'expertise pour le soutenir et s'occuper des problèmes sous-jacents qui le rendent susceptible de sombrer dans l'itinérance. C'est là que l'intervention commence. Le jeune prend rendez-vous (en personne ou par le biais de la technologie), puis un plan personnalisé est créé et mis en place.

En se basant sur les besoins des jeunes et de leur famille, une gestion de cas et des soutiens appropriés seront fournis. Cela peut vouloir dire un simple soutien sous forme de fourniture de renseignements, de références et de navigation dans le système, ou un soutien à long termes plus intensif. L'agent chargé du cas sera responsable de la création d'un plan personnalisé axé sur les jeunes pour le jeune et sa famille.

Lorsqu'on procure une intervention, l'on devrait inclure les considérations principales suivantes :

- **Prendre des mesures raisonnables** – L'institution, l'organisme et le personnel chargés d'offrir de l'aide doivent prendre des mesures formées d'étapes qu'une personne objective et raisonnable entreprend pour affronter la situation et y remédier dans le meilleur intérêt de la jeune personne en question, à sa connaissance et avec son approbation. C'est leur obligation. La notion d'«étapes raisonnables» signifie que dans les contextes du monde réel les résultats pouvant être produits par l'obligation d'aider pourraient avoir des limites. Par exemple un mandat d'obligation d'aider ne peut pas garantir la fin de l'itinérance d'un jeune pour la simple raison que les jeunes pourront choisir de ne pas accepter les soutiens spécifiques ou le logement qui leur sont offerts. Les jeunes pourront refuser les soutiens pour un certain nombre de raisons (légitimes), par exemple parce qu'ils considèrent que ces raisons ne sont ni raisonnables ni appropriées, ou qu'ils ont l'impression que celles-ci pourraient les mettre en danger. Le refus de ces soutiens ne peut pas résulter d'une mauvaise prestation des services, ni d'obstacles à l'accès. On évitera des efforts évidents ou subtiles pour dissuader les jeunes d'accéder aux soutiens, et des mesures de responsabilisation doivent assurer que cela n'arrive pas. Dans les cas où il y aurait un refus d'accepter les soutiens, l'obligation d'aider ne sera pas résiliée dans la mesure où un jeune a le droit de changer d'idée et/ou pourrait demander de l'assistance à nouveau.

Les raisons d'un refus d'un jeune de coopérer ou d'accepter des soutiens sont de nature complexe et il est important d'effectuer des recherches sur les expériences des jeunes et de les étudier afin d'en mieux comprendre ces raisons et ce qui peut être accompli pour améliorer la prestation des services et des soutiens. Les recherches et les études nous aideront aussi à identifier plus précisément le type de mesures qui seront jugées raisonnables.

- **Accessibilité** – Il faut que les jeunes puissent obtenir et bénéficier des systèmes publics, des soutiens et de leurs droits. Un mandat d’obligation d’aider signifie que les soutiens, y compris le système d’accès coordonné orienté vers l’extérieur, doit observer les quatre éléments de la prévention systémique: la disponibilité, l’accessibilité, l’abordabilité et la pertinence. Il devrait y avoir le moins de barrières possible face à l’obtention des soutiens et une approche d’«aucune porte n’est la mauvaise». Tous les jeunes devraient pouvoir se connecter et avoir accès aux soutiens dont ils ont besoin d’une manière appropriée, fluide et efficace selon la perspective des jeunes et de leur famille. Étant donné que certaines sous-populations de jeunes sans-abri sont surreprésentées, l’accessibilité signifie aussi la mise en place d’un cadre équitable conçu pour répondre aux besoins des jeunes LGBTQ2S+, des jeunes Autochtones et autres groupes subissant des formes différentes d’exclusion.



- **Réponse liée aux besoins en logement** – Les jeunes à risque d’itinérance ont besoin de soutien pour conserver leur logement actuel ou, si cela n’est ni possible ni conseillé, pour trouver un logement alternatif sécuritaire, adéquate et abordable. Pour les jeunes qui ont récemment connu l’itinérance, le but est de les aider à retourner chez eux (à l’aide de soutiens) ou de trouver une alternative. Les jeunes qui sont actuellement sans-abri (y compris les jeunes sans-abri chroniques) ont aussi le droit d’obtenir du soutien dans le cadre de l’obligation d’aider et devraient recevoir de l’assistance grâce à une gamme de mesures de logement, y compris [Logement d’abord pour les jeunes](#).
- **En temps opportun** - En nous reposant sur ce que nous avons appris sur les conséquences négatives d’une exposition prolongée à l’itinérance sur les jeunes, l’aide doit être immédiate et appropriée. Les prestataires devront fournir de l’aide sous forme de références et de planification dans les 14 jours qui suivent. Si les jeunes sont sans abri, on devra raisonnablement leur offrir un logement dans les 60 jours.

3) Un système de soins qui offre des soutiens

Le système de soins fournit aux jeunes des soutiens et des services, et élabore et met en œuvre des plans personnalisés. Les jeunes seront présentés à un travailleur social pour jeunes qui détient une expérience et une expertise suffisantes pour les soutenir, répondre à leurs besoins et les aider à naviguer au sein des systèmes pour obtenir des soutiens supplémentaires au besoin.

Une réponse communautaire efficace à l'itinérance chez les jeunes exige un «système de soins». Il s'agit d'une approche de systèmes intégrés axés sur le client qui veille à ce que les jeunes aient accès aux services et aux systèmes dont ils ont besoin de façon appropriée et opportune. Idéalement, il faut un système de soins en place pour mettre en œuvre l'obligation d'aider.

Puisant ses origines dans les secteurs d'aide mentale et à l'accoutumance pour les enfants, un système de soins est défini par «un réseau adaptatif de structures, de procédés et de relations fondé sur les valeurs et principes des systèmes de soins qui offrent aux enfants et aux jeunes atteints de troubles émotionnels sévères et leurs familles l'accès aux services et soutiens nécessaires disponibles partout dans les juridictions administratives et financières» (Hodges et al., 2006, p. 3). Un système de soins, par conséquent, est une approche de systèmes intégrés axée sur le client qui implique la coordination de services conçus pour assurer que les jeunes (et leur famille) obtiennent un accès opportun et approprié aux soutiens dont ils ont besoin.

Au niveau local, un système de soins nécessite plus qu'une simple intégration des services au sein du secteur de l'itinérance, mais une intégration des nombreux systèmes avec lesquels les jeunes interagissent. L'intégration des systèmes exige la participation et la réunion d'une variété d'institutions et de systèmes, y compris les soins de santé, l'éducation, le marché du travail, les services de soutien familial et le système légal, pour identifier et soutenir les jeunes risquant l'itinérance. Les principes de l'impact collectif (Kania et Kramer, 2011; Harwood, 2014; Cabaj et Weaver, 2016) offrent une orientation quant à la façon de procéder à l'intégration des systèmes. Les collectivités en particulier ont besoin d'un fort leadership et d'un organisme central pour coordonner et faire progresser les travaux.

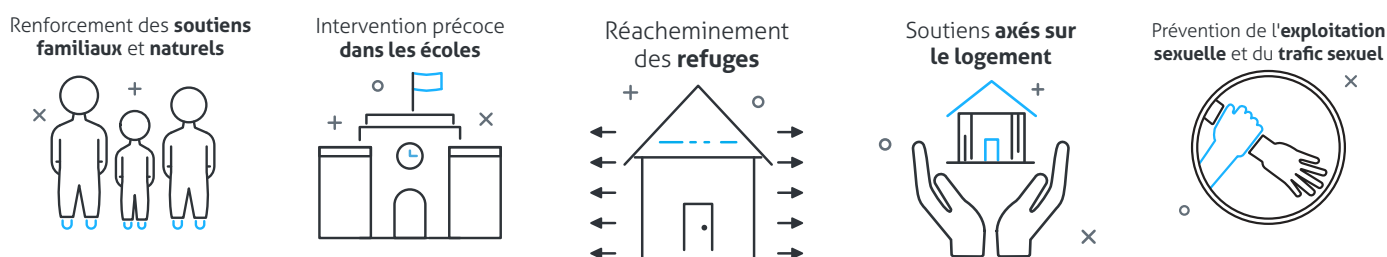
Un système de soins, par conséquent, est une approche de systèmes intégrés axée sur le client qui implique la coordination de services conçus pour assurer que les jeunes (et leur famille) obtiennent un accès opportun et approprié aux soutiens dont ils ont besoin.

4) Variété des services et des soutiens

Pour que l'obligation d'aider fonctionne, il doit y avoir en place une variété de programmes et de systèmes de soutien axés sur le prévention et l'intervention précoce. De plus, les composantes principales du système de soins décrit ci-dessus sont essentielles pour que les stratégies de prévention précoce en matière d'itinérance chez les jeunes soient efficaces.

Dans la [Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (section III), une variété de domaines de programmes d'intervention précoce sont discutés, et chacun peut soutenir l'obligation d'aider.

Les domaines de programmes d'intervention précoce clés décrits dans la *Feuille de route* incluent :



Des modèles de programmes d'intervention précoce : a) cultivent et/ou restaurent **les soutiens familiaux et naturels**; b) sont **axés sur les jeunes** ; c) sont sensibles aux **différences culturelles et linguistiques**; et d) sont **basés sur le lieu**. Lorsque les jeunes sont forcés de quitter leurs collectivités parce qu'ils sont sans-abri, non seulement ils perdent leur famille et leur foyer, mais aussi leur collectivité et éventuellement un réseau de soutiens naturels, les amis et les adultes importants (voisins, enseignants, entraîneurs, conseillers, etc.).

Les stratégies d'intervention précoce les plus efficaces sont conçues pour fournir des services et des soutiens directement aux jeunes (et à leur famille) pour qu'ils puissent rester au sein de leurs systèmes de soutiens naturels, poursuivre leurs études et progresser de façon sûre et soutenue.

Les domaines de programmes décrits ci-dessous sont tous fondés sur les preuves et ont été mis en œuvre sous une forme ou une autre dans des collectivités partout au pays. Bien que chacun de ces modèles de programme présente des traits conceptuels clairs, il ne faut pas les considérer séparément, mais plutôt comme se renforçant les uns les autres et présentant le potentiel d'intégration au sein d'un système de soins. Les éléments d'un des modèles de programmes, par exemple le renforcement des soutiens naturels et familiaux, sera probablement présent et sera répété dans la plupart des exemples d'intervention précoce. Tout comme les autres approches de systèmes de soins offrant un certain degré d'intégration des services, les différents modèles de programmes s'entrecroisent en ce qui a trait aux éléments des programmes, des services offerts et des sites où les jeunes peuvent obtenir des soutiens.

Des soutiens liés aux résultats

Les types de services et soutiens à apporter aux jeunes devraient dépendre d'une évaluation des besoins et des problèmes qui se présentent. En outre, une compréhension plus large des besoins des adolescents et des jeunes adultes en développement devrait motiver les services et les soutiens. Le modèle de prestation de services et le cadre de résultats de [Logement d'abord pour les jeunes](#) (décrit dans la [Feuille de route pour la prévention de l'itinérance](#), section V, Stabilisation du logement) donne un bon aperçu des types de soutiens qui peuvent améliorer les atouts et la résilience, renforcer l'inclusion sociale, contribuer à la santé et au bien-être et dans l'ensemble, faciliter la transition des jeunes vers le monde adulte.

Les domaines de soutiens incluent :



1) LA STABILITÉ DU LOGEMENT

- > Obtenir un logement
- > Conserver le logement
- > Améliorer les connaissances et les aptitudes en rapport avec le logement et la vie indépendante
- > Réduire les séjours dans des refuges d'urgence



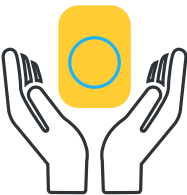
2) SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- > Un meilleur accès aux services et soutiens
- > Amélioration de la santé
- > Sécurité alimentaire
- > Amélioration de la santé mentale
- > Réduction des méfaits liés à l'abus de substances
- > Amélioration de la sécurité personnelle
- > Amélioration de la confiance en soi
- > Pratiques sexuelles plus saines
- > Résilience améliorée



3) ÉDUCATION ET EMPLOI

- > Objectifs en matière d'éducation et d'emploi établis
- > Plus grande participation éducative
- > Amélioration des réussites académiques
- > Plus grande participation à la formation
- > Plus grande participation au marché du travail
- > Sécurité financière accrue



4) SOUTIENS SUPPLÉMENTAIRES

- > Objectifs personnels établis
- > Meilleures aptitudes à la vie quotidienne
- > Meilleur accès aux services non-médicaux nécessaires
- > Résolution des questions légales et juridiques



5) INCLUSION SOCIALE

- > Établissement de soutiens naturels
- > Amélioration des connexions familiales
- > Amélioration des connexions avec la collectivité choisie par les jeunes
- > Renforcement de l'engagement et de la participation culturels
- > Participation à des activités significatives

3) Comment se préparer : ce qui doit être en place pour mettre en œuvre l'obligation d'aider

Pour résoudre le problème de l'itinérance chez les jeunes et celui de l'itinérance en général, tous les gouvernements doivent collaborer et assumer leurs responsabilités. Bien que les ordres de gouvernements provinciaux/territoriaux et fédéral devraient être responsables des législations et politiques et de la plus grande part du financement¹⁶ de l'obligation d'aider, c'est au niveau communautaire que la plupart de ces travaux sont mis en pratique et vécus par les jeunes.

Un défi de taille reste la mise en place de l'obligation d'aider au Canada : peu de collectivités/municipalités sont actuellement dans une position d'assumer les responsabilités de la mise en œuvre l'obligation d'aider. Des systèmes préventifs ne sont pas encore en place pour acheminer les jeunes vers les soutiens nécessaires ni pour leur offrir.

La gestion du changement et la réalisation progressive de l'obligation d'aider – La gestion du changement est en soi une chose difficile. On pourra commencer par reconnaître qu'établir l'obligation d'aider exige des changements importants en matière de politique, de pratiques et de financements au niveau collectif, et au sein des ordres gouvernementaux plus élevés. Plutôt que d'imaginer un changement de direction soudain dans la politique et la pratique, il sera plus raisonnable de penser à la façon dont nous pouvons procéder à la réalisation progressive de l'obligation d'aider.

Avant que l'obligation d'aider puisse être établie comme responsabilité statutaire, une première phase de transformation des systèmes est nécessaire pour que la seconde phase de législation et de mise en œuvre puisse se faire. Une exigence nécessaire de la phase un de transformation des systèmes est le remaniement des réponses de lutte contre l'itinérance de la collectivité pour qu'elles se concentrent sur la prévention. Une simple législation ne résoudra pas le problème de l'itinérance chez les jeunes et ne garantira pas que les jeunes recevront les soutiens dont ils ont besoin, si ces soutiens ne sont pas couramment disponibles en pratique. Les expériences du Pays de Galles démontrent que c'est au stade de la mise en œuvre que les plus grandes difficultés font leur apparition. Ce qui suggère le besoin de temps et d'un investissement opportuns dans la conception et la mise en œuvre des soutiens préventifs, et que les collectivités aient des régimes de surveillance et de régulation efficaces en place pour veiller à ce que les gens reçoivent les soutiens dont ils ont besoin. «Bien qu'un droit légal à obtenir de l'aide en matière de prévention de l'itinérance soit un moteur efficace de changement, cette législation n'atteindra jamais son plein potentiel si l'on ne prête pas attention à sa mise en place ni à la qualité des services» (Mackie, et al., 2017, p. 81). Au Pays de Galles, il a fallu plusieurs années de conception et de mise en œuvre du programme, ainsi que des investissements importants avant la mise en œuvre d'une législation exigeant une obligation d'aider.

¹⁶ On notera qu'actuellement, dans le contexte canadien, certaines créations de politiques et de financements se situent au niveau municipal/local.

En légiférant l'obligation d'aider, les gouvernements provinciaux, territoriaux et le gouvernement du Canada doivent apporter leur appui aux collectivités pour qu'elles puissent assumer la responsabilité de l'obligation d'aider et ce, grâce à :

- **Des plans de systèmes communautaires et l'intégration des systèmes** – Seul un petit nombre de collectivités au Canada possèdent des stratégies claires de lutte contre l'itinérance chez les jeunes (idéalement dans le cadre de plans communautaires plus généraux) et un plus petit nombre encore en ont en place qui soutiennent une réelle réponse préventive. Il faudra aider les collectivités à planifier et à mettre en œuvre de telles stratégies. En fait, un programme d'obligation d'aider devrait imposer un processus de planification des systèmes communautaires axés sur les jeunes et leur mise en œuvre.

Les meilleurs plans communautaires sont les «plans systémiques», dont la conception est axée sur l'intégration des systèmes et qui soutiennent un système de soins. L'intégration de la planification, de la coordination et de la gestion des services font partie intégrante des systèmes de soins aux niveaux sectoriels, des agences et des programmes afin de créer des acheminements basés sur les clients qui permettent aux jeunes d'obtenir les services dont ils ont besoin (Nichols et Doberstein, 2016). En d'autres termes, les collectivités doivent travailler ensemble pour créer une réponse de systèmes intégrés qui comprendra la coordination à tous les niveaux, y compris les politiques, le triage, la prestation des services et le suivi des clients. Les meilleurs modèles de services intégrés sont fondés sur les clients et guidés par des soutiens conçus pour assurer que les besoins des jeunes, et potentiellement ceux de leur famille, sont pourvus de manière opportune et respectueuse.

Le triage, la navigation à travers les systèmes et la gestion des cas dépendent de la présence d'un système intégré au niveau local. Cela exige une évaluation détaillée des systèmes pour identifier les services et les soutiens présents dans la collectivité. Cela signifie non seulement le secteur de l'itinérance, mais aussi les autres institutions et services traditionnels, ainsi que les prestataires de services privés (conseillers, psychiatres, etc.). Les services traditionnels et ceux qui viennent en aide aux jeunes sans-abri sont connectés pour permettre une prestation de services fluide et un accès rapide. Dans certains cas, quand la peur d'un engagement avec le système légal empêche les jeunes de chercher ou d'accepter de l'aide, on aura besoin d'une interface de systèmes¹⁷ plutôt qu'une intégration.

¹⁷ Un système est intégré lorsque les programmes et les services opèrent ensemble d'une manière fluide et collaborative, alors qu'une interface suggère des limites définies à la collaboration, dans des domaines tels que le partage des données et l'accès aux informations, par exemple.

Dans [Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance](#) le gouvernement fédéral a indiqué qu'il s'attendait à ce que les collectivités mettent en place des plans systématiques spécifiques aux jeunes au sein de leurs plans généraux systématiques d'aide à l'itinérance. [La Trousse d'outils Vers un chez-soi](#) : la planification communautaire en matière d'itinérance chez les jeunes est une excellente ressource pour appuyer les efforts des collectivités.

- **Remaniement du secteur** – La réponse communautaire à l'itinérance chez les jeunes doit être orientée vers la prévention, les ordres gouvernementaux fédéral, provinciaux et territoriaux apportant le financement, les politiques et les structures juridiques pour appuyer l'obligation d'aider. Cela signifie aussi remanier le secteur de l'itinérance chez les jeunes pour qu'il puisse soutenir la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Les compétences du personnel des services d'urgence travaillant auprès des jeunes peuvent, par l'entremise d'une refonte du programme, d'une formation et de soutiens, être redirigées au sein d'un système de soutien vers des efforts préventifs motivés par le logement et une intervention précoce.
- **Investissements dans des initiatives de prévention d'intervention précoce** – Un ensemble minimum d'interventions doit être établi et fondé sur une évaluation visant à savoir si le jeune a) est couramment sans abri et sans aucune possibilité de retourner à la maison pour vivre avec ses gardiens, b) est à risque imminent d'itinérance, et c) est à risque d'itinérance, mais pas de manière imminente. Les stratégies d'intervention soulignées dans ce rapport offrent des exemples concrets de ce que cela signifie au niveau local, y compris :
 - » Renforcer les soutiens familiaux et naturels
 - » Intervention précoce en milieu scolaire
 - » Détournement des refuges (un point de contact important de l'obligation d'aider)
 - » Soutiens dirigés vers le logement
 - » Prévention de l'exploitation et du trafic sexuels
 - » Prévention de l'expulsion
 - » Logement d'abord pour les jeunes
- **Résolution du problème de l'abordabilité du logement pour les jeunes et leur famille** – Le manque de logements abordables dans de nombreuses collectivités représente un défi pour les jeunes qui touchent un faible revenu et qui ne peuvent plus vivre avec leurs gardiens. Pour les familles, cela peut également être un facteur de stress contribuant à l'instabilité et aux conflits familiaux. Les collectivités devraient avoir à leur disposition les fonds nécessaires pour une gamme d'options de logement pour les jeunes et la prévention de l'expulsion. La nouvelle allocation au logement du Canada devrait être élaborée de sorte à ne pas imposer des exigences qui excluent les jeunes qui ne peuvent plus vivre avec leurs gardiens.

➤ **Mobilisation de la responsabilité institutionnelle traditionnelle** – De nombreux jeunes deviennent sans abri après avoir quitté les institutions publiques ou lorsqu’elles les libèrent. Cela comprend :

- » Les jeunes gens quittant la charge (famille d’accueil ou foyers de groupe);
- » Les jeunes gens quittant les établissements correctionnels (adultes ou juvéniles) qu’ils aient été déclarés coupables ou en détention provisoire; et
- » Les jeunes gens quittant l’hôpital ou les services de santé mentale communautaires en tant que patient après avoir reçu un traitement médical et/ou de santé mentale.

Une législation d’obligation d’aider bien conçue soulignerait les responsabilités et les devoirs spécifiques de telles institutions publiques, en gardant à l’esprit les différentes responsabilités juridictionnelles et variations dans les programmes/services et les limites d’âges.

Dans le cadre de l’obligation d’aider, les institutions traditionnelles devront consacrer leurs ressources aux soutiens de transition, qui pourraient déjà exister chez certaines. Cela est nécessaire pour évaluer les risques d’itinérance de certains jeunes quittant ce type d’institutions, y compris leur accès direct au logement, la force des soutiens familiaux et naturels, et le besoin de services et soutiens spécifiques lors de leur départ. On exigera des institutions traditionnelles qu’elles mettent en place des plans, qu’elles offrent de l’aide et fassent un suivi des jeunes. Les jeunes qui refusent l’assistance auront le droit de changer d’avis et d’obtenir des soutiens à une date ultérieure.

➤ **Un hébergement adapté aux variantes contextuelles et géographiques** – La mise en œuvre de l’obligation d’aider devra tenir compte de variantes considérables dans les services institutionnels et les soutiens existant au sein des collectivités. Cela comprend les différences entre les zones urbaines, les petites villes et les zones rurales où les infrastructures nécessaires pour venir en aide aux jeunes et à leur famille peuvent manquer. Il faut des solutions novatrices pour veiller à ce que l’accès à l’aide soit universel, où que vivent les jeunes. Bien que ces contextes présentent des difficultés particulières, il existe des exemples de travaux de prévention de l’itinérance chez les jeunes en milieu rural effectués au Canada¹⁸. Il s’agit d’un domaine où les gouvernements provinciaux et territoriaux ont un rôle et des responsabilités essentiels.

¹⁸ Lanark County et la Région de Niagara en Ontario sont tous deux de bons exemples.

➤ **L'obligation d'aider comme projet pilote** – Avant que les gouvernements provinciaux et territoriaux ne procèdent à la phase 2 - Législation et mise en œuvre, il va de soi d'investir dans des projets pilotes où les collectivités sélectionnées deviennent les «laboratoires vivants» de l'obligation d'aider. Des collectivités de petites et moyennes tailles seraient idéales pour ce type d'expérimentation, puisque le niveau de complexité des systèmes est plus facile à gérer. Les collectivités devraient pouvoir démontrer leur prédisposition en ayant en place :

- » une planification des systèmes communautaire avec un volet pour jeunes
- » un système d'accès coordonné
- » une intégration de services avancée
- » une intégration de services avancée, comprenant une mise en correspondance des services
- » des interventions de prévention
- » Logement d'abord pour les jeunes

Une route à suivre pour permettre aux municipalités de mettre en œuvre l'obligation d'aider est que la ville se déclare ville à charte. Cela permettrait aux municipalités de définir leur approche de l'itinérance de manière unique et leur offrirait la flexibilité de mettre en place des réformes, des responsabilités financières et de créer des revenus supplémentaires qui soutiendraient leurs efforts. Un partenariat avec les universités afin de mener une recherche et des évaluations intensives (processus et résultats), permettrait de mettre à l'essai l'obligation d'aider et d'en tirer des leçons.

Conclusion

Tout effort sérieux et exhaustif pour prévenir et éliminer l'itinérance devra veiller à ce que tous les jeunes à risque d'itinérance puissent obtenir des services de logement et des soutiens correspondant à leur âge et fournis de manière opportune et efficace. La législation galloise sur la prévention imposant «l'obligation d'aider» s'est avérée un succès dans la réduction du flux des individus et de leur famille dans l'itinérance.

L'adaptation de l'obligation d'aider dans le cadre d'une réponse aux besoins des adolescents et des jeunes adultes en plein développement au Canada établirait une approche fondée sur les droits de la résolution du problème de l'itinérance chez les jeunes. De ce fait, une responsabilité légale de fournir des informations, des conseils et une aide concrète aux jeunes gens de moins de 25 ans qui risquent l'itinérance ou qui sont sans abri, non seulement en arrêtera le flux, mais produira de bien meilleurs résultats pour les jeunes et leur famille. Une telle aide doit être immédiatement disponible, appropriée, correspondre aux droits humains des jeunes et aux souhaits qu'ils expriment au sujet de leur vie.

Dans le cadre de ces travaux, une articulation claire des responsabilités aux niveaux fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux est critique. Le degré de réorientation exigé par l'obligation d'aider non seulement rapprocherait les ministères intergouvernementaux, mais soulignerait quels domaines gouvernementaux seraient responsables de ces mesures.

Enfin, l'obligation d'aider doit s'accompagner d'autres réformes abordant la prévention primaire. Dans ce rapport, les sections sur la prévention structurelle et la prévention systémique indiquent clairement les changements nécessaires pour fournir de meilleurs soutiens aux jeunes et à leur famille, et de quelle manière nous pouvons arrêter le flux des jeunes dans l'itinérance dans les contextes institutionnels traditionnels (protection de l'enfance, justice et santé par exemple).

La mise en œuvre de l'obligation d'aider au Canada est un objectif nécessaire et réalisable. Pour y arriver, il faudra des transformations au niveau des systèmes et la volonté de changer le statu quo. Cela exigera forcément du travail, du cœur et du courage politique, et si cela réussit, les résultats et les trajectoires de vie des jeunes vulnérables du Canada en seront radicalement transformés.

6 CONCLUSION

La prévention est essentielle à l'élimination de l'itinérance chez les jeunes au Canada et est la responsabilité collective de tous ceux qui sont impliqués directement ou indirectement dans la vie des jeunes gens.

La Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes offre aux politiciens, aux organisateurs communautaires et aux travailleurs de première ligne un cadre de travail conceptuel pour la prévention, ainsi que des exemples concrets sur la façon de mettre la prévention en pratique. Le but de ce rapport est de contribuer à la réinvention de la réponse à l'itinérance chez les jeunes au Canada, d'offrir une compréhension claire de ce qu'est la prévention de l'itinérance chez les jeunes au Canada, ce qu'elle n'est pas, et son importance.

Les jeunes ont demandé un changement radical vers une prévention et des interventions précoces fondées sur les droits. Cela exige des collectivités et des gouvernements qu'ils adoptent des modèles novateurs de programmes et de pratiques, ainsi que des changements importants au niveau des politiques et des systèmes.

Notre approche pour résoudre l'itinérance chez les jeunes doit être proactive plutôt que réactive, vu que la recherche nous montre constamment que même un épisode court d'itinérance peut faire beaucoup de dommages (Gaetz et al., 2016). La bonne nouvelle réside dans la forte présence de prévention de l'itinérance chez les jeunes dans les pratiques et politiques au Canada et à l'étranger.

Au fur et à mesure que des interventions de prévention seront suivies, étudiées et utilisées à une plus grande échelle et plus en profondeur, notre compréhension du chemin à prendre s'agrandira. Nous ne pouvons plus ignorer les possibilités qui s'offrent à nous pour mettre sur pied des politiques et pratiques préventives partout au Canada.

Un changement vers la prévention exigera des changements de systèmes, et les changements de systèmes représentent un travail difficile. Partout au Canada, les jeunes qui ont connu l'itinérance insistent sur le fait que pour que le système change, les mesures de prévention de l'itinérance chez les jeunes doivent être plus efficaces (Schwan et al., 2018a). Les jeunes étaient très clairs : on attend trop longtemps quand une jeune personne risque l'itinérance ou connaît déjà l'itinérance. Les jeunes ont demandé un changement radical vers une prévention et des interventions précoces fondées sur les droits. Cela signifie que les collectivités et les gouvernements doivent adopter des modèles novateurs de programmes et de pratiques, et faire l'objet de changements importants au niveau des politiques et des systèmes. De nombreux systèmes et secteurs publics, ainsi que tous les ordres de gouvernement, sont impliqués dans ce changement. Une mise en place efficace d'une approche préventive à l'échelle du système exige une collaboration profonde et significative afin de créer un système de soins qui soutiendra les jeunes et veillera à ce qu'ils obtiennent les soutiens dont ils ont besoin pour vivre des vies saines et enrichissantes.

La prévention de l'itinérance chez les jeunes doit être motivée non seulement par les résultats communautaires et sociétaux, mais aussi par les résultats positifs que nous voulons obtenir pour n'importe quel jeune. Ces résultats vont au-delà du fait qu'une jeune personne est logée ou non, et doivent inclure d'autres mesures de qualité de vie qui auront un impact sur ses risques de récidive dans le futur. Nous devons veiller à ce que les jeunes aient accès aux soutiens et ressources qui amélioreront leur santé et leur bien-être, leur éducation et leur emploi, leurs compétences de vie et leur inclusion sociale.

Du concept à l'évaluation, la parole des jeunes doit pouvoir diriger la prestation des services et les changements de politiques. Des processus devront être mis en place pour créer des boucles de rétroaction qui viennent à l'écoute et réagissent aux expériences des jeunes interagissant avec les systèmes public et privé, et les secteurs et systèmes à but non lucratif, avec pour but de toujours atteindre des améliorations.

La prévention de l'itinérance chez les jeunes doit aussi tenir compte des besoins des adolescents en développement de tout âge et stade, en veillant à ce que ces jeunes aient la possibilité de façonner les soutiens qu'ils reçoivent. Du concept à l'évaluation, la parole des jeunes doit pouvoir diriger la prestation des services et les changements de politiques. Des processus devront être mis en place pour créer des boucles de rétroaction qui viennent à l'écoute et réagissent aux expériences des jeunes interagissant avec les systèmes publics et privés, et les secteurs et systèmes à but non lucratif, avec pour but de toujours atteindre des améliorations. Au sein de n'importe quelle approche fondée sur la prévention, une optique des droits de la personne doit être appliquée. [Les droits des jeunes n'attendent pas demain! Mettre fin à la privation de logement chez les jeunes](#) : un guide de droits humains suggère que nous regardions au-delà des besoins physiques des jeunes sans-abri pour veiller à ce que leurs droits sociaux, économiques et politiques soient reconnus au même titre que les autres citoyens, avec le droit à la dignité et à la pleine participation.

Grâce à de nouvelles possibilités au niveau fédéral, y compris la nouvelle stratégie de lutte contre l'itinérance Vers un chez-soi, et une volonté locale croissante d'obtenir de meilleurs résultats auprès des jeunes, le moment est bien choisi pour poursuivre ces stratégies ciblées et mesurables qui préviennent et mettent fin à l'itinérance.

Certaines ressources, telles cette *Feuille de route* et la [Trousse d'outil de planification communautaire en matière d'itinérance chez les jeunes](#) (Turner, 2016), fournissent aux collectivités canadiennes et aux gouvernements les cadres de travail, les outils et des manuels étape par étape pour les aider à se lancer sur la voie qui mettra fin à l'itinérance chez les jeunes. En utilisant ces ressources et en exploitant les connaissances des autres collectivités et provinces, les collectivités peuvent aller plus loin, plus vite.

Dans le cadre de ces travaux, une stratégie/un plan communautaire efficace pour prévenir et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes devrait :

- comprendre une déclaration des principes directeurs et des valeurs de base;
- engager les acteurs nécessaires de la collectivité, tous les niveaux gouvernementaux et les secteurs caritatifs et privés pour œuvrer en vue de réelles réductions de l'itinérance;
- collaborer avec une vaste gamme d'intervenants, y compris des bailleurs de fonds, les gouvernements, les prestataires de services (traditionnels et organismes au service des sans-abri) et ceux que l'itinérance touche (par l'entremise de l'impact collectif);
- articuler les mesures nécessaires aux niveaux des services locaux et gouvernementaux;
- faire participer les jeunes à la planification, la prestation et l'évaluation;
- articuler des objectifs, des calendriers, des responsabilités, des repères et des cibles mesurables et clairs;
- souligner les ressources requises pour la mise en place, y compris les budgets et les économies projetés;
- donner une direction aux mesures de mise en œuvre et des options de gouvernance pour faire progresser ces mesures;
- conduire à de vrais changements dans la vie des jeunes par ces mises en œuvre; et
- se positionner comme un «plan vivant» renouvelé continuellement pour en garantir la pertinence et un progrès constant.

L'intention de la [Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) est d'amorcer une conversation générale et nationale sur ce à quoi la prévention de l'itinérance pourrait ressembler.

Ceci n'est probablement pas le dernier mot sur le sujet, mais plutôt une façon de structurer les conversations, discussions et décisions futures. Au cours des années à venir, nous pouvons anticiper que notre cadrage conceptuel évoluera. Au Canada, nous avons besoin de gens pour examiner la question de la prévention de l'itinérance chez les jeunes partout au pays; pour perfectionner et préciser notre conception de ce qui peut fonctionner. Chaque secteur, ordre gouvernemental, collectivité, praticien et individu bienveillant doivent s'engager à poursuivre de tout leur cœur et sans relâche cette nouvelle vision pour les jeunes du Canada, rassembler leurs forces, connaissances et ressources collectives pour pouvoir passer de la vision à la réalité. Tolérer le statu quo est un choix, qu'il soit actif ou passif.

Nous pouvons mettre fin à l'itinérance chez les jeunes si nous le voulons.

7 RECOMMANDATIONS¹⁹

L'objectif des recommandations suivantes est d'orienter les investissements, le développement des politiques et la mise en œuvre communautaire de la prévention de l'itinérance chez les jeunes.

Les recommandations sont basées sur l'examen des données factuelles, sur des consultations auprès d'experts à expérience vécue d'itinérance chez les jeunes et sur des consultations auprès d'experts internationaux. Elles ont pour but d'appuyer les besoins exprimés et l'élan communautaire dont nous témoignons partout au Canada.

Nos recommandations s'adressent :

- au gouvernement du Canada
- aux provinces et territoires
- aux ministères provinciaux/territoriaux (p. ex. éducation, protection de l'enfance, services correctionnels)
- au secteur de l'itinérance chez les jeunes
- aux collectivités
- aux bailleurs de fonds

Pour des recommandations détaillées, y compris les recommandations ciblées à l'intention des ministères provinciaux et territoriaux, voir l'[Annexe](#).

Bien qu'aucun gouvernement n'ait l'autonomie totale requise pour mener des actions dans tous ces domaines, nos recommandations reflètent une approche compréhensive et collaborative face à la prévention de l'itinérance au Canada. En mettant en œuvre ces recommandations, tous les niveaux gouvernementaux devraient prioriser les consultations auprès de personnes qui détiennent une expérience vécue d'itinérance chez les jeunes. Les jeunes ont le droit fondamental de participer aux décisions qui les touchent et devraient être soutenus dans la réalisation de ce droit.

¹⁹ Ces recommandations s'inspirent des recommandations identifiées par plusieurs rapports, dont : [Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes](#), [Mental Health Care for Homeless Youth: A Proposal for Federal, Provincial, and Territorial Leadership, Coordination, and Targeted Investment](#), [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada: A Proposal for Action](#), [Opportunity Knocks: Prioritizing Canada's Most Vulnerable Youth](#), [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#), [Funding Services for Homeless Youth in Canada: Review & Recommendations](#), [Preventing Youth Homelessness: An International Review of Evidence](#). Nous tenons à remercier tous les auteurs de ces documents pour leurs suggestions et espérons que ce document donnera davantage d'impact à leurs travaux.

Gouvernement du Canada

1) Lors de la mise en œuvre de la *Stratégie nationale sur le logement*, il faut veiller à ce que les besoins en logement de tous les jeunes et de leur famille soient pris en compte et ressourcés de manière adéquate. Pour ce faire, le gouvernement du Canada devrait :

- accroître considérablement la disponibilité, l'abordabilité et l'adéquation des logements dans les collectivités autochtones et dans les réserves partout au Canada (y compris les collectivités rurales et éloignées) permettant ainsi aux jeunes et à leur famille de rester dans leur communauté d'origine (s'ils le désirent).
- travailler avec les provinces, les territoires et les collectivités pour accroître la disponibilité et la portabilité de l'allocation au logement du Canada afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et des familles à risque d'itinérance.
- résoudre la question de l'abordabilité pour les jeunes et leur famille grâce à divers outils politiques, dont les subventions au loyer, la construction de logements sociaux, un accroissement de règlements sur le développement et la spéculation, et la protection des logements locatifs abordables existants.
- encourager la création d'un ensemble de logements sociaux pour les jeunes, ainsi que des investissements dans le soutien des collectivités pour mettre en œuvre des modèles de logement à l'intention des jeunes, tels que [Logement d'abord pour les jeunes](#).
- investir dans des approches et des modèles de logements novateurs et fondés sur des preuves qui viennent en aide à divers jeunes sans-abri ou à risque d'itinérance, y compris à l'aide du [Fonds d'innovation pour le logement abordable de la SCHL](#).
- soutenir les provinces et les territoires pour qu'ils puissent modifier ou éliminer les politiques de logement ou les règlements qui créent des obstacles pour les jeunes qui désirent obtenir des logements sur le marché privé ou dans le système public.

2) Lors de la mise en œuvre de *Vers un chez-soi* : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, le gouvernement du Canada devrait :

- soutenir les collectivités pour qu'elles alignent leurs mesures préventives avec les domaines de programmes et de modèles identifiés dans la Feuille de route. Tout un éventail d'efforts d'alignement devraient être employés (voir l'[Annexe](#)), dont :
 - » Identifier et faire progresser des programmes d'intervention dont l'objectif est d'intervenir bien avant qu'une jeune personne ne devienne sans abri, et aider les jeunes à quitter l'itinérance le plus rapidement possible et de manière durable.
 - » Identifier et faire progresser des politiques et pratiques qui résolvent proactivement les besoins uniques de populations particulières, dont les jeunes Autochtones, les jeunes racialisés, les jeunes nouveaux arrivants, les jeunes femmes et les jeunes s'identifiant comme LGBTQ2S+.
 - » Prioriser un investissement dans des solutions novatrices fondées sur des résultats à l'itinérance chez les jeunes, s'inspirant des approches, pratiques et politiques internationales et domestiques.
 - » Faire participer de manière significative les gens à expérience vécue d'itinérance chez les jeunes à la création et au contrôle de mesures préventives et en les compensant pour leurs efforts.
 - » Créer un cadre d'évaluation pour les services de première ligne afin d'évaluer les progrès réalisés dans la prévention de l'itinérance chez les jeunes.
 - » Garantir que les directives du programme *Vers un chez-soi* reconnaissent et prennent en considération les besoins uniques des jeunes.
- Encourager un engagement interministériel pour que les politiques sur les jeunes fédérales (p. ex. la [Stratégie emploi jeunesse](#)) et la prochaine [Youth Policy](#), [Youth Justice Services](#)) s'alignent avec la typologie articulée au sein de la Feuille de route.
 - » Les efforts d'alignement devraient comprendre des possibilités pour les investissements cofondés par l'entremise de programmes soutenus par Emploi et Développement social Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Santé Canada, Condition féminine Canada et autres ministères et départements concernés.
 - » Etablir un fonds interministériel pour les jeunes qui mettrait l'accent sur une approche collaborative de ces fonds communs fondée sur les résultats. Ces fonds devraient promouvoir la flexibilité, des objectifs aux résultats alignés, un alignement de politiques intégrées et favoriser les innovations tout au long du continuum de la prévention.

- Utiliser un outil de triage et d'évaluation intersystèmes centré sur les jeunes au sein du [Système d'information sur les personnes et les familles sans abri](#) afin d'identifier, d'évaluer et de résoudre les besoins des jeunes sans-abri ou à risque.
 - » La priorisation des jeunes doit être déterminée séparément de celle des adultes au sein de l'accès coordonné et de la planification collaborative pour garantir des interventions opportunes auprès des jeunes.
 - » L'objectif de cet outil est l'identification précoce des risques d'itinérance parmi les jeunes et leur famille, fournissant ainsi la possibilité d'intervenir avant que le jeune ne devienne sans abri.
 - » L'intégration de cet outil dans de multiples contextes de systèmes publics (p. ex. les soins de santé primaires, les écoles) doit s'accompagner de mécanismes qui veilleront à ce que les jeunes identifiés soient immédiatement mis en relation avec des services et soutiens appropriés (ainsi qu'avec les bénéficiaires et ressources auxquels ils ont droit).
- Par un accord fédéral, provincial et territorial formel, inciter les provinces et les territoires à mettre en œuvre des stratégies de prévention de l'itinérance chez les jeunes en abordant :
 - » la mise en œuvre d'une loi d'Obligation d'aider renforcée par les provinces et les territoires et qui distingue les responsabilités, les politiques et les cadres de financement pour soutenir ces travaux au niveau municipal.
 - » le besoin de données harmonisées partout dans les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral pour mieux informer et renforcer les résultats, faciliter les partenariats intergouvernementaux et saisir les données des jeunes non accompagnés (de 13 à 24 ans).
 - » les différentes voies du système menant à l'itinérance chez les jeunes, ainsi que les lacunes du système et les barrières aux soutiens qui accroissent les risques d'un jeune à devenir itinérant.
- Aborder le très grand nombre de personnes qui sont devenues sans abri dès leur enfance (basé sur ce que nous avons appris des données du dénombrement ponctuel national) à l'aide de la priorisation délibérée de mesures préventives au sein des collectivités.
- Travailler auprès des collectivités autochtones pour créer et mettre en œuvre une stratégie de prévention de l'itinérance auprès des jeunes Autochtones et leurs familles, soutenue par des investissements ciblés suffisants pour résoudre le problème de la surreprésentation des jeunes Autochtones dans les populations sans-abri.
- Mettre au point un calendrier de recherche national sur l'itinérance chez les jeunes afin de faire progresser une focalisation intersystème sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes, organisée suivant la typologie de la prévention identifiée dans la Feuille de route.
- Entamer un processus d'examen indépendant pour évaluer le progrès effectué vers l'élimination de l'itinérance chez les jeunes au Canada.

3) Lors de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait :

- faire progresser et établir le logement en tant que droit de la personne pour tous les jeunes, quel que soit leur statut de citoyenneté.
 - » Faire valoir la stratégie internationale à long terme Observation générale no 21 des Nations Unies – Enfants en situation de rue favorisant une approche des droits de l'enfance et abordant la prévention et la réponse selon la Convention relative aux droits de l'enfant.
- éliminer toutes les politiques, lois et protocoles discriminant directement ou indirectement les jeunes et leurs familles en raison de leur statut de logement.
- apporter des investissements supplémentaires aux réformes menées par les Autochtones sur la protection des enfants tel que le souligne les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et La protection de l'enfance et l'itinérance chez les jeunes : une proposition d'action.
- revoir les mesures judiciaires et les sentences de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour veiller à la décriminalisation de l'itinérance, et à ce que la cour s'assure que les juges tiennent compte de l'habileté des jeunes à payer avant de leur imposer des amendes.
- procéder à des modifications du Code criminel du Canada en matière de législation sur le trafic sexuel pour mieux identifier, soutenir et protéger les survivants de la traite du sexe partout au Canada. Ces modifications devraient comprendre, sans s'y limiter :
 - » l'ajout d'une provision fournissant l'immunité immédiate aux mineurs ayant commis des infractions non violentes résultant directement de la traite dont ils ont été les victimes;
 - » l'ajout d'une provision permettant aux survivants d'annuler des condamnations antérieures pour infractions non violentes résultant directement de la traite dont ils auront été les victimes;
 - » l'ajout d'une clause interdisant le parrainage conscient d'une victime de la traite du sexe; et
 - » l'ajout d'une clause exigeant que les trafiquants inculpés indemnisent la victime en confisquant les biens ou avoirs personnels ou réels utilisés ou gagnés lors des activités de traite humaine*.

* Recommandations tirées de Barrett, N. A. & Shaw, M. J. (2013). *Laws to Combat Sex Trafficking: An Overview of International, National, Provincial, and municipal Laws and their Enforcement*. Ottawa, Ontario: Canadian Women's Foundation.

Provinces et territoires²⁰

Un investissement dans la prévention de l'itinérance chez les jeunes apportera des bénéfices à long terme aux provinces et territoires canadiens. Non seulement la prévention de l'itinérance chez les jeunes entraînera une diminution des sans-abri, mais elle contribuera à la réduction de la pauvreté partout au Canada. Les ministères de tous les ordres gouvernementaux jouent un rôle intégral dans cette réponse collective. Les recommandations ci-dessous sont développées en plus grand détail dans l'Annexe, y compris en ce qui a trait aux :

- [ministères du logement](#)
- [ministères d'aide à l'enfance et à la jeunesse](#)
- [ministères de la justice](#)
- [ministères de la santé](#)
- [ministères responsables de l'aide au revenu](#)
- [ministères de l'éducation](#)

Afin d'appuyer la prévention de l'itinérance chez les jeunes, les provinces et territoires devraient :

- 1) mettre en place une stratégie provinciale/territoriale de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes, soutenue par un investissement ciblé.
- 2) intégrer la prévention de l'itinérance chez les jeunes au sein des stratégies provinciales/territoriales de réduction de la pauvreté, garantissant que cette stratégie fournit des soutiens sociaux et matériels pour réduire la pauvreté, les besoins en logement, et l'insécurité alimentaire des familles avec des jeunes enfants.
- 3) établir, en liaison avec le gouvernement fédéral, des normes de service provinciales/territoriales dans le secteur de l'itinérance chez les jeunes, qui à leur tour peuvent être suivies pour informer les décisions de financement.
- 4) prioriser et soutenir la planification et l'intégration des systèmes (le cas échéant) dans tous les efforts pour résoudre proactivement les besoins des jeunes risquant l'itinérance ou sans-abri. Dans le cadre de cette intégration des systèmes, tous les ministères provinciaux/territoriaux devraient recevoir le mandat d'identifier leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre l'itinérance.

²⁰ Les recommandations de cette section ont été principalement inspirées par [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (2018).

- 5) investir dans le développement des connaissances et la gestion des données à l'échelle provinciale/ territoriale spécifiques à l'itinérance chez les jeunes afin de faire progresser une approche de systèmes intégrés à la prévention de l'itinérance chez les jeunes.
- 6) participer à l'examen actuel des barrières systémiques courantes pour évaluer la façon dont la prévention de l'itinérance chez les jeunes peut être améliorée au sein des systèmes, y compris par l'intégration (au besoin) d'un meilleur accès aux services, soutiens et logements pour les jeunes et leur famille.
- 7) faire participer de manière constructive les personnes à expérience vécue d'itinérance à la création et au contrôle d'efforts fondés sur la prévention et en les compensant pour leur travail.
- 8) créer des normes provinciales/territoriales en matière de logement et de refuges répondant aux besoins divers des jeunes à risque d'itinérance ou sans abri en partenariat avec les jeunes et les collectivités autochtones.
- 9) adopter et faire respecter une loi sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes intégrant l'Obligation d'aider. Une telle loi devrait :
 - » attribuer les responsabilités de l'Obligation d'aider aux gouvernements municipaux et aux entités communautaires et définir leurs rôles et responsabilités.
 - » définir l'admissibilité des jeunes gens entre 13 et 24 ans.
 - » définir l'obligation d'agir en tant qu'offre d'aide dans les 14 jours et de résolution de la question du logement (au besoin) dans les 60 jours.
 - » réconcilier l'Obligation d'aider de l'itinérance chez les jeunes avec les autres obligations d'aider (dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'éducation par exemple).
 - » résoudre la question de l'assurance-qualité et établir un médiateur provincial qui sera responsable de l'Obligation d'aider.
 - » veiller à ce que les municipalités et les collectivités aient le temps, les ressources et la capacité de mettre en place des interventions à l'appui de l'Obligation d'aider.
 - » veiller à ce que les municipalités et les collectivités reçoivent des fonds pour accomplir cette tâche.
 - » évaluer l'efficacité de l'Obligation d'aider.

Le secteur de service à l'itinérance chez les jeunes

- 1) Travailler avec les intervenants inter-systèmes, les municipalités, les jeunes ayant vécu l'itinérance et d'autres intervenants pour créer et mettre en place des plans régionaux et communautaires pour mettre fin à l'itinérance chez les jeunes. Ces plans devraient s'aligner avec les plans existant de réduction de la pauvreté, ainsi que les plans pour mettre fin à l'itinérance au sens large, utilisant les connaissances du secteur pour répondre à la diversité des besoins des jeunes.
- 2) Mettre l'accent sur la prévention, conformément à la Feuille de route, au sein des soutiens et services existants de lutte contre l'itinérance chez les jeunes. Dans le cadre de ces efforts, les agences et organismes existants au service des jeunes sans-abri devraient être encouragés à mettre en place des mesures préventives fondées sur les preuves pour les jeunes, y compris la médiation familiale et la réunification, la navigation dans les systèmes, des sorties rapides de l'itinérance et des soutiens qui permettent aux jeunes de rester dans leur communauté et à l'école.²¹
- 3) Fonder toutes les interventions, les soutiens et services pour les jeunes sans-abri sur une approche des droits de la personne et les principes de [Logement d'abord pour les jeunes](#), tel que le souligne [VOICI Logement d'abord pour les jeunes : un guide de modèles de programmes](#).
- 4) Adopter une évaluation et des outils de triage inter-systèmes fondés sur les jeunes qui identifient, évaluent et répondent aux besoins des jeunes sans-abri ou des jeunes à risque d'itinérance en :
 - » priorisant les jeunes séparément des adultes au sein de l'accès coordonné et des tableaux de planification collaborative pour garantir des interventions opportunes auprès des jeunes.
 - » utilisant ces outils pour identifier les jeunes risquant l'itinérance en temps opportun, fournissant ainsi la possibilité d'intervenir avant qu'un jeune ou que sa famille ne deviennent sans abri.
- 5) Identifier systématiquement et abolir les politiques, protocoles et pratiques au sein des agences ou organismes au service de l'itinérance qui :
 - » créent des obstacles pour les jeunes qui désirent accéder aux services et soutiens du secteur de l'itinérance chez les jeunes. Cela devrait inclure la modification ou l'abolition des politiques qui exigent que les jeunes :
 - soient sans abri pendant une certaine durée avant de pouvoir recevoir de l'aide;
 - répondent à une certaine norme d'acuité pour obtenir les services et soutiens;
 - obtiennent l'autorisation parentale pour recevoir les services et soutiens;
 - possèdent des papiers d'identité;
 - participent à des programmes, une éducation ou un emploi afin de recevoir des soutiens, des services ou des avantages; ou
 - aient 16 ans ou plus pour recevoir des services et soutiens.

²¹ [Preventing Youth Homelessness: An International Review of Evidence](#) (2018).

- » discriminent les jeunes en se basant sur leur identité ou leurs expériences de vie. Les services doivent répondre aux besoins des diverses expériences des jeunes sans-abri, y compris les jeunes autochtones, les jeunes racialisés, les jeunes nouveaux arrivant et les jeunes s'identifiant comme LGBTQ2S+.
 - Fournir une formation, de l'éducation et des mesures de responsabilisation à l'attention de tout le personnel sur l'anti-oppression, la compétence culturelle, les soins tenant compte des traumatismes, les LGBTQ2S+ et leurs alliés, et pratiquer des approches de développement des jeunes positives.
- 6)** Grâce à l'intégration des systèmes, offrir des services centralisés sans barrières hautement intégrés aux jeunes sans-abri ou à risque, en collaboration avec d'autres secteurs et systèmes. Plutôt que de n'avoir qu'un point d'accès, ce système intégré devrait adopter une approche de «pas de mauvaise porte».
- 7)** Veiller à ce qu'au sein de chaque collectivité, les jeunes gens puissent obtenir un continuum de soutiens et services guidés par une philosophie de «réduction des dommages» afin qu'ils disposent d'une variété de soutiens (dont les milieux à abstinence seulement) fondés sur leurs besoins, leurs souhaits et leur situation. Le personnel dans tous les services devrait être formé pour soutenir l'autodétermination des jeunes quant à leurs soutiens favorisés, et tous les jeunes devraient être capables d'obtenir des soutiens de haute qualité sans tenir compte de leur utilisation de substances.
- 8)** Travailler avec une variété de secteurs (p. ex. santé, éducation) pour considérablement accroître la sensibilisation du public au sujet des services disponibles aux jeunes sans-abri ou risquant l'itinérance. Ces efforts devraient garantir que tous les jeunes sont au courant des soutiens et services disponibles dans leur collectivité
- 9)** Impliquer de façon constructive les personnes à expérience vécue d'itinérance chez les jeunes à la création et au contrôle d'efforts préventifs, et les compenser pour leur travail.
- 10)** S'efforcer activement d'empêcher l'exploitation, le recrutement et la traite sexuels dans les services et programmes d'aide aux jeunes sans-abri. Cela devrait comprendre une éducation du personnel de première ligne, du personnel de la direction et des jeunes eux-mêmes sur les caractéristiques et dynamiques du recrutement et du leurre de la traite sexuelle. On devrait apprendre aux jeunes à reconnaître et gérer le recrutement sexuel, y compris dans le contexte des relations avec un partenaire intime.
- 11)** Investir dans la mise en œuvre d'interventions précoces et de stabilisation du logement pour empêcher l'exploitation sexuelle et la traite parmi les jeunes sans-abri ou risquant l'itinérance.

Les gouvernements municipaux et les collectivités

- 1) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie ou un plan communautaire pour prévenir et éliminer l'itinérance chez les jeunes grâce à des objectifs ambitieux, alignés à des investissements complémentaires.
- 2) Prioriser et soutenir la planification et l'intégration des systèmes (le cas échéant) dans tous les efforts pour répondre proactivement aux besoins des jeunes sans-abri ou à risque.
- 3) Faire participer de façon constructive les gens à expérience vécue d'itinérance chez les jeunes à la création et au contrôle de mesures préventives, en les compensant pour leur travail.
- 4) En réfléchissant aux pratiques et réponses programmatiques à l'itinérance chez les jeunes telles qu'articulées par la stratégie communautaire, les organismes communautaires devraient veiller à l'existence d'activités préventives au sein du continuum de soutiens apportés aux jeunes.
- 5) Mettre en place l'Obligation d'aider, y compris par l'entremise :
 - » de coordinations et prestation des services
 - » d'un alignement aux systèmes d'accès coordonné
 - » d'une stratégie de communications garantissant que les jeunes gens et les adultes réalisent que de l'assistance leur est offerte
 - » d'une collaboration avec les services traditionnels, y compris l'éducation, la protection de l'enfance, les services de santé, la police et le système juridique pour créer une réponse de systèmes intégrés en soutien à l'Obligation d'aider
 - » d'interventions préventives en place pour soutenir les travaux
 - » de la mise en place et du renforcement de l'assurance de la qualité

Bailleurs de fonds (fondations, entités communautaires)

- 1) Accroître le niveau de confort avec le financement de projets pilotes pour non seulement contribuer à l'augmentation de la base de preuves, mais pour soutenir les pratiques novatrices au niveau communautaire. Afin de tirer le meilleur parti de ces projets pilotes, les bailleurs de fonds devront exiger une évaluation exacte.
- 2) Fournir un financement de programmes aux organismes de service pendant un minimum de trois ans afin de permettre le développement concentré de programmes, l'établissement d'une évaluation robuste des programmes et de mesures des données, et suffisamment de temps pour faire rapport du succès des programmes.
- 3) Créer des volets de subventions soutenant des activités réparties sur l'ensemble du continuum préventif de la *Feuille de route* afin d'établir une fondation pour de prestation et la conservation des pratiques préventives efficaces.

8

ANNEXE

Recommandations étendues

Gouvernement du Canada

Lors de la mise en œuvre de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, le gouvernement du Canada devrait :

- 1) soutenir les collectivités pour aligner leurs efforts préventifs avec les domaines de programmes et les modèles identifiés au sein de la Feuille de route. Un éventail d'efforts d'alignement devrait être employé, dont :
 - » Identifier et faire progresser les programmes d'intervention se concentrant spécifiquement sur l'intervention bien avant que les jeunes ne deviennent sans abri et sur le soutien des jeunes à quitter l'itinérance le plus rapidement possible.
 - » Identifier et favoriser les politiques et pratiques qui résolvent proactivement les besoins uniques des populations particulières susceptibles de courir un plus grand risque d'itinérance, dont les jeunes autochtones, les jeunes racialisés, les jeunes nouveaux arrivants et les jeunes s'identifiant LGBTQ2S+.
 - » Prioriser l'investissement dans des solutions novatrices à l'itinérance chez les jeunes et fondées sur les résultats, s'inspirant des approches, pratiques et politiques internationales et nationales basées sur les preuves. Des investissements préventifs devraient observer une philosophie de «capital patient, d'investissement dans le patient, de concession au client».
 - » Faire participer de façon constructive les individus à expérience vécue d'itinérance chez les jeunes à la création et au contrôle de mesures préventives, en les compensant pour leur travail.
 - » Créer un cadre d'évaluation à l'attention des services de première ligne pour évaluer leurs progrès dans le domaine de la prévention de l'itinérance chez les jeunes.
- 2) Faciliter la participation interministérielle pour aligner les politiques fédérales en matière de jeunesse (p. ex. la future [Stratégie emploi jeunesse](#), les services de justice pour les jeunes) avec la typologie articulée dans *la Feuille de route*.

- » Les efforts d'alignement devraient comprendre des possibilités d'investissement cofinancés grâce à des programmes soutenus par Emploi et Développement social Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada, le ministère de la Justice, Santé Canada, Condition féminine Canada et autres ministères pertinents.
 - » Établir un fonds interministériel pour les jeunes qui met l'accent sur une approche collaborative fondée sur les résultats de ces fonds mis en commun. Ces fonds devraient promouvoir la flexibilité, des objectifs de résultats alignés, un alignement de politiques intégrées et encourager l'innovation partout dans le continuum de la prévention. Ces investissements devraient observer une philosophie «capital patient, d'investissement dans le patient, de concession au client».
 - » Encourager la participation constructive des jeunes dans toutes les créations de politiques fédérales, la planification et le processus de mise en œuvre en relation avec la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Veiller à l'apport des soutiens nécessaires (remboursement, rémunération, accessibilité, etc.) lors de tous les événements, forums, et groupes de discussions.
- 3)** Appliquer une évaluation intersystémique axée sur les jeunes et un outil de dépistage au sein du [Système d'information sur les personnes et les familles sans abri](#) afin d'identifier et d'évaluer les besoins des jeunes sans-abri ou à risque d'itinérance, et d'y répondre.
- » La priorisation des jeunes doit être déterminée séparément de celle des adultes au sein de l'accès coordonné et de la planification collaborative pour veiller à ce que des interventions opportunes et appropriées auprès des jeunes soient activées.
 - » L'objectif de cet outil devrait être l'identification précoce du risque d'itinérance chez les jeunes et leur famille, entraînant par conséquent la possibilité d'intervenir avant que les jeunes ne deviennent sans-abri.
 - » L'intégration de cet outil au sein de divers contextes de systèmes publics (p. ex. les soins de santé primaires, les écoles) doit s'accompagner de mécanismes qui garantiront que les jeunes sont immédiatement connectés aux services et soutiens appropriés (ainsi que les bénéficiaires et ressources auxquels ils ont droit).
- 4)** Encourager les provinces et les territoires, grâce à une entente formelle fédérale, provinciale et territoriale, à mettre en place des stratégies de prévention de l'itinérance chez les jeunes en abordant :
- » l'élaboration d'une législation d'Obligation d'Aider appliquée par les provinces et les territoires, et qui distingue les responsabilités, politiques et cadres de financement qui soutiennent ces travaux à l'échelle municipale.
 - » le besoin de données harmonisées dans les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral pour mieux éclairer et consolider les résultats, faciliter les partenariats intergouvernementaux, et saisir les données des jeunes non accompagnés (de 13 à 24 ans).

- » les différents parcours au sein des systèmes menant à l'itinérance chez les jeunes ainsi que les lacunes et obstacles du système aux soutiens qui augmentent le risque d'itinérance des jeunes.
- 5) Aborder le nombre très élevé de personnes qui sont devenues sans abri pour la première fois étant jeunes, identifiées grâce au dénombrement ponctuel national, par la priorisation délibérée de mesures préventives au sein des collectivités.
 - 6) Travailler avec les collectivités autochtones pour créer et mettre en place une stratégie préventive ciblée de lutte contre l'itinérance chez les jeunes autochtones et leurs familles, soutenue par des investissements ciblés suffisants pour lutter contre la surreprésentation des jeunes autochtones dans les populations itinérantes.
 - 7) Élaborer un calendrier de recherche national sur l'itinérance chez les jeunes afin de faire progresser une focalisation intersystèmes sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes selon la typologie préventive identifiée par la Feuille de route.
 - 8) Mettre en place un processus d'étude indépendant pour évaluer les progrès effectués en vue de l'élimination de l'itinérance chez les jeunes au Canada.

Provinces et territoires²²

- 1) Mettre en place une stratégie provinciale/territoriale de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes, soutenue par un investissement ciblé.
- 2) Intégrer la prévention de l'itinérance chez les jeunes au sein des stratégies de réduction de la pauvreté provinciales/territoriales en veillant à ce que ces stratégies apportent les soutiens sociaux et matériels qui réduiront la pauvreté, les besoins en logement et l'insécurité alimentaire chez les familles avec des enfants.
- 3) Établir, en liaison avec le gouvernement fédéral, des services normalisés provinciaux et territoriaux dans le domaine de l'itinérance chez les jeunes, qui à leur tour pourront être suivis pour informer les décisions de financement.
- 4) Prioriser et soutenir la planification et l'intégration de systèmes (le cas échéant) au sein de tous les efforts de résolution proactive des besoins des jeunes sans-abri ou à risque. Comme partie intégrante de cette intégration des systèmes, le rôle de tous les ministères provinciaux et territoriaux devraient être d'identifier leurs rôles et responsabilités dans la résolution de l'itinérance chez les jeunes. Ceci peut être réalisé en :
 - » exigeant que tous les ministères adoptent une approche proactive plutôt que réactive en matière de soutien aux jeunes sans-abri ou à risque.

²² Les recommandations de cette section se sont principalement tirées de [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (2018).

- » créant et employant un outil d'évaluation normalisé qui pourra être utilisé à travers les systèmes afin de déterminer les risques d'itinérance chez les jeunes.
 - » collaborant entre ministères et secteurs grâce à la création de tableaux de planification interministériels qui coordonnent les activités au sein du gouvernement et tiennent chaque ministère responsable des rôles qu'ils jouent au niveau des résultats pour les jeunes.
 - » encourageant des partenariats stratégiques entre les organismes au service des jeunes et les agences, les écoles, les prestataires de soins de santé, les services d'aide à l'enfance, les forces de l'ordre et toute autre institution interagissant avec les jeunes.
 - » collaborant avec les collectivités pour rapidement détourner les jeunes de l'itinérance et créer des voies rapides hors de l'itinérance chez les jeunes.
- 5)** Investir dans le développement des connaissances et dans la gestion des données provinciales/territoriales propres à l'itinérance chez les jeunes afin de faire progresser une approche de systèmes intégrés à la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Cela devrait comprendre la création :
- » d'une approche provinciale/territoriale de recueil de données comparables en établissant une collecte commune et consistante des données et des méthodes de partage des données en partenariat avec le gouvernement fédéral.
 - » d'ententes de partage des informations avec les organismes d'aide aux jeunes pour faciliter une meilleure intégration des systèmes (le cas échéant).
- 6)** Participer à une étude continue des obstacles actuels du système afin d'évaluer la façon dont la prévention de l'itinérance chez les jeunes peut être améliorée au sein de tous les systèmes, y compris par l'intégration (le cas échéant) et une amélioration de l'accès, des soutiens et du logement pour les jeunes et leurs familles. Cela comprend :
- » des examens juridictionnels continus pour veiller à ce que les règlements et politiques provinciaux et territoriaux ne s'opposent pas à l'accès des services et soutiens par les jeunes sans-abri (p. ex. une limite d'âge qui exclue les services et soutiens aux jeunes fondée sur l'hypothèse qu'ils sont actuellement aux soins des parents ou des gardiens).
 - » des responsables/un personnel de programmes qui tiennent compte des souhaits des participants à l'égard du besoin d'obtenir l'autorisation parentale/des gardiens pour accéder aux services, soutiens et programmes de soins de santé, de santé mentale et de toxicomanie.
- 7)** La participation constructive des jeunes à expérience vécue d'itinérance à l'élaboration et au contrôle du développement et de la mise en place d'efforts préventifs, en les compensant pour leur travail.
- 8)** La création de normes de logement provinciales et territoriales qui répondent aux besoins divers des jeunes sans-abri ou à risque d'itinérance, élaborées en partenariat avec les jeunes et les collectivités autochtones.

Ministères provinciaux et territoriaux²³

Tenir les ministères provinciaux et territoriaux responsables du logement

- 1) Augmenter la disponibilité des logements abordables et des subventions locatives dans toutes les collectivités, y compris pour les jeunes sans-abri ou à risque. Veiller à ce que les jeunes aient le même accès aux subventions locatives et ne soient pas écartés des soutiens en raison de leur âge.
- 2) Fournir des investissements qui soutiendront la mise en place de modèles de logement à l'intention des jeunes, tels que [Logement d'abord pour les jeunes](#), Host Homes et Foyer. Ces modèles devraient être ancrés dans les principes du choix des jeunes, du don de la parole aux jeunes et de l'auto-détermination. Dans le cadre de ces investissements, les services de première ligne devraient rapporter la façon dont la mise en place de ces modèles répond aux besoins des jeunes qui font face à de nombreux défis et désavantages²⁴
- 3) Investir dans la création et l'expansion de subventions locatives pour les familles à faible revenu et les individus logés de façon précaire et qui affrontent d'autres difficultés (p. ex. maladies, handicaps), mises en place à l'aide de soutiens complets au logement, de médiation, de soins de santé et de gestion de cas. Ce programme devrait être facilement accessible et répondre immédiatement aux besoins (p. ex. 7 jours sur 7, toute l'année).
- 4) Créer, investir et mettre en place des mesures de prévention des expulsions fondées sur les preuves pour aider les jeunes et leur famille. Ces mesures devraient être facilement accessibles, immédiates et suffisamment subventionnées pour veiller à ce que tous les jeunes et leur famille menacés d'expulsion reçoivent les soutiens dont ils ont besoin pour éviter l'itinérance.
- 5) Collaborer avec le gouvernement fédéral et les collectivités autochtones pour améliorer la disponibilité et l'abordabilité des logements pour les peuples autochtones dans toutes les collectivités, soutenues par des investissements suffisants pour veiller à ce que tous les Autochtones aient accès à un logement abordable, sûr et adéquat.

²³ À moins d'indication contraire, les recommandations de cette section ont été principalement tirées de [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (2018).

²⁴ [Preventing Youth Homelessness: An International Review of Evidence](#) (2018).

Les ministères provinciaux et territoriaux sont responsables des enfants et des jeunes

- 1) Veiller à ce que les jeunes confiés au système de la protection de l'enfance aient un logement sûr, approprié et stable, tel que le mentionne [La protection de l'enfance et l'itinérance chez les jeunes au Canada : une proposition d'action](#)²⁵. Tous les ministères devraient s'efforcer d'encourager la stabilité des placements hors du foyer des jeunes impliqués dans le système de la protection de l'enfance.
- 2) Mettre en place des politiques «zéro sortie dans l'itinérance» au sein des contextes des services de santé et sociaux pour les jeunes, en reconnaissant que la sortie des services publics est un des facteurs majeurs de l'itinérance chez les jeunes. Dans le cadre de ces travaux, tous les jeunes quittant les soins de santé ou les institutions de services sociaux devraient participer tôt et souvent aux processus de planification qui aborde leur stabilité du logement et les soutiens enveloppants qui s'imposent. Ces politiques devraient s'accompagner d'investissements suffisants pour assurer que les jeunes reçoivent des soutiens financiers après leur sortie, au besoin.
- 3) Identifier les possibilités de collaboration et améliorer la coordination des services entre le services d'aide à l'enfance et les autres ministères (p. ex. entre le système de l'éducation, les services de la protection de l'enfance et des familles et la santé et la justice).
- 4) Promouvoir et mettre en œuvre des modèles de réduction des méfaits adaptés aux jeunes pris en charge (p. ex. foyers d'accueil, foyers de groupe) et de suivi (p. ex. logements de transition suivant la prise en charge) qui se concentrent sur la réduction des risques ou des effets néfastes associés à la toxicomanie et autres comportements.
- 5) Créer des services de suivi qui s'engagent à offrir des soutiens continus (tel que requis) aux jeunes pris en charge jusqu'à l'âge de 25 ans, et fournis par des prestataires existants de services d'aide aux jeunes. Toute garantie de soins devrait être examinée annuellement afin d'évaluer ses capacités à améliorer la stabilité du logement des jeunes suivant la prise en charge. Elle devrait aussi :
 - » fournir des soutiens à la navigation dans les systèmes hautement accessibles dès que les jeunes sont pris en charge et ce, jusqu'à l'âge de 25 ans, fournis par un travailleur après soins.
 - » garantir des processus de planification de fin de prise en charge qui font participer les jeunes très tôt et souvent et s'efforcent de donner aux jeunes une gamme d'options de logement suivant la prise en charge, ce qui comprend la réunification familiale. La planification devrait aborder expressément l'embauche, l'éducation, la santé et la santé mentale, les aptitudes à la vie quotidienne, l'inclusion sociale, les connexions avec la famille, les amis et les après soins communautaires.

²⁵ [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada: A Proposal for Action](#) (2017).

- » offrir une garantie de logement sûr, approprié et abordable pour tous les jeunes qui quittent la prise en charge jusqu'à l'âge de 25 ans, guidée par les principes du choix des jeunes, de la parole des jeunes et de leur droit à l'autodétermination.
 - » apporter des soutiens financiers (p. ex. subventions locatives, assistance sociale) facilement accessibles et suffisants pour répondre aux besoins de base des jeunes.
- 6) revoir toutes les politiques et pratiques sur le bien-être des enfants et veiller à ce que les soutiens et services répondent de façon appropriée aux besoins des enfants provenant de groupes recherchant l'égalité et les jeunes éprouvant des difficultés (p. ex problèmes de santé mentale, handicaps, statut de citoyenneté précaire et démêlés avec la justice pénale).
 - 7) étant donné la surreprésentation des Autochtones et des jeunes personnes de couleur dans le système de la protection de l'enfance, tous les ministères doivent reconnaître et s'attaquer de manière concrète au racisme structurel qui entraîne le déplacement des enfants de couleur et des enfants autochtones hors de leur foyer et dans les mains de l'état, augmentant à son tour leurs chances de devenir des sans-abri. À cette fin, tous les ministères doivent soutenir des réformes de la protection de l'enfance dirigées par les Autochtones, tel que le souligne les [Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada](#) et [La protection de l'enfance et l'itinérance chez les les jeunes au Canada : une proposition d'action](#).
 - 8) mettre en place des politiques et des pratiques qui empêchent le recrutement des jeunes du système de la protection de l'enfance vers des circonstances d'exploitation sexuelle, y compris le recrutement des jeunes qui ont quitté le système de l'aide à l'enfance.

Tenir les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation²⁶

- 1) Convoquer ou participer à une réunion de planification interministérielle afin de mieux coordonner les soutiens, les services et la participation scolaire des jeunes sans-abri ou à risque d'itinérance.
- 2) Exiger que tous les conseils scolaires soutiennent des stratégies d'intervention précoce de prévention de l'itinérance en collaboration avec des organismes communautaires. Ces interventions devraient être fondées sur des partenariats entre les écoles, les soins de santé, les soutiens en santé mentale et les services sociaux communautaires, en mettant l'accent sur :
 - » l'identification précoce de la précarité du logement et d'autres problèmes des jeunes grâce à des mécanismes de filtrage efficaces qui pourraient tirer parti des exemples du projet Geelong ou du Youth Assessment and Prioritization Tool (outil d'évaluation et des jeunes et de priorisation) soulignés dans cet examen des preuves.

²⁶À moins d'indication contraire, les recommandations de cette section ont été principalement tirées de [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (2018).

- » la prévention du décrochage scolaire précoce dû à la précarité du logement ou autres difficultés.
 - » la médiation familiale, le conseil, l'entraide et la réunification familiale (au cas échéant).
 - » des soutiens et services facilement accessibles, aux obstacles limités et tenant compte des traumatismes à l'intention des jeunes sans-abri ou à risque.
- 3)** Exiger que tous les conseils scolaires adoptent des politiques, protocoles et pratiques de soutien à la participation et l'engagement scolaire des jeunes sans-abri ou à risque. Cela devrait comprendre :
- » Revoir les politiques et procédures pour veiller à ce qu'elles ne créent pas d'obstacles à l'éducation pour les jeunes logés de façon précaire.
 - » Exiger que toutes les écoles élémentaires et secondaires mettent en place des programmations et/ou des programmes éducatifs novateurs, flexibles et fondés sur les preuves pour veiller à ce que les jeunes à risque d'itinérance puissent rester à l'école ou s'y inscrire.
 - » Un engagement solide à fournir d'autres solutions aux élèves suspendus ou renvoyés, en particulier dans les cas où les jeunes sont forcés de participer à des formes d'emplois subalternes pour joindre les deux bouts (p. ex. vente de drogue, prostitution), ou sont aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de problèmes d'accoutumance.
 - » La disponibilité de cheminements rapides grâce auxquels les élèves peuvent lutter contre les suspensions, les renvois, les expulsions et les expériences d'inégalité et de discrimination au sein du système scolaire.
 - » L'adoption d'une approche de réduction des méfaits dans toutes les écoles.
- 4)** Exiger que toutes les écoles élémentaires et secondaires offrent des services d'aide à la santé mentale dans les écoles, fournis par du personnel hautement qualifié. Ces travaux devraient :
- » être soutenus par des investissements ciblés suffisants pour répondre aux besoins de tous les élèves.
 - » permettre à tous les enfants et les jeunes de s'auto-référencer à des services de santé mentale et veiller à ce que l'accès aux services ne dépend pas de la permission des gardiens et n'exige pas que les gardiens soient tenus au courant.
 - » exiger que les professionnels en santé mentale reçoivent une formation en compétence culturelle anti oppression, en soins tenant compte des traumatismes, qu'ils soient alliés avec les LGBTQ2S+ et emploient une approche positive du développement des jeunes.
 - » veiller à ce que les professionnels en santé mentale reçoivent un nombre de dossiers approprié afin qu'ils puissent soutenir de façon appropriée les élèves dont ils s'occupent, et que toutes les écoles soient pourvues d'un nombre suffisant de professionnels par rapport à la taille de l'école.
 - » veiller à ce que les élèves soient sélectionnés avec soin pour leurs problèmes de santé mentale, handicaps et besoins d'apprentissage.

- 5) Fournir une éducation et une formation continues aux enseignants et au personnel des écoles sur la façon de soutenir les élèves à risque d'itinérance, sans abri ou affrontant d'autres difficultés dans leur vie (p. ex. la violence, la négligence, des problèmes de santé mentale). Cela devrait comprendre :
- » une formation sur l'anti-oppression, les compétences culturelles, les soins tenant compte des traumatismes, l'alliance avec les LGBTQ2S+ et l'empathie.
 - » une formation sur la façon d'identifier la violence et la négligence parmi les élèves, et la meilleure façon de soutenir et d'acheminer les élèves victimes de violence et de négligence.
 - » une éducation sur les services et soutiens disponibles pour les jeunes dans la collectivité et la meilleure façon de mettre les étudiants en rapport avec ces soutiens.
- 6) Créer des programmes éducatifs, des cours, des programmes et/ou des ateliers ciblés qui préparent les jeunes à mener une vie saine et indépendante. Cela devrait comprendre de l'éducation à propos :
- » de relations saines, de la violence, de l'amour propre et du consentement sexuel.
 - » des droits de la personne et des droits juridiques des jeunes, y compris leur accès aux soutiens légaux.
 - » des aptitudes à la vie quotidienne (p. ex. payer les factures et les impôts, cuisiner, faire son budget).
- 7) Mise en place de campagnes éducatives dans les écoles au sujet du trafic sexuel, y compris informer les jeunes sur la façon dont ils peuvent identifier et gérer les activités de recrutement du trafic sexuel. Pour effectuer ces travaux, les conseils scolaires devraient être encouragés à collaborer avec les services sociaux communautaires s'occupant de l'exploitation sexuelle dans la collectivité.

Les ministères provinciaux et territoriaux sont responsables de la justice²⁷

- 1) Veiller à ce que les jeunes sortant du système de la justice criminelle participent à des processus de planification tôt et souvent tout en leur apportant une gamme d'options de logement après l'incarcération. Cette planification devrait expressément aborder à l'embauche, l'éducation, la santé et la santé mentale, les aptitudes à la vie quotidienne, l'inclusion sociale, la connexion avec la famille, les amis et les après-soins communautaires.
- » Les tentatives de reconnexion ou de réunification avec la famille et la collectivité, dans la mesure du possible, si on le souhaite et si c'est approprié, devraient être intégrées dans une suite d'options à l'intention des jeunes effectuant leur transition hors du système juridique²⁸.

²⁷ Les recommandations de cette section ont été principalement tirées de [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (2018).

²⁸ [Preventing Youth Homelessness: An International Review of Evidence](#) (2018).

- 2) Revoir les politiques existantes concernant la justice pour les jeunes afin de déterminer comment ces politiques, par écrit ou en pratique, contribuent à la précarité du logement ou à l'itinérance chez les jeunes.
 - » Des modifications, au besoin, devraient fournir aux jeunes d'autres solutions à l'incarcération, éliminer les politiques de peines minimales et de tolérance zéro concernant les jeunes, et apporter des mécanismes selon lesquels les tribunaux pourraient prendre en considération les expériences de traumatismes, de violence et de négligence durant l'enfance lors de la détermination de la peine²⁹.
- 3) Fournir une éducation et une défense axées sur les jeunes en matière de défense des droits de la personne et des droits juridiques, accompagnées d'outils et de voies d'accès aux soutiens légaux lorsque les droits des jeunes sont violés. Des représentants légaux devraient être qualifiés pour apporter des soutiens légaux aux nombreux problèmes auxquels cette population fait souvent face (p. ex. expulsions illégales, discrimination sur le lieu de travail, violence sexuelle) et adopter une approche basée sur les droits de la personne.
- 4) En condamnant les jeunes personnes qui ont vécu l'itinérance ou la pauvreté, les juges et jurys doivent prendre en considération le contexte socioéconomique au sein duquel le crime a été commis. On devra trouver des solutions de rechange à l'incarcération, en particulier lorsque les jeunes ont recours à des activités criminelles non violentes pour survivre (p. ex. un cambriolage).
- 5) Accroître l'application des lois contre la violence domestique, la violence conjugale et le trafic sexuel en veillant à ce que les survivants de cette violence obtiennent un accès rapide à la justice et à la sécurité. Dans le cadre de ces travaux, apporter une immunité aux mineurs qui auront commis des crimes sans violence en conséquence directe du trafic sexuel.
- 6) Veiller à ce qu'une approche de justice réparatrice soit considérée en réponse à tous les Autochtones qui auront été en contact avec le système de la justice pénale.
- 7) Collaborer avec tous les secteurs et systèmes au service des jeunes afin de créer une stratégie de sécurité pour réduire le risque de victimisation criminelle des jeunes sans-abri, en établissant des mécanismes spéciaux pour s'attaquer à la victimisation commise par les services de police et par les organisations criminelles.
- 8) Abolir toutes les lois qui criminalisent les relations sexuelles de survie parmi les jeunes sans-abri ou à risque d'itinérance.

²⁹ Ibid.

Les ministères provinciaux et territoriaux sont responsables de l'aide au revenu

- 1) Augmenter et simplifier l'aide au revenu pour les familles dirigées par des jeunes et les familles à faible revenu, y compris par l'entremise de meilleures allocations de maternité, de subventions pour les garderies d'enfants et de subventions pour les familles avec des enfants handicapés et/ou ayant des problèmes de santé mentale³⁰.
- 2) Accroître les soutiens au revenu pour les personnes handicapées et atteintes de maladies chroniques, en veillant à ce que ces montants soient vivables et permettent à ces membres de la collectivité de participer de manière constructive à la vie civique de leur communauté.
- 3) Mener un examen de l'aide au revenu pour les familles dirigées par des jeunes et les familles à faible revenu afin de déterminer si le soutien financier apporté par le gouvernement suffit à prévenir l'itinérance chez les jeunes et les familles³¹.
- 4) Mettre en place des politiques et des mécanismes afin de veiller à ce que les gens qui effectuent une transition entre différentes formes de soutien au revenu reçoivent un revenu lors de cette transition.

³⁰Ibid.

³¹Ibid.

Les ministères provinciaux et territoriaux sont responsables de la santé³²

- 1) Prioriser et soutenir l'intégration des systèmes (au besoin) dans le cadre de toutes les mesures qui abordent les besoins de santé et de santé mentale des jeunes sans-abri ou à risque d'itinérance. Pour ce faire, les ministères doivent :
 - » investir dans la prestation de soutiens et services de santé mentale et de santé coordonnés communautaires, tel que le souligne *Mental Health Care for Homeless Youth: A Proposal for Federal, Provincial, and Territorial Leadership, Coordination, and Targeted Investment*.
 - » travailler avec les différents ministères et secteurs en établissant des tableaux de planification interministériels qui coordonnent les activités au sein des gouvernements et tiennent chaque ministère responsable du rôle qu'il joue dans la santé et la santé mentale des jeunes sans-abri. Dirigé par les ministères de la santé provinciaux et territoriaux, le mandat de ces tableaux devrait être de veiller à ce qu'aucun jeune ne tombe à travers les mailles du filet.
- 2) Travailler avec les collectivités pour veiller à ce qu'une approche de réduction des méfaits soit intégrée dans les écoles et dans tous les organismes, agences, programmes et mesures au service des jeunes.
- 3) Mener une étude continue des obstacles à l'accès aux soutiens à la santé et à la santé mentale pour les jeunes sans-abri et à risque. Éliminer ou modifier les obstacles à l'accès aux soins, y compris les coûts, la discrimination, la citoyenneté, la preuve d'identité et autres facteurs. Faire participer de façon constructive les jeunes à expérience vécue d'itinérance à ces études et à la création de mécanismes de prestation alternatifs de soins de santé physique et psychologique (p. ex. cliniques de santé mobiles, centres de santé communautaires).
- 4) Collaborer avec les collectivités pour créer des voies d'accès rapides aux soins à l'intention des jeunes sans-abri et de leur famille souffrant de besoins en santé physique et psychologique sévères.
- 5) Créer et investir dans des mesures de renforcement des capacités qui aident les professionnels de la santé à mieux répondre aux besoins des jeunes sans-abri ou à risque. Ces mesures devraient aller des niveaux de soins directs des services communautaires jusqu'aux secteurs des services traditionnels (p. ex. salles d'urgence, premiers intervenants, etc.).
- 6) Étendre la disponibilité des services et soutiens à la santé mentale et aux toxicomanies chez les jeunes, y compris les centres de rééducation pour les jeunes. Ces investissements ciblés devraient être effectués pour accroître la disponibilité des services d'aide à la santé mentale et aux toxicomanies dans les collectivités au sein desquelles il manque souvent ces services, y compris les collectivités rurales, éloignées et autochtones.

³²À moins d'indication contraire, les recommandations de cette section ont été principalement tirées de [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) (2018).

RÉFÉRENCES

- Abramovich, I. A. (2012). No safe place to go-LGBTQ youth homelessness in Canada: Reviewing the literature. *Canadian Journal of Family and Youth/Le Journal Canadien de Famille et de la Jeunesse*, 4(1), 29-51.
- Abramovich, A. (2013). No fixed address: Young, queer and restless. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Bucciari, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (387-403). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Abramovich, A. (2016). Understanding how policy and culture create oppressive conditions for LGBTQ2S youth in the shelter system. *Journal of Homosexuality*, 64 (11), 1484-1501.
- Abramovich, A. et Shelton, J. (Eds.). (2017). *Where am I going to go? Intersectional approaches to ending LGBTQ2S youth homelessness in Canada & the U.S.* Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Agence de la santé publique du Canada. (2006). *Les jeunes de la rue au Canada : Constatations découlant de la surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, 1999-2003*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies-infectieuses/sante-sexuelle-infections-transmissibles-sexuellement/jeunes-canada.html>
- Allen, T. (2006). Improving housing, improving health: the need for collaborative working. *British Journal of Contemporary Nursing*, 11(4), 157-161.
- Andres-Lemay, V. J., Jamieson, E. et MacMillan H. L. (2005). Child abuse, psychiatric disorder and running away in a community sample of women. *Canadian Journal of Psychiatry—Revue Canadienne de Psychiatrie*, 50 (11), 684-689. Résumé : La violence faite aux enfants, le trouble psychiatrique et la fugue dans un échantillon communautaire de femmes
- Anisef, P. et Kilbride, K. M. (Eds.). (2003). *Managing two worlds: The experiences and concerns of immigrant youth in Ontario*. Toronto, Ont.: Canadian Scholars' Press.
- Ayllón, S. (2015). Youth Poverty, Employment, and Leaving the Parental Home in Europe. *Review of Income and Wealth*, 61(4), 651-676.
- Backer, T., Howard, E. et Moran, G. (2007). The role of effective discharge planning in preventing

- homelessness. *The Journal of Primary Prevention*, 28 (3-4), 229-243.
- Baker-Collins, S. (2013). From homeless teen to chronically homeless adult: A qualitative study of the impact of childhood events on adult homelessness. *Critical Social Work*, 14(2), 61-81.
- Ballon, B. C., Courbasson, C. M. et Smith, P. D. (2001). Physical and sexual abuse issues among youths with substance use problems. *Canadian Journal of Psychiatry*, 46 (7), 617-21. Résumé— Interventions efficaces auprès d'enfants et d'adolescents souffrant des troubles de conduite.
- Barrett, N. A. et Shaw, M. J. (2013). Laws to Combat Sex Trafficking: An Overview of International, National, Provincial, and Municipal Laws, and their Enforcement. Extrait de <https://www.canadianwomen.org/wp-content/uploads/2017/09/NBs-Nov-14-FINAL-REPORT-Laws-to-Combat-Sex-Trafficking.pdf>
- Baskin, C. (2007). Aboriginal youth talk about structural determinants as the causes of their homelessness. *First Peoples Child & Family Review*, 3(3), 31-42.
- Baskin, C. (2013). Shaking off the colonial inheritance: Indigenous youth resist, reclaim and reconnect. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth Homelessness in Canada Implications for policy and practice* (405-424). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Battin-Pearson, S., Newcomb, M. D., Abbott, R. D., Hill, K. G., Catalano, R. F. et Hawkins, J. D. (2000). Predictors of early high school dropout: A test of five theories. *Journal of educational psychology*, 92(3), 568 - 582.
- Banovcinova, A., Jana Levicka, J. et Veres, A. (2014). The Impact of Poverty on the Family System Functioning. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 132, 148-153.
- Barrett, N. A. et Shaw, M. J. (2013). Laws to Combat Sex Trafficking: An Overview of International, National, Provincial, and municipal Laws and their Enforcement. Extrait de : https://www.canadianwomen.org/sites/canadianwomen.org/files/Laws%20to%20Combat%20Sex%20Trafficking_2.pdf
- Beck, A. J., Berzofsky, M., Caspar, R. et Krebs, C. (2013). Sexual victimization in prisons and jails reported by inmates 2011-12. Extrait de <https://www.bjs.gov/content/pub/pdf/svpjri1112.pdf>
- Belanger, Y. D., Awosoga, O. et Head, G. W. (2013). Homelessness, urban Aboriginal people, and the need for a national enumeration. *Aboriginal policy studies*, 2(2), 1-33.
- Biglan, A., Van Ryzin, M. J. et Hawkins, J. D. (2017). Evolving a more nurturing society to prevent adverse childhood experiences. *Academic pediatrics*, 17 (7), 150-157.
- Braciszewski, J.M., Toro, P. et Stout, J. (2016) Understanding the attainment of stable housing: A seven-year longitudinal analysis of homeless adolescents. *Journal of Community Psychology*, 44(3), 358 - 366.
- Brisson, D. et Covert, J. (2015). Housing instability risk among subsidized housing recipients: Characteristics associated with late or nonpayment of rent. *Social Work Research*, 39 (2), 119-128.
- Brown, J., Knol, D., Prevost-Derbecker, S. et Andrushko, K. (2007). Housing for Aboriginal youth in the

- inner city of Winnipeg. *First Peoples Child & Family Review*, 3(2), 56-64.
- Brown, J. D., Bednar, L. M. et Sigvaldason, N. (2007). Causes of placement breakdown for foster children affected by alcohol. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 24(4), 313-323.
- Burt, M., Wilkins, C., Spellman, B., D'Alanno, T., White, M., Henry, M. et Matthews, N. (2016). Rapid Re-Housing for Homeless Families Demonstration Program Evaluation Report Part I: How they Worked Process Evaluation. Extrait de <https://www.huduser.gov/portal/sites/default/files/pdf/RRHD-PartI-Process.pdf>
- Burt, M., Pearson, C. et Montgomery, A. (2007). Community-wide strategies for preventing homelessness: Recent evidence. *The Journal of Primary Prevention*, 28 (3-4), 213-228.
- Byrne, D. (1999). *Social Exclusion*. Berkshire, England: Open University Press
- Cabaj, M. et Weaver, L. (2016) *Collective Impact 3.0 - An Evolving Framework for Community Change*. Toronto: The Tamarak Institute.
- Canada Without Poverty & A Way. (2016). Les droits des jeunes n'attendront pas demain! Mettre fin à la privation de logement chez les jeunes : UN GUIDE DE DROITS HUMAINS. Extrait de <http://homelesshub.ca/youthrightsrightnow>
- CAMH & CAST. (2014). Hidden in our midst: Homeless newcomer youth in Toronto – uncovering the supports to prevent and reduce homelessness. Extrait de https://www.camh.ca/-/media/files/pdfs--reports-and-books---research/hidden-in-our-midst-final-report_nov-2014-pdf.pdf
- Canada Without Poverty. (2017). Just the facts - poverty in Canada. Extrait de <http://www.cwp-csp.ca/poverty/just-the-facts/>
- Canadian Council for Refugees. (2017). Ending immigration detention of children: Call for legislative amendment. Extrait de <https://congresdutravail.ca/uncategorized/les-villes-refuges/>
- Canadian Labour Commission. (2018). Sanctuary cities. Extrait de <https://congresdutravail.ca/uncategorized/les-villes-refuges/>
- Canadian Alliance for Sex Work Law Reform. (2018). Safety, dignity, equality: Recommendations for sex work law reform in Canada. Extrait de : <http://sexworklawreform.com/wp-content/uploads/2017/05/CASWLR-Final-Report-1.6MB.pdf>
- Carter, S. (2016). Trauma informed care for sex trafficking victims [Powerpoint Slides]. Retrieved online: http://www.tacfs.org/resources/Documents/F4_Administrator%20Conference.pdf
- Clawson, H.J., Dutch, N., Solomon, A. et Grace, L.G. (2009). Human trafficking into and within the United States: A review of the literature. Extrait de <https://aspe.hhs.gov/report/human-trafficking-and-within-united-states-review-literature>
- Crane M., Warnes A. et Fu, R. (2006). Developing homelessness prevention practice: Combining research evidence and professional knowledge. *Health and Social Care in the Community*, 14 (2), 156-166.
- Choi, S.K., Wilson, B.D.M., Shelton, J. et Gates, G.J. (2015). Serving our youth 2015: The needs and experiences of lesbian, gay, bisexual, transgender, and questioning youth experiencing

homelessness. Extrait de <https://williamsinstitute.law.ucla.edu/research/safe-schools-and-youth/serving-our-youth-2015-the-needs-and-experiences-of-lesbian-gay-bisexual-transgender-and-questioning-youth-experiencing-homelessness>

Christiani, A., Hudson, A. L., Nyamathi, A., Mutere, M. et Sweat, J. (2008). Attitudes of homeless and drug using youth regarding barriers and facilitators in delivery of quality and culturally sensitive health care. *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, 21(3), 154-163.

CISC. "Organized Crime and Domestic Trafficking in Persons," Strategic Intelligence Brief, August 2008. Extrait de : http://www.cisc.gc.ca/products_services/domestic_trafficking_persons/document/sib_web_en.pdf

Citizens for Public Justice. (2011). The burden of poverty: A snapshot of poverty across Canada. Extrait de <https://cpj.ca/sites/default/files/docs/files/The%20Burden%20of%20Poverty%20Report.pdf>

Covenant House Toronto. (2017). Crisis Bed Program for Survivors of Sexual Exploitation and Trafficking - Program Review. Toronto, Ont.: Covenant House Toronto.

Covenant House. (2013). Homelessness, survival sex and human trafficking: As experienced by the youth of Covenant House New York. Extrait de <https://humantraffickinghotline.org/sites/default/files/Homelessness%2C%20Survival%20Sex%2C%20and%20Human%20Trafficking%20-%20Covenant%20House%20NY.pdf>

Courtney, M. et Heuring, D. (2005). The transition to adulthood for youth "aging out" of the foster care system, In Osgood, D., Foster, M., Flanagan, C. et Gretchen, R. (Eds.), *On your own without a net: The transition to adulthood for vulnerable populations*. (p. 27-67). Chicago: University of Chicago Press.

Courtney, M. et Dworksy, A. (2006). Early outcomes for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child & Family Social Work*, 11(3), 209-219.

Courtney, M., Piliavin, I., Grogan-Kaylow, A. et Nesmith, A. (2011). Foster youth transitions to adulthood: A longitudinal view of youth leaving care. *Child welfare*, 80 (6), 685-693.

Crane, M. et Warnes, A. (2000). Evictions and prolonged homelessness. *Housing studies*, 15(5), 757-773.

Crate, S. A. et Nuttall, M. (Eds.). (2016). *Anthropology and climate change: from encounters to actions*. New York, NY: Routledge.

Cray, A., Miller, K. et Durso, L. E. (2013). Seeking shelter: The experiences and unmet needs of LGBT homeless youth. Extrait de <https://www.americanprogress.org/wp-content/uploads/2013/09/LGBTHomelessYouth.pdf>

Culhane, D., Metraux, S. et Byrne, T. (2011). A prevention-centered approach to homelessness assistance: A paradigm shift? *Housing Policy Debate*, 21(2), 295-315.

- Cully, L., Wu, Q. et Slesnick, N. (2018). The role of maternal acceptance in mediating child outcomes among substance using women experiencing intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 00 (0), 1-18.
- Cunningham, M., Gillespie, S. et Anderson, J. (2016). Rapid Re-Housing. What the research says. Extrait de <http://homelesshub.ca/resource/rapid-re-housing-what-research-says>
- Cunningham, M. et Batko, S. (2018) Rapid re-housing's role in responding to homelessness. What the evidence says. Extrait de <https://www.urban.org/research/publication/rapid-re-housings-role-responding-homelessness>
- Cutts, D. B., Bovell-Ammon, A., de Cuba, S. E., Sheward, R., Shaefer, M., Huang, C., ... & Frank, D. A. (2018). Homelessness during infancy: associations with infant and maternal health and hardship outcomes. *Cityscape*, 20 (2), 119-132.
- Desmond, M. & Kimbro, R. (2015). Eviction's fallout: Housing, hardship, and health. *Social forces*, 94(1), 295-324.
- Desmond, M. et Shollenberger, T. (2015). Forced Displacement From Rental Housing: Prevalence and Neighborhood Consequences. *Demography*, 52(5), 51-72.
- Duran, E. (2007). *Healing the soul wound: Counseling with American Indians and other Native peoples*. New York, NY: Teachers College Press.
- Durso, L. E. et Gates, G. J. (2012). Serving our youth: Finding from a national survey of service providers working with lesbian, gay, bisexual, and transgender youth who are homeless or at risk of becoming homeless. Extrait de <https://williamsinstitute.law.ucla.edu/wp-content/uploads/Durso-Gates-LGBT-Homeless-Youth-Survey-July-2012.pdf>
- Dworsky, A. et Courtney, M. (2009). Homelessness and the transition from foster care to adulthood. *Child Welfare*, 88 (4), 23-56.
- Elliott, D. E., Bjelajac, P., Fallot, R. D., Markoff, L. S. et Reed, B. G. (2005). Trauma-informed or trauma-denied: principles and implementation of trauma-informed services for women. *Journal of Community Psychology*, 33(4), 461-477.
- Embleton, L., Lee, H., Gunn, J., Ayuku, D. et Braitstein, P. (2016). Causes of child and youth homelessness in developed and developing countries: a systematic review and meta-analysis. *JAMA pediatrics*, 170 (5), 435-444.
- Embry, L., Vander Stoep, A., Evens, C., Ryan, K. & Pollock, A. (2000). Risk factors for homelessness in adolescents released from psychiatric residential treatment. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 39 (10), 1293-1299.
- Euser, S., Alink, L. R., Tharner, A., van IJzendoorn, M. H. et Bakermans-Kranenburg, M. J. (2014). Out of home placement to promote safety? The prevalence of physical abuse in residential and foster care.

Children and Youth Services Review, 37, 64-70.

Estrada, R. et Marksamer, J. (2006). Lesbian, gay, bisexual, and transgender young people in state custody: Making the child welfare and juvenile justice systems safe for all youth through litigation, advocacy, and education. Extrait de

<http://www.nclrights.org/legal-help-resources/resource/lesbian-gay-bisexual-and-transgender-young-people> -in-state-custody-making-the-child-welfare- and-juvenile-justice-systems-safe-for-all-youth-through-litigation-advocacy-and-education/

Fallot, R. D. et Harris, M. (2005). Integrated trauma services teams for women survivors with alcohol and other drug problems and co-occurring mental disorders. *Alcoholism Treatment Quarterly*, 22(3-4), 181-199.

Fitzpatrick, S. et Stephens, M. (2007). An international review of homelessness and social housing policy. Extrait de <https://www.york.ac.uk/media/chp/documents/2007/intreviewhomelessness.pdf>

Forchuk, C., Russell, G., Kingston-Macclure, Turner, K. et Dill, S. (2006). From psychiatric ward to the streets and shelters. *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing*, 13(3), 301-308.

Frederick, T., Chwalek, M., Hughes, J., Karabanow, J. et Kidd, S. (2014). How stable is stable? Defining and measuring housing stability. *Journal of Community Psychology*, 42(8), 964-979

Gaetz, S. et O'Grady, B. (2002). Making money - exploring the economy of homeless workers. *Work, Employment and Society*. 16 (3), 433-456.

Gaetz, S. (2002). Street Justice - The legal and justice issues of homeless youth in Toronto. Extrait de <http://homelesshub.ca/resource/street-justice-homeless-youth-and-access-justice>

Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., Pauly, B., Pearce, B., Turner, A. et Marsolais, A. (2012). La Définition canadienne de l'itinérance. Toronto, Ont.: Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de <http://homelesshub.ca/homelessdefinition>

Gaetz, S., O'Grady, B., Buccieri, K., Karabanow, J. et Marsolais, A. (2013). Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice. Toronto, Ont.: Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de : <http://homelesshub.ca/youthhomelessness>

Gaetz, S., Donaldson, J., Richter, T., et Gulliver, T. (2013). L'État de l'itinérance au Canada 2013. Toronto, Ont.: Presse de l'observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de <http://homelesshub.ca/resource/state-homelessness-canada-2013>

Gaetz, S. (2014a). Un endroit sûr et décent où vivre : vers un cadre Logement d'abord pour les jeunes. Toronto, Ont.: Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de : <http://homelesshub.ca/resource/safe-and-decent-place-live-towards-housing> -first-framework-youth

Gaetz, S. (2014b). Can housing first work for youth? *European Journal of Homelessness*, 8 (2), 159-176. Gaetz, S.(2014c). Une ère nouvelle : repenser les interventions auprès des jeunes-abri du

- Canada. Toronto, Ont.: Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de : <http://www.homelesshub.ca/gallery/coming-age-report>
- Gaetz, S., Gulliver, T. et Richter, T. (2014d). L'État de l'itinérance au Canada - 2014 . Toronto, Ont.: Presse de l'observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de : state-homelessness-canada-2014http://homelesshub.ca/resource/
- Gaetz, S. (2016). La Définition canadienne de l'itinérance. Toronto, Ont.: Presse de l'observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de : <http://homelesshub.ca/resource/canadian-definition-youth-homelessness>
- Gaetz, S. (2015). A pragmatic, humanistic and effective approach to addictions: The importance of harm reduction. In The Inclusion Working Group, Observatoire canadien sur l'itinérance (Eds.), Homelessness is only one piece of my puzzle: Implications for policy and practice (pp. 104-112). Toronto: The Homelessness Hub Press. Extrait de <http://homelesshub.ca/onepieceofmypuzzle/20-pragmatic-humanistic-and-effective-approach-additions-importance-harm-reduction>
- Gaetz, S. et Dej, E. (2017). Une nouvelle direction: un cadre pour la prévention de l'itinérance. Toronto: Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de : <https://www.rondpointdelitinerance.ca/ressource/une-nouvelle-direction-un-cadre-pour-la-pr%C3%A9vention-de-litin%C3%A9rance>
- Gaetz, Stephen. (2017). VOICI Logement d'abord pour les jeunes : un guide de modèle de programme. Toronto, Ont : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de <http://homelesshub.ca/HF4Y>
- Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S. et Schwan, K. (2016). Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes. Toronto, Ont.: Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de : <http://homelesshub.ca/YouthWithoutHome>
- Galabuzi, G. E. (2016). Social Exclusion. In D. Raphael (Ed.), Social Determinants of Health: Canadian Perspectives, 3rd Ed (chapter 17). Toronto: Canadian Scholars' Press.
- Gattis, M. N. (2009). Psychosocial problems associated with homelessness in sexual minority youths. *Journal of Human Behavior in the Social environment*, 19 (8), 1066-1094.
- Goodman, S., Messeri, P. et O'Flaherty, B. (2016). Homelessness prevention in New York City: On average, it works. *Journal of Housing Economics*, 31, 14-34.
- Goldstein, A. L., Amiri, T., Vilhena, N., Wekerle, C., Torton, T. et Tonmyr, L. (2012). Youth on the street and youth involved with child welfare: Maltreatment, mental health and substance use. Ottawa: Public Health Agency of Canada.
- Greater Victoria Coalition to End Homelessness. (2018). Everyone Counts: 2018 Greater Victoria Point-inTime Count. Extrait de : <http://homelesshub.ca/resource/2018-greater-victoria-point-time-count>
- Gubits, D., Spellman, B., Dunton, L., Brown, S. et Wood, M. (2013). Interim report: Family options study. Extrait de : https://www.huduser.gov/portal/family_options_study.html

- Gubits, D., Shinn, M., Bell, S., Wood, M., Dastrup, S., Solari, C.D., ... et Abt Associates Inc. (2015). Family options study: Short-term impacts of housing and services interventions for homeless families. Extrait de : https://www.huduser.gov/portal/publications/affhsg/family_options_study.html
- Hagan, J. et McCarthy, B. (2005). Policy brief: Homeless youth and the perilous passage into adulthood. Extrait de : <https://www.nhchc.org/wp-content/uploads/2011/10/homelessyouthperilouspassage.pdf>
- Hammer, H., Finkelhor, D. et Sedlak, A.J. (2002). NISMART bulletin series. Extrait de : <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojjdp/NISMART.pdf>
- Harwood, R. (2014). Putting Community in Collective Impact: Five Characteristics of Civic Culture that collective Impact Efforts Must Address. Extrait de https://ssir.org/articles/entry/putting_community_in_collective_impact
- Heinze, J. et Horn, S.S. (2014). Do adolescents' evaluations of exclusion differ based on gender expression and sexual orientation? *Journal of Social Issues*, 70 (1), 63-80.
- Heitzeg, N. A. (2009). Education or incarceration: Zero tolerance policies and the school to prison pipeline. *Forum on public policy online*, (n2), 1-21.
- Hill, M., Dillane, J., Bannister, J. et Scott, S. (2002). Everybody needs good neighbours: An evaluation of an intensive project for families facing eviction. *Child & Family Social Work*, 7 (2), 79-89.
- Hodge, D. R. et Lietz, C. A. (2007). The international sexual trafficking of women and children: A review of the literature. *Affilia*, 22(2), 163-174.
- Hodges, S., Ferreira, K., Israel, N. et Mazza, J. (2006). Strategies for system of care development: Making change in complex systems. Extrait de *StrategiesSOCDev.pdf* http://rtckids.fmhi.usf.edu/rtcpubs/Study2_
- Holger-Ambrose, B., Langmade, C., Edinburgh, L. D. et Saewyc, E. (2013). The illusions and juxtapositions of commercial sexual exploitation among youth: Identifying effective street-outreach strategies. *Journal of child sexual abuse*, 22(3), 326-340.
- Holl, M., Van den Dries, L. et Wolf, J. (2016). Interventions to prevent tenant evictions: A systematic review. *Health & Social Care in the Community*, 24 (5), 532-546.
- Hulchanski, D., Campsie, P., Chau, S. et Hwang, S. et Paradis, E. (2009). Homelessness: What's in a word. In *Finding Home: Policy options for addressing Homelessness in Canada* (introduction). Toronto: Homeless Hub Press. Extrait de : <http://homelesshub.ca/resource/homelessness-what's-word>
- Hunting, G., Grace, D. et Hankivsky, O. (2015). Taking action on stigma and discrimination: An intersectionality-informed model of social inclusion and exclusion. *Intersectionalities*, 4(2), 101-125.
- Hussey, H. (2015). Beyond 4 walls and a roof: Addressing homelessness among transgender youth. Extrait de <https://www.americanprogress.org/issues/lgbt/reports/2015/02/02/105754/beyond-4->

[walls-and-a-roof/](#)

- Insley, E. (2010). Staying safe: An evaluation of Nightstop Services. Extrait de : <http://www.serio.ac.uk/resources/files/An%20Evaluation%20of%20Nightstop%20Devon%20Final%20Report%20-%20PDF.pdf>
- Jelleyman, T. et Spencer, N. (2008). Residential mobility in childhood and health outcomes: a systematic review. *Journal of Epidemiology & Community Health*, 62(7), 584-592.
- Kania, J. et Kramer, M. (2011). Collective Impact. Extrait de : http://ssir.org/articles/entry/collective_impact
- Karabanow, J. (2004). Being young and homeless: Understanding how youth enter and exit street life. New York: Peter Lang. Extrait de : <http://homelesshub.ca/resource/being-young-and-homeless-understanding-how-youth-enter-and-exit-street-life>
- Karabanow, J. (2008). Getting off the street: Exploring young people's street exits. *American Behavioral Scientist*, 51(6), 773-789.
- Karabanow, J. et Naylor, T. (2013). Pathways Towards Stability: Young people's transitions off of the streets. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.) *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*, (pp. 53-74). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Karabanow, J., Carson, A. et Clement, P. (2010). *Leaving the streets: Stories of Canadian youth*. Halifax, NS: Fernwood Publishing.
- Karabanow, J., Kidd, S., Frederick, T. et Hughes, J. (2018). *Homeless youth and the search for stability*. Waterloo: Wilfrid Laurier University Press.
- Kaye, J. (2017). *Responding to Human Trafficking: Dispossession, Colonial Violence, and Resistance among Indigenous and Racialized Women*. Toronto, Ont.: University of Toronto Press.
- Kennelly, J. et Watt, P. (2011). Sanitizing public space in Olympic host cities: The spatial experiences of marginalized youth in 2010 Vancouver and 2012 London. *Sociology*, 45(5), 765-781.
- Keuroghlian, A. S., Shtasel, D. et Bassuk, E. L. (2014). Out on the street: A public health and policy agenda for lesbian, gay, bisexual, and transgender youth who are homeless. *American Journal of Orthopsychiatry*, 84(1), 66-72.
- Kidd, S. A. et Kral, M. J. (2002). Suicide and prostitution among street youth: a qualitative analysis. *Adolescence*, 37 (146), 411-30.
- Kidd, S. A. (2004). The walls were closing in, and we were trapped - A qualitative analysis of street youth suicide. *Youth & Society*, 36 (1), 30-55.
- Kidd, S. A. (2013). Mental health and youth homelessness: A critical review. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.) *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*, (pp. 217-227). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.

- Kidd, S. A., Frederick, T., Karabanow, J., Hughes, J., Naylor, T. et Barbic, S. (2016). A mixed methods study of recently homeless youth efforts to sustain housing and stability. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 33(3), 207-218.
- Kidd, S., Slesnick, N., Frederick, T., Karabanow, J. et Gaetz, S. (Eds.), *Mental Health and Addiction Interventions for Youth Experiencing Homelessness*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Kidd, S., Gaetz, S. et O'Grady, B. (2017). The 2015 National Canadian Homeless Youth Survey: mental health and addiction findings. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 62(7), 493-500.
- Kimberlin, S., Anthony, E. et Austin, M. (2009). Re-entering foster care: Trends, evidence, and implications. *Children and Youth Services Review*, 31(4), 471-481.
- Kirst, M., Frederick, T. et Erickson, P. G. (2011). Concurrent mental health and substance use problems among street-involved youth. *International Journal of Mental Health and Addiction*, 9 (5), 543-553.
- Kirst, M. et Erikson, P. (2013). Substance use and mental health problems among street-involved youth: The need for a harm reduction approach. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow & A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*, (pp. 185-198). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Kirst, M., Aery, A., Matheson, F. I. et Stergiopoulos, V. (2016). Provider and consumer perceptions of trauma informed practices and services for substance use and mental health problems. *International Journal of Mental Health and Addiction*, 15(3), 514-528.
- Kozloff, N., Adair, C.E., Palma Lazgare, L.I., Poremski, D., Cheung, A.H., Sanu, R. et Stergiopoulos, V. (2016). "Housing First" for homeless youth with mental illness. *Pediatrics*, 138 (4), 1-10.
- Krieger, J. et Higgins, D. L. (2002). Housing and health: time again for public health action. *American journal of public health*, 92(5), 758-768.
- Kezelman, C. et Stavropoulos, P. (2012). Practice guidelines for treatment of complex trauma and trauma informed care and service delivery. Extrait de https://www.recoveryonpurpose.com/upload/ASCA_Practice%20Guidelines%20for%20the%20Treatment%20of%20Complex%20Trauma.pdf
- Lindblom, E.N. (1991). Toward a comprehensive homeless- prevention strategy. *Housing Policy Debate*, 2(3), 957-1025.
- Lemon Osterling, K. & Hines, A. M. (2006). Mentoring adolescent foster youth: Promoting resilience during developmental transitions. *Child and Family Social Work*, 11, 242-253.
- Leroy, J. L., Ruel, M., Habicht, J. P. et Frongillo, E. A. (2014). Linear Growth Deficit Continues to Accumulate beyond the First 1000 Days in Low-and Middle-Income Countries: Global Evidence from 51 National Surveys, 2. *The Journal of nutrition*, 144(9), 1460-1466.
- Lettre du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes (Groupe d'experts). (2017). 13 voies pour

moderniser l'emploi des jeunes au Canada . Extrait de <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/groupe-experts-emploi-jeunes/rapport-strategies-moderniser-emploi-jeunes.html>

- Liljedahl, S., Rae, J., Aubry, T. et Klodawsky, F. (2013). Resilient Outcome: Academic Engagement by Youth with Histories of Homelessness. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Bucciari, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice* (pp. 269-286). Toronto : Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Londerville, J. et Steele, M. (2014). *Housing Policy Targeting Homelessness*. Toronto: Homeless Hub Press.
- Lubell, J. et Maya, B. (2007). Framing the issues—the positive impacts of affordable housing on education. Extrait de : <https://pdfs.semanticscholar.org/Odbf/ed563545d8b93877db82ee0634e68796ede7.pdf>
- Macdonald, S.J. (2015). 'The invisibles': conceptualising the intersectional relationships between dyslexia, social exclusion and homelessness. Tom Shakespeare (Ed.), In *Disability Research Today* (Chapter 7). London: Routledge.
- Mackie, P.K. (2015). Homelessness prevention and the Welsh legal duty: Lessons for international policies. *Housing Studies*, 30 (1), 40-59.
- Mackie, P.K., Thomas, I et Bibbings, J. (2017). Homelessness prevention: Reflecting on a year of pioneering Welsh legislation in practice. *European Journal of Homelessness*, 11(1), 81-107.
- Mandianipour, A. (1998). Social exclusion and space. In A. Mandianipour, G. Cars et J. Allen (Eds.), *Social exclusion in European cities* (pp. 75-94). London: Jessica Kingsley.
- Mares, A. et Jordan, M. (2012). Federal aftercare programs for transition-aged youth. *Children and Youth Services Review*, 34(8),1509-1518.
- Mayock, P. et Corr, M.L. (2013). *Young people's homeless and housing pathways: key findings from a 6-year qualitative longitudinal study*. Dublin: Department of Children and Youth Affairs.
- Mayock, P., Corr, M.L. et O'Sullivan, E. (2008). *Young people's homeless pathways*. Dublin: Homeless Agency.
- Mayock, P., Corr, M.L. et O'Sullivan, E. (2011). Homeless young people, families and change: Family support as a facilitator to exiting homelessness. *Child & Family Social Work*, 16 (4), 391-401.
- Mayock, P., Corr, M.L. et O'Sullivan, E. (2014). Moving on, not out: When young people remain homeless. *Journal of Youth Studies*, 16 (4), 441-459.
- Mayock, P., O'Sullivan, E. et Corr, M.L. (2010). Young people exiting homelessness: An exploration of process, meaning and definition. *Housing Studies*, 26 (6), 803-826.
- Macdonald, S.J. (2015). 'The invisibles': conceptualising the intersectional relationships between dyslexia, social exclusion and homelessness. In Tom Shakespeare (Ed.), *Disability Research Today*.

London: Routledge.

- MacDonald, D. et Friendly, M. (2017). Time out: Child care fees in Canada 2017. Extrait de <https://www.policyalternatives.ca/timeout>
- McAra, L. et McVie, S. (2016). Understanding youth violence: The mediating effects of gender, poverty and vulnerability. *Journal of criminal justice*, 45, 71-77.
- McEwen, B. et Sapolsky, R. (1995). Stress and cognitive function. *Current Opinion in Neurobiology*, 5(2), 205-216.
- McCay, E. (2009). Seeing the possibilities: The need for a mental health focus amongst street-involved youth: Recognizing and supporting resilience. Extrait de : <http://www.wellesleyinstitute.com/housing/seeing-the-possibilities-the-need-for-a-mental-health-focus-amongst-street-involved-youth/>
- McMorris, B. J., Tyler, K. A., Whitbeck, L. B. et Hoyt, D. R. (2002). Familial and "on-the-street" risk factors associated with alcohol use among homeless and runaway adolescents. *Journal of Studies on Alcohol*, 63(1), 34-43.
- McCain, M. N., Mustard, J. F. et McCuaig, K. (2011). *Early years study 3: Making decisions, taking action*. Toronto: Margaret & Wallace McCain Family Foundation.
- Mendel, R. A. (2011). *No place for kids: The case for reducing juvenile incarceration*. Baltimore, MD: Annie E. Casey Foundation.
- Mendes, P., Snow, P. et Baidawi, S. (2014). The views of service providers on the challenges facing young people also involved in the youth justice system transitioning from out-of-home care. *Journal of Policy Practice*, 13(4), 239-257.
- Menon, R., Blakely, C., Carmichael, D. et Snow, D. (1995). 'Making a dent in recidivism rates: Impact of employment on minority ex-offenders' in Thomas, G. (ed.) *Race and ethnicity in America: Meeting the challenge in the 21st century*. New York: Taylor & Francis, 279-293.
- Metraux, S. et Culhane, D. P. (2006). Recent incarceration history among a sheltered homeless population. *Crime & Delinquency*, 52(3), 504-517.
- Milaney, K. (2011). The 6 dimensions of promising practice for case managed supports to end homelessness, Part 1: Contextualizing case management for ending homelessness. *Professional Case Management*, 16 (6), 281-287.
- Milburn, N. G., Batterham, P., Ayala, G., Rice, E., Solorio, R., Desmond, K., ... et Rotheram-Borus, M. J. (2010). Discrimination and mental health problems among homeless minority young people. *Public Health Reports*, 125(1), 61-67.
- Milburn NG, Rice E, Rotheram-Borus MJ, Mallett S, Rosenthal D, Batterham P, Duan N. (2009). Adolescents exiting homelessness over two years: The risk amplification and abatement model. *Journal of Research on Adolescence*, 19 (4), 762-785.

- Miller-Perrin, C et Wurtele, S. (2017). Sex trafficking and the commercial sexual exploitation of children. *Women & Therapy*, 40 :1-2, 123-151. Extrait de : https://www.researchgate.net/profile/Sandy_Wurtele/publication/308875329_Sex_Trafficking_and_the_Commercial_Sexual_Exploitation_of_Children/links/57f3f18408ae8da3ce537ca0.pdf
- Mitchell, M. (2017). Rapid Re-Housing For Youth: Lessons from the Learning Community. Extrait de <https://endhomelessness.org/rapid-re-housing-for-youth-lessons-from-the-learning-community/>
- Monette, L., Rourke, S. B., Tucker, R., Greene, S., Sobota, M., Koornstra, J., . . . et Guenter, D. (2009). Housing status and health outcomes in Aboriginal peoples living with HIV/AIDS in Ontario: The positive spaces, healthy places study. *Canadian Journal of Aboriginal Community-Based HIV/AIDS Research*, 2, 41–60.
- Montez, J. K., Hummer, R. A., Hayward et M. D. (2012). Educational Attainment and Adults Mortality in the United States. *Demography*, 49 (1), 315-336.
- Morse, G. (1999). A review of case management for people who are homeless: Implications for practice, policy and research. Extrait de : <https://pdfs.semanticscholar.org/2efc/2b7ba60d3e2e3af6784ef4e96b37aadf5de3.pdf>
- Murphy, L. T., Taylor, R. et Bolden, C. L. (2015). Trafficking and Exploitative Labor Among Homeless Youth in New Orleans. Covenant House International. Extrait de : <https://static1.squarespace.com/static/5887a2a61b631bfbbc1ad83a/t/59498effe4fcb553cd3bd5cc/1497992978429/HomelessYouthNewOrleans.pdf>
- Murphy, L.T. (2016). Labor and sex trafficking among homeless youth: A ten-city study full report. Extrait de : <https://oag.ca.gov/sites/all/files/agweb/pdfs/ht/murphy-labor-sex-trafficking-homeless-youth.pdf>
- National Network for Youth. (2018). Recommendations for Youth Centric Rapid Re-housing: Working Within the HUD CoC Funding Regulations. Extrait de : <https://www.nn4youth.org/wp-content/uploads/NN4Y-Youth-Centric-Rapid-Re-Housing-October-2015.pdf>
- National Council of Welfare. (2009). Housing for Aboriginal Children and Youth: The Need for a Holistic Approach. In Hulchanski, J. David, P. Campsie, S. Chau, S. Hwang et E. Paradis (Eds.), *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (Chapter 6.1). Extrait de : www.homelesshub.ca/FindingHome
- Nations Unies (2000). Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Extrait en ligne : https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?chapter=18&lang=fr&mtdsg_no=XVIII-12-a&src=IND
- Nations Unies - Haut-commissariat des droits de l'homme (2017). Droits des enfants des rues - Observation générale no 21 (2017) sur les enfants en situation de rue. Extrait de https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/GC/21&Lang=en

- Nations Unies. (2013). Youth & Migration - United Nations Youth Report . Extrait de : <https://www.un.org/esa/socdev/unyin/wyr/2013/report.pdf>
- Neger, E. et Prinz, R. (2015) Interventions to address parenting and parental substance abuse: Conceptual and methodological considerations. *Clin Psychol Rev*, 39, 71-82.
- Nelson, G., Macnaughton, E., Curwood, S. E., Egalité, N., Voronka, J., Fleury, M.-J., ... et Goering, P. (2016). Collaboration and Involvement of Persons with Lived Experience in Planning Canada's At Home/ Chez Soi project. *Health & Social Care in the Community*, 24 (2), 184-193.
- Nichols, N. (2013). Nobody "Signs out of care:" Exploring Institutional Links Between Child Protection and Homelessness. In Gaetz, O'Grady, Buccieri, Karabanow & Marsolais (Eds.). *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice*. Toronto, Ont.: Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Nichols, N. (2014). *Youth Work: An institutional ethnography of youth homelessness*. Toronto, Ont.: Presse de l'Université de Toronto.
- Nichols, N. et Doberstein, C. (Eds.). (2016). *Exploring effective systems responses to homelessness*. Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Nichols, N., Schwan, K., Gaetz, S., Redman, M., French, D., Kidd, S., O'Grady, B. (2017). *Child welfare and youth homelessness in Canada: A proposal for action*. Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Niagara Resource Service for Youth. (2012). Youth Reconnect Program Profile. Extrait de [http://homelesshub.ca/resource/youth-reconnect-program-profile-\"making-difference-%C2%AD%E2%80%90one-step-time\"](http://homelesshub.ca/resource/youth-reconnect-program-profile-\)
- Nooe, R. M. et Patterson, D. A. (2010). The ecology of homelessness. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 20 (2), 105-152.
- O'Brien, J. E., White, K. et Rizo, C. F. (2017). Domestic minor sex trafficking among child welfare–Involved youth: An exploratory study of correlates. *Child maltreatment*, 22(3), 265-274.
- O'Grady, B., Gaetz, S. et Buccieri, K. (2011). Can I See Your ID? The Policing of Homeless Youth in Toronto. Extrait de <http://www.homelesshub.ca/caniseeyourID>
- Olsson, L. et Nordfeldt, M. (2008). Homelessness and the tertiary welfare system in Sweden: The role of the welfare state and non-profit sector. *European Journal of Homelessness*, 2, 157-173.
- Oral, R., Ramirez, M., Coohy, C., Nakada, S., Walz, A., Kuntz, A.,... & Peek-Asa, C. (2016). Adverse childhood experiences and trauma informed care: the future of health care. *Pediatr Res*, 79 (1-2), 227-33.
- O'Sullivan, E. (2017). Ending homelessness in Ireland, Denmark and Finland? *Parity*, 30 (10), 17-19.
- Pantazis, C., Gordon, D. et Levitas, R. (Eds.). (2006). *Poverty and social exclusion in Britain: The millennium*

- survey. Policy Press.
- Parsell, C. et Martson, G. (2012). Beyond the "at risk" individual: Housing and the eradication of poverty to prevent homelessness. *Australian Journal of Public Administration*, 71(1), 33-44.
- Patrick, C. (2014). L'itinérance autochtone au Canada : une revue de la littérature. Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press.
- Perez, B. et Romo, H. (2011). "Couch surfing" of Latino foster care alumni: Reliance on peers as social capital. *Journal of Adolescence*, 34(2), 239-248.
- Phinney, R., Danziger, S., Pollack, H. et Seefeldt, K. (2007). Housing instability among current and former welfare recipients. *American Public Health Association*, 97 (5), 832-837.
- Pleace, N., Teller, N. et Quilgars, D. (2011). Social housing allocation and homelessness: EOH comparative studies on homelessness. Brussels: FEANTSA.
- Pleace, N., Culhane, D., Granfelt, R. et Knutagård. (2015). The Finnish homelessness strategy: An international review. Helsinki: Ministry of the Environment.
- Poppe, B. et Gale, K. (2018). Unlocking doors to homelessness prevention: Solutions for preventing homelessness and eviction. Extrait de https://healthspark.org/sites/npchf.org/files/attachments/eviction_homelessness_prevention_research_report_final_4-4-18.pdf
- Price, C., Wheeler, C., Shelton, J. et Maury, M. (Eds.). (2016). At the intersections: A collaborative report on LGBTQ youth homelessness. New York, NY: True Colors Fund and the National LGBTQ Task Force.
- Preston, V., Murdie, R., Wedlock, J., Agrawal, S., Anucha, U., D'ADDARIO, S. I. L. V. I. A., ... & Murnaghan, A. M. (2009). Immigrants and homelessness—at risk in Canada's outer suburbs. *The Canadian Geographer/ Le Géographe canadien*, 53(3), 288-304.
- Quigley, J. et Raphael, S. (2002). The economics of homelessness: The evidence from North America. *European Journal of Housing Policy*, 1(3), 323-336.
- Quigley, J. M., Raphael, S. et Smolensky, E. (2001). Homeless in America, homeless in California. *Review of Economics and Statistics*, 83(1), 37-51.
- Raphael, J. et Shapiro, D. (2002). Sisters speak out: The lives and needs of prostituted women in Chicago, a research study. Chicago: Center for Impact Research.
- Rapports du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada. Rapport 5 — Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada. Extrait de http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201805_05_f_43037.html
- RAFT. (2014). Youth Reconnect Works!. Niagara Resource Service for Youth. Extrait de <http://homelesshub.ca/sites/default/files/Youth-Reconnect-Works.pdf>
- Ratnam, C., Fitzpatrick, A. et Thang, H. (2018). Engaging with newcomer youth experiencing homelessness. In S. Kidd, N. Slesnick, T. Frederick, J. Karabanow et S. Gaetz, Mental health and addiction interventions for youth experiencing homelessness: Practical strategies for front-line

- service providers (chapter 2.3). Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- GRC (2013). La traite interne de personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Canada. Ottawa : Le centre national contre la traite de personnes.
- Rew, L., Taylor-Seehafer, M., Thomas, N. & Yockey, R. (2001). Correlates of resilience in homeless adolescents. *Journal of Nursing Scholarship*, 33, 33-40.
- Reynolds, A. J., Temple, J. A., Robertson, D. L. et Mann, E. A. (2001). Long-term effects of an early childhood intervention on educational achievement and juvenile arrest: A 15-year follow-up of low-income children in public schools. *Jama*, 285(18), 2339-2346.
- Riebschleger, J., Day, A. et Damashek, A. (2015). Foster care youth share stories of trauma before, during, and after placement: Youth voices for building trauma-informed systems of care. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 24(4), 339-360.
- Rog, D. & Buckner, J. (2007). Toward understanding homelessness: The 2007 national symposium on homelessness research. *Homeless Families and Children*. Washington: U.S. Department of Health and Human Services.
- Rolston, H., Geyer, J., Locke, G., Metraux, S. et Treglia, D. (2013). Evaluation of homebase community prevention program. Bethesda: Abt Associates Inc.
- Roy, E., Robert, M., Fournier, L., Vaillancourt, E., Vadermeerschen, J. et Boivin, J.F. (2014). Residential trajectories of street youth - the Montreal cohort study. *Journal of Urban Health*, 91(5), 1019-1031.
- Saewyc, E.M., Drozda, C., Rivers, R., MacKay, L. et Peled, M. (2013). Which comes first: Sexual exploitation or other risk exposures among street-involved youth? In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*, (pp.147-160). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Sage-Passant, J. (2018, novembre). Prévention de l'itinérance chez les jeunes – soutiens familiaux et naturels. Papier présenté à la CAEH18 : la conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance, Hamilton, Ontario.
- Salize, H., Dillmann-Lange, C., Kentner-Figura, B. et Reinhard, I. (2006). Threatened homelessness and mental disorders: Prevalence and influencing factors in populations at risk. *Der Nervenarzt*, 77 (11), 1345-1354.
- Sauvé, C., Smith, C., Fawzi, A., Rose, T., Langille, J., Burkholder-Harris, K. et Kennelly, J. (2018). Building bridges: Perspectives on youth homelessness from First Nations, Inuit, and Métis, Newcomer, and LGBTQ2S+ youth in Ottawa. Extrait de <http://homelesshub.ca/resource/building-bridges-perspectives-youth-homelessness-first-nations-inuit-and-métis-newcomer-and>
- Sandel, M., Faugno, E., Mingo, A., Cannon, J., Byrd, K., Garcia, D. A., ... et Jarrett, R. B. (2016). Neighborhood

- level interventions to improve childhood opportunity and lift children out of poverty. *Academic pediatrics*, 16 (3), S128-S135.
- Schwan, K., Gaetz, S., French, D., Redman, M., Thistle, J. et Dej, E. (2018). *Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes*. Toronto, Ont. : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Schwan, K., French, D., Gaetz, S., Ward, A., Akerman, J. et Redman, M. (2018b). *Preventing youth homelessness: An international scan of evidence*. Cardiff, Wales: Wales Centre for Public Policy.
- Schwartz, H. (2011). Housing policy is school policy: Economically integrative housing promotes academic success in Montgomery county, MD. *The Education Digest*, 76 (6), 42.
- Segaert, A. (2012). *Étude nationale sur les refuges 2005-2014 : utilisation des refuges d'urgence au Canada*. Ottawa : Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance. Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Serge, L., Eberle, M., Goldberg, M., Sullivan, S. et Dudding, P. (2002). Pilot study: The child welfare system and homelessness among Canadian youth. Extrait de : <http://homelesshub.ca/resource/pilot-study-child-welfare-system-and-homelessness-among-canadian-youth>
- Seron, C., Frankel, M., Van Ryzin, G. et Kovath, J. (2001). The impact of legal counsel on outcomes for poor tenants in New York city's housing court: Results of a randomized experiment. *Law & Society Review*, 35(2), 419-434.
- Sethi, A. (2007). Domestic sex trafficking of Aboriginal girls in Canada: Issues and implications. *First Peoples Child & Family Review*, 3, 57-71.
- Shelton, J., Wagaman, M.A., Small, L. et Abramovich, A. (2017). I'm more driven now: Resilience and resistance among transgender and gender expansive youth and young adults experiencing homelessness. *International Journal of Transgenderism*, 19 (2), 144-157.
- Shinn, M., Baumohl, J. et Hopper, K. (2001). The prevention of homelessness revisited. *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 1(1), 95-127.
- Shinn, M., Brown, S. et Gubits, D. (2017). Can housing and service interventions reduce family separations for families who experience homelessness? *American Journal of Community Psychology*, 60 (1-2), 79-90.
- Shinn, M., Samuels, J., Fischer, S., Thompkins, A. et Fowler, P. (2015). Longitudinal impact of a family critical time intervention on children in high-risk families experiencing homelessness: A randomized trial. *American Journal of Community Psychology*, 56 (3-4), 205-216.
- Shinn, M.B., Greer, A.L., Bainbridge, J., Kwon, J. et Zuiderveen, S. (2013). Efficient targeting of homelessness prevention services for families. *American Journal of Public Health*, 103(52), S324-S330.
- Simpson, G. A. et Fowler, M. G. (1994). Geographic mobility and children's emotional/behavioral adjustment and school functioning. *Pediatrics*, 93(2), 303-309.

- Slesnick, N., Prestopnik, J.L., Meyers, R.J. et Glassman, M. (2007). Treatment outcome for street-living, homeless youth. *Addictive behaviors*, 32(6), 1237-1251.
- Slesnick, N. et Prestopnik, J. (2005). Ecologically-based family therapy outcome with substance abusing runaway adolescents. *Journal of Adolescence*, 28 (2), 277-298.
- Slesnick, N., Zhang, J. et Brakenhoff, B. (2017). Personal control and service connection as paths to improved mental health and exiting homelessness among severely marginalized homeless youth. *Children and Youth Services Review*, 73, 121–127.
- Smith, T., Hawke, L., Chaim, G. et Henderson, J. (2017). Housing instability and concurrent substance use and mental health concerns: An examination of Canadian youth. *Journal of the Canadian Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 26 (3), 214-223.
- Sokolowski, K., Boyce, W. T. et McEwan, B. (2013). Scarred for life? The biology of childhood hardship. Extrait de <https://www.newscientist.com/article/mg21729016-300-scarred-for-life-the-biology-of-childhood-hardship/>
- Statistique Canada. (2011). Enquête nationale auprès des ménages : Les peuples autochtones au Canada Premières Nations, Métis et Inuits. Extrait de : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130508/dq130508a-eng.pdf>
- Statistique Canada. (2018). Les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada : des populations diverses et en plein essor. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-659-x/89-659-x2018001-fra.htm>
- St. Basils. (2017). Youth Justice Accommodation Pathway: Preventing homelessness and supporting better outcomes for young people involved in the criminal justice system in England. Extrait de : <https://www.yhne.org.uk/wp-content/uploads/Youth-Justice-Accommodation-Pathway.pdf>
- Stewart, S. (2016). Aboriginal homelessness: New directions for policy. Extrait de : <http://homelesshub.ca/sites/default/files/Ch2-1-MentalHealthBook.pdf>
- Stewart, S. (2018). Supporting Indigenous Youth Experiencing Homelessness. In Kidd, et al., (Eds.), *Mental Health and Addiction Interventions for Youth Experiencing Homelessness* (chapter 2.1). Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Tarasuk, V., Dachner, N., Poland, B. et Gaetz, S. (2009). Food deprivation is integral to the 'hand to mouth' existence of homeless youth in Toronto. *Public Health Nutrition*, 15, 1-6.
- Tarasuk, V. et Dachner, N. (2013) Homeless youth, nutritional vulnerability, and community food assistance programs. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (pp. 131-145). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Tevendale, H., Comulada, W. et Lightfoot, M. (2011). Finding shelter: Two-year housing trajectories among homeless youth. *The Journal of Adolescent Health: Official Publication of the Society for Adolescent Medicine*, 49 (6), 615–620.

- Thistle, J. (2017). Définition de l'itinérance autochtone au Canada. Toronto, Ontario : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Thrane, L. E., Hoyt, D. R., Whitbeck, L. B. et Yoder, K. A. (2006). Impact of family abuse on running away, deviance and street victimization among homeless rural and urban youth. *Child Abuse and Neglect*, 30, 1117-1128.
- Thulien, N., Gastaldo, D., Hwang, S. et McCay, E. (2017). The elusive goal of social integration: A critical examination of the socio-economic and psychosocial consequences experienced by homeless young people who obtain housing. *Canadian Journal of Public Health*, 109 (1), 89-98.
- Tyler, K. et Bersani, B. (2008). A longitudinal study of early adolescent precursors to running away. *Journal of Early Adolescence*, 28 (2), 230-251.
- Tyler, K., Hoyt, D. et Whitbeck, L. (2000). The effects of early sexual abuse on later sexual victimization among female homeless and runaway adolescents. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(3), 235-250.
- Tyler, K. A., Whitbeck, L. B., Hoyt, D. R. et Cauce, A. M. (2004). Risk factors for sexual victimization among male and female homeless and runaway youth. *Journal of Interpersonal violence*, 19 (5), 503-520.
- Van den Bree, M. B., Shelton, K., Bonner, A., Moss, S., Thomas, H., Taylor, P. J. (2009). A longitudinal population-based study of factors in adolescence predicting homelessness in young adulthood. *Journal of Adolescent Health*, 45(6), 571-578.
- Van der Geest, V. R., Bijleveld, C. C., Blokland, A. A. et Nagin, D. S. (2016). The effects of incarceration on longitudinal trajectories of employment: A follow-up in high-risk youth from ages 23 to 32. *Crime & Delinquency*, 62(1), 107-140.
- Ville de Toronto. (2016). What tenants need to know about the law. Extrait de : <https://www.torontotenants.org/sites/torontotenants.org/files/publications/what%20tenants%20need%20to%20know%20about%20the%20law.pdf>
- Wadsworth et Berger (2006). Adolescents Coping with Poverty-Related Family Stress: Prospective Predictors of Coping and Psychological Symptoms. *Journal of Youth and Adolescence*, 35(1), 54-67.
- Walker, R. C. (2008). Aboriginal self-determination and social housing in urban Canada: A story of convergence and divergence. *Urban Studies*, 45, 185–205.
- Wilson, K. et Cardwell, N. (2012). Urban Aboriginal health: Examining inequalities between Aboriginal and non-Aboriginal populations in Canada. *The Canadian Geographer/Le Géographe Canadien*, 56(1), 98-116.
- Winland, Daphne; Gaetz, Stephen et Patton, Tara (2011). Family Matters: Homeless youth and Eva's Initiatives "Family Reconnect" Program. Extrait de : <http://homelesshub.ca/resource/family-matters-homeless-youth-eva's-initiative's-family-reconnect-program>.
- Wolfe, D. S., Greeson, J. K., Wasch, S. et Treglia, D. (2018). Human trafficking prevalence and child welfare risk factors among homeless youth: A multi-city study. Pennsylvania: The Field Center for Children's

Policy, Practice & Research.

Wylie, L. (2014). Closing the crossover gap: Amending fostering connections to provide independent living services for foster youth who crossover to the justice system. *Family Court Review*, 52(2), 298-315.

Zeger, S., Strehlow, A.J. et Gundlapalli, A.V. (2008). Homeless young adults and behavioral health: An overview. *American Behavioural Scientist*, 51(6), pp. 824-841.

Zivanovic, R., Omura, J., Wood, E., Nguyen, P., Kerr, T. et DeBeck, K. (2016). Eviction and loss of income assistance among street-involved youth in Canada. *Journal of Public Health Policy*, 37 (2), 244-259.